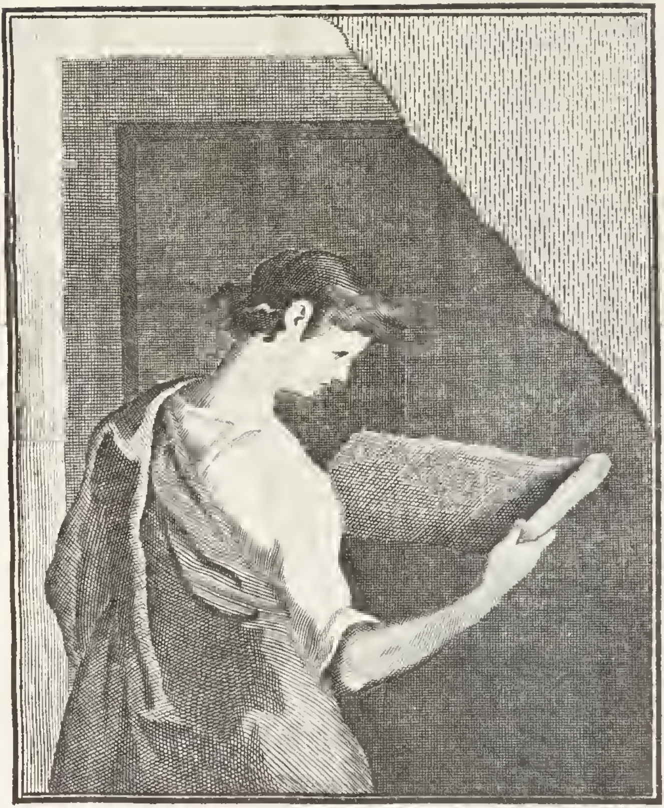

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1736unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trevoux, & dedies à Son Altesse Serénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1736.

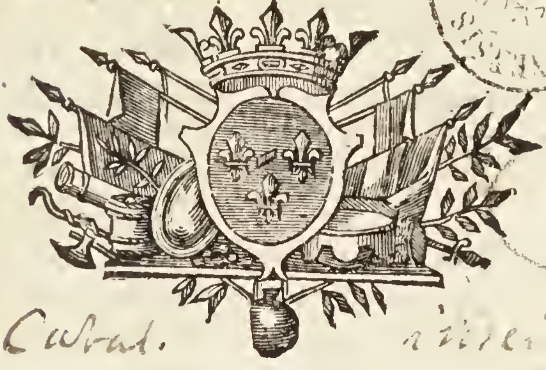

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v.
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Août 1736.

ARTICLE LXXXIII.

TEATRO DEL SIGNOR Marchese Scipione Maffei, &c. *Oeuvres de Theatre de M. le Marquis Maffei, sçavoir, une Tragedie, une Comédie, & un Drame non encore imprimé, avec l'Explication de quelques Antiquités concernant le Theatre* A Vérone 1730. chez Albert Tumermani.

LE grand nombre d'éditions que M. Beccelli nous apprend avoir été faites de la Tragédie de Merope de M. le Marquis Maffei, ne la point détourné de nous en procurer une nouvelle. Quand nous disons nouvelle, c'est par rapport à la France; car il y a six ans qu'elle a parû en Italie; mais il est vrai qu'il n'en est peut-être pas venu quatre Exemplaires à Paris. D'ailleurs M. Beccelli a enrichi cette édition de quelques Ouvrages de M. Maffei qui n'avoient point encore vû le jour, ainsi nous sommes en quelque droit de parler de toute l'édition comme d'un ouvrage tout nouveau.

Les Pieces contenuës dans ce Recueil sont une Préface de M. Beccelli, une Epître Dédicatoire de M. Maffei à M. le Duc de Modene, la Tragédie de Merope, une Comédie intitulée *Le Cerimonie*, & précédée d'une petite Préface de M. Beccelli; une espece d'Opera, ou Drame pour être

mis en Musique, précédé aussi de sa Préface : enfin une Lettre de M. Maffei qui explique les Vignettes que l'on a mises à la tête de chaque Piece. Nous allons rendre compte du total.

M. Beccelli craignant, dit-il dans sa Préface, qu'on ne le soupçonnât de ne s'être pas assez défié des préjugés favorables qu'il a pour les Ouvrages de M. Maffei, au lieu de dire ce qu'il en pense lui même, se borne à rapporter ce que d'autres en ont pensé, & il nous apprend que la Merope est la Tragédie la plus fortunée qui ait jamais paru sur la Scene. A peine en avoit-on vû à Rome les deux premiers Actes manuscrits qu'on lui appliqua le Vers de Properce : *Cedite Romani scriptores, cedite Graii.*

Un Auteur célebre écrivit à M. Maffei pour le féliciter d'avoir donné au monde une Tragédie capable de purger le Theatre de l'indécence monstrueuse qui y regnoit, & de servir de modele aux Auteurs, *pour bien exprimer la nature si peu connuë des*

Poëtes étrangers qui sont aujourd'hui tant de bruit. La représentation qui s'en fit à Venise en 1714. pendant tout le Carnaval, acheva d'en assurer le succès par l'applaudissement extraordinaire qu'elle y reçut. Tous les autres Spectacles furent abandonnés, & les Acteurs de la Merope furent toujours interrompus par les marques continuelles d'admiration que donnoit le Parterre, de sorte que selon M. Beccelli : » il faut s'être trou-
» vé alors à Venise pour sçavoir
» jusqu'à quel point la vraye Poësie
» peut émouvoir & plaire, & pour
» comprendre la différence du plai-
» sir que produit l'expression de la
» nature, & des vrais sentimens dans
» le goût & les mœurs des Anciens,
» d'avec celui que peut donner une
» action traitée en Roman, dans
» le goût des modernes, & avec
» des pensées recherchées, comme
» font les François. » M. Beccelli remarque ensuite que comme le *Pastor fido* fit naître en Italie un grand nombre de Comédies Pastorales, la Tragédie de Merope y a aussi occa-

ſionné la naiſſance d'un nombre infini de Tragédies, juſques-là qu'on en a compté ſoixante en peu d'années; & que la Merope comme le *Paſtor fido* a eu juſqu'à trente éditions & plus, dans l'eſpace de ſeize ans, ſans compter les traductions qu'on en a faites en François, en Anglois & en Allemand; de ſorte qu'on peut regarder M. Maffei comme le reſtaurateur, ou plutôt le Pere de la Tragédie en Italie, par l'émulation & le goût qu'il a inſpiré aux Poëtes. Il faut encore ajoûter à tant de préjugés favorables l'éloge que M. le Marquis Joſeph Orſi a fait de la Merope, qu'il met au-deſſus des Oeuvres d'Euripide, & celui que le P. de la Sante, Profeſſeur de Rhetorique au Collége de Louis le Grand, a auſſi fait dans une Harangue Latine, imprimée en 1728. M. Beccelli ne ſe borne pas à ces éloges. Il fait, pour ainſi dire, parler les Morts mêmes en faveur de la Merope; car le Pere Rapin & M. Dacier ayant autrefois reproché au Theatre François de ſe dégrader par les intrigues & les paſ-

ſions amoureuſes auſquelles il ſembloit s'être trop livré. M. Beccelli ne manque pas de tirer avantage de cette Critique, & prétend que c'eſt un éloge indirect de la Merope où il n'y a point d'amour. Il ſemble qu'il ne reſte plus qu'à mettre la Mérope au-deſſus de toutes les Tragédies du monde ancien & moderne. C'eſt ce que fait M. Beccelli par le temoignage de M. l'Abbé Baruffaldi, qui dans des Notes ſur un Dithyrambe de ſa compoſition, aſſure que la Merope *doit être un objet d'envie, non ſeulement pour les anciennes Tragédies Italiennes & les Françoiſes, mais encore pour les Latines & les Grecques.* Nous omettons, pour abreger, quelques autres témoignages de la même force.

La Tragedie de Mérope n'a cependant pas laiſſé de trouver quelques contradictions Dans la premiere chaleur de ſon ſuccès, on fit réimprimer la Merope du Comte de Torelli. & les Libraires, comme remarque M. Beccelli, avoient la malice, quand on leur demandoit la Mero-

pe, de donner celle de Torelli, au lieu de celle de M. Maffei. On fit encore diverses autres manœuvres pour décrier un si bel Ouvrage, & c'est ainsi, ajoûte notre Editeur, que les Virgiles & les Homeres de nos jours trouvent toujours des Zoiles. Autre sujet d'éloge, c'est que l'Auteur n'a mis que deux mois à composer cette Tragédie, quoique rien ne paroisse plus éloigné du caractere d'esprit d'un Sçavant, tel que M. Maffei, qui a passé sa vie dans l'étude de tout ce que l'érudition a de plus recherché & de plus profond. M. Beccelli nous assure enfin que cette édition est la plus correcte de toutes celles qui ont parû, & pour ainsi dire la seule Authentique; & il est de si mauvaise humeur contre les Comédiens qui gâtent cette Piece en la jouant, qu'il voudroit qu'ils ne la jouassent jamais. Voilà à-peu-près tout le contenu de la Préface de M. Beccelli; elle donne matiere à quelques réfléxions; mais nous les joindrons à celles que nous ferons sur la Tragédie même de Merope,

après que nous en aurons donné l'extrait : car ce n'est point par la traduction d'une Scene, sur-tout quand cette traduction n'est pas bien faite, qu'on peut juger du mérite d'une Tragédie.

On recueille de divers Historiens, que Cresfonte, l'un des Heraclides, & Roi de Messenie, qui avoit épousé Merope, fut tué avec ses fils, excepté le plus jeune qui fut soustrait à la cruauté des rebelles. Que Polyphonte s'étant emparé du Trône, contraignit Merope à l'épouser, mais qu'il fut ensuite tué par ce fils de Cresfonte & de Merope qu'on avoit tenu caché, & qui devint ainsi le vangeur de sa famille en remontant sur le Trône de ses peres. Tel est le sujet ou le fondement historique de la Tragédie, & M. Maffei n'a omis pour l'embellir aucun des secours qu'il pouvoit tirer de l'Art.

Acte I. Dans le premier Acte Polyphonte déclare à Merope le dessein qu'il a pris de l'épouser, & quoique ce soit la politique & la vûë de gagner l'affection du Peuple qui

lui a inſpiré ce deſſein, d'autant plus qu'il n'ignore pas qu'il reſte à Merope un fils dont il craint la vangeance ; il s'efforce de perſuader à Merope que c'eſt l'amour ſeul qui le fait agir. Mais cette Princeſſe juſtement indignée d'une propoſition ſi peu décente de la part du meurtrier de ſon Epoux & de ſes Enfans, la rejette avec horreur. Un Officier confident de Polyphonte lui amene un Criminel. C'eſt un jeune inconnu de bonne mine, qui a tué ſur le grand chemin un homme dont il avoit été attaqué. La Reine Merope ne peut le voir ſans s'intéreſſer pour lui, tant elle lui trouve de reſſemblance avec ſon Epoux, & de conformité pour l'âge avec le fils qui lui reſte, & ſur lequel elle fonde tout l'eſpoir de ſa vangeance. Elle demande la grace du jeune homme & elle l'obtient. Ce jeune homme qui porte le nom d'Egiſte, avoit une Bague d'un grand prix, que l'Officier qui l'a arrêté ne manque pas de s'approprier, en perſuadant au jeune homme qu'il eſt néceſſaire qu'il la lui céde, parce

que si on voyoit à un meurtrier inconnu un bijou si précieux, il pourroit servir de preuve contre lui. Egiste lui raconte naïvement d'où lui est venuë cette Bague. Son pere, dit-il, le voyant parvenu à l'âge de dix-huit ans, le mena devant l'Autel des Dieux domestiques; & là, versant un torrent de larmes, & lui mettant au doigt cette Bague d'or, lui fit faire serment de la garder toute sa vie. Mais, ajoûte-t-il à l'Officier, puisque vous l'exigés ainsi pour me sauver la vie, je vous la céde de bon cœur.

Acte II. Cependant Merope apprend que son fils qu'elle faisoit élever secretement dans une campagne éloignée, & qui ignoroit sa naissance, poussé du desir de voir les Villes de la Grece, avoit disparu. Quel sujet d'inquiétude pour une mere telle que Merope! Comme la crainte se forge toujours des monstres, cette Reine s'imagine que l'homme qui vient d'être assassiné par Egiste est son fils. En effet cet homme n'est pas un Messenien, c'est un étranger qui passoit, & qui paroissoit de même âge

qu'Egiſte. Pour diſſiper ſes allarmes, un ancien ſerviteur qui lui eſt demeuré fidele, queſtionne adroitement ſur toutes les circonſtances du meurtre, l'Officier qui a arrêté Egiſte, & l'engage, ſans lui en dire la raiſon, à lui prêter la Bague qu'il s'eſt appropriée. Avec cette Bague le Confident de la Reine ſe promet de calmer l'inquiétude de cette Princeſſe, parce que cette Bague avant été priſe, ſelon le rapport de l'Officier, à l'homme qui avoit été tué, il n'y a aucune apparence que cet homme ſoit le fils de Mérope, lequel étant élevé pauvrement pour mieux cacher ſa naiſſance, ne devoit point porter un bijou ſi riche. Mais à peine Merope voit-elle la Bague qu'elle la reconnoît pour celle qu'elle a donnée au Vieillard qui élevoit ſon fils, pour ſervir un jour à le reconnoître. Elle ne peut plus douter que ce ne ſoit ſon fils qui a été tué, elle ſe livre à ſa douleur, au deſeſpoir, à la fureur. Elle veut mourir, mais elle veut mourir vangée. Elle veut avoir en ſa puiſſance le meur-

trier pour l'interroger, afin de ſçavoir ſi le Tyran n'a point de part au meurtre, & pour lui donner enſuite la mort de ſa propre main.

Acte III. Un Domeſtique de la Reine qui a entendu ſes cris & le ſujet de ſes plaintes, le rapporte au Roi Polyphonte qui en eſt tranſporté de joie, perſuadé qu'il va déſormais regner paiſiblement. Merope rencontre Egiſte ſeul, elle le fait lier à une colonne de marbre & après l'avoir longtems queſtionné, elle s'arme d'une hache pour lui couper la tête, Egiſte étonné & effrayé du peril ſe plaint inutilement. il prononce dans ſes plaintes le nom de Polydore qu'il croit ſon Pere. C'eſt auſſi le nom du vieillard à qui Merope a confié l'éducation de ſon fils. A ce nom Merope ſe ſent ſaiſie d'un mouvement extraordinaire qui ſuſpend celui de ſa fureur. Sur ces entrefaites Polyphonte ſurvient & met Egiſte hors de peril. La Reine eſt au deſeſpoir d'avoir manqué ſon coup pour une reſſemblance de nom. Elle fait à Polyphonte les reproches les

plus ſanglants. Le tyran les mépriſe & inſultant à la douleur de Merope il perſiſte dans la reſolution de la contraindre à l'épouſer.

Acte IV. Polyphonte continuë de preſſer Merope & la menace ſi elle ne conſent à ſes deſirs de faire périr tout ce qui lui reſte d'amis fideles. La confidente de cette Princeſſe ayant rencontré Egiſte & lui ayant fait promettre de l'attendre dans le même lieu, va avertir ſa maitreſſe de l'occaſion qui ſe preſente de ſe vanger. Cependant Polydore ce vieillard qui a elevé le fils de Mérope, & qui le cherche arrive au Palais. Il y trouve Egiſte qui s'eſt endormi en attendant la confidente de Merope. Il voit en même tems cette princeſſe qui entre armée d'une hache & qui a déja le bras levé pour en frapper Egiſte endormi. C'étoit fait d'Egiſte ſi Polydore n'eut arreté le coup. Egiſte reveillé s'échappe, & Polydore apprend à la Reine que ce jeune homme qu'elle alloit tuer eſt ſon fils. Mille mouvemens confus de joie, d'étonnement & d'horreur du

crime qu'elle a été ſur le point de commettre, s'élevent dans l'ame de Mérope. Mais la prudence veut qu'elle diſſimule, & elle prend le parti de ne pas même voir ni embraſſer ſon fils, qu'après qu'il aura tué le Tyran.

Acte V. Egiſte ignoroit encore ſa naiſſance. Polydore après l'avoir cherché la lui apprend. Deja ce jeune prince brule d'attaquer le tyran; Mais le ſage vieillard lui perſuade de moderer ſon ardeur pour mieux aſſurer ſa vangeance. Il voit cependant paſſer Polyphonte & enſuite la Reine pour aller au temple celebrer leur mariage. Il ne veut pas differer plus longtemps le coup qu'il medite. Il les ſuit au temple & au milieu du ſacrifice il tuë Polyphonte & ſe fait reconnoitre pour le fils de Cresfonte & legitime Roi de Meſſénie.

Telle eſt la conduite & l'économie de cette celebre Tragédie. Il eſt aiſé d'imaginer qu'elle fournit beaucoup de belles ſituations, & de ces ſurpriſes intereſſantes qu'on s'eſt aviſé depuis peu d'appeller *des coups*

de Théatre. Certainement ſi les Tragedies de Sophocle & d'Euripide ſont belles, il faut avouer que celle-ci l'eſt auſſi; car elle eſt pour le fond dans le même gout & le même caractere; & n'a gueres de moindres beautés que l'Electre, l'Edipe & les Iphigenies des anciens Poëtes Tragiques. On y voit agir tour à tour les paſſions les plus vives, l'ambition aidée de la politique, la vangeance animée par une haine furieuſe, la tendreſſe maternelle paſſer du plus affreux déſeſpoir au comble de la joye & de la ſatisfaction. Que de feu, que d'agitation & de vivacité dans le caractere de Merope! Peut-on peindre un tyran avec des couleurs plus odieuſes que celles ſous leſquelles on nous repreſente Polyphonte? Que de courage, que de graces, & d'aimable naturel dans le jeune Creſphonte ſous le nom d'Egiſte! Erreurs, embarras, incertitudes, ſoupçons, mepriſes agréables, illuſions habilement menagées, tout ce qui interreſſe ſur le theatre ſe trouve dans la Merope, & s'y trou-

ve naturellement dans toutes les regles de la vraiſemblance. Ajoutons que les paſſions y parlent un langage ſimple & naturel, & que le cœur toujours aſſez éloquent par lui même n'y emprunte rien de l'eſprit.

Mais dira-t-on, il n'y a point d'amour ; eh comment ſoutenir une tragedie ſans amour? Le grand nombre des François pardonneront-ils à M. Maffei d'avoir fait une belle tragedie ſans amour ? Pour nous qui ſommes un peu prévenus pour le goût des anciens, nous avouerons franchement que non ſeulement nous le lui pardonnons, mais que nous l'en eſtimons davantage. Car il faut le dire & il eſt vrai que l'amour eſt de toutes les paſſions la plus aiſée à traiter ſur le theatre, & qu'il ne faut pas beaucoup d'eſprit & d'imagination pour ſuppoſer un Prince amoureux, lui donner un rival & faire naître la plupart des incidents dont une intrigue amoureuſe eſt ſuſceptible. Il n'y a pas juſqu'aux plus mauvais de nos Romans qui n'abondent en de pareilles richeſſes ; &

comme il n'eſt d'ailleurs que trop vrai que de toutes les paſſions l'amour eſt celle qui fait le plus promptement & le plus ſurement ſon effet, quoique toujours foible & paſſager, ſur l'imagination & ſur le cœur des ſpectateurs, il eſt évident qu'il y a moins de merite à reuſſir par là que ſans ce ſecours, De là il s'enſuit, en ſuppoſant un ſuccès égal que l'auteur tragique qui reuſſit ſans employer l'amour, merite la preference ſur celui qui ne réuſſit qu'avec ce ſecours. Suivant ce principe nous conviendrons avec M. Beccelli que la Merope eſt très eſtimable ; mais comme toute comparaiſon, dit-on, & encore plus toute préference eſt odieuſe, il ne nous convient pas de fixer le degré de merite ni le rang qu'elle doit tenir entre les tragedies modernes. Nous ne croyons pas non plus que lorſque le P. Rapin, M. Dacier & d'autres illuſtres écrivains entr-autres M. de S. Evremont ont reproché au théatre François de donner trop à l'amour, ils ayent pretendu qu'il fallut donner la préference

à toute tragédie où il n'y auroit point d'amour. Ce reproche tomboit ſans doute & avec raiſon ſur le théatre François en general, & non ſur aucune piece en particulier. Ils avoient trop de goût & de diſcernement pour ne pas connoître tout le prix des belles tragedies de Corneille & de Racine. Mais ils étoient perſuadés (& la plupart des gens de lettres le ſont encore aujourd'hui) qu'on peut faire une fort belle tragedie ſans y employer l'amour, témoin l'Athalie; & comme d'ailleurs l'interêt des bonnes mœurs ſemble exiger que ſi on ne bannit pas abſolument cette paſſion du theatre, elle n'y ſoit du moins que rarement admiſe & toujours traitée ſeverement, ces auteurs celebres déſiroient que le théatre François ſe corrigeât ſur ces principes, & ils lui faiſoient un reproche de s'être tellement aſſervi à l'amour que nul heros, fut-ce le vieux Mitridate ou le moins amoureux des hommes n'oſoit paroître ſur la ſcene qu'enchaîné par cette honteuſe paſſion. Eſt-ce là penſer aſſez de-

raisonnablement pour meriter les titres de critique superficiel & sans goût, & les railleries qu'un auteur prodigue à cette occasion au P. Rapin & à M. Dacier. * Pour ce qui est du P. Rapin ses ouvrages existent, & sa réputation est si bien établie depuis longtemps que nous sommes persuadés que lui refuser son estime c'est deshonorer son jugement & son goût. Mais c'est quelque chose de si nouveau & de si singulier d'entendre appeller le P. Rapin un *Critique leger, superficiel, pedant, peu connoisseur & dont le temoignage est sans consequence*, que nous ne pouvons nous empecher d'approfondir l'accusation, d'autant plus que c'est un point qui interresse la litterature. Quoi le P. Rapin qui étoit il n'y a que quarante ans si cheri & si consideré de tant d'illustres amateurs des lettres, le P. Rapin dont les ouvrages sont remplis de reflexions si judicieuses & qui a fait des Poësies si

* Observations sur les Ecrits Modernes. Lettre 58.

aimables, n'eſt qu'un pedant ſans goût & ſans jugement! Auroit-on pu croire dans le temps du P. Rapin qu'il ſe trouveroit dans le nôtre un Ecrivain capable de prononcer un pareil jugement! Voyons donc quel eſt ſon crime. M. Beccelli voulant elever la Merope s'efforce de deprimer le theatre François parce qu'on y donne trop à l'amour. L'Auteur des obſervations prend la defenſe du theatre François : tout cela eſt naturel. Mais M. Beccelli cite en faveur de ſon ſentiment le P. Rapin, & voila ce qui cauſe la diſgrace de ce dernier. Car on ne ſe donne point la peine d'éxaminer le vrai ſentiment du P. Rapin. On auroit du moins pû, ſans ſe donner cette peine, repondre en general que quelque merite qu'ait le P. Rapin, il a pû ſe tromper ſur un point, comme il arrive aux meilleurs auteurs. Mais il étoit bien plus court de repondre que le P. Rapin n'étoit qu'*un critique leger, pedant &c.* & c'eſt le parti qu'on a pris. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi l'accuſation eſt fondée

fondee : le lecteur en jugera par l'exposé que nous allons faire.

Le P. Rapin dans ses belles Réfléxions sur la Poëtique, dit que *c'est degrader la Tragedie de cet air de majesté qui lui est propre, que d'y mêler de l'amour.*

Il ne dit pas qu'une Tragédie où il y a de l'amour ne puisse pas plaire. Il est même si bien persuade qu'elle ne plaît que trop, que c'est par là qu'il excuse notre Theatre. » Les Anglois, » dit-il, aiment le sang dans leurs » jeux par un effet de leur tempé- » rament. Nous sommes plus hu- » mains. La galanterie est davanta- » ge selon nos mœurs, & nos Poë- » tes ont crû ne pouvoir plaire sur » le Theatre que par des sentimens » doux & tendres; en quoi ils ont » peut-être eu quelque sorte de rai- » son. Car en effet les passions qu'on » représente deviennent fades & de » nul goût, si elles ne sont fondées » sur des sentimens conformes à » ceux du Spectateur. C'est ce qui » oblige nos Poëtes à privilegier si

» fort la galanterie ſur le Theatre, » & à tourner tous leurs ſujets ſur » des tendreſſes outrées, pour plai- » re davantage aux femmes qui ſe » ſont érigées en arbitres de ces » divertiſſemens, & qui ont uſurpé » le droit d'en décider. » Voilà quelle eſt la penſée du P. Rapin; & nous ſommes perſuadés qu'elle ſera approuvée par tout ce qu'il y a de perſonnes judicieuſes & éclairées. Auſſi le Critique voulant la cenſurer, n'a pas manqué de l'outrer, en faiſant dire au P. Rapin: que » l'A- » mour qui regne ſur le Theatre » François *avilit* la Tragédie, & » lui fait *perdre entierement* cet air » de majeſté qui lui eſt propre. »

Il ajoûte des raiſons qu'il oppoſe au ſentiment du P. Rapin. Mais une choſe qui doit ſurprendre, c'eſt que de toutes les propoſitions qu'il établit, il n'y en a pas une ſeule qui ſoit exacte. » L'Amour, dit il, eſt de » toutes les paſſions celle qui a le » plus de part à toutes les intrigues. „ Diſtinguons. Cela eſt vrai des intriques de ruelles & de libertinage;

mais les intrigues des Héros, des Princes, & des Courtisans, c'est l'intérêt & l'ambition qui les font presque toutes. » C'est, ajoûte-t-il, le » sentiment du cœur, qui nous in» téresse le plus. „ Pourquoi donc l'Avanture d'Oedipe a-t-elle été regardée de tout tems comme le plus beau sujet de Tragédie que l'histoire fournisse? Non, ce n'est point l'amour, c'est ce qu'on appelle dans la Tragédie la terreur & la pitié, qui fait les plus fortes impressions sur l'ame des Spectateurs, & ce n'est que par le secours de ces deux grands ressorts que l'amour même attendrit & devient intéressant. » Celui qui » fait faire les plus belles & les plus » mauvaises actions. „ Non: rarement de belles actions, & presque toujours de ridicules & de mauvaises. » Le motif qui a animé » presque tous les Héros. „ Quelle exagération! Il y a peu de Héros qui n'ayent été amoureux, du moins une fois dans leur vie, parce qu'ils étoient hommes; mais dire que c'est l'amour qui a animé, sans parler des

Heros plus anciens, Cyrus, Themistocle, Alcibiade, & tant de Heros de la Grece, Alexandre, Pyrrhus, Persés, Annibal, les Scipions, César, Pompée, Charlemagne, Mahomet II. Scanderberg, tous les Heros que la France & le reste de l'Europe ont produits, c'est ne connoître l'Histoire que par les Romans, ni les Héros que par le caractere que les Theatres modernes leur prêtent. „ Et qui „ a produit dans l'Univers les plus „ étranges Révolutions.„ Autre exagération. De toutes les Révolutions que nous connoissons par l'Histoire, l'amour n'en a pas causé la moitié. „ Sans faire attention à tout cela, „ continuë l'Observateur, le P. Ra- „ pin s'est avisé de trouver mau- „ vais, &c. „ Eh! comment le P. Rapin auroit-il pû faire attention *à tout cela*, puisque *tout cela* est exagéré, équivoque & faux? L'Observateur continue: „ Le P. Rapin ajoûte „ que les Tragédies Françoises de son „ tems, & *les plus fameuses*, ne cau- „ soient *aucune emotion*, *aucun vrai* „ *plaisir*. „ Mais en vérité, quand on

critique des Auteurs celebres, & qu'on le fait ſurtout avec ſi peu de ménagement, il faudroit du-moins être bien ſûr de ce qu'on avance. Le fait eſt que le P. Rapin n'a dit nulle part ce qu'on lui fait dire ici. Voici ſa Propoſition qui eſt générale, & qui eſt le fondement de toute ſa Diſſertation : *Que les Tragédies mêlées de galanteries ne font point ces impreſſions admirables ſur les eſprits que faiſoient autrefois les Tragédies de Sophocle & d'Euripide ; car toutes les entrailles étoient émues par les grands objets de terreur & de pitié que ces Auteurs propoſoient.* Peut-être que malgré le goût dominant, cette Propoſition trouveroit encore aujourd'hui des approbateurs, & nous ne craignons pas de dire en général qu'il n'y a rien de plus ſenſé ni de plus modéré, que tout ce que le P. Rapin dit ſur ce ſujet ; mais il n'eſt pas rare qu'un Critique croye voir dans un Auteur ce qui n'y eſt pas, & lui faſſe dire ce qu'il n'a pas dit. Non, le P. Rapin avoit trop de goût pour ne pas eſtimer les plus

fameuſes Tragédies de Corneille & de Racine, & pour croire qu'elles *ne cauſoient aucune émotion, aucun vrai plaiſir.* Ce n'eſt pas le P. Rapin qui parle ainſi, & par conſéquent ce n'eſt pas lui qui mérite les injures qu'on lui dit. Le Critique ajoûte avec une aſſurance ſurprenante, que la raiſon pour laquelle le P. Rapin trouvoit que nos plus belles Tragédies ne cauſoient aucun vrai plaiſir, c'étoit parce que, ſelon lui, " les récits étoient froids, les „ incidens mal préparés & dénués „ de vraiſemblance, l'intrigue mal „ nouée, &c. „ Or ſur tout cela nous en appellons à l'équité du Critique même : car il eſt vrai que dans le Chapitre qui ſuit, le P. Rapin ſuivant l'uſage de tous ceux qui traitent d'un Art, marque les défauts ordinaires de la Tragédie moderne, comme il marque enſuite ceux de la Tragédie ancienne ; & ces défauts ſelon lui, ſont *ou que les ſujets qu'on choiſit ſont petits & frivoles ; ou que les Fables n'y ſont pas conſtruites, & que l'ordonnance n'y eſt pas réguliere :*

ou qu'elles ſont trop chargées d'Epiſodes : ou que les caracteres n'y ſont pas ſoutenus... &c. ou que les récits ſont froids, &c. Tout ce morceau eſt fort beau, & tous nos Poëtes Tragiques devroient le lire ſouvent. Or parler ainſi, eſt-ce dire que dans *les plus fameuſes Tragédies de Corneille & de Racine les récits ſont froids, &c.* En un mot toute la Cenſure de l'Obſervateur, ſans en excepter un ſeul mot, porte abſolument à faux, & pour peu qu'il aime la juſtice & la vérité, il fera au P. Rapin une réparation authentique : il en auroit une pareille à faire au P. de la Sante pour la façon déſobligeante dont il parle de lui dans le même endroit, & à l'illuſtre M. Dacier qu'il traite avec tant de mépris ; mais nous lui laiſſons ſur cela une pleine liberté.

Revenons à l'Ouvrage de M. Maffei. La Comédie intitulée *Le Cerimonie*, eſt une Critique fine & ingénieuſe du Cérémonial, qu'une politeſſe outrée a introduit & établi dans la ſocieté, ſur-tout en Italie. Pour mieux faire ſentir l'incommo-

dité de ce Cérémonial, il choisit pour principal Acteur un jeune homme qui arrive de Paris où on l'avoit envoyé faire ses exercices, & où il a mené une vie fort libre. Tout le Cérémonial, les complimens & les civilités ausquels on veut qu'il s'assujettisse l'étonnent, l'embarassent, le désesperent ; & l'Auteur en a effectivement entassé une si grande quantité par les divers incidens qu'il fait naître, comme dans les Fâcheux de Moliere, qu'il n'est pas possible d'y tenir. Le jeune homme trouve pourtant moyen par le Cérémonial même d'épouser sa Maîtresse, & de se défaire de celle qu'on lui destinoit. Nous ne dirons rien de plus sur cette Comédie, parce qu'il n'est pas de notre usage de donner l'Extrait de ces sortes de Pieces. Nous nous contenterons de dire en géneral que l'Auteur a trouvé le secret d'égayer un sujet, qui par lui-même ne paroît pas fort susceptible de Comique. Mais il nous paroît qu'il l'a trop chargé d'incidens, & que le dénouëment n'est pas sans défaut.

Dans le Drame Paſtoral, qui a pour titre: *La Fida Ninfa*, M. le Marquis Maffei ſemble avoir réuni toute l'élégance & le naturel de la Poëſie. Il ne paroît pas qu'il s'y ſoit ſcrupuleuſement attaché aux regles du Theatre, parce qu'en effet ces ſortes de compoſitions demandent moins d'exactitude; mais on y voit un goût naturel & vrai, formé par la lecture des anciens Poëtes, dont on reconnoît partout le génie, les tours & les idées; comme dans cette Ariette d'une Bergere qui cherche ſon Amant.

Aure Lievi che ſpirate,
Il mio ben deh ricercate,
E poi ditemi dov' è.
Ravviſarlo è agevol coſa,
Ha la guancia come roſa
Biondo ha'l crin, Leggiadro il piè.

C'eſt une imitation de l'Amour fugitif de Moſchus. Nous pourrions rapporter pluſieurs endroits ſemblables; mais tout cela eſt un peu trop galant pour nous.

Après ces diverses Pieces de Theatre, le Recueil finit par une Lettre de M. Maffei en forme de Dissertation, contenant l'Explication de quelques Antiquités. C'est, comme on sçait, le goût favori de l'Auteur; & on est étonné de voir couler de la même source, après de belles Poësies en tout genre, l'érudition la plus profonde & la plus recherchée. On trouvera en particulier dans cette Lettre des Observations curieuses & importantes sur les Masques des Anciens, & sur un Bas-relief qui représente des Bacchantes; mais cet Extrait est déja si long que nous ne pouvons pas entrer dans le détail.

ARTICLE LXXXIV.

PICTURA CARMEN, &c. C'est à-dire, la peinture : Poëme par le P. Fr. M. Marsy de la Compagnie de Jesus, à Paris chez Bordelet libraire rue S. Jacques 1736. in 12. pages 22. avec approbation de M. Paget & permission de M. Herault lieutenant de Police.

LE P. Marſy déja connu par ſon Poëme ſur la Tragédie, dont nous avons dit un mot ailleurs, vient de donner une nouvelle preuve de ſon talent rare pour la Poëſie latine. Il nous en étale toutes les richeſſes, au ſujet de la peinture ; & nous pouvons dire avec décence, puiſque nous le diſons d'après ſes lecteurs, que les beautés Poëtiques entre ſes mains ne le cedent point aux grands objets pittoreſques, qu'il deploye avec tant d'art & de genie. Il en a fallu ſans doute pour toucher une matiere qui a tant fait d'honneur aux chefd'œuvres de du Freſnoi & de Moliere.

Nous ne ferons que crayonner legerement l'eſquiſſe & quelques traits particuliers du nouveau Poëme. L'Auteur après une dédicace virgilienne à M. de Nicolaï premier Préſident de la Chambre des Comptes, traite d'abord des ſujets convenables à la peinture. Hiſtoire, païſages, portraits, Freſque, perſpective, groteſques, miniature, objets

de differentes eſpeces, tous deviennent ſous ſon pinceau autant de tableaux, en voici un eſſai.

Grandia mens grandis ſectatur, lenia quærit
Mitius ingenium; ſua quique innata facultas.
Hiſtoriæ largos alter devectus ad amnes,
Confertas acies, pugnataque pingere gaudet
Prælia, combuſtas flammis populantibus arces,
Pallentesque nurus, pueros ante ora parentûm
Dulcem exhalantes crudeli funere vitam.
Pingit oves alius, ſata læta, virentia muſco
Gramina, pendentes ſumma de rupe capellas,
Saltantes Dryadas, redeuntem ex urbe Neæram
Et vacuam læto referentem vertice teſtam,
Aſt alius veros ad vivum effingere vultus &c.

A quelque choix que votre goût vous porte, ajoute-t'il, Etudiés la nature & l'imités. Mais c'eſt peu de la rendre, ſi vous ne la rendés avec toutes ſes graces. peignez vous des fleurs? que Flore ait envie d'en pa-

rer ſa tête. Sont-ce des fruits ? que Pomone en ſoit jalouſe. Que le champ du tableau ſoit lumineux, & ſe produiſe nettement au coup d'œil. Loin cet embaras , ce fracas, ce deſordre tumultueux qui brouille & rompt l'es figures. Faites regner dans vos groupes un aimable concert & un doux repos. L'action tragique eſt une ; que la vôtre le ſoit auſſi. La bienſéance interdit tout mélange monſtrueux de profane & de ſacré, de ſerieux & de libre Hé n'a t'on pas juſtement repris les coupables libertés de Michel-Ange dans l'objet le plus effrayant que ſon genie ait enfanté? La Pieté en fremit, la Religion recula d'horreur, la candeur baiſſa les yeux, la pudeur ſe voila.

Horruit aſpectu Pietas , veſtigia torſit
Relligio;ingenuus deflexit luminaCandor,
Et pudor averſos texit velamine vultus.
&c.

Il eſt difficile de peindre plus de choſes en moins de paroles. L'agrêment regne dans la deſcription des graces naïves qui caracteriſoient les peintu-

res Grecques. On les fait revivre en ces vers. Quelle energie dans le morceau ſuivant.

Naſcitur, ut vates naturæ munere, pictor.
Ne quiſquam attrectans calamos obſtantante Minerva.
Audeat ad ſacros picturæ accedere fontes,
Ni Deus ex alto naſcenti afflaverit ignes
Ætherios, ni vena fluat pollentibus undis;
Ni penitus menti inſideat vis illa creatrix
Atque opitex rerum quæ numinis æmula ſummi
Indigeſta prius ſocians elemenra colorum
Et rudibus vitam ſuccis animamque miniſtrans,
Vertit in effigiem rerum, telâque potenti
Nunc homines ſpirare jubet, nunc prata virere,
Ire amnes, frondere ulmos, aſſurgere montes
Imperat, atque humiles ſenſim decreſcere valles.
Nunc etiam impavidis ſurgens ad ſidera pennis,
Terrenæ nil fæcis habens flammantia mundi
Mœnia tranſgreditur, templumque ingreſſa Tonantis

Siderea magnum numen ſpeculatur in aulâ
Vivaque divini vultus ſimulacra reportat. &c.

Le choix des ſujets, l'invention & l'ordonnance ſont ſuivis du deſſein. L'on y décrit la hardieſſe des premiers traits, le beau partage du champ, les rapports des membres groupés de part & d'autre, leur balancement naturel ſur leur centre, la place diſtinguée du principal perſonnage, la legereté de ceux qu'on jette vers les bords, l'expreſſion ſçavante des veines, des nerfs & des muſcles. L'energumene de Raphaël dans le dernier ouvrage qui immortaliſa ce grand peintre eſt apporté en exemple de la vigueur & de la beauté de cette expreſſion. L'on n'oublie pas l'accord tendre & le combat heureux des contraſtes, l'art inexprimable des contours & des draperies, les plis ondoïans, légers comme la flamme, imitant la flexibilité des ſerpens, & coulans mollement ſur le nû. L'on inſiſte ſur le

Coſtume, les airs, les mœurs, les manieres qui differencient les regions & les ſiecles de la Scene du monde. L'on renvoye pour cette importante étude aux annales, aux bronſes, au marbre, au bel antique tiré du ſein de la terre ou caché encore dans les débris des plus ſuperbes monumens. L'on déplore ici avec beaucoup d'éloquence l'horrible bouleverſement qui enſevelit par les mains des barbares Rome dans Rome & avec elle la peinture, la ſculpture & les arts. Michel-Ange evoqua l'ombre de Rome, & les tira de leurs tombeaux.

Dum tumulos circùm Michaël ſtudioſus oberrat,
Et veteris Romæ ſublimem interrogat Umbram
Antiquæ pretioſa artis documenta reportat. &c.

Nous paſſerons avec le Poëte à ce qui concerne les couleurs. La peinture dans ſon enfance ne connoiſſoit que le clair & l'obſcur. Mille couleurs nouvelles vinrent depuis à ſon ſecours. L'on nous en apprend l'uſage, le melange, la temperature,

Le jour dans un tableau doit couler d'un centre de lumiere bien choisi. C'eſt de là qu'elle va par des dégradations imperceptibles marquer la proximité ou l'eloignement des objets, qu'elle ſçait ſe nuancer avec les ombres, & ménager ces heureux tons de couleurs, qui font ſur les yeux une impreſſion auſſi charmante que les accords touchans d'une muſique exquiſe le font ſur l'oreille. Le but de la correction & du travail doit être de faire en ſorte qu'on ne ſente ni l'un ni l'autre, que rien ne paroiſſe peiné, & que les graces ſemblent avoir conduit le pinceau,

Gratia cumprimis, decor, & nativa venuſtas
Eniteant tabulis, & ſpiret amabile tela
Neſcio quid; calamum charites tenuiſſe putentur.

Les paїſages ſurtout doivent reſpirer la gayeté. L'auteur en trace quelques-uns, & particulierement le magnifique chateau de Berci ſi digne d'être décrit, comme on ſoupçonne qu'il l'eſt, par la plume même de ſon illuſtre poſſeſſeur. Tout eſt peinture

aux yeux de notre poëte, ou le devient ſous ſes doigts ; l'aurore en ſe levant le ſoleil en ſe couchant ; Flore dans les jardins ; Pomone dans les vergers ; Roſes, Lys, Violettes, fruits; quel feu, quel éclat, quelle varieté ! Les Dieux même ſont amoureux de la peinture ; Iris dans le Ciel ; Neptune ſous les eaux ; Ceres au milieu de ſes moiſſons; Chloris dans les prairies ; Bacchus dans les vignobles ; Diane dans les forêts ; les Nereides dans les coquillages.

L'ame, la chaleur, la paſſion ſont la partie la plus eſſentielle de tout genie peintre. Prenés, dit le P. Marſy, le flambeau de Promethée, & derobés le feu celeſte pour animer des figures mortes. Donnés leur l'attitude, l'air, la reſpiration & la vie. Faites la paſſer dans leurs yeux & juſques dans les moindres ſignes que vous leur imprimerés ; que dans elles tout ſoit éloquent & vivant.

Lætitia oſtendat frontem tranquilla ſerenam,
Ancipitem variamque metus, furor itaque torvam.

Pallescat tacitus livor ferrugine : vultus
Efferat ambitio, demittat lumina mœror.
&c

L'Auteur peint sur ce modele le siége de Troïe, & pour apprendre à porter l'émotion au comble par un coup de grand maître ; il cite ce voile ingenieux dont Timante couvrit le visage d'Agamemnon, après avoir épuisé tous les traits de la douleur dans le sacrifice d'Iphigenie. Il veut enfin que l'on varie la même passion suivant l'âge, le sexe, & le rang : sur tout que les caracteres soient exactement gardés. C'est la le Triomphe de Jules Romain, dont l'auteur indique les chefd'œuvres & dont il décrit au long le plus fameux de tous. C'est l'histoire des Géans. Ce morceau tout rempli du feu & de l'enthousiasme qui animoit Jules, merite d'être lû tout entier. Nous ne sçaurions mieux faire que d'y renvoyer les lecteurs, aussi bien qu'au détail curieux des peintres & des tableaux celebres, par lequel le Poëte finit en souhaitant tous les talens de Raphaël

pour former un tableau digne de Louis XV.

ARTICLE LXXXV.

HISTOIRE D'ANGLETERRE de M. de Rapin Thoiras, continuée jusqu'à l'Avenement de George II. à la Couronne, Tome XIII. contenant le Regne de Georges I. A la Haye chez Jean Van-Duren, & Pierre de Hondt. *in-4°. pages* 560. 1736.

QUe l'on distingue bien un Ecrivain qui n'aime que la verité, & qui la cherche avec zele, de ces Auteurs passionnés, dans qui tout est justement suspect, même jusqu'au silence, & que l'on voit souvent louer avec affectation ce qu'ils méprisent au fonds, pour insulter plus bassement à ce qu'ils seroient forcés d'estimer, si l'envie & la malignité ne les obsédoient! Ce que nous avons déja publié * des deux pre-

* Mémoires de Février & de Mars 1736.

miers volumes de cette Continuation, a fait connoître la justice que nous croyons dûë à son Auteur. Le même esprit d'équité nous engage à assurer aujourd'hui qu'il ne dement point dans ce dernier Tome l'idée avantageuse que nous avons tâché de donner de ses talens pour écrire l'Histoire, & de l'usage qu'il en fait. C'est par tout la même sagacité pour éclaircir les faits douteux, la même clarté pour les exposer, la même modération dans les partis qu'il est obligé de prendre. Il respecte les personnes, lors même qu'il n'approuve pas leurs démarches, & la force que la vérité éxige qu'il mette quelquefois dans les choses, il la tempere avec scrupule par la douceur des expressions. Nous n'osons pourtant assurer que cette derniere Partie se fasse lire avec autant de plaisir que les précédentes; mais c'est moins la faute de l'Historien que de la matiere sur laquelle il a travaillé. Le regne de Georges I. n'offre guéres de ces évenemens brillans qui transportent l'imagination des Lecteurs, après avoir

auparavant exercé celle des Auteurs. Tout y est pacifique au milieu pourtant d'une agitation presque continuelle ; ou si l'on aime mieux, des nuages fréquens environnent le Trône de ce Prince, mais sans produire ni éclairs ni tempêtes. Les circonstances du tems, & apparemment son propre goût, tournerent son génie vers les Négotiations. Si la Reine à qui il avoit succédé, avoit compté les années de son regne par autant de Campagnes sanglantes, à l'exception des deux dernieres, Georges put presque compter les siennes par autant de Traités qui se croisoient, qui s'expliquoient, qui se détruisoient aussi souvent, & dont le but étoit moins de donner pour la suite une forme fixe aux affaires, que d'éloigner les embarras présens, & de nourrir des inquietudes que les conjonctures rendoient nécessaires. Cette monotonie de faits, pour ainsi dire, sur-tout lorsqu'ils sont racontés avec étenduë, se répand conséquemment sur tout l'Ouvrage, & diminuë l'intérêt qu'il devroit produire. Le

commun de ceux qui liſent, ſe laſſent de ne trouver que des Eſcadres qui mettent à la Mer, ou qui rentrent dans les Ports, des Troupes que l'on augmente ou que l'on réforme, des Negociations qui ſe terminent & qui ſe rompent, ou qui ſe prolongent ſans fin, des allarmes priſes avec fondement, ou excitées avec adreſſe, des changemens dans le Miniſtere, des debats dans les Parlemens, des intrigues domeſtiques. Ce n'eſt pas que ces évenemens ne ſuppoſent dans celui qui ſe charge de les écrire beaucoup d'art & d'habileté, comme ils ont demandé beaucoup de lumieres, & de grands talens dans ceux qui en ont eu la direction; mais tel eſt le génie des hommes en général; nous voulons du merveilleux, & nous ne le trouvons pour l'ordinaire que dans les exploits guerriers. L'uni, le ſimple nous dégoûte malgré toutes les qualités qui peuvent l'accompagner. La prudence, la dextérité, le manége des eſprits, la connoiſſance des momens favorables, & la ſcience de les ſaiſir, ne produiſent

qu'une foible admiration, là où nous prodiguons l'éloge au courage bouillant & à l'heureuse témérité. Il y a plus pour l'histoire dont nous allons parler. Les faits sont si récens, & nous y sommes si accoutumes, que leur récit ne laisse pas le moindre lieu à la surprise ni au plaisir qu'elle a coutume d'exciter. Nous les avons vû naître, nous les avons cent fois discutes nous-mêmes; quelle indulgence peut attendre de nous un Ecrivain qui parle de ce que nous avons encore devant les yeux, pour peu qu'il contredise nos idées, ou qu'il combatte les Versions ausquelles nous aurons donne la préférence? Sa sagesse même, sa discrétion nous indisposent contre lui, s'il a refusé de placer dans l'Ouvrage, ou s'il a affecté d'adoucir d'odieuses imputations, souvent fausses, & toujours outrées lors même qu'elles ont un fondement réel. La Satyre est au gré de la multitude un assaisonnement dont le défaut rend insipides les choses les mieux pensées, & les mieux écrites. Conçoit-on d'ailleurs qu'un

Auteur

Auteur qui entreprend d'écrire ce qui vient de ſe paſſer, ait eu des lumieres ſûres pour ne point s'égarer ? A la bonne-heure, que par ſon application, il réuſſiſſe à découvrir le vrai des actions, & à le démêler du cahos dans lequel les Paſſions l'enveloppent ; mais le Cabinet ſera toujours pour lui un ſanctuaire dont il ne peut ſe flatter d'approcher ; & dès-lors ſimple ſpectateur des faits, il en ignore l'origine & la liaiſon : les Miniſtres, fideles au ſecret, ou intéreſſés à ſe cacher, ne s'expliquent que pour donner le change à ceux qui les éclairent. Quelques ſoins que l'on prenne, quelques mouvemens que l'on ſe donne, on eſt donc réduit le plus ſouvent à deviner. On frappe quelquefois au but, ſi l'on veut, mais c'eſt ſans le ſçavoir, ou ſans oſer l'aſſurer, & cette incertitude ne révolte pas moins la raiſon, ou du moins ne la contente guéres davantage, qu'une ignorance entiere de la vérité. On dira que tout cela prouve auſſi-bien le pyrrhoniſme de l'Hiſtoire ancienne, que de la pré-

ſente, nous n'en diſconviendrons qu'en partie. Il y a pourtant une différence. L'eloignement ouvre les ſources que les ménagemens avoient long-tems cachées; la prudence n'étant plus forcée au ſilence, les vrais reſſorts ſe découvrent, & des Ecrits précieux & pour ainſi dire de la premiere main, devenus enfin publics par l'impreſſion, en dévoilent le myſtere & le jeu. Peut-être a-t-on par-là raiſon d'avancer que nous ſommes plus exactement inſtruits, par exemple, de la minorité du feu Roi, que de la derniere, au milieu de laquelle nous avons vécu; le tems eſt une véritable perſpective. De près, tous les traits qui la compoſent, paroiſſent confondus. Ce n'eſt que de loin que l'on en apperçoit les rapports & la fineſſe. Après ces réfléxions qui ne ſont point étrangeres au ſujet, & qui réſultent naturellement de la lecture ſérieuſe que nous avons faite de tout l'Ouvrage, nous allons rappeller en partie, les évenemens qu'il contient. Nous diſons en partie, car il n'eſt pas poſſible de les rappeller dans la

totalité ; & d'ailleurs de qui ſont-ils ignorés ? Les plus importans réveillent avec cela la mémoire de ceux qui le ſont moins. Dans tout ce que nous dirons, nous parlerons d'après le génie de l'Auteur, comme nous en avons averti dans les précedens Extraits, plus porté pour les Torys que pour les Whigs, quelque moderé qu'il ſoit.

La Grande Bretagne par la nature de ſon gouvernement, tel qu'il eſt établi aujourd'hui, eſt un Tableau mouvant, nous pardonnera-on l'expreſſion ? C'eſt un Theatre où les décorations changent plus ſouvent que partout ailleurs. Eſt ce un avantage, ou un inconvenient ? grande queſtion ſur laquelle la Politique profonde aura long-tems à s'exercer, & que chacun, après bien des diſſertations, reviendra toujours à décider ſuivant ſes interêts, ou les principes de ſon éducation ; à moins que par une bizarrerie aſſez commune depuis quelque tems, on ne ſe faſſe un mérite de mépriſer aveuglément tout ce qui eſt perſonnel à la Nation où

l'on eſt né, & d'être étranger dans ſa propre Patrie.

La mort de la Reine Anne changea donc abſolument la ſcene. Les meſures étoient priſes. Les ordres de la Cour de Hanover étoient formellement exprimés dans un Acte dont on fit l'ouverture, & auquel on ſe conforma. L'Electeur fut proclamé ſolemnellement. Quelle diſtance entre le Trône & lui, ſi l'arrangement de la Nation, ne l'en avoit immédiatement rapproché, par l'exclusion de tous les Princes Catholiques qui deſcendoient des Stuarts! Le Monarque accourut pour prendre poſſeſſion de ce riche Heritage, & avec lui, on vit reparoître la faveur qui avoit ſi long-tems environné le parti Whig. Leurs adverſaires expoſés à ſon indignation, firent à leur tour l'eſſai de l'inconſtance du Peuple dont il eſt aiſé, en Angleterre ſur-tout, d'échauffer le caprice & la brutalité. La Cour fut la maîtreſſe dans les Elections qui ſe firent pour un nouveau Parlement. Tout ſe prépara pour la pourſuite des an-

ciens Miniſtres. Le Duc d'Ormond, & le Vicomte de Bolingbroke, aimerent mieux prévenir l'orage par leur retraite en France. Le Comte d'Oxford eut l'aſſurance de l'attendre, & l'événement juſtifia ſa réſolution. L'adreſſe de ſes amis, après une aſſez longue captivité, vint à bout de le ſauver. Le détail de ces procès, de ces changemens dans le Miniſtére, & des nombreux incidens qui les accompagnerent, eſt extrémement curieux dans notre Auteur, pour ceux, s'entend, dont le génie ſérieux & raiſonnable aime à étudier les hommes, & en les étudiant, à profiter de leurs foibleſſes. Que d'occaſions ici de gémir ſur les miſeres humaines! Pourquoi faut-il que la raiſon, l'eſprit, les talens ſupérieurs ne ſoient ſi ſouvent employés qu'à ſervir nos paſſions & nos reſſentimens? Le crime des Torys, étoit d'avoir procuré la paix d'Utrecht; c'étoit du moins ce qui ſe débitoit avec tant de hauteur. Etoient-ils moins coupables d'avoir chaſſé les autres des premiers Poſtes, & de leur

avoir enlevé la faveur de la Reine? On attaquoit le Traité dans la substance, & dans les moyens que l'on avoit pris pour en précipiter la conclusion. Les uns pour attaquer, les autres pour se défendre, produisirent & publierent leurs Preuves. On sçait par cœur ce sujet si débattu. Le principe favori des Torys, & sur lequel portoit toute leur Apologie, étoit bien simple, & actuellement ils ont l'avantage de ne le voir guéres contesté. Pourquoi auroit-on continué la guerre? Pour achever d'épuiser la France; pour rendre l'Empereur maître, avec l'Empire de tous les vastes domaines de la Monarchie Espagnole? Ce Prince élevé à ce dégré de puissance, & la réünissant indivisiblement dans sa seule personne, auroit-il été moins formidable à la liberté de l'Europe, que ne pouvoient l'être les Couronnes de France & d'Espagne, placées sur deux têtes differentes, quoique dans la même Maison, objet pour lequel on se battoit avec un acharnement inoüi depuis tant d'an-

nées ? N'étoit-ce pas s'expoſer infailliblement à recevoir de la Maiſon d'Autriche les fers que l'on appréhendoit de celle de Bourbon ? Juſqu'où de plus n'a-t-on pas pouſſé les précautions pour ſatisfaire les autres puiſſances, & pour aſſurer leur liberté & leurs avantages ? L'Empereur avec le partage auquel on l'a borné, a été depuis cette époque célébre un ſujet continuel de jalouſie & de défiance pour tous les autres ! L'Angleterre enfin a eu la gloire de donner des Loix, & de les voir ſuivre avec une docilité plus glorieuſe pour elle, que des triomphes qui épuiſoient ſes finances, qui lui coutoient un ſang infini, & dont le profit n'étoit que pour les Alliez. Si les Whigs avoient été dans la ſituation des Torys, on peut aſſûrer avec confiance que ces raiſons n'auroient rien perdu ſous leur plume, de leur force, & qu'ils auroient eu la même ardeur à les faire valoir, & à les répandre pour leur juſtification.

Le Prétendant, appellé par un

parti nombreux, d'autant plus zélé pour un Prince qu'il regardoit comme ſon véritable Souverain, qu'il étoit plus vexé ſous le nouveau gouvernement, le Prétendant ſe mit en état de faire valoir ſes droits; rien au-delà de l'Angleterre ne le favoriſoit. L'Europe avoit reconnu ſon Rival; les interêts avoient changé en France depuis la mort de Louis XIV. l'Eſpagne elle-même, quelque portée qu'elle fût pour lui, ne pouvoit l'aider que de ſes vœux, ou tout au plus de quelque ſomme d'argent, dans le beſoin qu'elle avoit de repos, ſoit pour ſe rétablir de ſes pertes, ſoit pour ſe préparer à les réparer à la premiere conjoncture favorable. Dans cette extrémité fâcheuſe ce Prince ne crut pas pourtant pouvoir abandonner avec honneur des ſujets qui s'expoſoient pour lui; il traverſa la France, & trompa toutes les meſures que l'on prit pour l'arrêter; il s'embarqua ſur un foible vaiſſeau, il aborda en Ecoſſe; mais ce ne fut que pour être témoin du déſaſtre des ſiens. Ils étoient aux abois. L'af-

faire de Preſton acheva d'étouffer la rebellion. Jacques auſſi infortuné que ſon Pere, ne retourna à Avignon que pour ſe voir obligé d'en ſortir, & d'aller fixer ſon ſéjour à Rome. Son parti ſans reſſource, demeura expoſé à la vengeance des Loix. Les plus heureux furent, comme il arrive, les plus juſtes. La perſécution fut générale dans les trois Royaumes contre les Catholiques & les Jacobites, & on prit pour les empécher de remuer, des précautions bien peu conformes à ce qui ſe publie de la douceur dont on joüit dans les Etats Proteſtans. C'eſt ainſi que l'on fait tous les jours aux autres, des crimes, des moyens dont on reconnoît pour ſoi-même la néceſſité, lorſqu'il s'agit d'établir ſa ſûreté. On proceda dans les formes contre ceux qui avoient été pris à Preſton. Six Seigneurs furent condamnés à mort, les Lords Widdrington, Carnwalts, & Nairn; les Comtes de Derwentwater, Nithiſdale, & le Vicomte de Kenmure. Les trois premiers obtinrent un répi que le Roi

accorda avec une difficulté qui indisposa même ceux qui lui étoient le plus attachés. Il regla en même tems que les trois autres seroient executés le jour suivant. Mais une de ces trois victimes, échappa au supplice. L'action qui sauva ce malheureux Seigneur, quoique récente, est trop belle pour ne la pas raconter ici avec toutes ses circonstances, telles que nous les trouvons dans l'Auteur.

„ La Comtesse de Nithisdale avoit „ obtenu la permission d'aller à la „ Tour consoler le Comte son mari ; „ elle s'y rendit la veille de l'execu- „ tion ; cette généreuse Epouse plus „ ardente ou plus adroite que celles „ des deux autres Seigneurs, prit si „ bien ses mesures qu'elle sauva la vie „ à son Epoux : elle gagna à force de „ presens le principal Officier de la „ Garde, & prépara une retraite „ sûre à cet Officier qui devoit se „ sauver avec son Prisonnier ; ces „ précautions prises, l'Epoux & l'E- „ pouse changerent d'habits ; entre „ sept ou huit heures le Comte sor- „ tit dans son nouvel équipage,

„ enveloppé dans ſes coëffes com-
„ me il convenoit à une perſonne
„ qui venoit de dire le dernier adieu
„ à ſon Mari ; il eut le bonheur de
„ n'être point reconnu ; de ſortir
„ de la Tour & de gagner l'aſile qu'on
„ lui avoit préparé. On ne fut pas
„ long-tems à s'appercevoir de ſa
„ fuite ; le premier qui rentra dans
„ la chambre du Priſonnier, recon-
„ nut la Comteſſe ſous les habits du
„ Comte, on ne pouvoit s'y mépren-
„ dre, ſi ce n'eſt peut-être à la tail-
„ le qu'ils avoient tous deux égale
„ & fort avantageuſe, car la régu-
„ larité & la fineſſe des traits du vi-
„ ſage ne pouvoit laiſſer un moment
„ dans l'erreur. On fit grand bruit,
„ on arrrêta les Gardes qui étoient
„ à la porte de la priſon, on cher-
„ cha l'Officier qui les avoit placés,
„ on ne le trouva point. On pro-
„ mit, je ne ſçais combien, à quicon-
„ que découvriroit les fugitifs, on
„ n'en trouva aucune trace. Toute
„ la Grande Bretagne, ſi ce n'eſt
„ peut-être quelque ame inhumai-
„ ne, applaudit à l'action héroïque

„ de la Comteſſe: on voulut pour-
„ tant l'intimider, afin qu'elle dé-
„ clarât où ſon Epoux s'étoit reti-
„ ré. Quelques-uns même ſoute-
„ noient qu'elle étoit coupable de
„ haute trahiſon, & que l'amour de
„ la Patrie & le reſpect pour les
„ Loix, devoient l'emporter ſur ce
„ que l'amour conjugal a de plus
„ tendre & de plus vif. Quelque ou-
„ tré que l'on fût à la Cour contre
„ la tendreſſe ingénieuſe de la Com-
„ teſſe, on la mit en liberté: ce fut
„ un empreſſement général pour la
„ voir & lui témoigner l'eſtime
„ que l'on faiſoit de ſa réſolution,
„ & la joye ſincere qu'on avoit du
„ ſuccès de ſon entrepriſe. Cette
„ famille déſolée ſe retira en Fran-
„ ce. »

L'Auteur dans toute la ſuite de cette affaire, s'explique avec une étendue qui inſtruit parfaitement le Lecteur, & des raiſons que les deux partis publiérent, ſoit pour ſoutenir les droits du Roy régnant ſoit pour établir celui du Prétendant, & de la maniere dont les

affaires de haute trahiſon, ſe pourſuivent en Angleterre: rien n'eſt ſi beau, ni ſi ſage que la liberté, que les facilités que l'on acorde aux prévenus pour ſe défendre; mais tout cela dans les cas qui intereſſent les deux partis qui partagent la Nation, ne devient-il pas le plus ſouvent inutile? La ſituation de l'Etat, fait néceſſairement que les coupables ont pour juges leurs Parties. Il s'en fallut pourtant beaucoup que la ſévérité n'étendit également ſes rigueurs juſques ſur tous les malheureux. Pluſieurs quoique condamnés, obtinrent leur grace dans la ſuite, d'autres furent renvoyez malgré les accuſations réelles qui les chargeoient; pluſieurs enfin, après que la tempête fut appaiſée, eurent la liberté de ſe montrer & de joüir de tous leurs droits.

Les interêts des Nations, ſe confondent preſque toujours, au moins dans la conduite, avec les interêts de ceux qui les gouvernent. L'Angleterre ſi envenimée contre la France ſous Guillaume III. ne chercha qu'à s'unir étroitement avec cette

Couronne ſous le dernier Roy. Si elle ne fit pas les premieres avances pour y parvenir, elle reçut avec plaiſir celles du Duc d'Orleans. Une alliance étroite réunit les deux Etats. Les deux Cours commencerent à agir d'un parfait concert ; la confiance fut réciproque, mêmes projets, mêmes vûës, mêmes meſures. Qui l'auroit cru ? Ce Traité d'Utrecht, l'objet de tant de violentes déclamations contre les anciens Miniſtres, fut la baſe, le fondement, le nœud le plus cher de cette nouvelle amitié Et cela n'étoit pas étonnant, puiſqu'il garentiſſoit ſi formellement & la ſucceſſion de l'Angleterre dans la Maiſon d'Hanover, & la renonciation que Philippe V. avoit faite de tous ſes droits à la Couronne de France. Cette union du Regent & de Georges, gouverna toute l'Europe, ils devinrent par là les Juges ſuprêmes plûtôt que les Médiateurs des querelles qui y ſurvinrent. En vain le genie puiſſant d'Alberoni travailla pour un Maître qu'il croyoit outragé & opprimé. Ses efforts prodigieux firent l'admira-

tion de tous les Politiques. Philippe parla, de ce moment, chez lui & dans les Cours Etrangeres avec une dignité dont on avoit perdu depuis long-tems l'usage à Madrid. La Nation parut reprendre la fierté & ses anciennes forces. On mit en mer une flotte que l'on compara à l'invincible, avec laquelle Philippe II. avoit entrepris la conquête de l'Angleterre. Une armée nombreuse fut transportee en Italie avec une quantité presque incroyable de munitions de toutes les especes L'éclat de ces préparatifs & le secret de leur destination, rendirent toute l'Europe attentive. Une premiere expédition avoit enlevé la Sardaigne ; la seconde se fit enfin contre la Sicile. Mais que pouvoit seul le Ministre Espagnol contre toutes les Puissances que l'envie & l'interêt armerent contre lui? Tout lui manqua ou l'abandonna : la flotte Espagnole fut attaquée & presque entiérement ruinée à la hauteur de Syracuse. L'escadre d'Angleterre maîtresse de la mer, transporta en Sicile les troupes Allemandes,

& empêcha d'arriver les convois de Barcelonne. Charles XII. fut tué au moment qu'il achevoit la conquête de la Norvege, & avec lui furent éteintes toutes les eſpérances que l'on avoit juſtement fondées ſur ſon animoſité contre la Cour de Londres, & ſa réconciliation avec le Czar auſſi animé que lui contre le Roy Georges. Les pratiques du Cardinal en France, furent auſſi découvertes & prévenues avec une habileté & une diligence digne du grand Prince qui la gouvernoit. L'eſcadre qui ſortit du Port de Cadix pour aller rallumer en Ecoſſe la faction du Prétendant, fut le jouet de la tempête. Enfin les troupes Françoiſes agirent contre l'Eſpagne avec le même courage qu'elles avoient montré pendant tant d'années pour ſa défenſe. La priſe de Fontarabie & de S. Sébaſtien porta le dernier coup à la fortune du Cardinal. Philippe fit le ſacrifice de ſon Miniſtre; mais ce n'étoit pas le ſeul que l'on éxigeoit de lui : il fallut, dit notre Auteur, boire le calice tout entier, acceder

au Traité de la quadruple alliance, & se retrouver, à quantité de dépenses, de chagrins, & d'hmiliations près, tel qu'on avoit été avant que de commencer la guerre. Les avantages furent immenses, & présens pour l'Empereur; on renvoya la discussion des prétentions de l'Espagne, & l'éxecution des minces faveurs qu'on lui annonçoit, au Congrès indiqué à Cambray; encore eut-elle la mortification de voir qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser par les difficultez réelles ou imaginaires qui retarderent l'ouverture de cette assemblée. Georges, après avoir humilié l'Espagne & causé par-là peut-être autant de préjudice à la Nation Britannique, qu'il en retiroit de gloire & de profit pour lui-même, ne songea qu'à augmenter sa puissance en Allemagne. La paix qu'il fit avec la Suede, lui assura les domaines dont il s'étoit emparé pendant les troubles du Nord; & de nouvelles ligues, lui donnerent le courage de mépriser les forces & les menaces du Czar. Le parti op-

posé à la Cour, ne rendit plus que de foibles combats dans les séances du Parlement, & les mouvemens des Jacobites, bien loin de donner une inquiétude sérieuse, ne servoient qu'à affermir l'autorité Royale, par le prétexte qu'ils fournissoient de demander & d'obtenir des subsides plus abondans.

Le dérangement de la Compagnie du Sud, pareil à peu-près à celui que causa dans le même tems le fameux systême en France, n'eut pour le Roy aucune des suites qui étoient à craindre du ressentiment de la Nation, & d'une infinité de particuliers qu'une aveugle confiance, en les ruinant, avoit réduits au plus affreux désespoir. L'Auteur n'a rien omis pour mettre dans un grand jour tout ce qui se passa dans ces tems-là à la honte de la raison & de l'humanité. Que de folie dans les uns, que l'ardeur du gain transportoit, au point de leur faire oublier pour leur sûreté les précautions les plus simples! Mais dans les autres que de perfidie, pour abuser de

la funeste disposition où se trouvoient les esprits, & pour engloutir tout d'un coup tant de fortunes! Selon lui, les malversations furent infinies; ce fut un cahos de fourberies & d'impostures. On fit grand bruit dans le Parlement: les Communes en général parurent marcher d'un *pied droit*, & vouloir sincerement la réparation du mal; avec cela on choisit à la pluralité des suffrages la voye la plus douce & la moins efficace. Ce choix, dit l'Auteur, dut faire comprendre que des rapports cachés gouvernoient les mouvemens, & que par des apparences de sévérité, on cherchoit plûtôt à tromper la vengeance de la Nation qu'à la satisfaire. On cria beaucoup contre le Ministere, on fit semblant de se fâcher, on déclama vigoureusement contre d'infames brigandages, plus préjudiciables encore à la Nation par la tache qu'ils lui imprimoient, que par la ruine des plus honnêtes gens. On nomma des Committés pour examiner les Registres, les Titres, les Comptes, on arrêta plusieurs Directeurs. Tout

ce fracas n'aboutit à rien de ſolide. Des plus coupables, les uns ne furent pas même nommés; les autres par leur fuite, emporterent avec les preuves du mal, l'eſpérance de le voir réparer. Leur évaſion rendit inutiles les découvertes particulieres, & les reſolutions par leſquelles on termina cette grande affaire, n'eurent guéres plus d'effet que celles qu'on avoit paru prendre ailleurs pour punir de ſemblables crimes. On ne ſera pas fâché de trouver ici la maniere pleine de force & de ſens dont l'Auteur s'exprime ſur la moderation du gouvernement dans cette conjonćture critique.

» Quelle difference de conduite, » dit-il, quand on n'a que l'interêt « public à venger, & quand on a » ſes animoſitez particulieres à ſatisfaire! Dès que la mort de la Reyne Anne eut mis les Whigs ſur » la tête des Torys, on ſaiſit les papiers de tous ceux qui avoient eu » part au gouvernement. La premiere procedure fut de s'aſſurer » de leurs perſonnes; le Comte

„ d'Oxfort, malgré ses répresenta-
„ tions & les attestations des Mé-
„ decins qui certifioient que sa vie
„ étoit en danger, fut enfermé dans
„ la Tour. Quel étoit leur crime?
„ D'avoir porté leur Souveraine à
„ terminer une guerre onéreuse &
„ ruineuse à ses peuples, dont tout
„ le fruit devoit être pour d'autres
„ à l'agrandissement desquels la saine
„ Politique demandoit que l'on s'op-
„ posât. Au tems dont je parle, une
„ troupe de mauvais Citoyens for-
„ me le projet horrible de dépoüiller
„ le Public, & de s'approprier ses
„ dépoüilles On les ménage, on les
„ épargne, on se contente de pren-
„ dre la résolution de leur défendre
„ de sortir du Royaume. On ne se
„ saisit point de leurs livres, de leurs
„ papiers qui auroient sûrement dé-
„ posé contre eux, on leur laisse le
„ tems de s'en défaire, de les falsi-
„ fier. Ils sont convaincus de l'avoir
„ fait; une simple reprimande, un
„ simple avertissement est la puni-
„ tion de cet attentat. Des Négocians
„ méritoient-ils donc plus d'égards

„ que des Pairs distingués par leur „ naissance, par leurs emplois, par „ leur merite personnel? Si le parti „ dominant n'eût point été interessé dans cette affaire, & qu'elle „ eût pû lui servir à accabler ses Antagonistes, se fut-il conduit avec „ tant de molesse? Eût-il été difficile „ de donner à ces infames pratiques „ le nom de haute trahison, & de „ haute malversation? Le dépoüillement de l'Angleterre ne méritoit-„ il pas autant ces qualifications que „ le conseil donné à la feuë Reyne „ d'augmenter le nombre des Pairs, „ & l'ouverture faite à la France „ des moyens de retirer Tournay des „ mains des Hollandois.

La mort du Duc d'Orleans, en privant le Roy de la Grande Bretagne du plus fidéle de ses Alliez, ne changea point la liaison qui subsistoit entre les deux Royaumes. Quelque opposées que fussent les vûës du Prince qui venoit de mourir, & de celui qui le remplaça, leurs interêts se trouverent les mêmes à l'égard des Puissances Maritimes, & sur-

tout de l'Angleterre. L'Infante renvoyée, mit la Cour de Madrid au déſeſpoir ; elle ſe jetta aveuglément entre les bras de l'Empereur, & ſans aucun autre avantage que celui d'une reconnoiſſance ſtérile & inutile de ſes Titres, Philippe rencherit avec une profuſion qui parut inconcevable, ſur les conditions de la quadruple alliance qui lui avoient couté tant de regrets. Le Traité de Vienne ſurprit & allarma toutes les autres Puiſſances. Nouvelle circonſtance qui juſtifia la ſageſſe des arrangemens d'Utrecht, & qui dut confondre de nouveau les ennemis de l'ancien Miniſtere. Si l'alliance de Vienne & de Madrid, eut de quoi fonder des inquiétudes ſerieuſes, s'il fallut auſſi-tôt prévenir par de prompts Traitez une Ligue formidable ; pour ainſi dire, par les tréſors & par les Armées qui la formoient, quel autre danger plus preſſant n'eût pas couru la liberté de l'Europe, ſi le même Souverain eût diſpoſé irrévocablement de toutes ces forces ? Au Traité de Vienne,

on oppoſa celui d'Hanover. Les Principaux Contractans de part & d'autre ne s'occuperent enſuite qu'à fortifier leurs Alliances, en amenant à leur parti les Etats ſubalternes. C'étoient en quelque façon des défis continuels : on ſe préparoit à la guerre, on augmentoit ſes troupes, on faiſoit l'énumération de ſes griefs, & tous affectoient de déſirer, ou du moins de ne point apprehender la guerre, quoique les Politiques s'accordaſſent à convenir qu'on cherchoit également des deux côtés à l'éviter.

La Compagnie que l'Empereur avoit formée à Oſtende, & qu'il s'opiniâtroit à ſoutenir, fut la principale ſource de l'aigreur qui éclata entre Vienne & Londres. Les Hollandois n'étoient pas moins intereſſés dans la querelle pour leur commerce, & les engagemens de la France ne lui permettoient pas d'être indifferente ſur cet article. Dans le fonds que pouvoit oppoſer le Conſeil de l'Empereur aux raiſons qu'on alléguoit contre ſon entrepriſe ? A qui

l'Empereur

l'Empereur devoit-il la possession des Pays-Bas ? N'en joüissoit il pas aux mêmes conditions que les Rois d'Espagne ses Prédecesseurs ? Ceux-ci pour le bien de la paix & dans un Traité solemnel, n'avoient-ils pas renoncé pour toujours, pour leurs sujets de ces pays, au commerce des grandes Indes ? L'équité permettoit-elle de revenir contre une disposition si religieusement éxecutée pendant plus de soixante ans ; & la reconnoissance ne s'élevoit-elle pas avec plus de force encore contre un pareil projet, formé au préjudice de deux Nations qui s'étoient sacrifiées pour ses interêts ?

L'agitation où étoient les esprits, secondoit les vûës secrettes de Georges. Il fixoit au dedans les ennemis de son gouvernement ; au dehors il augmentoit sa considération. Ses Ministres, les deux dernieres années de son regne, ne parurent occupés que du soin d'étaler la grandeur de leur Maître ; une puissante Escadre contint la mer Baltique dans le devoir, & empêcha la flotte Mosco-

vite de ſortir de ſes Ports ; une ſeconde auſſi forte partit pour veiller ſur les côtes d'Eſpagne ; une troiſiéme alla dans les Indes, pour aſſieger les Gallions & s'oppoſer à leur retour. Le Siege de Gibraltar que l'Eſpagne entreprit, fut ſans ſuccès, & lui coûta des ſommes immenſes. Malgré ce malheur plus propre à irriter qu'à abbattre ; malgré l'éclat fâcheux qu'avoient fait quelques mois auparavant, & la Harangue violente du Roy dans le Parlement, & la réponſe auſſi offenſante que l'Empereur avoit fait répandre juſques dans Londres, les choſes commençoient à s'adoucir par les ſoins du nouveau Miniſtére de France ; on avoit propoſé de premiers Préliminaires ; quoiqu'ils n'euſſent pas été agréés ; on avoit continué la négociation ; on cherchoit à les rectifier ; l'Empereur en propoſoit de nouveaux, ils venoient même d'être acceptés & ſignés à Paris, lorſque la mort vint enlever le Roy en chemin pour Hannover. „ Le vingt-
» tiéme de Juin 1727. Il arriva à

» Delden petite Ville du pays de
» Twente ; il y ſoupa avec appétit,
» & mangea beaucoup de Melon,
» ſurquoi il but quelques verres
» d'eau ; le lendemain il partit vers
» les trois heures du matin ; vers les
» cinq heures s'étant trouvé mal,
» il ordonna qu'on fît toute la dili-
» gence poſſible pour gagner Oſna-
» brug Ce Prince tomba dès-lors
» en léthargie, & reſta aſſoupi en-
» tre les bras de M. Fabricius ſon
» Chambellan. Dès qu'il fut arrivé
» au Palais de l'Evêque ſon frere,
» on lui ouvrit la veine ; mais ſans
» ſuccès. Il expira le lendemain à
» deux heures du matin dans la
» même chambre où il étoit né, le
» huit du même mois dans l'année
» 1660. Il venoit d'entrer dans la
» 68e. année de ſon âge ; & la 13.
» de ſon regne alloit finir.

Ses qualités perſonnelles, ſes grands talens pour le gouvernement, le ſuccès de preſque toutes ſes entrepriſes, peuvent juſtifier, ſelon l'Auteur, les éloges les plus magnifiques. Adoré de ſes ſujets d'Allemagne,

il ſçut ſe faire eſtimer du moins de ceux même des Anglois qui lui furent le plus oppoſés. Il ſçut ſoumettre & contenir auſſi ceux qu'il n'avoit pu s'attacher, ou qu'il ne s'étoit pas embarraſſé de gagner. Bien des gens ont prétendu qu'il pécha contre la Politique, en ſe déclarant d'une maniere éclatante contre les derniers Miniſtres de la Reyne Anne; mais auſſi par-là il arriva que le parti oppoſé lui fut invariablement attaché; & par ſon moyen, il fut en état de tout entreprendre & de tout obtenir. La révocation de l'acte paſſé ſous Guillaume III. pour fixer à trois ans la durée des Parlemens, les adouciſſemens à celui que l'on avoit porté contre les Nonconformiſtes, la ſouſtraction des gens de guerre à la Juriſdiction ordinaire, la conſervation d'une armée en tems de paix, la ſuſpenſion de l'*Habeas Corpus* conſentie ſi facilement & pour un ſi long terme, les ſubſides indéfinis accordés toutes les fois qu'ils avoient été demandés, le peu de ſincerité & d'éxactitude à examiner, à exi-

ger les comptes, ſont autant de monuments du pouvoir qu'il avoit ſçu ſe donner & ſe conſerver. Quelle difference, dit l'auteur, entre l'eſpece d'eſclavage où l'on retint Guillaume III. & la liberté dont on laiſſa jouir Georges I. Il faudroit être extremement prévenu pour ne pas avouer qu'il eſt impoſſible en Angleterre qu'un Roi y regne de la ſorte ſans un vrai merite & ſans une conduite ſuivie. La concluſion eſt juſte & perſonne ne la conteſtera ; mais comme Guillaume avoit lui même beaucoup de génie, & les plus grandes qualités, on demandera toujours pourquoi Georges auſſi peu aimé eut conſtamment une ſuperiorité de crédit & de puiſſance, que l'autre ne put jamais acquerir. C'eſt aux ſpeculatifs à décider le probleme ; il ſeroit aiſé d'en rapporter plus d'une raiſon mais n'envions point aux autres le plaiſir de les deviner.

Ce prince, continue l'auteur, étoit encore plus reſpecté au dehors que dans ſes propres états. De concert avec le Duc d'Orleans, il ſe fit dans

l'Europe une eſpece de domination & s'en rendit l'arbitre ; mais cette gloire lui couta ſon repos. Son regne fut toujours inquiet & agité. Ses peuples s'en reſſentirent ; & ſans avoir rien à démêler avec les autres nations, excepté toutesfois l'affaire d'Oſtende, ils furent toujours en danger de faire la guerre.

La ſincerité de l'Hiſtoire, ſelon l'Auteur, ne permet pas de diſſimuler que quelques défauts ternirent un peu ſes qualités. L'avarice ne le domina pas abſolument, mais il n'étoit pas liberal. Son amour pour la Ducheſſe de Kendale, alla juſqu'à une eſpece d'indécence ; peut-on regarder autrement la commiſſion de grand Ecuyer qu'il avoit donnée à cette favorite ? auſſi un des premiers ſoins de ſon ſucceſſeur fut de retirer ce brevet, & de le mettre en des mains convenables. N'eſt-il pas étonnant que deſtiné depuis 1700 à porter la couronne d'Angleterre, il ne ſe fût pas gêné à apprendre l'Anglois. Pour la hauteur & la vivacité de certaines démarches & de certains diſ-

cours l'équité demande qu'on en attribue la plus grande partie au zele ardent de ses ministres.

Après tout, dit l'Auteur, pour finir son caractere, ces défauts sont legers : mais il est difficile que la posterité lui pardonne la maniere dont il en usa constamment avec le Prince & la Princesse de Galles ; leur modération, leur patience auroient dû le faire revenir, & la sagesse dont ils gouvernent leurs Peuples, doit avoir convaincu l'univers qu'ils étoient dignes de toute la tendresse de leur pere & de toute la confiance de leur Roi.

Nous n'avons pu faire entrer dans cet extrait, comme nous l'aurions souhaité, quantité de détails particuliers, de traits curieux, de caracteres judicieusement tracés, de discours profonds qui embelissent cette histoire. Un esprit sensé s'en occupera avec une veritable satisfaction. L'histoire d'Angleterre, tient en quelque façon du genie dominant dans la nation ; elle conduit à la mélancolie par les reflexions où elle

vous jette. Les passions ne paroissent nulle part avec plus de fracas ; l'Ambition surtout & la vengeance y jouent les plus grands rôles, & s'y servent mutuellement. Que de raisonnemens sçavants que l'experience dément ! que de demarches prudentes que l'événement confond ! Le peuple y est-il plus heureux qu'ailleurs, & ses députés qu'il *paroît* nommer pour le representer dans les Parlemens, ni sont-ils occupés qu'à proteger ses droits & qu'à les maintenir ? Cette constitution si parfaite, ne sert-elle pas aussi souvent d'aliment aux passions, que d'exercice à la vertu ! Que l'on dispute tant que l'on voudra sur la nature des differens gouvernemens. La speculation en prouvera la difference ; la pratique en montrera la ressemblance ; comme ils seront toujours dirigés par des hommes, il est clair qu'ils éprouveront toujours les mêmes vicissitudes, ou que les inconveniens, sans y être précisément les mêmes, y seront presque toujours aussi grands. Si l'autorité réünie dans un seul,

produit quelquefois le deſpotiſme; partagée entre pluſieurs ou temperée par des reſtrictions équivoques, n'ouvre-t'elle pas le plus ſouvent la porte à la licence, plus funeſte pour le repos de la multitude que l'abus du pouvoir ſuprême. Laiſſons chaque nation ſe gouverner ſuivant ſes loix, & ſouhaittons tous qu'elles les ſubordonnent à la vertu & à l'amour du bien. L'auteur a placé à la fin de ce volume des faſtes fort exacts, des trois regnes qu'il a décrits, en commençant où a fini M. de Rapin Thoiras.

ARTICLE LXXXVI.

DISSERTATIONS DU P. E. Souciet de la Compagnie de Jeſus, Tom. III. Contenant 1°. l'Hiſtoire chronologique de Pythodoris Reine du Pont, de Polemon I. ſon Mari, & de Polemon II. ſon fils &c. 2°. l'Hiſtoire chronologique des Rois du Boſphore Cimmérien &c. A Paris Quai des Auguſtins, chez Rollin fils à S. Athanaſe, &

de Bure l'ainé, à S. Paul 1736. In 4°. Pages 87.

DEs deux nouvelles dissertations que le P. E. Soucier vient de donner au public, la premiere explique les Médailles de Pythodoris Reine du Pont & du Bosphore, celles de Polémon I. son mari, & de Polemon II. son fils. Et, comme il s'agit principalement de fixer les Epoques qui se trouvent marquées sur ces Médailles, il a fallu développer l'Histoire Chronologique de ces Princes, & les principaux points de celle de la fille de Pythodoris femme de Cotys Roi de Trace. Cette dissertation est en forme de lettre adressée à M. de Surbeck Capitaine-Lieutenant de la Générale des Gardes Suisses, tres habile dans la science des Médailles & de l'Antiquité.

Strabon le seul des Anciens qui ait parlé de Pythodoris, ayant écrit sous le regne de cette Princesse, il a paru necessaire de déterminer l'année qu'il publia son ouvrage. Il dit au livre XII. que la Ville de Cyzi-

que jouiſſoit encore de ſa liberté, & des privileges que les Romains lui avoient accordés. Il écrivoit donc avant l'an 779. de la fondation de Rome puiſque ce fut cette année que Tibere ôta aux habitans de Cyzique & leurs privileges, & leur liberté. Mais le P. Souciet veut quelque choſe de plus précis, & il le trouve au livre IV. de Strabon. Là cet Auteur écrit que les Noriques réprimés dans une ſeule campagne, avoient ceſſé de faire des courſes ſur les terres des Romains, & que depuis trente trois ans ils étoient tranquilles, & payoient le tribut qu'on leur avoit impoſé. Or cette campagne, reprend le P. Souciet ſuivant ſa chronologie, eſt celle de l'année de Rome 740. La trente troiſiéme année depuis cette expédition, eſt la 773. de Rome, celle précisément où Strabon publia ſa Géographie. Car ce P. ſoutient, & il le prouve par pluſieurs exemples, que les Auteurs au moins les anciens, appellent l'année qu'ils écrivent, celle où ils ont fini ou publié leur ouvrage.

Cette date établie, l'Auteur paſſe à l'Hiſtoire de Pythodoris, dont voici le précis.

Son Pere nommé Pythodorus avoit exercé la charge d'Aſiarque à Tralles en Lydie. Il avoit des richeſſes immenſes, & qui égaloient celles des Rois ; on les fait monter à plus de deux mille talens. Céſar l'en dépouilla, parce qu'il avoit été attaché à Pompée, & néanmoins Pythodorus en laiſſa autant à ſes enfans. Il en avoit pluſieurs, mais on ne connoit que Pythodoris. *C'étoit une femme d'une prudence conſommée, & capable d'être à la tête des affaires* : Elle épouſa en premieres nôces Polemon I. Roi du Pont, fils d'un célebre Orateur de Laodicée, qui ſe nommoit Zénon. Antoine avoit donné à Polemon le Royaume du Pont ; Auguſte lui en confirma la poſſeſſion, & Antoine quelque tems aprês y ajouta la petite Armenie. Il fut fait ami & allié du peuple Romain.

Après la mort d'Alexandre Roi du Boſphore, il eut encore ce Royaume avec la veuve du feu Roi,

nommée Dynamis, & cela du consentement d'Auguste. Cette premiere femme de Polémon étant morte, il épousa Pythodoris, dont il eut trois enfans, deux fils & une fille, & mourut quelque tems après. Pythodoris lui succeda dans le gouvernement de ses états. De ses deux fils l'un nommé Polémon comme son Pere vecut avec sa mere sans avoir aucune part aux affaires tout le tems qu'elle vécut. L'autre, qui s'appelloit Zénon comme son ayeul, venoit d'être fait Roi de la Grande Arménie, lorsque Strabon écrivoit. Sa fille que l'Histoire ne nomme pas, fut mariée à Cotys Roi de Trace, dont elle eut au moins trois fils. Ce Prince ayant été mis à mort par l'ordre de Rhescuporis son Oncle, leur fils aîné regna en Trace sous la Tutelle des Romains. Pythodoris vivoit encore. Elle s'étoit remariée à Archelaüs Roi de Capadoce, qu'elle suivit dans ce nouveau Royaume. Mais après la mort de ce prince, elle revint dans ses états du Pont. Son fils Polémon obtint de Caligula ce Royau-

me, & lui succeda. La Capadoce fut réduite en Province Romaine.

Ces faits ou dumoins les principaux & quelques autres qu'on y ajoute, & qui ont rapport à Pythodoris, ces faits, dis-je, rangés dans un ordre chronologique, & fixés par des époques tirées de l'Histoire, servent de fondement à l'explication des Médailles de cette Princesse. Il est vrai que M. Seguin & M. Vaillant font naître une difficulté, en supposant que la fille de Pythodoris, Reine du Pont, se nommoit aussi Pythodoris, de sorte qu'on pourroit douter à laquelle des deux on doit attribuer les médailles dont il est ici question. Mais le P. Souciet tranche la difficulté, en niant que la fille de la Reine du Pont se nommât Pythodoris, car 1°. aucun Auteur ne nous a transmis son nom 2°. Ce n'étoit point l'usage chez ces peuples que les filles prissent le nom de leur mere. Nous voyons aucontraire que Pythodoris avoit pris le sien de son pere Pythodorus. Enfin Strabon distinguant la mere de la fille unique-

ment par le nom de Pythodoris, que portoit la mere, fait assez connoitre que ce n'étoit pas celui de sa fille. Ce qui a trompé les deux sçavans Antiquaires, c'est une médaille du cabinet du Roi, sur laquelle ils ont lû : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΥΘΟ..... ΤΟΣ Ξ. C'est-à-dire, *la Reine Pythodoris, femme de Cotys. LX.* Le P. Souciet fait voir avec évidence l'erreur où ils sont tombés. Car en premier lieu la femme de Cotys n'a pû du vivant de son mari, faire frapper des médailles en son nom, pour l'Empereur. Secondement elle n'a pu le faire étant veuve, puisqu'elle ne regna pas après la mort de Cotys. Enfin ce qui decide la question, c'est que sur la Médaille de Pythodoris, qui est dans le cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, d'une conservation parfaite, on lit très distinctement : ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ ΕΤΟΥΣ Ξ. *Pythodoris, l'année LX.* Aulieu que la Médaille du Roi étant fruste, & a demi éffacée, il a été aisé de transporter & de confondre quelques lettres.

Reste donc à examiner, 1°. quel-

le eſt l'Ere dont l'année 60. ſe trouve marquée ſur ces médailles. 2°. Ce que ſignifient les Types des Revers. L'Epoque ou la date Ξ ne peut être rapportée ni à Auguſte, ni à Tibere, puiſque ni l'un ni l'autre n'a regné LX ans. Il faut en dire autant de Pythodoris, & pour la même raiſon : ſon regne n'ayant pas eu une ſi longue durée, de quelque maniere qu'on le prenne. Ce n'eſt point l'Ere du Royaume de Capadoce; puiſque Pythodoris n'y regna qu'avec ſon mari Archélaus. Il faut donc conclure avec le P. Souciet, que c'eſt une Ere du Royaume du Pont ; ce qui eſt confirmé par les Types des deux Revers. En effet ce Pere reprenant les époques qu'il a ramaſſées, rejettant toutes celles qui ne peuvent convenir, diſcutant avec beaucoup d'éxactitude tous les points de l'Hiſtoire qui peuvent ſervir à fixer l'incertitude, ſoutient que l'Ere des médailles de Pythodoris a commencé l'an de Rome 713 que le Pont fut érigé par Antoine en Royaume, & donné â Polemon ; que la 60.

année de cette Ere, tombe par consequent à l'an 773. de Rome, de J. C. 19. Pythodoris regnoit alors dans le Pont, après la mort d'Archelaüs. Elle fit frapper ces médailles pour Tibere, dont on y voit la tête, & non celle d'Auguste, mort depuis cinq ans. Au Revers de l'une des médailles on voit une Balance, & sur l'autre un Capricorne. Ce sont, dit l'Auteur de la dissertation, les signes de deux mois honorés dans le Pont, comme de grands Dieux; & c'est pour cette raison qu'on les voit sur les médailles de la Reine du Pont.

Dans la seconde dissertation adressée à M. l'Abbé de Rothelin, pour expliquer une médaille du riche cabinet de cet illustre Abbé, le P. Souciet s'est trouvé engagé à remonter jusqu'a l'origine du Royaume du Bosphore Cimmérien, à fixer le nombre & la durée des regnes connus, à expliquer toutes les autres médailles, enfin à donner l'Histoire, ou dumoins une Chronologie exacte des Rois du Bosphore. Et

quelle érudition, quelle ſagacité, quelle critique n'a-t'il pas fallu, pour percer ces ténébres Cimmériennes, beaucoup plus réellement répanduës ſur l'hiſtoire, que ſur les terres de cet Empire? Quel travail, pour raſſembler les morceaux épars & jettés comme au hazard, de cette Hiſtoire qu'aucun Auteur de ceux qui nous reſtent, n'a traitée, dont ils ne diſent que quelques mots en paſſant, & ſouvent encore avec peu d'exactitude! Après avoir donc par d'épineuſes recherches formé une ſuite ſucceſſive des Rois du Boſphore, le P. Souciet examine à quelle année on doit placer le commencement de l'Ere dont les époques ſe trouvent ſur les Médailles de ces Princes.

D'abord il établit qu'on ne peut faire remonter cette Ere juſqu'à l'origine du Royaume, ou juſqu'aux premiers Rois appellés Archœanactides, ni mêmes à Spartacus, ou à Seleucus qui leur ſuccederent. En voici la preuve: c'eſt que dans ces ſuppoſitions, les époques de l'ere mar-

quées sur la médaille de Rhescuporis du cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, & sur les suivantes, tomberoient à des années qui précederent le regne d'Hadrien, & c'est ce qu'on ne peut supposer. Ces médailles representent l'Empereur avec de la barbe. Or on sçait qu'Hadrien fut le premier qui la laissa croître, & qui introduisit cet usage. Elles ne peuvent donc avoir été frappées pour un Empereur qui ait été sur le thône avant Hadrien. Tout cela est prouvé en détail par des calculs chronologiques.

Au contraire, en faisant commencer l'Ere de la monarchie Cimmerienne au regne de Satyrus I. c'est-à-dire, à l'an de Rome 341, tout s'arrange, & s'accorde parfaitement avec l'Histoire. Dans ce systeme, qui satisfait à tout, le P. Souciet explique toutes les médailles qui nous restent des Rois du Bosphore, & cette explication entraine leur histoire & donne lieu de l'eclaircir.

A la fin de la dissertation, l'auteur a tracé une table chronologi-

que des Rois du Boſphore Cimmérien, depuis le commencement de la monarchie, ou du regne des Archæanactides, l'an de Rome 268. avant J. C. 487. juſqu'à Rheſcuporis III. qui regnoit en l'année 618. & en 620. de l'ere Cimmérienne, c'eſt-à-dire en 958 & 960 de Rome; de J. C. 204 & 206, ſous l'Empire de Septime Sévere. Cette Table eſt le précis de l'Hiſtoire rapportée & développée dans le corps de l'Ouvrage, où le Pere a ſoin de renvoyer, indiquant les Articles qui traitent plus au long ce qui n'eſt ici qu'en abregé.

ARTICLE LXXXVII.

VOYAGES FAITS, principalement en Aſie dans les XII. XIII. XIV. & XV. ſiecles &c. *Voyez le mois d'Avril I. partie article XXXIX. & le mois de Mai article L.*

Les Voyages tres curieux & fort remarquables achevés par toute

l'Asie, Tartarie, Mangi, Japon, les Indes Orientales, Isles Adjacentes, & l'Afrique, commencés l'an 1252. par Marc Paul Venitien, Historien recommandable par sa fidelité, qui contiennent une relation tres exacte des pays Orientaux &c.

SI nous en croyons le sçavant Jean Gaspar Scheuchzer membre de la societé Royale, & du college des Medecins à Londres. Marc Paul n'est pas proprement l'auteur de cet ouvrage, ce fut, dit-il* a un noble Genois dont on ignore le nom, qui écrivit la relation des Voyages du Venitien, & ses observations touchant les pays orientaux sur ce qu'il lui en entendit raconter. „ L'Ouvrage, ajoute-t'il, pa-
» rut en latin vers l'an 1298. peu de
» tems aprês on le traduisit en Ita-
» lien ; dans la suite l'original latin
» étant devenu d'une extrême rareté
» *Franciscus Pipinus* de Bologne,

* Discours préliminaire de l'Histoire du Japon par Engelbert Kœmpfer.

» Cordelier en fit une nouvelle tra-
» duction latine, qui est imprimée
» dans le *Johannis Huttichii novus*
» *Orbis regionum* publié à Bâle en
» 1532. mais elle est si malfaite,
» & si differente de l'original, que
» Giovanni Baptista Ramusio ayant
» recouvré une des premieres co-
» pies Italiennes, crut rendre service
» au public de la faire réimprimer
» dans le second volume de son
» beau recueil de voyages.

Il y a dans ce récit des choses évidemment fausses, & qui font voir que la docteur Scheuchzer étoit mal instruit de ce qui regarde les Voyages de Marc Paul. On convient assez aujourd'hui qu'il les a écrits lui-même en Italien, quoiqu'on ne sçache pas au juste si Ramusio, en les insérant dans son recueil, a exactement suivi l'original, qu'il a eu entre les mains. Il n'est guere moins certain que la premiere version latine de ces voyages est celle de François Pepin religieux de S. Dominique & non pas Cordelier, & contempo-

rain de MarcPaul ; que cette verſion, qui eſt écrite en très mauvais latin, n'a jamais été imprimée, & ſe garde manuſcrite à Padouë dans la Bibliotheque de S. Jean de Latran, & à Cologne de Brandebourg, dans celle de l'Electeur; qu'on en a fait depuis une autre en Allemagne, qui a été imprimée à Bâle par les ſoins de Jean Hutichius, & réimprimé en 1671. à Cologne de Brandebourg par les ſoins d'André Muller Greinffinhac, qui l'a confrontée avec le manuſcrit de la bibliotheque de l'Electeur, & avec les editions de Ramuſio, de Purchas, & de Vitriarius, a marqué au bas des pages toutes les variantes des deux verſions latines, & y a ajouté une préface & pluſieurs tables.

C'eſt ſur cette édition de Muller qu'a été faite la traduction françoiſe, qu'on nous donne dans ce recueil, on ne nous apprend point quel en eſt l'auteur, & nous ne ſçaurions croire qu'elle ſoit de M. Bergeron qui n'auroit pas traduit ces paroles

de la préface de Muller *Guillelmum item de Rubruquis*, Guillaume qui a écrit des Rubruques. Cette préface est bien faite : Muller y remarque qu'on a mal à propos confondu l'auteur de ces voyages avec Paul Venitien de l'ordre des hermites de S. Augustin : il nous y fait connoître son livre & les traductions, qui en ont été faites en Allemand, en Portugais & en Flamand ; & il observe fort bien que » comme ces li-
» vres, étoient regardés dans les
» premiers tems qu'ils ont paru, com-
» me de pures fables, il est facile-
» ment arrivé, qu'ils ont été fal-
» sifiés par les libraires, & cela non-
» seulement quant aux noms barbares
» des pays & des nations, mais aus-
» si quant à l'Histoire même; ensorte
» qu'il paroît qu'on en a retranché
» plusieurs choses, & qu'on y en a
» ajouté d'autres, & même qu'il y a
» eu plusieurs choses de changées. »
Il justifie cette remarque en confrontant plusieurs passages des trois versions primitives, qui sont les deux latines

latine & l'italienne de Ramusio ; à quoi il ajoute qu'on trouve dans sa traduction Allemande deux Chapitres entiers, qui ne sont dans aucun des autres, ni dans l'original.

Il prouve ensuite par plusieurs citations qu'on a souvent fait dire à Marc Paul ce qu'il n'a jamais dit. Il convient à la vérité que ce célebre voyageur s'est trompé plus d'une fois qu'il est peu exact à marquer les noms propres. Il rapporte fidellement tout ce que les sçavans ont reconnu de défectueux dans son Ouvrage, mais il le justifie sur plusieurs défauts, qu'on lui a imputé, où faute de le bien entendre, ou parce qu'on n'étoit pas assez instruit des sujets qu'il traite. Il prétend surtout, & avec raison qu'il faut bien distinguer ce que Marc Paul dit qu'il a vû, d'avec ce qu'il raconte sur le témoignage d'autrui, & il conclut que ce petit ouvrage, malgré ses défauts & les obscurités qu'on y rencontre, merite d'être lû. » Il est » utile & avantageux, ajoute-t-il, » de conserver les anciens auteurs,

» afin de connoître les choses de
» leurs tems, & les Ecrivains mo-
» dernes feroient beaucoup mieux,
» s'ils ajoûtoient aux Anciens, que
„ de les copier, de les tronquer &
„ de les forcer, comme ils font, car
„ de cette maniere c'ëst troubler les
„ sciences, au lieu de les perfection-
„ ner. „ On sçait d'ailleurs que les Portugais ont beaucoup profité des voyages de Marc Paul pour penetrer aux Indes Orientales, & Christophle Colomb, pour découvrir le nouveau Monde.

Muller a mis à la tête de son édition une carte, qu'on trouvera dans ce recueil, & qu'il a fait faire à M. Adam Thilon son ami & son collegue. Elle est assez bonne pour le tems, & pour la rendre encore plus utile, on y a marqué en caracteres differens les lieux, dont il n'est point parlé dans le voyage de Marc Paul. Le sçavant Editeur y a joint quatre tables, qu'il appelle, Commentaires. Le premier est geographique & historique, il le donne comme un supplément au tre-

ſor geographique d'Ortelius. Le ſecond eſt chronographique ; l'Auteur y parle, non ſeulement des tems, que Marc Paul a marqués, mais encore de toute l'hiſtoire des Tartares, qu'il rapporte ſelon l'ordre chronologique, y renfermant ce que Wolfang Dreſchlerus dit de l'hiſtoire des Saraſins, avec les genéalogies, les Dynaſties & les ſucceſſions des Princes Tartares & Chinois. Il donne à la troiſiéme le nom de *Proſographique ;* ce n'eſt qu'un ſimple *index* itineraire. Le quatriéme eſt un gloſſaire très-court, dans lequel Muller examine & éclaircit quelques mots Tartares, & les explications, que Marc Paul en a données, ſuivant les régles de ces mêmes Langues. Tout cela eſt ſuivi dans l'Edition Latine d'une Diſſertation ſur le Cathay, & ſur la ſituation de Cambalu, par Muller : elle n'auroit rien gâté dans ce recueil.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup ſur le livre même de Marc Paul, outre qu'il eſt tellement abregé, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'en

faire un extrait, nous ne pourrions pas le ſuivre, ſans être obligés de nous étendre beaucoup pour le rendre intelligible ; le peu que nous en allons dire, ſuffira pour en donner quelque idée. L'Auteur employe les dix premiers chapitres du premier livre à décrire les voyages de ſon pere & les ſiens. En 1252. ſelon le manuſcrit de Brandebourg, & en 1269. ſuivant la verſion latine de Bâle, (nous verrons bien-tôt que tous les deux ſe trompent dans la datte,) Nicolas & Matthieu Paulo, freres, nobles Venitiens, s'embarquerent à Veniſe ſur un navire, qui alloit trafiquer à Conſtantinople. Arrivés dans cette Ville Impériale, ils s'y repoſerent quelques jours, ils prirent enſuite leur route vers le Pont Euxin, paſſerent en Armenie, & ſe rendirent à la Cour d'un Roi Tartare appellé *Barka* ou *Barba*, auquel ils firent des preſens conſiderables.

Après un an de ſejour dans ce Royaume, ils ſe diſpoſerent à retourner à Veniſe, mais une guerre ſur-

venuë entre Barka & un autre Prince Tartare nommé *Allau* ou *Alan* les ayant obligé de prendre des chemins détournés, ils se trouverent à *Bochara*, ville de Perse, où le Roi *Barach* faisoit sa résidence, & où ils resterent trois ans. Au bout de ce tems-là un Seigneur Tartare, envoyé par Allau vers le grand Cham, arriva à Bochara, & engagea les voyageurs Venitiens, qui parloient très-bien sa langue, à l'accompagner. Le grand Cham les reçût fort bien, c'étoit le célebre Cublai; le conquerant de la Chine; il questionna beaucoup les deux Etrangers sur les Princes, qui regnoient alors en Occident, sur leur puissance & leurs richesses, sur leur maniere de faire la guerre, sur la forme de leur Gouvernement: il parut charmé de leur réponse, il ne se lassoit point de les entendre, & il leur fit de grandes caresses.

Ce Prince avoit beaucoup de Chrétiens dans ses Etats, il estimoit leur religion, & il souhaittoit de l'établir solidement dans son Empire. Pour y réüssir il forma le dessein d'en-

voyer une Ambaſſade au Pape, & engagea les deux Venitiens à accompagner ſes Ambaſſadeurs; il les chargea même de demander au ſouverain Pontife une centaine d'hommes ſages & ſçavans, qui puſſent deſabuſer les Docteurs Tartares, fort entêtés de leur fauſſe religion, & de ce que l'Empereur appelloit le culte des démons. Il pria auſſi les deux Pauls de lui apporter de l'huile de la lampe, qui brûloit devant le ſépulcre du Sauveur à Jéruſalem. Ils le lui promirent, mais ils avoient à peine fait vingt milles depuis leur départ de la Cour, que l'Ambaſſadeur de Cublai tomba malade, ce qui les obligea de continuer leur route ſans lui : ils arriverent à *Ancone* au mois d'Avril 1212. ils y apprirent que le Pape Clement IV. étoit mort, & n'avoit pas encore de ſucceſſeur, ainſi en attendant qu'ils puſſent s'acquitter de leur commiſſion, ils s'en allerent à Veniſe.

Nicolas Paulo y avoit laiſſé ſa femme enceinte, lorſqu'il en partit pour Conſtantinople, il la trouva

morte, & le fils qu'elle avoit eu, âgé de dix-ſept ans, ſelon le manuſcrit de Brandebourg, & de quinze ſeulement ſuivant l'Edition de Bâle. On voit bien d'abord en quoi conſiſte l'erreur de l'une & de l'autre, car ſi la femme de Nicolas Paulo étoit enceinte en 1252. ſon fils en 1272. devoit avoir environ vingt ans. Mais ſi le pere ne partit qu'en 1269. le fils ne pouvoit être âgé que de trois ans ; outre que le voyage des deux freres avoit aſſurément duré beaucoup plus de trois ans. L'Italien de Ramuſio leve toutes ces difficultés: il fait partir les deux nobles Venitiens en 1250. il les fait arriver à Acre, & non pas à Ancone en 1269. & il dit que le fils de Nicolas Paul avoit alors dix-neuf ans. Il eſt aſſez ſurprenant que l'Auteur de ce recueil ait preferé les deux verſions Latines, toutes deux ſi défectueuſes, pour nous donner en François le voyage de Marc Paul, à la verſion Italienne, qu'on doit regarder comme le véritable original, à peu de choſes près, & que le Tra-

ducteur en marquant les variantes des deux premieres, n'ait point dit en quoi elles different de la troiſiéme.

Ce fut donc de la ville d'Acre, ou Ptolemaïde, que Nicolas & Matthieu Paul allerent attendre à Veniſe l'élection du nouveau Pontife, pour s'acquitter de leur commiſſion. Les deux verſions Latines, qui les font aborder à Ancone, diſent qu'ils y avoient rencontré Thibaut Viſconti Légat du S. Siége, & il eſt certain que ce Prélat étoit alors dans la Paleſtine avec le Prince Edouard d'Angleterre. Au bout de deux ans l'élection du Pape n'étant point encore faite, les deux voyageurs craignant que Cublai ne s'impatientât de ne les point voir revenir, ils retournerent à Acre menant avec eux le fils de l'aîné, qui ſe nommoit Marc, & qui eſt l'auteur de ces voyages, & ils repreſenterent au Légat qu'ils ne pouvoient pas differer plus long-tems de ſe rendre auprès du grand Cham. Thibaud aprouva leur deſſein, leur donna des lettres pour l'Empereur, où

la Foi Catholique étoit clairement expliquée, & ils prirent congé de lui. Ils n'étoient pas encore bien loin, lorſque Thibaud reçût la nouvelle de ſon élection au Pontificat; * il fit courir après eux, les pria de s'arrêter quelque tems, leur envoya de nouvelles lettres, & en chargea deux Religieux de S. Dominique, Nicolas & Guillaume de Tripoli, qui avoient ordre de faire le voyage avec les trois Venitiens. Marc Paul ne dit pas dans la ſuite un ſeul mot de ces deux Religieux.

Les voyageurs s'étant remis en chemin, eurent beaucoup à ſouffrir, & coururent de grands riſques avant que de pouvoir gagner les Etats du grand Cham, ſurtout à cauſe de l'irruption que le Soudan de Babylone avoit faite en Armenie. Mais dès que Cublai fut averti qu'ils aprochoient, il envoya fort loin au-devant d'eux, & leur fit porter quantité de proviſions. Il les accueillit à leur arrivée de la maniere la plus gracieuſe, reçût avec reſpect les let-

* Il prit le nom de Gregoire X.

tres du ſouverain Pontife, & l'huile de la lampe du ſaint Sepulcre, qu'ils lui preſenterent & qu'il plaça dans un des plus beaux appartemens de ſon Palais; il les retint à ſa Cour, où à ſon exemple les courtiſans leur firent mille amitiés. Le jeune Marc ſe fit aiſément aux manieres du païs, & aprit en peu de tems les quatre langues, qu'on parloit à la Cour de Cublai, ce qui le mit ſi bien dans l'eſprit de l'Empereur, que ce Prince ſe ſervit long-tems de lui dans ſes plus importantes affaires, & l'envoya en differentes Provinces de ſon vaſte Empire, avec des commiſſions honorables.

Il s'en acquitta toujours à la ſatisfaction du Monarque, & il en profita pour acquerir les connoiſſances, dont il a fait part au Public. Elles lui auroient été beaucoup plus utiles, ſi l'Auteur avoit été plus verſé dans la Géométrie & dans l'Aſtronomie, ſans leſquelles il n'y a point de bonne Géographie, ni d'habile Coſmographe. Enfin l'amour de la Patrie obligea les trois Vénitiens à

demander leur congé ; ils eurent beaucoup de peine à l'obtenir ; & l'Empereur n'auroit peut-être jamais pu se résoudre à le leur accorder, sans l'occasion d'une Princesse de son sang, qui devoit aller épouser Argon Roy des Indes ; il fut bien-aise qu'ils accompagnassent cette Princesse jusques dans les Etats de son époux. Il fit aussi partir avec eux des Ambassadeurs pour le Pape, & pour divers Princes Chrétiens ; mais Marc Paul ne dit rien du succès de ces Ambassades. Ils arriverent enfin à Venise en 1295.

Les vingt-quatre premiers Chapitres du second Livre, qui en contient soixante-dix, renferment un grand détail de la puissance, des richesses, de la magnificence, & des victoires de Cublay. Ce conquerant fut paisible possesseur de la Chine en 1281. Peu d'années après l'arrivée de Marc Paul auprès de lui, & ne tarda pas à transporter sa Cour à Pekin. Il commença la vingtiéme Dynastie Impériale, & les Annales Chinoises parlent de lui, comme le

voyageur Venitien. Elles nous le representent comme un Prince religieux, amateur de l'ordre, libéral, protecteur des Arts & des Sciences: nous avons vû qu'il estimoit la Religion Chrétienne, qu'il avoit même du zele pour l'établir dans son Empire, & notre auteur nous en raporte des traits, qui font regretter que sa conversion au Christianisme, que quelques Historiens ont assurée, ne soit pas apuyée de témoignages plus autentiques, & que les Annales Chinoises n'en disent rien.

Marc Paul fut témoin pendant son séjour à la Chine de deux expéditions, qui ne furent pas également heureuses. La premiere fut une guerre sanglante que Cublai eut à soûtenir contre un de ses oncles nommé, *Naiam*, qui s'étoit revolté contre lui. Il gagna enfin sur ce Prince une grande bataille, le fit prisonnier, & le condamna à la mort. Naiam étoit Chrétien, mais ne faisoit pas honneur à sa religion par ses mœurs & par sa conduite. Les Juifs & les Mahometans ne manquerent

pas une occasion, qui leur parut si favorable, d'inspirer au Monarque victorieux toute la haine qu'ils portoient au Christianisme ; mais ce Prince leur imposa silence, & parla en cette occasion, comme auroit pû faire l'homme du monde le mieux instruit de notre sainte Religion, d'une maniere néanmoins, qui ne donne aucun lieu de croire qu'il l'avoit embrassée. D'ailleurs il n'y a nulle apparence que s'il eût été Chrétien, les ennemis de J. C. eussent osé lui parler, comme ils firent.

La seconde expédition, dont Marc Paul nous a instruit, & dont il rapporte tout le détail au commencement de son troisiéme Livre, fut une entreprise sur les Isles de Zipangri, ou du Japon. Cublai apprenant qu'elles étoient très-riches, sur-tout en or & en perles, voulut les ajoûter à ses vastes conquêtes, & y envoya un puissante armée, sous la conduite de deux Généraux Tartares : mais une violente tempête, qui coula à fond une partie de sa

flotte; la méſintelligence, qui ſe mit entre les deux Généraux, & la valeur des Japonois, firent échouer ce grand projet. Il a manqué à Marc Paul d'avoir été dans ces Iles, dont il eſt le premier, qui ait donné quelque connoiſſance aux Européens, il en auroit parlé plus exactement: il devoit du moins, ce ſemble, être un peu en garde contre ceux, qui lui ont rapporté ce qu'il en dit, & qui devoient être de fort mauvaiſe humeur contre les Japonnois. Il ſe contredit même au ſujet de leur Religion; car après avoir dit au Chapitre ſecond du troiſiéme Livre que ces Inſulaires ſont Mahométans, ce qui eſt abſolument faux, il aſſûre au Chapitre ſeptiéme qu'ils ſont Idolâtres.

Hiſtoire Orientale, ou des Tartares de Haiton, parent du Roy d'Arménie, qui comprend 1°. *Une ſuccinte & agréable Deſcription de pluſieurs Royaumes, ou Païs Orientaux, ſelon lequel ils ſe trouvoient environ l'an* 1300. 2°. *Une Rela-*

tion de beaucoup de choses remarquables, qui sont arrivées aux Peuples de ces Pays & Nations: le tout décrit par la main de Nicolas Salcon, & traduit suivant l'édition latine d'André Muller Greiffenhac.

Ce fut par l'ordre du Pape Clement V. que Salcon écrivit d'abord en François sous la dictée de Haiton, & traduisit ensuite en Latin cette Histoire, qui regarde particuliérement les Tartares alors maîtres de presque tout l'Orient. Elle commence par une courte Description du pays, qu'habitoit autrefois cette Nation, & de la vie qu'elle menoit. L'Auteur vient ensuite au fameux Gengiskan, qu'il nomme *Changius Cham*, & en rapporte plusieurs particularitez, qu'on ne trouve point ailleurs: il décrit aussi assez au long quelques prétenduës visions, que ce Conquérant publia sans doute pour se rendre plus respectable aux Peuples, qu'il avoit soumis; & l'origine des plumes que les Tartares por-

tent ſur leur tête. Il dit que ce Prince ayant eu ſon cheval tué ſous lui dans une bataille, tomba ſans pouvoir ſe relever; que ſes Troupes le croyant mort, prirent la fuite, que tandis que les vainqueurs pourſuivoient les fuyards, il trouva le moyen de ſe débaraſſer, & s'alla cacher dans un buiſſon; que l'Ennemi revenu de ſa pourſuite, & ne ſongeant plus qu'à dépouiller les morts, & à chercher ceux, qui pouvoient s'être cachés dans les buiſſons, un hibou vint ſe repoſer ſur celui, où étoit Gengiskan, ce qui leur fit juger qu'il n'y avoit perſonne en cet endroit-là. Que la nuit ſuivante l'Empereur ſe retira, & alla rejoindre une partie de ſes gens, à qui il raconta ſon avanture, que tous en rendirent graces au Dieu immortel, & que depuis ce tems-là le hibou eſt en ſi grande vénération parmi les Tartares, que ceux, qui peuvent en avoir des plumes, s'eſtiment très-heureux, & les portent avec beaucoup de révérence ſur leur tête.

Haiton nous apprend encore que Mango Cham, troisiéme ſucceſſeur de Gengiskan étoit Chrétien, & qu'après avoir reçû le Batême avec toute ſa maiſon, il fit partir Haalon ſon frere pour conquérir la Terre Sainte, & la rendre aux Chrétiens, ſur qui les Mahometans l'avoient uſurpée: Il ajoûte que Cobila Cham ſon frere, & ſon ſucceſſeur, & qui eſt le même que Cublai, embraſſa auſſi le Chriſtianiſme, & fonda dans le Cathai une Ville appellée *Jons*, où il fit ſa réſidence juſqu'à ſa mort. Nous avons vû les raiſons, qui nous doivent rendre douteuſe cette converſion du Conquérant Tartare de la Chine. On trouvera à la fin de ceci des Obſervations aſſez curieuſes ſur l'Egypte, & ſur les meſures, qu'on auroit pû prendre alors pour recouvrer la Terre Sainte. Clement V. au commencement de ſon Pontificat avoit fort à cœur cette entrepriſe, & c'eſt dans cette vûë qu'il ordonna à Salcon de publier les Mémoires de Haiton, qui paroît avoir fort bien connu les Tartares, & la

ſituation, où ſe trouvoit alors l'Orient.

Recueil, ou Abregé des Voyages & Obſervations du ſieur Jean de Mandeville, Chevalier, & Profeſſeur en Médecine, faites dans l'Afrique, l'Aſie, &c. commencées en l'an 1332. *dans leſquelles ſont compriſes grand nombre de choſes inconnuës, par Monſieur Bale.*

Mandeville étoit un Gentilhomme Anglois, qui, après avoir fait de grands progrès dans l'étude de la Religion, des ſaintes Lettres, & de la Phyſique, s'embarqua en 1332. & employa trente-quatre ans à voyager dans toute l'Aſie & l'Afrique, apprit preſque toutes les langues des Peuples, qu'il eut occaſion de connoître; & de retour en Angleterre, écrivit en Latin, en Anglois, & en François la Relation de ſes Voyages. On dit qu'il n'avoit preſque plus retrouvé perſonne en Angleterre qui le connût; que lui-même il trouva l'Angleterre fort différente

de ce qu'il l'avoit laiſſée, & que voyant que l'iniquité y dominoit par-tout, il en ſortit. Il mourut à Liege en 1371. & l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau dans l'Abbaye des Guillelmites.

Il dédia ſa Relation au Roi d'Angleterre Edouard III. & elle commence ainſi. „ Au très-excellent & „ très-digne de vénération Prince & „ Seigneur Edouard III^{e} du nom, „ par la bonté de Dieu Roi de France & d'Angleterre, Seigneur d'Hibernie, Duc d'Aquitaine, Maître „ des Iſles Occidentales de la Mer, „ l'ornement des Princes Chrétiens, „ le défenſeur de tous ceux, qui portent les armes à bon droit, auſſi „ brave qu'Alexandre, digne d'être „ révéré & craint de tout l'Univers, „ eſt offerte cette Relation, non pas „ avec un reſpect égal à celui qu'il „ mérite, mais avec tout le reſpect, „ dont eſt capable celui qui l'envoye.

Il continuë enſuite par ces paroles, que nous avons crû devoir rapporter, parce qu'elles font connoître le motif, qui avoit porté ce Gen-

tilhomme à voyager. » Comme la
» Terre Sainte doit être préférée
» aux autres parties du monde pour
» plusieurs raisons, & principale-
» ment, parce que Dieu a daigné
» y envoyer son Fils, qui y a pris
» naissance par la Conception im-
» maculée de la Vierge, qui y a
» conversé pendant toute sa vie,
» qui enfin y est mort, qui y est
» ressuscité, & est monté au Ciel, ...
» que l'on croit que c'est là, qu'il
» viendra pour juger. Ce qu'il y a
» de certain, c'est que tout Chré-
» tien doit aimer cette Terre, & la
» regarder comme sa véritable pa-
» trie. Mais comme il n'y a point
» de tems, où l'on ait pû dire avec
» plus de vérité qu'à présent, qu'il
» n'y a plus de vertu, que l'Eglise
» est foulée aux pieds, que le dé-
» mon regne, que la simonie est sur
» le trône; voilà une Terre si sain-
» te & si vénérable, qui est possé-
» dée par des Infideles... ce qu'on
» ne peut penser sans douleur. Moi
» Jean Mandeville, militaire, au
» moins en ayant le nom, né &

» elevé dans la ville de Saint Albans
» en Angleterre, ai eu dès ma jeu-
» neſſe un déſir de voir au moins la
» Terre Sainte, ne pouvant pas la
» rendre à ſes légitimes poſſeſ-
» ſeurs „

Il y a des choſes fort curieuſes dans cette Relation. On y trouvera ſur-tout beaucoup de details ſur l'état où etoient alors les ſaints lieux, & il y regne un air de ſincérité, qui ne permet pas d'être en garde contre l'Auteur. Cela paroît principalement dans une converſation qu'il eut avec le Soudan, & qu'on nous ſçaura peut-être bon gré d'avoir rapportée toute entiere. Ce Prince le prit un jour en particulier, & demanda comment tout ſe paſſoit dans ſon pays : il répondit, que tout y alloit bien. » Cela n'eſt
» pas vrai, reprit le Soudan. Vos
» Prêtres, qui devroient ſervir
» d'exemple aux autres, vivent mal;
» & ſe mettent peu en peine du
» ſervice de l'Egliſe : ils ſe donnent
» trop au monde ; il s'enyvrent ;
» ils ſont voluptueux, trompeurs;

» ils donnent de mauvais con-
» ſeils aux Princes. Le commun
» peuple va ſe promener, ſe diver-
» tir & boire aux jours de Fêtes, au
» lieu de vaquer à la dévotion. La
» plûpart d'eux ſont coupables d'u-
» ſure, de fraude, de rapine, de
» vol, de menſonge & de parjure,
» & ceux qui ont honte de com-
» mettre ces crimes, ſont tenus pour
» imbéciles. Ils changent continuel-
» ment de modes... tantôt leurs ha-
» bits ſont courts, tantôt longs, tan-
» tôt étroits, tantôt larges : telle-
» ment qu'il ſemble que leur but
„ ſoit, non pas de s'habiller, mais
„ de ſe faire mocquer. Il ſe font de
„ beaux chapeaux, de beaux bas, au
„ lieu de vivre modeſtement ſelon
„ la doctrine de J. C. au lieu d'ê-
„ tre pieux, humbles, ſinceres,
„ s'aimant l'un l'autre, & oubliant
„ facilement les injures qu'on leur
„ a faites. Nous ſçavons auſſi que
„ ce ſont leurs pechez, qui leur ont
„ fait perdre cette belle Terre, que
„ nous poſſedons, & que nous ne
„ craignons pas de perdre auſſi

„ long-tems qu'ils vivront, comme ils „ font. Mais nous ne doutons pas auſ- „ ſi qu'enfin, en ſe gouvernant mieux, „ ils ne la raviſſent de nos mains.

„ J'étois ſi confus, ajoûte Man- „ deville, de ce que le Soudan ve- „ noit de me dire, qu'il me fut im- „ poſſible d'y répondre. Je reſpec- „ tois la vérité, quoiqu'elle ſortît „ d'une bouche infidele, & en baiſ- „ ſant les yeux, je dis: Seigneur, „ d'où ſçavez-vous toutes ces cho- „ ſes? J'envoye quelquefois, reprit- „ il, quelques-uns de mes ſujets dé- „ guiſés en Marchands, qui appor- „ tent dans les pays Chrétiens des „ Baumes, des Pierres précieuſes, „ & des Herbes odoriférentes, & „ c'eſt par eux que j'apprens tout „ ce qui concerne les Empéreurs, „ les Princes, & les Prelats. Ils me „ font auſſi la Deſcription des Mers, „ des Fleuves & des Provinces. „

Mais ce qui étonna davantage le voyageur Anglois, fut que le Soudan ayant ordonné à quatre de ſes Courtiſans de lui dire ce qu'ils ſçavoient de l'Angleterre & des autres

Royaumes de l'Europe, ils en parlerent en langue Françoise, aussi bien que s'ils fussent nés, & eussent été élevés dans le pays.

Au sujet des Tartares, Mandeville repete presque tout ce que l'Arménien Haiton avoit dit de Mango Cham, & de son frere & son successeur Cublai, sçavoir qu'ils avoient embrassé le Christianisme, il ajoûte même que le premier avoit envoyé Haalon, qu'il nomme *Hallaon* son autre frere, dans les parties d'Arabie & d'Egypte, avec ordre d'en exterminer le Mahométisme, & d'y établir la Religion Chrétienne; mais que ce Prince étant déja en marche pour executer ce projet, apprit la mort du Cham, ce qui l'obligea de s'en retourner sans rien faire.

Voyage de Perse par Ambroise Contarini, Ambassadeur de la République de Venise en ce Royaume-là en l'année 1473. *décrit par lui-même.*

Usum Cassan regnoit alors en Per-

ſe, & tenoit ordinairement ſa Cour à Ecbatane, autrement appellée *Tauris.* L'Ambaſſadeur Venitien n'explique pas dans ſa Relation le ſujet pour lequel il fut envoyé vers ce Prince; mais il paroît par la réponſe qu'il en reçut, qu'il s'agiſſoit d'une Ligue contre le Turc. Uſun Caſſan lui promit tout, & l'obligea de s'en retourner à Veniſe plutôt qu'il n'auroit ſouhaité; il ne nous en apprend pas les raiſons, mais il fait aſſez ſentir qu'il paroît perſuadé que le Roi occupé dans ſes propres Etats, où ſon fils aîné lui faiſoit la guerre n'étoit pas trop en ſituation de faire en faveur des Chrétiens une diverſion conſidérable. Il la fit néanmoins, mais avec plus de gloire pour lui, que d'utilité pour ſes Alliés.

Contarini fut beaucoup plus content de Caſimir Roi de Pologne, avec qui il avoit auſſi à traiter, & qu'il vit en allant en Perſe, & à ſon retour d'Aſie. Il en reçut de grands honneurs, & ne trouva aucune difficulté ſur les propoſitions qu'il lui fit, & ſur leſquelles il garde encore

un profond silence dans son Journal. Il n'eut pas non plus lieu d'être mécontent du grand Duc de Moscovie, qui le traita avec beaucoup de distinction. En general cette relation est fort curieuse par l'exactitude avec laquelle l'Auteur observe tout ce qu'il a trouvé en parcourant une grande partie de l'Europe & de l'Asie, qui méritât d'être remarqué. Elle est écrite avec beaucoup de précision, elle con ient une notice fort circonstanciée d'un grand nombre de nations celebres en ce tems-là, & nous fait assez bien connoître les Princes qui y regnoient.

ARTICLE LXXXVIII.

L'ORDRE DE L'EGLISE, ou la primauté & la subordination Ecclesiastique selon S. Thomas, par le P. Bernard d'Arras, Capucin, ancien Lecteur en Theologie. A Paris, Rue de la Harpe, vis-à-vis la rue des deux portes, au bon Pasteur MDCCXXXVI. vol. in 12. *page* 294.

L'Auteur de ce nouvel ouvrage déja connu par un Traité sur *le Grand Commandement de la Loi, ou le devoir principal de l'Homme envers Dieu, & envers le prochain*, qui parut en 1734. & qui fut presqu'aussitôt enlevé, signale en celui-ci son zéle pour la Religion, dont il a établi solidement dans le premier, le principe fondamental. C'est au Presbyteranisme que le P. Bernard d'Arras déclare la guerre dans ce Traité. Il en distingue de deux sortes, l'un qu'il appelle *rigide*, lequel communique le ministere ou l'administration des sacremens, & de la parole de Dieu à tous les fideles : L'autre *mitigé*, qui restraint *le ministere sacré à l'Ordre Sacerdotal, sans marquer une difference assez grande, entre l'Evêque & le Prêtre.* Pour s'affermir eux-mêmes & soutenir leur parti contre le Jugement irrevocable du Corps Episcopal, deux Ecrivains récens ont entrepris d'accréditer cette seconde sorte de presbyteranisme, que le P. Bernard entreprend particulierement de

combattre. Le premier ſoutient que tout Prêtre, en vertu de ſon ordination peut abſoudre validement, ſans approbation de l'Ordinaire; le ſecond donne aux ſimples Prêtres voix déciſive dans les conciles, & le droit de conferer les ordres conjointement avec l'Evêque. Dans le deſſein de rétablir *l'ordre de l'Egliſe*, & la ſubordination qu'ils détruiſent, le ſçavant Théologiens conſidere les droits des Evêques, & les prétentions des ſimples Prêtres, 1°. *Par rapport au rang & à la ſucceſſion dans la Hierarchie.* 2°. *Par rapport au gouvernement intérieur & exterieur de l'Egliſe.* 3°. *Par rapport à l'enſeignement*; C'eſt ainſi qu'il propoſe le plan de ſon ouvrage. Il fait profeſſion de ſuivre ſaint Thomas, & ſur tout ſa Somme Theologique, parce qu'un des auteurs qu'il réfute prétend y avoir puiſé ſes ſentimens. Mais en ſuppoſant des notions connuës, en retranchant des définitions & des diviſions peu néceſſaires, en épargnant à ceux qu'il veut inſtruire, des comparaiſons & des argumens de convenance, qui

des Sciences & des beaux Arts 1853 ne paroiſſent pas toujours fort concluans; en s'en tenant aux preuves de fait tirées de l'Ecriture, des conciles, de la tradition. de la pratique de l'Egliſe ; il nous ſemble que l'ouvrage n'auroit rien perdu de ſa ſolidité, & qu'il auroit été du goût d'un plus grand nombre de lecteurs.

La Hierarchie eccleſiaſtique inſtituée par J.C. eſt compoſée d'Evêques de Prêtres, & de miniſtres ; c'eſt la définition expreſſe du Concile de Trente (ſeſſ XXIII. can. VI.) L'Evêque dit le P. Bernard. a de droit divin la primauté d'honneur, & de Juriſdiction ſur les Prêtres. Il s'étend beaucoup ſur la preuve ou l'expoſition de ce Principe reconnu dans l'Egliſe Catholique. Il entreprend enſuite de déterminer l'état des Curés, qui dans le ſecond ordre tiennent un rang diſtingué. Selon lui ils ſont de droit divin quant à la Juriſdiction : mais ils tiennent des Evêques l'uſage de cette Juriſdiction. Il *eſt conſtant*, dit-il. à la page 18^e^. *que ces Paſteurs inferieurs n'ont l'exercice de la Juriſdiction. que dependamment*

des Evêques, sous l'authorité desquels ils ont la conduite des ames. Mais pour la Jurisdiction même il prétend qu'elle vient de Dieu, *qui a préposé l'Eglise, pour en déterminer l'objet.* (page 70.) Il raisonne des Curés précisement comme des Evêques. *Dans le choix qu'on fait d'un Evêque*, continue-t-il, *l'élection vient des hommes. & le pouvoir vient de Dieu : de même dans le choix qu'on fait d'un Ecclesiastique pour une Cure, la nomination vient des hommes, & la jurisdiction vient de Dieu.* (*Ibid*)

A l'égard du Pape, voici comme il s'exprime » Point d'Evêché qui » ne soit du ressort du Pape ; point » de Paroisse qui ne soit assujettie à » l'Evêque; conséquemment le Pape » a droit sur chaque Evêque & l'Evê- » que a droit sur chaque Curé. Cette suite de raisonnement oblige à reconnoître dans le Pape la qualité de Pasteur universel, & dans l'Evêque celle de Curé principal &c. (page 9.) Il répete les mêmes choses en diverses manieres & en differens endroits : car il n'a pas craint d'inculquer ses principes.

La ſeconde partie contient deux chapitres, diviſés en pluſieurs articles & ſections. Le premier chapitre a pour titre : *De la clef neceſſaire pour confeſſer*, & le ſecond : *De la clef neceſſaire pour excommunier.* Le Prêtre recoit dans l'ordination premierement le pouvoir de conſacrer & d'offrir le divin ſacrifice. Ce pouvoir eſt attaché au caractere ſacerdotal & il eſt inamiſſible, comme le caractere eſt ineffacable. Il recoit encore le pouvoir de remettre les pechés. Mais l'exercice de ce pouvoir étant un acte judiciaire, demande des ſujets & ſuppoſe la Juriſdiction dans celui qui fait la fonction de Juge. Cette Juriſdiction, c'eſt l'Egliſe qui la donne, c'eſt chaque Evêque dans l'étendue de ſon dioceſe. Puiſqu'un ſimple Prêtre préciſément en vertu du pouvoir qu'il reçoit dans l'ordination, n'a ni territoire, ni reſſort, ni perſonne ſur qui il puiſſe exercer ce pouvoir. C'eſt le précis de ce que le pere Bernard dit d'eſſentiel ſur ce ſujet.

Venant enſuite à ce qu'il appelle

la clef néceſſaire pour excommunier, il diſtingue d'abord les deux Juriſdictions, l'une volontaire, ou gracieuſe, & l'autre contentieuſe. La premiere, dit M. Pontas, cité par notre Théologien, peut être exercée par un Evêque, hors de ſon Dioceſe. Ainſi il peut confeſſer ſon Diocéſain, donner des Indulgences, approuver des Prêtres, conférer des Bénéfices, accorder des Diſpenſes, &c. *Mais*, reprend le P. Bernard, *il faut qu'il ſoit dans ſon Dioceſe, pour faire tout ce qui exige des formalités, ou des procédures judicieuſes*; c'eſt-à-dire, judiciaires; *par exemple, pour prononcer une Sentence d'excommunication.* Ce principe poſé, l'Auteur ſoutient avec S. Thomas, que ſuivant le ſens naturel de ces paroles : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux*, J. C. a donné à S. Pierre, & en ſa perſonne, aux autres Apôtres, & aux Evêques leurs ſucceſſeurs, ce pouvoir néceſſaire au gouvernement de l'Egliſe, à l'excluſion des Miniſtres du ſecond Ordre. Il réfute l'erreur de ceux qui prétendent

dent qu'il a été confié à l Eglise entiere & au corps des fidéles, pour être exercé par les Evêques, du consentement au moins présumé du Clergé & du peuple.

Il passe ensuite au pouvoir *législatif* & *coactif.* Il prouve qu'il y a dans l'Eglise un pouvoir législatif, qu'elle a reçû de Dieu, qui ne l'a point fait dependre du consentement des fideles. Ainsi *les censures des Evêques ont leur effet malgré le Clergé & le Peuple. M. de Lamet*, continuë-t'il, *prouve par les Canons que le pouvoir coactif est une suite du pouvoir législatif. . . . Les censures sont les voies de contrainte dont l'Episcopat se sert pour réprimer les héréfies ou les scandales.* C'est à-dire, qu'elles lient les consciences, & qu'un homme excommunie, par exemple, est réellement privé de la participation légitime des Sacremens. Il en est de même à proportion des autres peines canoniques.

La troisiéme partie traite *de la Chaire de l'Eglise.* Ce nom se peut prendre, dit l'Auteur, ou pour la

doctrine que l'on enſeigne, ou pour l'autorité qu'on a d'enſeigner. Le droit d'enſeigner a été donné aux Apôtres par ces paroles de J. C. *Allez, enſeignez toutes les nations.* Cette fonction eſt tellement propre des Evêques, que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, ils ſe chargeoient ſeuls du miniſtere de la prédication. De là il s'enſuit qu'il n'y a qu'eux, ou ceux qu'ils déléguent, qui puiſſent légitimement exercer ce miniſtere. Le Pere Bernard inſére ici deux ſections pour prouver que les Evêques ſont ſeuls de droit divin Juges de la foi. Ce ſujet ayant été traité à fond dans un Ouvrage dont nous rendrons compte le mois prochain, nous ne nous y arrêterons pas.

Le reſte du Traité roule ſur *l'attachement à la Chaire de l'Egliſe*, & les marques de cet attachement, l'acquieſcement à la plus grande autorité viſible, à celle du corps des Evêques unis au Pape, ſont les marques que donne le Pere Bernard de l'attachement dont il parle. On ne peut

s'égarer en ſuivant des regles ſi ſûres. Il finit par la cauſe & les effets de la ſéparation d'avec la Chaire de l'Egliſe. S'il avoit mis un peu plus d'ordre, de préciſion & de choix ; s'il avoit mieux diſtingué de la doctrine qu'il entreprend de ſoutenir, les objections & les opinions oppoſées, s'il les avoit réfutées plus directement, ſon Traité n'en ſeroit pas moins théologique, & ſon zele n'en eut été que plus utilement employé.

ARTICLE LXXXIX.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE, Hiſtorique, Politique, & Phyſique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe, enrichie des Cartes génerales & particulieres, &c. par le P. J. B. du Halde de la Compagnie de Jeſus. 4. volumes in fol. *A Paris,* 1735. *chez le Mercier.*

IL n'eſt pas facile de contenter tout le monde. Il paroît cepen-

dant qu'un Ouvrage auſſi vaſte, auſſi plein & auſſi diverſifié que celui ci, ne peut manquer d'être aſſorti au goût de toutes ſortes de lecteurs. Ceux qui auroient ſouhaité que l'Auteur eût fondu en un ſeul corps d'hiſtoire tous les morceaux qu'il préſente détachés, ne prennent pas garde qu'outre l'impoſſibilité de la choſe, elle auroit été contre toutes les regles de l'art, & contre le goût le plus univerſellement régnant dans la litterature ordinaire.

Nos Hiſtoires de France, d'Angleterre & de toute autre nation, ne ſont communément que des Deſcriptions chronologiques & politiques des régnes, & de leurs principaux événemens, ſans aucun vrai detail d'Hiſtoire géographique, phyſique, littéraire, &c. l'uſage étant de donner à part la géographie, l'hiſtoire naturelle & les autres morceaux de détail. L'Ouvrage du P. du Halde conforme à ces regles & à cet uſage, a l'avantage d'être comme un corps de Bibliothéque Chinoiſe, où l'on trouve réuni tout ce qui concerne

cette Nation, dans quelque point de vûë, sous quelque aspect qu'on veüille la considerer.

Le troisiéme Tome commence par l'Histoire de la Religion des Chinois. A bien prendre les choses, cet Empire n'a jamais eu & n'a encore qu'une Religion, la Religion naturelle. Les Religions Indiennes & Tartares des Bonzes ou des Lamas, n'y sont point dominantes, & ne sont guéres que des Religions populaires, & de pures superstitions idolatriques, dans lesquelles les Mandarins & les Empereurs mêmes n'ont pas laissé de donner quelquefois, mais en secret, & sans presqu'aucune conséquence pour le gros de la Nation, sur tout pour le gouvernement de l'Etat. Car par une singularité qui caractérise bien ce peuple, il est si ferme dans ses premieres mœurs, qu'un Président ou Officier d'un Tribunal, ou un Gouverneur de Ville ou de Province auroit beau être idolâtre & superstitieux dans le particulier, fut-il Lama ou Bonze en secret, s'il s'agit de rendre un Arrêt,

ou de ratifier un Edit concernant la Religion, il opinera, il jugera, il prononcera toujours en faveur de la Religion ancienne, contre les nouveautés mêmes qu'il idolâtre.

C'eſt l'ancienne Religion qui fait *la ſecte des Lettrés* & des beaux eſprits. Cela doit être, mais il eſt ſingulier que cela ne ſoit qu'à la Chine, & qu'ailleurs le bel eſprit & la littérature ne ſoient que trop ſouvent un titre d'irreligion. Les Chinois toujours raiſonnables, toujours attachés au ſolide & à l'utile, n'ont guéres donné dans ce faux bel eſprit; & leur principale littérature ayant toujours conſiſté dans les loix du gouvernement, dans l'inſtitution des mœurs, dans la connoiſſance de l'hiſtoire & de leur hiſtoire, de leur gouvernement, de leurs mœurs, les Lettrés s'y trouvent naturellement les Docteurs, les Théologiens, les Prédicateurs, & comme les Prêtres de la Nation. Car l'eſpece de Sacerdoce qui y régne y étant uni à l'Empire, les Mandarins ſont, à l'exemple de l'Empereur, chargés des me-

nus sacrifices & du soin spécial, d'instruire le peuple assemblé pour certaines cérémonies, en certains jours ou par des ordres exprès.

La Littérature & la Religion, comme la Jurisprudence Chinoise, sont renfermés dans les *Kings*, qui sont les livres classiques du premier & du second ordre, & dans un grand nombre d'Interprétes de ces Livres, uniquement respectables parce qu'ils sont anciens, & qu'ils contiennent l'ancienne Histoire, les Constitutions anciennes, les anciennes mœurs. Rien n'est plus recommandé dans les *Kings*, que le culte du *Tien*, du Ciel, ou du *Changti*, qui signifie le suprême Empereur du Ciel. Le *Tien* même, malgré la glose plus scandaleuse qu'utile de quelques critiques Européens, signifie sans équivoque, au moins dans les Kings, *l'esprit du Ciel*, ou le *Seigneur du Ciel.* L'Empereur est nommé le *Tien* de l'Empire, un pere est le *Tien* de sa famille. Selon le *Chu King*, le *Tien* est le pere des peuples, il peut tout, il n'ignore rien, il veille à la conduite de

l'univers, il eſt ſaint, il eſt juſte, il eſt puiſſant, il eſt ſage, il eſt intelligent, il ſonde le cœur, il récompenſe la vertu & punit le vice tôt ou tard. Comment voudroit-on appliquer tout cela au ciel matériel? Or à la réſerve peut-être de quelques eſprits licentieux, le commun des Lettrés penſe de même encore aujourd'hui, & s'explique de même.

Les Empereurs ſont conſtitués chefs pour gouverner, maîtres pour enſeigner, Pontifes pour ſacrifier, au moins ſelon le *Chu-King*, qui dit encore que le *Changti* a adopté l'Empereur pour ſon fils & pour ſon Lieutenant, & qu'il n'y a que lui qui puiſſe honorer le *Changti* par des ſacrifices publics & ſolennels. *Fohi* ſacrifioit aux deux Solſtices; ſon ſucceſſeur *Chinnong* y ajouta les deux Equinoxes. Après lui, *Hoangti* bâtit un Temple pour les ſacrifices & pour y inſtruire le peuple. Sous *Chao-hao* neuf Rois feudataires voulurent troubler l'ordre des ſacrifices, s'ériger en Sacrificateurs, & ſacrifier à la milice céleſte, aux eſprits ſubalter-

nes, & ſans doute aux eſprits infernaux; car le *Chu-King* les traite de magiciens. *Tchuen hio* ſucceſſeur de *Chao-hao* extermina ces ſacriléges, & maintint le culte légitime dans toute ſa ſimplicité & ſa ſplendeur.

Hiao, *Chun*, *Yu* furent très-religieux obſervateurs de ce culte. Il ſe perpétua dans toute la premiere Dynaſtie *Hia*, juſqu'à *Kié* qui la termina, & fut dépoſé pour avoir négligé d'honorer le *Changti*. *Tchintang*, fondateur de la Dynaſtie ſuivante, rétablit le culte, qui ſe ſoutint encore pendant toute cette Dynaſtie juſqu'à *Tcheou*, méchant Prince, aux ſacrifices duquel les Rois tributaires refuſerent de participer; de ſorte qu'il fut obligé de les faire offrir par *Venvang*, Prince religieux, dont le digne fils *Vouvang* fut mis à la place de *Tcheou*, & fonda la troiſiéme Dynaſtie.

Sous *Tchinvang*, ſucceſſeur de *Vouvang*, le culte étoit en vigueur: mais il atteignit à ſa perfection ſous *Changvang*: ce fut le ſiecle d'or de la Chine, qui n'a pas laiſſé de le voir

ſe renouveller plus d'une fois par la ſimplicité de ſes premieres mœurs, & par l'exacte obſervation de la Loi naturelle. Sous le regne dont nous parlons, le *Chuking* dit, qu'il ſembloit qu'il n'y avoit d'autre Empereur à la Chine que le *Changti*. La ſeule crainte du *Tien* retenoit les Peuples dans le devoir. Il regnoit une bonne-foy, dont toutes nos Hiſtoires d'Europe ne fourniſſent point d'exemples. On ouvroit le matin les priſons, le ſoir les priſonniers y rentroient après avoir vaqué à leurs affaires. Sous *Tchaovang* c'étoit encore mieux ; à peine la terre étoit enſemencée qu'elle portoit une abondante recolte, & l'Empereur par ſes Edits invitoit le Peuple à ſe réjouir ſaintement, & à redoubler de reconnoiſſance & de confiance envers le *Changti*. Il faut pourtant avoir le cœur naturellement ſimple & droit, & ſentir dans ſon bon eſprit l'empire de la pure raiſon, pour comprendre la poſſibilité d'un événement de cette nature. On perdroit ſa peine à le prouver à quelqu'un, qui ne ſeroit pas digne de le croire.

Sous *Movang* Prince Religieux, le Peuple commença à ne l'être plus tant lui-même. Il fallut des ſupplices pour le contenir. Les quatre Empereurs ſuivans maintinrent le culte extérieur; mais leurs mœurs dégénérerent; ſemblables, dit le *Chuking*, à des arbres qui conſervent encore un verd feuillage, mais qui ne portent plus de fruits, & commencent à ſe dégrader de leur eſpece. *Hiao-vang* n'aimoit que les chevaux; ſa race en porta la peine: il fit Roi de *Tſin* le Chef de ſon Ecurie, dont les deſcendans uſurperent le trône Impérial, & fondérent une nouvelle Dynaſtie. Sous *Livang* Prince orgueilleux & tyran, *le ſilence du Changti*, dit le *Chiking*, *fut une énigme. On eût dit qu'il étoit endormi contre ſa coutume; tout proſpéroit à ce Prince vicieux. Quoi donc*, s'écrie l'Auteur du Chiking, *eſt-ce qu'il n'y a plus de juſtice au Ciel? L'impie jouira-t-il paiſiblement du fruit de ſes Crimes? Attendez*, ajoûte-t-il, *& vous verrés que le Changti ne ſuſpend les efforts de ſon bras tout-*

puiſſant que pour lancer de plus rudes coups. Livang n'eut que la fuite pour ſe dérober au ſoulevement de ſes Peuples. Sur quoi un vieillard de 95. ans nommé *Oci vou kong*, avoit fait une Ode, qu'il ſe faiſoit chanter tous les jours *En vain la force humaine prétend-elle aſſûrer un Etat, ſi le Seigneur du Ciel n'y met la main. Il s'écroule à la premiere ſecouſſe; C'eſt une eau, qui non loin de ſa ſource va ſe perdre dans le premier ſable de la plaine. C'eſt une fleur qui s'épanouit le matin, & ſe fletrit le ſoir. Tout un Peuple ſe corrompt à l'exemple d'un mechant Roi*, &c.

Enfin, pendant plus de 2000. ans les Chinois ont connu, reſpecté & honoré par des Sacrifices un Etre ſuprême, ſans aucun veſtige d'idolâtrie, juſqu'au culte de *Fo* apporté des Indes à la Chine. Car du reſte jamais les Chinois n'ont déïfié leurs Héros ni leurs Empereurs, malgré le reſpect extrême qu'ils ont pour les morts, qu'ils ont toujours honorés par des tablettes, où leurs noms ſont écrits, & jamais par des Ido-

les, Statuës ni Images. D'ailleurs il faut bien remarquer que le Tribunal des Rits n'a jamais rendu d'Arrêt favorable à aucune ſorte d'idolâtrie, & qu'il en a rendu mille pour les réprimer toutes.

La premiere Secte hétérodoxe fut celle des *Taoſſée*, fondée par un nommé *Laokium.* C'eſt une Secte de Magie, d'Alchymie, & d'Epicuriſme. *Confucius* né 150. ans après, ſembla n'avoir été donné à la Chine, que pour s'oppoſer au progrès de cette Secte viſionaire, ſacrilége & infâme. Confucius la combattit avec un tel ſuccès, & affermit ſi bien le premier culte, & la Religion naturelle des premiers tems, qu'il prit tout-à-fait le deſſus dans l'Empire, & en devint comme le ſeul, ou du moins comme le premier Auteur Claſſique, & le fondateur de la Secte des Lettrés. Les *Taoſſée* ont donné dans l'idolâtrie & déïfié leurs Docteurs & divers Princes qui les favoriſoient. Tous les ans on condamne à Pekin toutes les Sectes nouvelles : ce n'eſt qu'une cérémonie,

mais qui empêche toujours la prescription, si toutefois il peut y en avoir en pareille matiere. Ce ne fut que la 65^{e} année de J. C. que le culte de *Fo* fut introduit à la Chine, sur un mot mal entendu du Texte de Confucius, qui avoit dit que *le Saint étoit en Occident.* Sur quoi l'Empereur *Mingti* envoya aux Indes des Ambassadeurs, qui n'en rapporterent que ce culte abominable.

Tout cet article est fort curieux; le P. du Halde raconte avec autant d'impartialité que d'élégance l'introduction soit ancienne, soit moderne de la Religion Chrétienne à la Chine, ses progrès & sa décadence, ce detail nous meneroit trop loin. L'Article suivant roule sur la morale des Chinois. Elle est très-simple, & pleine de vérités, parce qu'elle est pleine de raison. On n'y voit rien de guindé, rien de fardé, rien d'outré, rien que d'humain. Tout y est tourné à la pratique. Elle consiste en cinq principaux devoirs, devoirs des peres & des enfans, devoirs du Prince & des Sujets, de-

voirs du mari & de la femme, &c. tous réductibles aux devoirs de la société, ou même au simple devoir réciproque de paternité & de filiation, d'une famille, entre tous les membres respectifs qui la composent.

Le P. du Halde, donnant toujours des exemples, des preuves, des garands de tout ce qu'il avance sur les mœurs d'un Peuple qu'on est tenté de croire fabuleux & romanesque, par la simplicité même de son merveilleux, donne ici la traduction d'un Livre de Morale, composé par un Philosophe Chinois. Ce Livre roule sur les devoirs essentiels dont nous venons de parler; mais il va plus loin, si toutefois c'est passer le but que de traiter, comme il fait, des devoirs de politesse, de civilité, de bienséance dans les plus petits usages de la vie, dans le commerce du monde, du grand monde & du monde ordinaire, supérieur, égal ou inférieur, dans les visites, dans les entretiens, dans les complimens, &c. A la réserve d'un très-petit

nombre d'expressions ou de simples termes qui caractérisent le Chinois, on croiroit le Livre fait par un Européan, par un François, tant il est dans nos mœurs, tant il est dans les vraies mœurs, tant la raison est de tous les Pays. Nous avons dans ce genre des Livres plus saillans, plus piquans, un la Bruyere, un la Rochefoucaut, un Pascal, &c. nous n'en avons pas de plus vrais & de plus sensés, de mieux assortis à l'usage & à la pratique. Un François qui apprendroit à vivre dans ce seul Livre, sçauroit vivre tout de suite avec les François. Quand ce morceau & bien d'autres de cette belle Collection Chinoise seroient imprimez à part dans des in-douze portatifs à la portée de tous les acheteurs, ce n'en seroit peut-être que mieux. En général tous les Livres Chinois, s'il en faut juger par ceux que donne le P. du Halde, en entier ou par extraits, ont assez ce caractere de sens commun & de raison universelle.

Mais nous aimons le piquant & le haut-goût en matieres de livres comme

comme de ragouts;& nous préférons le bel eſprit au bon eſprit. Ce que nous appellons l'eſprit tout court, les traits, les ſentences ne manquent pas dans les Livres Chinois. Les vérités neuves qui forment les vrais bons mots, les *acutè dicta*, les idées lumineuſes y brillent aſſez ſouvent : il n'y a que les faux brillans dont on ne voye pas le moindre veſtige dans ce vaſte Recueil, non plus que des pointes, des antitheſes, & des jeux de mots. Le Traité de Morale dont nous venons de parler, eſt ſuivi d'un Recueil de maximes, de réfléxions & d'exemples qui valent bien nos caracteres & nos portraits. La bonne & ſaine morale eſt pouſſée ici fort loin, mais elle ne l'eſt jamais hors des bornes. On y retrouve entr'autres maximes ſententieuſes celle d'un de nos beaux eſprits qu'on a tant célébrée. *Celui qui ne détruit pas le malheureux* moi, *ne ſera jamais capable de rien de grand.*

L'article qui ſuit traite de la connoiſſance des Chinois dans les autres ſciences. Le P. du Halde ſemble

donner ici quelque choſe au préjugé Européan qui refuſe aux Chinois l'eſprit d'invention. Mais ſon bon eſprit & une profonde connoiſſance de ſon ſujet, l'empêchent bien d'être dupe d'une idée auſſi ſuperficielle & auſſi vaine, contre laquelle tout cet ouvrage réclame hautement. Le P. du Halde décide, après l'avoir aſſez prouvé, que les Chinois ſont pleins de ſagacité & de fineſſe d'eſprit, pour aprofondir & démêler les matieres les plus épineuſes & les plus ſubtiles. Il convient ſeulement qu'ils ne ſe piquent pas d'aiguiſer leur eſprit ſur des ſpéculations qui ne ſaiſiſſent le plus ſouvent que des êtres de raiſon qui ne menent à rien, chez nous non plus que chez eux. Car à quoi menent ici même les plus belles decouvertes & inventions? elles menent fort lentement à la fortune ou fort vîte à l'apotheoſe. Cent ans après ſa mort précoce, un inventeur eſt fort honoré dans la perſonne de quelques diſciples ou copiſtes, qui le plus ſouvent auroient été ſes perſécuteurs, s'ils avoient été ſes contemporains.

Les Chinois n'ont point de Logique, selon leur historien : ce qui semble nous dire que sans Logique on peut bien raisonner, & qu'avec la Logique on raisonne fort mal assez souvent. Ils n'ont point de Rhetorique non plus : & c'est encore tant pis pour la Rhetorique, sans laquelle ils sçavent très-bien persuader, & avec laquelle nous ne faisons souvent que briller. Leur musique n'atteint pas à la nôtre, parce qu'elle est sans harmonie, au moins distincte & en contrepoint : Du reste le goût en est Chinois & non European, ce qui prouve uniquement la richesse de la musique, & nommément de la modulation qui fonde ces divers goûts. L'Astronomie, le Calendrier, la Chronologie, sont leur fort. Le P. Gaubil a défriché ce morceau; le P. du Halde en donne une histoire abrégée, mais complette & écrite avec sa netteté ordinaire. Sur quoi on ne peut qu'envier le sort des Chinois par rapport à la Chronologie, qui est chez nous la torture des plus Savans, à cause de la confusion & de la bar-

barie des nations, dont toute notre Europe tire fon origine ; au lieu que les Chinois, fans prefqu'aucune difcuffion, remontent au déluge avec autant de facilité & de certitude que nous remontons à *Clovis*. C'eft bien du tems, du calcul & de l'efprit épargné ; & cela au profit de l'hiftoire dont la conféquence eft fi grande pour le gouvernement général, & pour les mœurs des particuliers. C'eft par l'Hiftoire que les Chinois fe font toujours fauvés de la barbarie du refte de l'univers. Elle a toujours été à la Chine une affaire d'Etat. Tout s'écrit à mefure qu'il arrive, mais on ne le publie qu'après la mort des intéreffés. On le dépofe dans des archives muettes qui ne s'ouvrent que long-tems après l'événement. Il y a des tribunaux pour la révifion, confrontation, correction de ces efpéces de fcrutins fecrets. Ils ont leurs romans qui paroiffent fort raifonnables & pleins de mœurs. Le P. du Halde en raporte plufieurs. La Tragédie Chinoife qu'il nous donne, eft d'un tragique ou-

tré, dont on ne comprend pas comment le caractere moderé des Chinois peut s'accommoder.

La Médecine fait un grand article à part. Comme l'objet en est intéressant pour l'humanité, c'est une des Sciences ou un des Arts où les Chinois ont fait le plus de progrès, pour ne pas dire de découvertes. Car, quoique nous regardions ce peuple comme peu inventif, il est pourtant vrai que la plus celebre de nos découvertes, & à laquelle notre génie inventif a atteint à peine depuis deux siecles : la circulation du sang, est connuë à la Chine depuis plus de 2000 ans. Le P. du Halde nous donne la traduction d'un livre de Médecine fait plusieurs siécles avant J. C. par un certain *Houang-chou-ho*, qui va jusqu'à déterminer bien distinctement 50. révolutions du sang dans un jour complet, 13500 respirations, & 54000 battemens du poulx. Il étoit difficile en effet que des esprits sages & appliqués, parmi lesquels il a du sans doute s'en trouver, au moins à la longue, d'assez

clairvoyans, ayent fait des obſervations & une ſérieuſe étude du poulx & de ſes battemens, telle que nous ſçavons ſurement que les Médecins Chinois l'ont faite, & qu'ils n'euſſent pas enfin reconnu le mouvement progreſſif du ſang, des humeurs & des eſprits. Et le paradoxe ſeroit bien plus grand qu'ils n'en euſſent pas fait la découverte, qu'il ne l'eſt, qu'ils l'ayent faite même depuis ſi long-tems, & dès le tems de notre plus grande barbarie.

Le livre de Médecine que donne le P. du Halde, eſt d'autant plus précieux que c'eſt le ſecret même du poulx qui nous y eſt fort clairement expoſé, en ſorte qu'il ne tient plus qu'à nos Médecins d'en reconnoître la vérité & d'en uſer. Le poulx, il faut l'avoüer, a été juſqu'ici un de leurs grands diagnoſtics, mais ou ils en ſçavent plus là-deſſus que les Chinois qui ſont des heures entieres de ſuite à obſerver le poulx d'un malade, ou il faut croire que dans le peu de momens qu'ils donnent à cette conſultation muette, il eſt difficile qu'ils

poussent & qu'ils ayent jamais poussé l'observation à la délicatesse & au détail infiniment varié des circonstances observées par les Chinois Nous ne pouvons qu'ébaucher ce détail.

Selon le livre en question chaque saison de l'année a son poulx propre; chaque moment de la journée le diversifie : chaque constitution particuliere, chaque âge, chaque sexe a le sien : il y a plus : chaque partie du corps, chaque artere au moins doit être consultée. Les affections de la rate, du foye, des visceres, de chaque partie interne se font reconnoître aux battemens des diverses arteres. Les Chinois distinguent jusques aux plus petites differences du poulx. Par exemple, un *poulx glissant* marque une abondance de flegmes. Un *poulx plein* indique de la chaleur. Un poulx *tremuleux long*, lassitude; *tremuleux court*, douleur aiguë; le *regorgeant*, trop de chaud; le *petit*, trop de froid; & l'un & l'autre, obstruction au bas ventre. Le *profond*, indique des vents, ou interruption du cours des esprits ; le *lent*, rhumatis-

me de poitrine; *l'aigre*, ſterilité; le *pareſſeux*, extinction de chaleur vitale; le *fuyant en bas*, grande obſtruction; le *mol*, ſueurs ſpontanées, diſpoſition à la phtiſie; le *foible*, épuiſement & douleurs ſourdes dans les os; le *long*, eſprits abondans & reglés, le *court*, eſprits défaillans ou troublés; le *délié comme un cheveu*, eſprits manquans; le *changeant*, le *vuide*, l'*embroüillé*, l'*éparpillé*, le *boüillonant*, le *fretillant*, le *précipité*, le *capricieux*, le *ſec*, l'*effilé*, l'*élancé*, l'*efflanqué*, le *picotant*, le *ſautillant*, le *trenchant*, l'*émouſſé*, le *roulant*: enfin tous les plus legers accidens du poulx, diſent quelque choſe à un Chinois qui l'obſerve, & qui a l'habitude de l'obſerver.

Ce tome 3. eſt terminé par l'Herbier Chinois, & par un traité ſur l'art de ſe procurer une vie ſaine & longue. Cet art éprouvé par l'Auteur, n'a rien de guindé comme celui de *Cornaro*, & ſe réduit à une ſobrieté raiſonnable, qui va juſqu'à *la ſobrieté de ſobrieté*. Car celle de *Cornaro*, étoit outrée. L'Auteur donne

beaucoup au régime de l'eſprit, qui influë effectivement ſur le corps plus qu'on ne penſe. Il fait mieux; car ſans être Chrétien, ce ſage Auteur commence par établir la crainte du *Tien*, ſon culte, & les œuvres de charité, comme le principe unique de ſa ſanté, & de toute bonne ſanté. Il raconte que ſon pere le voyant d'une ſanté très-infirme, & deſeſperée des Medecins, raiſonna de la ſorte: *il ne me reste plus qu'un moyen de conſerver mon fils: c'eſt de faire des œuvres charitables qui touchent le cœur de Tien. Dès-lors il ſe mit à rétablir les ponts, à réparer les chemins, à faire diſtribuer du ris aux pauvres, & du thé aux paſſans; à envoyer des vivres aux priſonniers. Ce ne fut pas inutilement: on s'apperçût que, ſans uſer d'aucun remede, je reprenois un air de ſanté.*

Le 4e. tome contient une deſcription fort curieuſe & fort ample de la Tartarie. C'eſt un morceau tout neuf. Ce que nous avons juſques ici de cartes de la Tartarie, ne ſont ni pleines ni exactes, pour les

positions ni pour les noms des lieux: or qu'est-ce qu'une carte avec de faux noms? c'est un portrait sans aucun vrai trait, c'est un guide menteur & infidéle, c'est une source continuelle d'erreurs soit qu'on voyage dans le païs qu'elle designe, soit qu'on converse avec ceux qui y ont voyagé, soit qu'on en apprenne l'histoire, ou qu'on en lise des relations. La Tartarie Chinoise comprenant tout ce qui est au midi du *fleuve d'Amour* jusqu'à la grande muraille, se divise en deux, l'orientale habitée par les *Mantcheoux*, & l'occidentale où sont les *Mongoulx* ou *Mogols*. Les Mantcheoux sont le propre domaine de l'Empereur, dont la famille y regnoit avant que de conquérir la Chine. Les Mongoulx sont ou conquis ou librement dépendans & tributaires. Ceux ci ont leurs Princes nommes *Hans* ou *Rans* qui les gouvernent sous la protection & la souveraineté de l'Empereur de la Chine qui est le grand *Han* & auquel ils font hommage. Les Mantcheoux n'ont que des Gouverneurs ou Vice-

rois, comme les Provinces de l'Empire.

Cette Tartarie orientale se divise en 3. grands Gouvernemens ou Provinces. Le premier est celui de *Chinyang* ou *Mougden* qui comprend tout l'ancien *Leaotong*, depuis la grande muraille au midi, jusqu'à la palissade de pieux, longs de 8. pieds qui l'environnent *Est Nord-Ouest*, sans être terrassée; & seulement avec de petits corps-de garde, d'espace en espace. *Chinyang* capitale de cette Tartarie est une assez bonne ville, qui a pour la Tartarie tous les mêmes tribunaux que Pekin pour la Chine, excepté le *Lypou*, Il y a deux ou trois autres bonnes villes; le reste est fort médiocre. La ville de *Fonghoangtching* sur les frontieres de la *Corée*, est le païs du *Phenix*, car les Chinois ont aussi nos chimeres, & le *Fonghoang* est un oiseau célebre dans la Poësie Chinoise, Tartare & Coréenne, parce qu'il est unique, & renaît de ses cendres. Le terroir du Leaotong est bon; &, au ris près qui y est rare, on y trouve tous nos fruits, grains, légumes, & pâturages. 4 K vj

Le ſecond grand Gouvernement, eſt celui de *Kirin ou la Hotun*, à l'orient du Leaotong, & tout-à-fait ſur la mer orientale, ayant 12. degrez en latitude, & près de 20. en longitude. Au Nord il eſt borné par le *Saghalien* ou *fleuve d'Amour*. Il eſt peu habité, & n'a que 3. villes mal bâties. C'eſt la patrie de la famille regnante, & le territoire du *Ginſeng*. Il n'y a ni ris ni froment; mais beaucoup d'un certain millet, & beaucoup d'avoine. Quoique ce païs ne ſoit qu'aux 43, 44, ou 45. degré, il eſt fort froid, ce que les Miſſionnaires attribuent au nitre, & qu'on peut auſſi un peu attribuer aux immenſes forêts & aux montagnes dont ce païs eſt rendu tout-à-fait inhabitable, ſurtout vers la mer. Le *Saghalien* malgré ſon étenduë y eſt glacé dès le mois de Septembre. Les Miſſionnaires Géographes ont déterminé au juſte par eux-mêmes les limites de la Corée. L'Empereur ne voulut pas qu'ils pénetraſſent plus avant dans ce Royaume tributaire, pour ôter tout ombrage au Roi.

Le païs des *Yupi* renfermé dans ce

Gouvernement, eſt miſérable: nulle ſorte de viande n'y eſt mangeable; elle a un goût horrible, même pour les Yupi qui ne ſont pas trop délicats, & qui vivent pourtant communément d'eſturgeon dont le goût eſt délicieux dans ces quartiers. Le poiſſon leur fournit auſſi leur vêtement. C'eſt la riviere d'*Ouzouri* ſur les bords de laquelle ils vivent & qui va au Nord-eſt dans le *Saghalien*, qui les nourrit ſi bien & les habille ſi mal. Les Miſſionnaires pouſſerent leurs expéditions géographiques juſqu'aux *Ketchen-ta-ſe* au-delà des Yupi juſqu'à l'embouchure du *Saghalien*, où ils trouverent vis-à-vis une grande iſle, que l'Empereur fit reconnoître par des Mandarins qui en firent le tour, excepté au midi, ſur lequel on a été obligé de s'en rapporter aux habitans & à une certaine eſtime géographique.

Ce qu'il y a d'eſſentiel ici, c'eſt que dès cette iſle on n'a trouvé nul veſtige de la domination des Moſcovites, ni des beaux contes qu'on a fait juſques ici ſur la terre d'*Yeço* &

ſes habitans. *Kamtſchatka* eſt bien éloignée de deſcendre ſi bas, & *Yeço* bien éloigné de monter ſi haut. Il eſt pourtant fâcheux que ces Géographes n'ayent pas reconnu par eux-mêmes toute la côte orientale de la Tartarie, ſurtout du côté litigieux d'*Yeço*. Les cartes Chinoiſes & Tartares tranchent la queſtion, & par voye de fait ſéparent *Yeço* du continent par le détroit de *Teſſoi*. C'eſt le ſentiment le plus vraiſemblable ſans difficulté; mais c'eſt dommage que les Miſſionnaires n'ayent pas pû ſe tranſporter ſur les lieux, & qu'ils ayent été obligés de s'en rapporter à des *Yupis* ou même à des Mantcheoux errans, ſur la nature préciſe de ces païs véritablement impratiquables, à d'autres qu'à ces eſpeces de Sauvages. Cependant on voit ſur la carte, bien des rivieres qui aboutiſſent dans la mer orientale, & dans la méridionale même de cette Tartarie orientale; on en voit fort près du détroit de *Teſſoi*; & on y en voit pluſieurs qui ont des noms, entr'autres les deux plus voiſines du détroit *Ernouli* au Nord, &

Tartan à l'Oueſt. Ces rivieres & ces noms ſeroient-ils fictices & arbitraires ? ou n'eſt-il pas plus raiſonnable de croire que ce canton qui eſt préciſément celui qui fait face à Yeço & qui n'en eſt ſéparé que par le détroit, a été reconnu par quelqu'un, Miſſionnaire, Chinois, ou Tartare ? Le livre du P. du Halde garde le ſilence là deſſus, & nous apprend ſeulement avec affirmation, qu'il n'eſt pas queſtion d'Yeço dans le continent de la Tartarie. Nous reviendrons dans une Diſſertation à part ſur ce morceau de Géographie : il eſt très-intéreſſant.

Le troiſiéme gouvernement des Mantcheoux eſt celui de *Tcucicas*, ville nouvelle, bâtie pour aſſurer les Frontieres, & proteger les Tartares Chinois de ces cantons contre les Moſcovites. La Tartarie Mongolle qui dépend de la Chine, a plus de 300. lieuës *Eſt-Oueſt*, & environ 200. *Nord-Sud*. A proprement parler, on appelle *Mongous* tous les Tartares Occidentaux juſqu'à la Mer Caſpienne. Ils campent ſous des

tentes, changent de demeure, vivent de leurs troupeaux, tirent de l'arc, vont à cheval, & sont grands chasseurs. Leurs terres ne sont pas de nature à être cultivées. Elles sont pleines de déserts sabloneux : Le seul *Cobi* qui tourne au Nord-Ouest de la Chine, est un désert immense. Le P. du Halde en fait connoître tous les cantons. Les Tartares *Kalkas* & les *Eluths* qui sont des plus celebres, ne sont pas oubliés. Les premiers presqu'exterminés & réduits à rien par les derniers, se sont jettés entre les bras de l'Empereur de la Chine, qui les a sauvés de cette tyrannie, en les assujettissant, pour leur bien, à sa domination.

Après la notice générale, & suffisamment détaillée de cette Tartarie, le P. du Halde, par une surabondance de doctrine, tout-à-fait au profit de cette partie de la Géographie, qui a été si peu connuë jusqu'ici, nous donne les Mémoires infiniment curieux du *P. Gerbillon*, où l'on trouve bien des détails sur la

Tartarie Moſcovite que nous ne connoiſſons pas beaucoup mieux que la *Chinoiſe*. Le P. *Gerbillon* avoit parcouru la Tartarie Chinoiſe plus d'une fois, & toujours en Geographe habile & exact. Tout ce qu'on a de lui porte ces deux caracteres, & *M. Danville* le louë infiniment des Mémoires de ce Miſſionaire. D'ailleurs le P. *Gerbillon* avoit accompagné les Plénipotentiaires Chinois au Congrès de *Niptchou*, où, de l'aveu des Moſcovites comme des Chinois, il contribua beaucoup par ſa prudence & ſa dextérité, & par la connoiſſance qu'il avoit des deux Nations, à les rapprocher pour la concluſion du célébre Traité, où l'on régla les limites des deux plus vaſtes Etats qui ſoient apparemment ſur la terre. Lorſque les Miſſionaires de la Chine annoncerent à l'Europe ce Congrès & ce Traité, les beaux Eſprits Europeans ne daignerent pas même le prendre pour un Paradoxe, & s'en moquerent comme d'une fable. Mais ce n'eſt pas ſeulement par-là & en rapprochant les eſprits,

que ces célébres Millionaires ont rapproché la Chine de l'Europe, puiſqu'ils ont racourci l'Aſie de 500. lieuës.

Le P. Gerbillon nous apprend ſurtout, que la Tartarie Moſcovite Orientale eſt encore plus déſerte que la Chinoiſe de même longitude. Le P. du Halde donne la liſte des longitudes & des latitudes des principaux ponts, rivieres, montagnes, habitations modernes & anciennes de la *Tartarie Mongolle*, & enſuite la Topographie de ces pays en 12. petites Cartes. Suivent des remarques ſur la langue des Mantcheoux. L'Auteur rapporte un entretien du *P. Parennin* avec le fils aîné de l'Empereur, ſur la prééminence des langues Européanes & Tartares. La diſpute eſt tout-à-fait curieuſe pour les gens de Lettres; elle étoit fort inégale, au moins le P. Parennin la rapporte à ſon avantage, ou à l'avantage de ſa Langue; & le Prince, qui paroît fort judicieux, & fort plein de ſagacité, y reconnoît bien la ſupériorité de ſon adverſaire qui

ſçavoit les deux Langues, au lieu que lui il ne ſçavoit que la ſienne. Ce Prince finit la diſpute en diſant, que s'il ſçavoit auſſi la langue d'Europe, il y trouveroit ſans doute dequoi repliquer : & il y a bien de l'apparence, toutes ces prétentions des Langues au déſavantage les unes des autres, étant le plus ſouvent pleines de ſophiſmes & de préjugés ; parce qu'après tout, les fonctions d'une langue ſe réduiſent à ſervir d'interprete fidele aux penſées de ceux qui la parlent, & que toutes les langues du monde s'acquittent également de cette fonction.

Le mérite d'une langue ne peut jamais venir que de ceux qui la parlent, & ſur-tout, des Auteurs qui la font ſervir à exprimer de belles & de bonnes choſes. Une langue n'a jamais que des mots : les expreſſions ſont toujours l'ouvrage du génie, & les mots, ſur-tout les expreſſifs, viennent le plus ſouvent de la même ſource. Car pour ce qui eſt de l'ancienneté & de la prétenduë pureté d'une langue, prééminences pour

leſquelles on ſe paſſionne tous les jours, peu importe, pourvû qu'on s'entende : & pour le moins toutes nos langues d'Europe, le Grec même & le Latin, formées du mélange & de la corruption des langues primordiales, comme nous le ſommes nous-mêmes du mélange de bien des Nations, le céderoient non-ſeulement aux langues Chinoiſe & Tartare, mais à la plûpart ſans doute de celles des Sauvages : ce qui devroit un peu rabattre l'enflure grammaticale des puriſtes Grecs, Latins ou François.

Suivent les Voyages du celebre *P. Ferdinand Verbieſt*, dans la Tartarie, au nombre de ſept, faits la plûpart à la ſuite de l'Empereur de la Chine, & toujours l'Aſtrolabe, la Bouſſole ou l'Alidade & le niveau à la main. Tout ceci eſt infiniment curieux & plein d'inſtruction géographique, morale, politique, &c. On trouve enſuite des Notices, & une Carte de la Corée, avec l'Abregé de ſon Hiſtoire. Tout cela eſt neuf. Les Cartes du Thibet, & de preſque toute la

Tartarie juſqu'à la Mer Caſpienne ſont marquées au même coin. M. Danville eſt pour beaucoup dans la façon de ces dernieres Cartes, ſurtout pour l'eſpace qui eſt entre le Thibet & cette Mer. Enfin l'Ouvrage entier eſt terminé par un morceau géographique, qui va preſque de pair avec les grands morceaux de même eſpece, dont cet ouvrage eſt ſi plein.

C'eſt une Carte de la Siberie & de toute la Tartarie Moſcovite, depuis *Tobolsk* juſqu'au fameux *Kamſtchatka*, que la nouvelle Carte du Japon confond avec *Yeço.* Cette Carte de la Tartarie Septentrionale, eſt du Capitaine *Beerings*, qui par ordre de la Cour de Peterſbourg, alla en 1725. par terre & en droiture à Kamtſchatka, reconnut enſuite par mer toute la côte Orientale juſqu'à la hauteur du 68^e^ degré de Latitude nord, & fut de retour en Moſcovie en 1730. La Carte eſt accompagnée d'un Mémoire ou Journal de ce Voyage. Par ce Mémoire & par cette Carte, la Tartarie Moſcovite eſt tout-à-fait détachée, & éloi-

gnée de plusieurs degrez, de la Terre d'Yeço. Mais le passage dans l'Amérique est indécis, & renvoyé toujours plus au Nord, supposé qu'il y en ait un, chose que la nouvelle Carte du Japon décide par voye de fait, c'est-à-dire, par une ligne ponctuée de la route des Moscovites, partant de l'embouchure de la Lena, doublant le Cap de *Schelingueskoi*, & descendant au Sud pour aller négocier avec les *Kamtschakdales* jusqu'en *Yeço*, & peu s'en faut jusqu'au Japon; chose tout-à-fait merveilleuse, & toute pleine de nouvelles Découvertes, qui demandent pourtant à être bien constatées par les Relations, dont il paroît que celle dont nous parlons est la plus moderne, & en même tems la plus contradictoire. Nous discuterons ce point-là à part, dans une Dissertation que nous donnerons incessamment.

ARTICLE XC.

LETTRE DU R.P. MATHIEU Texte Dominicain, à Madame .... Religieuse du même Ordre,

dans le Monastere Royal de Poissy, au sujet du lieu de la Naissance de S. Loüis Roi de France; imprimée à Paris, 1736.

L'Auteur, connu par plusieurs Dissertations sçavantes, se propose de réfuter dans cette Lettre une opinion qui vient d'éclore touchant la Naissance de S. Louis Roi de France. Jusqu'ici on avoit cru qu'il étoit né à Poissy; aujourd'hui quelques-uns le font naître à Neuville dans le Beauvoisis. Le P. Texte entre en lice contre ces derniers, muni du témoignage des Historiens contemporains, & des anciennes Chartres. Le raisonnement vient au secours de l'autorité, & il en résulte une évidence, qui se fait sentir à tout Lecteur impartial.

D'abord il oppose aux Partisans de la nouvelle opinion la vie de saint Louis ecrite de son vivant par Guillaume de Nangis. On apprend de cet Auteur, que le saint Roi dans les lettres signées de sa main, ne se donnoit point d'autre titre que celui de

LOVIS DE POISSY : titre qu'il eſtimoit le plus glorieux, parce qu'il avoit été baptiſé dans le Château qui portoit le même nom.

Cette preuve ne paroît pas concluante au P. de Montfaucon. Selon ce ſçavant Bénédictin, * le récit de Guillaume de Nangis ne décide point que le lieu où S. Louis reçut le Baptême, ait été celui de ſa naiſſance. Il ſoutient au contraire ſur la foi d'une Diſſertation manuſcrite de M. Maillart Avocat, 1°. qu'on ne peut produire à ce ſujet le témoignage d'aucun Auteur contemporain. 2° Il rapporte trois Chartres, deux de Louis XI. en 1468. & 1475. & une troiſiéme d'Henry IV. en 1601. où ces deux Princes exemptent de tailles & d'impôts les habitans de Neuville, pour cette ſeule raiſon, que S. Louis étoit né dans le même lieu ; exemption dont ils avoient joui juſqu'alors.

Guillaume de Chartres ſe préſente à point nommé au P. Texte, pour ap-

* Tom. 2. pag. 121. des Monumens de la Monarchie Françoiſe.

puyer

puyer sa cause contre la prétention du P. de Montfaucon. Cet Ecrivain étoit Chapelain de S. Louis pendant ses deux voyages d'outremer. Ainsi il n'atteste rien dans la vie du saint Roi recueillie par M. du Chêne,* qui ne se soit passé en quelque sorte sous ses yeux. Il dit en termes formels, que Louis IX. étoit né dans le Diocése de Chartres. *Quod de Carnotensi Diœcesi oriundus existebat.* Ce n'est donc pas à Neuville dans le Diocése de Beauvais, mais à Poissy, Ville dépendante de Chartres pour le spirituel, qu'il faut fixer le lieu de sa naissance.

Au reste il seroit ridicule de chicaner sur la signification du terme latin *Oriundus*. Il n'en présente point d'autre ici que celle qui est attachée à l'adjectif *Ortus*, ou au mot François *Natif.* On ne s'est jamais avisé, & il seroit injurieux de dire d'un Roi de France qu'il est *Originaire* d'un de ses Châteaux. On ne dira donc pas de S. Louis qu'il est *Originaire* de Poissy, sur tout lorsque le terme

* Tom. V, pag. 472.

Oriundus est déterminé pour le lieu de la naissance par les plus respectables monumens.

Bernard Guidonis Dominicain, Evêque de Lodéve, né en 1260. dix ans avant la mort de S. Louis, se joint à Guillaume de Chartres, pour déposer contre la nouvelle opinion. On lit dans le manuscrit de cet Auteur, copié par le P. Echard,* que S. Louis vint au monde à Poissy, *qui apud Pissiacum natus est in mundo & sacrum Baptisma suscepit, &c.*

Le P. de Montfaucon est forcé de se rendre à une preuve sans replique que le P. Texte emprunte des Lettres originales de la Fondation du Monastere Royal de Poissy, signées de la propre main de Philippe le Bel, scellées de son sceau, & datées du mois de Juillet MCCCIV. La naissance de S. Louis à Poissy y est expressément énoncée comme un fait avéré, & universellement reconnu. Une tradition si constante s'est perpétuée d'âge en âge, & l'on en trouve des

* Tom. I. pag. VI. Script. Ord. Prædic.

veſtiges juſques ſur un grand paneau des anciennes vîtres de la Chapelle de ſaint Louis, au-deſſus des Fonds Baptiſmaux, dans l'Egliſe Collégiale de Poiſſy. On y liſoit dès l'année 1500 ces quatre Vers :

> S. Loys fut enfant né de Poiſſy,
> Et baptiſé en la préſente Egliſe.
> Les Fonds en ſont gardés ici,
> Fort honorés comme Relique exquiſe.

Dupleix eſt d'accord ſur ce fait avec tous les Hiſtoriens qui l'ont précédé. Après avoir avancé comme une vérité inconteſtable que ſaint Louis naquit au Château de Poiſſy, il ajoute que la Reine Blanche ſa mere » prenant garde après ſon en- » fantement, qu'on ne ſonnoit point » les cloches de N. D. de Poiſſy, pour » la conſideration de ſon repos, ſe » fit porter en un endroit qui retient » encore le nom de la Grange aux » Dames, &c.

»La ville de Poiſſy; dit André du » Cheſne, * n'étoit anciennement

* P. 217. Antiq. des Cit.

» qu'un Château de plaisance, où les
» Reines faisoient leurs couches ;
» une Maison Royale, où les Enfans
» de France prenoient leur premiere
» nourriture » En conséquence de cet usage, les deux Freres jumeaux de S. Louis, Philippe & Jean, furent élevés à Poissy, où ils moururent en bas âge. On voit encore l'Epitaphe de ces deux Princes, dont les corps furent découverts en 1714. sous le Choeur de N. D. de Poissy. De leur naissance, de leur éducation, & de leur sépulture, il est naturel de conclure pour la naissance de S. Louis au même endroit.

A l'égard des trois Chartres d'exemption accordées aux habitans de Neuville, elles ne peuvent former un préjugé raisonnable contre le témoignage des Historiens de tous les tems, & en particulier contre les Lettres expédiées au nom de Philippe le Bel, pour la fondation du Monastere de Poissy. De plus les deux dernieres Chartres doivent être contées pour rien, puisqu'elles ont été faites sur le modéle de la premiere. Or de

celle-ci on infére ſeulement que Louis XI. uniquement attentif aux prieres des habitans de Neuville, ne ſe mit pas fort en peine d'examiner le motif de leur requête. L'énoncé même de ces Piéces ne préſente rien de fixe ſur la prétenduë naiſſance de S. Louis à Neuville. En effet elles n'accordent exemption de Tailles aux habitans du lieu, qu'*en mémoire & ſouvenir de la naiſſance de S. Louis*, ſelon l'Auteur du Supplément de Mori. Ces termes donnent ſeulement lieu de conjecturer que Robert Comte de Clermont établit à Neuville, Bourg de ſa dépendance, des fêtes & des réjouiſſances publiques, pour célébrer la naiſſance de ſaint Louis ſon pere. De quelle autorité en effet peuvent être des Chartres que les deux Rois qui les accordent, declarent n'être fondées ſur aucun titre? ..... *Ainſi qu'il nous a été affirmé*, dit Louis XI. . . . *Quoiqu'ils ne faſſent apparoir, confirmation, original, titre, ou de partie d'iceux*, ajoute Henri IV.

Quoiqu'il en ſoit, ces trois Char-

tres ne peuvent infirmer la notoriété d'un fait aussi constaté que celui de la naissance de S. Louis à Poissy. Autrement il faudroit anéantir l'autorité des monumens les plus certains, pour accréditer au profit de quelques opinions arbitraires, des Piéces équivoques dont on découvre le faux, ou du moins l'insuffisance, à la lumiere de la vérité qui perce de toutes parts.

D'ailleurs les Chartres en question n'ont pas plus de force contre la ville de Poissy, qu'une * Ordonnance de Louis XII. du 15 Octobre 1513. en faveur de la ville de Montpellier. Voici les termes de l'Ordonnance: *Notre Grand Conseil nous a fait remontrer que N. Cousin Charles VII. dès le 21 Juillet* 1444. *eut mis ladite Cour des Aydes audit Montpellier, où elle a été toujours depuis continuée, &c.* C'est un Roi qui s'exprime ainsi conséquemment à la requête de cette même Cour des Aydes contre les prétentions du Parle-

* Recueil des Ordonnances par Corbin en 1621. pag. 69. & 92.

ment de Toulouse. Cependant le motif de la Requête exposé de bonne foi se trouve faux. En effet Louis XI. par son Ordonnance du 12 Octobre 1467. déclare *que ladite Cour des Aydes tenue à Toulouse sera & résidera dorénavant dans la ville de Montpellier.* Elle n'y avoit donc pas toujours été depuis 1444. sous Charles VII. jusqu'en 1515 sous Louis XII.

Baillet quoiqu'intereſſé à faire valoir les prérogatives de Neuville sa patrie, étoit si convaincu du peu de solidité des piéces qu'on nous oppose, qu'il n'a pû se refuser aux preuves décisives qui maintiennent la ville de Poissy dans la possession où elle est à juste titre, d'avoir donné le jour à S. Louis. C'est le jugement qu'en ont porté les plus célébres Historiens, qui n'ont eu d'autre interêt que celui de la vérité.

ARTICLE XCI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MANILLE
Capitale des Philippines

LE R P. Pedro Murillo Velarde Jeſuite employé ici à enſeigner le droit Canon, a fait imprimer pluſieurs ouvrages en ce genre & actuellement il travaille à deux gros tomes in-folio ſur le droit écrit expliqué ſuivant les loix & coutumes d'Eſpagne. Il dédie cet ouvrage au Roi Catholique. Il fit paroître il y a quelque temps une carte Geographique des Philippines.

DANNEMARK.
DE FLENSBOURG.

Les freres Korte libraires, ont imprimé l'Hiſtoire de la Ville de Ripen ſous le titre de *Ripa Cimbrica*, par M. Pierre Terpager profeſſeur en Theologie, in-8.

ALLEMAGNE.

DE GIESSEN.

M. Schæpf a mis au jour une dissertation Académique sur les fiefs de Franconie qui dépendent de l'Abaye de Fulde.

DE WOLFENBUTTEL.

M. Rodolphe Auguste Noltenius a fait imprimer un projet de Thrésor des Antiquités Germaniques *Conspectus Thesauri Antiquitatum Germanicarum suis limitibus circumscripti* brochure in-4.

DE HELMSTAD.

M. Roth a publié en latin des recherches sur les noms que les anciens Germains donnoient aux medecins & à la medecine. Ce n'est que l'essai d'un ouvrage important dont il a formé le projet *De Medicis Germanorum Antiquitatibus.*

DE VIENNE EN AUTRICHE.

OBSERVATIO ECLIPSEOS Lunaris totalis & cum morâ Habita Viennæ Austriæ d. 26. Mart. 1736. post merid. Telescopio 17. ped. & Nevvtoniano 5 pedum A R. P. Solanoni Soc. Jésu.

Immersio.

temp. Ver. Aſtron.

H	′	″	
11.	10.	—	limb. Lunæ orient. palleſcens.
	15.	—	apparens penumbra.
	19.	—	Umbra manifeſta.
			alt. Lunæ 38°. 28′. 30″. limb. ſup.
	20.	45.	Grimaldus tegitur. deinde nubes ſub luna flante occidentali vento.
	25.	40.	umbra ad Ariſtarchum.
	27.	50.	ad Keplerum.
	29.	55.	ad med. mare hum.
	34.	—	ad initium copern.
	35.	—	ad med. Copern.
	45.	20.	ad Platonem.
	45.	25.	ad initium Tychonis.
	46.	20.	ad integr. Tychonem.
	48.	—	Semidiam. diſci Lunaris in umbra.
	53.	—	med. mare ſeren. & Menelaus.
	53.	10.	Eudoxus.
	55.	55.	Dionyſius.

	56.	55.	Initium maris nectaris.
12.	0.	25.	med. maris nectaris.
	1.	25.	Messala,
	3.	55.	Taruntius.
	5.	55.	initium maris Crisy.
	8.	55.	Snellius.
	9.	55.	Petavius.
	10.	55.	Langrenus.
	15.	—	Circiter tota immersio Lunæ cujus limbus in totali eclipsi subruber; discus autem in medio nigrescens & frequenter à nubibus obtectus.
			Emersio.

temp. Ver Astron.

H.	'	''	
13.	35.	11.	limbus Lunæ orientalis lucidior.
	49.	45.	distinguitur Grimaldus.
			Alt. Lun. 33°. 40'.
	56.	25.	Grimaldus emergit.
14.	58.	45.	Galileus.
	2.	55.	Aristarchus.
	6.	10.	Keplerus.
	7.	55.	Schikardus.
	11.	55.	Gassendus.

4 L vj

12. 40. Copern.
13. 55. Capuanus.
14. 55. Bullialdus.
19. 40 Plato.
25. — Tycho.

Semidameter Lunæ o ′
conſpicua in alt. 29. 40.

25. 25. med. Maris ſeren.
26. — Menelaus.
31. 50. Poſſidonius.
32. 50. Dionyſius.
48. 45. Langrenus.
52. — Emerſio ab umbra.

o ′
Alt. 25. 50.

59. Tenuis penumbra.

′ ″
Diameter apparens Lunæ 33. 48.

CULMINATIONES ECLIPSI contemporaneæ. Quadrante fixo, cujus radius eſt ped. 9.

Temp. Ver. p. m.		Alt. Viſa.
H ″ ′		° ′ ″
6. 10. 16.	Sirius.	25. 25. 30.
7. 8. 9.	Procion.	47. 39. 30.

8. 51. --	Cor. hydræ.		34. 15. 30.
11. 52. 8.	3tia Corvi.		26. 45.---
56. 19.	limbus Lunæ occidentalis.		
57, 40.	Sectio umbræ & limbi Lunæ infer..		
58. 36	Sectio umbræ & limbi Lunæ superioris in altitudine communi.		38. 54. -.--
12, 4. 10.	Sub strophiolo ♍		41. 48. ----
47. 3.	Spica ♍		32. 1. 40.
13. 39. 20,	Arcturus.		62. 21. ----
18. 2. 55.	Lucida Lyræ.		80. 21. .---

De Geneve.

Les freres de Tournes ont publié une nouvelle Edition des ouvrages de Thomas Sydenham en 2. volumes in-4. Le premier Tome comprend les divers Traités de ce Médecin Anglois, *Methodus curandi Febres propriis observationibus superstructa &c... Observationes Medicæ circa morborum acutorum historiam & curationem .... Epistolæ responsoriæ duæ; prima de morbis epidemicis ab anno 1675. ad annum* 1680. *Secunda, de luis ve-*

nereæ historiâ & curatione... Dissertatio epistolaris ad Guillelmum Cole M. D. de observationibus nuperis circa curationem variolarum confluentium, necnon de affectione Histericâ.... Tractatus de Podagrâ & Hydrope... Schedula monitoria de novæ febris ingressu. La Table des matiéres qui est dans la derniere Edition de Leyde terminera ce premier Volume. Le second renfermera les Constitutions Epidemiques d'Allemagne & d'Italie, postérieures à celles dont on a déja grossi l'ouvrage que nous annonçons. L'Auteur Anglois est un des premiers d'entre les Médecins modernes qui ait employé les remedes rafraîchissans contre la petite vérole.

Les mêmes Libraires ont réimprimé en 4. volumes *in folio* les œuvres de Médecine du célébre Médecin Ettmuller. Le public est redevable de cette nouvelle Edition à M. Manget Médecin du Roi de Prusse. La préface, les notes, les observations de pratique, les corrections, &c. qui sont de la façon de l'Editeur, ajoutent un nouveau relief à cet important ouvrage.

ITALIE.

De Florence.

MM. Tartini & Franchi continuent de travailler ſans relâche à la nouvelle Edition des ouvrages de Meurſius, que nous avons annoncée dans les Mémoires de Juin 1736. Pour engager les perſonnes de Lettres à les ſeconder dans l'exécution de cette grande entrepriſe, ils ont publié trois liſtes des écrits de cet Auteur; la premiere renferme ceux qu'ils ont actuellement entre les mains; la ſeconde & la troiſiéme indiquent les ouvrages qu'ils n'ont encore pû recouvrer & dont ils demandent la communication, avec promeſſe d'une reconnoiſſance entiere de leur part.

Opera Jo. Meursii, *quæ jam à nobis comparata ſunt.*

De Fortuna Athenarum.

Athenæ Atticæ.

De populis Atticæ, cum Paralipomen.

Cecropia.

Ceramicus Geminus.

Piræeus.

Regnum Atticum.

De Archontibus Athenienſibus.
Theſeus.
Piſiſtratus.
Themis Attica, ſeu de Legibus Atticis.
Solon.
Areopagus.
Eleuſinia.
Panathenæa.
Bibliotheca Attica, ſive de antiquis Atticis Scriptoribus.
Aeſchilus, Sophocles, Euripides, ſive de eorum Tragœdiis.
Atticæ Lectiones.
De Regno Laconico.
Miſcellanea Laconica.
Creta, Rhodus, & Cyprus.
Græcia feriata.
Græcia ludibunda.
Bibliotheca Græca.
Denarius Pythagoricus.
Theophraſtus, ſive de illius Libris, qui injuria temporum interciderunt.
Lectiones Theophraſteæ.
Gloſſarium Græco-barbarum.
De Luxu Romanorum.
Dionyſius, ſive de Auctoribus iſtius nominis.
De Gloria.

Orcheſtra, ſive de Saltationibu veterum.
De Puerperio.
De Funere.
Exercitationum criticarum partes duæ.
Mantiſſa, ſeu Obſervationes criticæ.
Auctarium Philologicum.
Hiſtoria Danica.
Aelnothus Monachus de vita & paſſione S. Canuti Regis Daniæ, & Anonimus de paſſione S. Caroli ejus filii.
Hiſtoria rerum Belgicarum.
Athenæ Batavæ.
Gulielmus Auriacus.
Ferdinandus Albanus.
Euſebii, Polychronii, & Pſelli expoſitiones in Cantica Canticorum.
Theodorus Metochita.
Procopius Gazæus in libros Regum, & Paralip.
Beſſarionis Card. Epiſtola.
Heraclides Ponticus.
Ariſtoxenus, Nicomachus, & Alypius.
Theocritus.
Lycophron.
Antigoni Caryſtii hiſtoriarum Collectanea.

Phlegontis Tralliani Opuscula.

Helladii Chrestomathia.

Apollonii Dyscoli Historia commentitia.

Hesychius Milesius.

Leonis Imperatoris Tactica.

Constantini Porphyrogennetæ opera.

Constantini Manassis Annales.

Georgius Codinus.

Cato de re rustica.

Phædri Fabulæ.

Criticus Arnobianus.

Macrobius.

Chalcidius.

Opera Jo. MEURTII *edita, quæ nondum à nobis inveniri potuerunt.*

Poëmata varia, 8. Lugd. Bat. 1602.

Panegyricus Jacobo I. Regi Britanniæ in auspiciis Regni. Lugd. Bat. 1603.

Meditationes Christianæ in Psalmos 116. & 119. 8. Heidelb. 1604.

Apuleii Apologia, cum notis brevioribus. Ibid. 1607.

Herodis Inscriptio Græca totidem versibus expressa. 4.

Philostrati Epistolæ, cum dissertatione. 4. Lugd. Bat. 1616

Theophylacti Bulgariæ Archiep. Epis-

tolæ, Græce cum notis. 4. Amst. 1617.

Variorum divinorum Liber, sive Orationes Patrum numquam editæ, cum notis. 4. Amst. 1619. 1621. nempe,

Cyrilli Alexandrini in Transfigurationem Domini Oratio.

Anastasii Antiocheni in Adnuntiationem B.M.V. Sermones II.

Andreæ Cretensis in vitam humanam, & defunctos Oratio.

Methodii de lib. arbit. Sermo.

Timothei Presbyteri de iis, qui ad Ecclesiam accedunt, Oratio.

Ejusdem (seu potius S. Maximi) de duabus Christi naturis, Sermo.

Hilarionis Monachi de Eucharistico Pane Oratio, Græc. & Lat.

Porphyrii Philosophi omnia cum notis, 4. Lugd. Bat. 1620.

Opera Jo. MEURSII ἀνέκδοτα *quorum notitia ad nos pervenit, ea autem reperiri huc usque non potuerunt.*

In Parthenii Erotica Notæ.

Glossarium Latino barbarum.

Animadversiones in Harpocrationis

Lexicon X. Rhetorum.

Notæ in Aſtrampſychi Oneirocriticon.

Induciarum belli Belgici Hiſtoria.

Athenæi Mechanica, Græcè, cum notis.

Apollodori Poliorcetica, Græcè, cum notis.

Julii Africani Ceſti, Græcè, cum notis.

Meletius de natura hominis, Gr-lat.

Menander Rhetor de Diviſione cauſarum in genere demonſtrativo, Gr lat. cum notis.

Familiæ Atticæ.

Dionyſia, ſive de Bacchi apud Athenienſes Feſto.

D'AVIGNON.

Obſervations Theologiques, Hiſtoriques, critiques, &c. ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de feu M. l'Abbé Fleury, avec des Diſſertations, Analiſes des Peres, & autres Piéces détachees.

Le deſſein de l'Auteur n'eſt pas proprement de critiquer M. Fleury, dont il reſpecte le mérite & la memoire, mais de communiquer, au

ſujet de cette Hiſtoire Eccléſiaſtique, les Remarques qu'il a faites pour ſon inſtruction, dans M. Fleury lui même & dans les ſources : elles ne s'accordent pas toujours, il eſt vrai, avec les ſentimens de ce célebre Ecrivain ; mais outre que les grands Auteurs ne prétendent pas ſe donner comme infaillibles, ce titre d'*Obſervations critiques*, n'engage pas à contredire ſans ceſſe. Les perſonnes de lettres ſçavent quelle en eſt la force ; & le ſçavant P. Pagi a donné à ſon grand Ouvrage ſur Baronius le nom de *Critique*, quoiqu'il s'accorde en pluſieurs articles avec cet illuſtre Annaliſte.

Pour ce qui eſt du Dogme, quoiqu'on en touche preſque tous les points, on s'attache principalement aux matieres qui ſont aujourd'hui les plus débattuës. Pour la Diſcipline, on fait remarquer & la conformité & les differences de celle de nos jours avec celle des premiers ſiécles ; & dans ce Parallele, on louë l'ancienne, ſans blâmer la moderne.

On tâche d'éclaircir pluſieurs

points de controverſe critique, qui ſont aujourd'hui célébres; on en traite auſſi d'autres, & en grand nombre, qui pour être moins célébres, n'en ſont pas moins importans. Il y a auſſi pluſieurs queſtions curieuſes, quoique moins intéreſſantes, qu'on prend ſoin de réſoudre & d'expliquer. On donne pour certain ce qu'on croit certain, & pour vrai-ſemblable ce qu'on croit vrai-ſemblable. On dit bien des choſes par occaſion, qui n'ont pas du rapport avec M. Fleury, mais dont la connoiſſance paroît ou utile ou curieuſe. Dans les queſtions les plus difficiles, l'Auteur s'eſt contenté lui-même, & il eſpere de contenter ſes Lecteurs. Telle eſt à peu près la matiere de l'Ouvrage.

A l'égard de la forme, on a ſuivi pied à pied M Fleury, en quoi, ſans parler de pluſieurs autres modéles anciens & nouveaux, on a imité ſaint Auguſtin contre Fauſte le Manichéen & contre d'autres Adverſaires, & l'on ſe fait gloire d'être en tout fidéle Diſciple d'un ſi grand Maître.

Les Piéces detachées, aussi bien que les Observations, ont leur liaison avec l'Ouvrage de M. Fleury, quand ce ne seroit qu'en suppleant à ce qu'il a omis. Il falloit, par exemple, donner l'analise ou plusieurs extraits raisonnés, d'un des plus fameux Ouvrages de saint Augustin, qui est le Livre de l'Esprit & de la Lettre: Ouvrage sur lequel M. Fleury ne dit presque rien, tandis qu'il s'étend beaucoup sur d'autres moins considerables.

Chaque Souscription de deux Volumes sera de huit livres; le premier Volume se distribuera dans le mois d'Août prochain, & le second au premier Janvier 1737, & la seconde Souscription sera ouverte. Il faudra s'adresser à Paris, chez Delaulne, la veuve Pissot, Pierre Simon, & Vincent.

Les personnes qui n'auront pas souscrit, & voudront avoir cet Ouvrage, payeront six livres de chaque Volume en blanc: il y aura huit Volumes in-quarto.

TABLE DES ARTICLES
du Mois d'Août 1736.

ART. LXXXIII. TEatro del Signor Marchese *Scipione* Maffei, &c. Page 1734.

ART. LXXXIV. *Pictura Carmen*, c'est-à-dire, Poëme sur la Peinture. 1762.

ART. LXXXV. Histoire d'Angleterre, Tome 13. 1772.

ART. LXXXVI. Dissertations du P. E. Souciet, &c. Tome II. contenant, 1°. l'Histoire Chronologique de Pithodoris Reine du Pont; de Polemon I. & de Polemon II. 2°. L'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore. 1809.

ART. LXXXVII. Voyages faits principalement en Asie, dans les XII. XIII. XIV. & XV. siécles, &c. 1820.

ART. LXXXVIII. L'Ordre de l'Eglise, ou la Primauté & la Subordination Ecclésiastique 1850.

ART. LXXXIX. Description Géographique, Historique, Politique & Physique de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, &c. 1859.

ART. XC. Lettre du P. Texte, &c. au sujet du lieu de la naissance de S. Louis Roi de France. 1895.

ART. XCI. Nouvelles Littéraires. 1904.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1736.

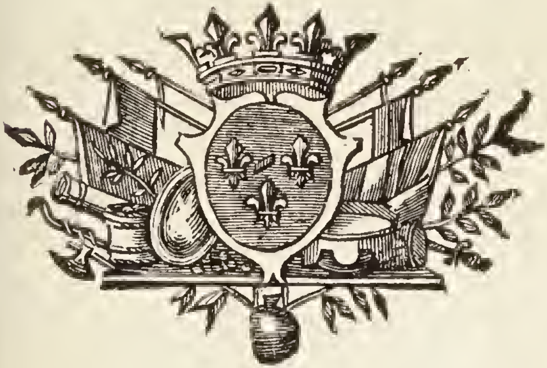

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v,
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	11. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Septembre 1736.

ARTICLE XCII.

LEÇONS DE PHYSIQUE, contenant les Elémens de la Physique, déterminées par les seules loix des Méchaniques, expliquées au Collége Royal de France, par Joseph Privat de Molieres, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences, & Membre de la Société Royale de Londres. Tome second. A Paris, chez la Veuve Brocas, rue S. Jacques, au

Chef S. Jean ; Mušier, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à l'Olivier, & Joseph Bullot Imprimeur Libraire rue de la Parcheminerie, près S. Severin, à l'Image S. Joseph. 1736. Volume in-12. comme le premier, pages 452. avec des Planches gravées.

AVANT que de parler de ce ſecond Tome, nous prions les Lecteurs de relire les Articles de nos Mémoires CXIII. Novembre 1734. page 2044. & XII Janvier 1736. page 169. Dans le premier de ces Articles nous avons rendu compte du Volume premier de M. de Molieres ; Volume où ce Géometre-Phyſicien expoſe les principes primordiaux de la Phyſique d'une maniere ſi conforme aux loix des Méchaniques, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y refuſer. L'autre article eſt une réponſe très-civile de l'Auteur, non à une *Critique*, (nous n'avons pas prétendu en faire) mais à un ſimple doute

que nous avons proposé sur la cause de la pesanteur. Nous étions convenus, & nous convenons encore avec lui qu'elle est trouvée, si l'on n'a égard qu'aux loix connuës des Méchaniques ; & que, comme il le dit très-bien, l'on ne peut forcer les Physiciens à recourir à d'autres causes. Le Tout-puissant, il est vrai, a pû suivre le simple Méchanisme tel qu'il nous est connu. Il est vrai aussi qu'il a pû ne le suivre pas. En tout ceci nous sommes d'accord. Aussi ne fondions-nous le doute touchant la pesanteur que sur le sentiment intérieur que nous avons de la supériorité des lumieres du Créateur aux nôtres. Les nôtres sont bornées au point de supposer par forme de demande des choses que nous connoissons peu, la matiere, par exemple, & le mouvement. Les systemes, quelques beaux qu'ils puissent être par leur simplicité, ne levent donc pas toujours d'aveugles soupçons. Quelque vrai-semblable que soit celui des bêtes automates, il semble être désavoüé par le sentiment intime, tandis que la

raison paroît le favoriser. Nous ne disons pas qu'on puisse tirer de là des conséquences qui interessent le systeme de M. de Molieres, & nous tombons d'accord que le seul Mechanisme, tel qu'il l'explique, peut fournir la cause complette de la pésanteur, & c'est tout ce qu'il s'étoit proposé de démontrer. Nous ajoutons seulement qu'en acceptant un excellent systeme en Physicien, l'on peut être tenté de douter comme homme, & qu'il arrive en effet que l'homme n'est pas toujours d'accord avec le Physicien, non plus que l'instinct avec le raisonnement. La Géometrie a beau s'unir à la Physique pour lui donner ce bel ordre, cette précision & cette justesse que nous y admirons, sur tout dans les Traités de M. de Molieres, il n'en est pas moins certain que si l'une dissipe les ombres de l'autre, il en reste assez, du moins dans les suppositions, pour justifier les doutes de ceux qui forcés de ceder à l'évidence de la Géometrie pure, ne se trouvent pas également réduits à suivre un systeme plûtôt qu'un

autre, quoique la Géométrie ſoit appliquée à tous les deux. Tels ſont les ſyſtemes de Deſcartes & de Newton. Il y a toutefois lieu d'eſperer que M. de Molieres atteindra ſon but, qui eſt de réunir tous les eſprits au ſujet des principes de la Phyſique, puiſqu'en perfectionnant le Carteſianiſme, & en développant le Newtoniſme, il fait voir que leurs principaux dogmes ſont réellement liés les uns aux autres, & qu'ils arrivent au même point par des routes très-oppoſées en apparence.

Venons au détail du ſecond Volume dont il s'agit uniquement dans cet extrait, Ce Livre contient ſix Articles en quatre Leçons. Sçavoir, la deſcription & l'explication méchanique des trois élémens, de la matiere étherée, de l'air, de l'eau, de l'huile, du feu, de la chaleur de la lumiere, des couleurs, du ſel, & de leurs principales propriétés.

Premier Article: *Des Elémens de l'Ether, ou de la Matiere ſubtile.* L'Auteur après avoir montré l'erreur de ceux qui rejettant les ſyſtemes gé-

néraux, prétendent ſimplifier la Phyſique, en ſe bornant aux ſeuls expériences, ſans ſonger qu'ils multiplient les cauſes à proportion des effets qu'ils conſiderent, ramene d'abord toute la matiere au ſyſteme général des petits tourbillons, pour en former les grands; de maniere que tout l'univers ſe trouve rempli de petits tourbillons contenus les uns dans les autres, & capables de former deux milieux élaſtiques, compoſés l'un des parties du ſecond élément, réduites en autant de tourbillons; l'autre des parties du premier élément, transformées de la même façon; l'un & l'autre toujours mêlés enſemble. Par ce moyen la dureté ceſſe d'être un principe, & le reſſort auſſi bien que la peſanteur & la continuité du mouvement, d'être des myſteres. Quant aux parties dont les corps ſenſibles ſont formés, c'eſt-à-dire, celles du troiſiéme élément, elles deviennent entre les mains de l'Auteur auſſi régulieres dans leur mouvement & leur figure, que celle du premier & du ſecond

élément. Elles ſont » une produc-
» tion exquiſe de l'action de ces deux
» élémens. « Voici de quelle maniere : En vertu du ſaſſement perpétuel des parties des petits tourbillons, il eſt naturel de penſer que pluſieurs d'elles ſe ſoient détachées, & par la perte de leur mouvement circulaire ſe ſoient arrêtées juſqu'à compoſer des molécules péſantes, des corps rares & ſpongieux, des croutes capables d'environner l'aſtre d'un grand tourbillon. Le tourbillon affoibli dans ſon mouvement total aura été miné par ſes voiſins, enveloppé par un d'eux, contraint de circuler dans ſa matiere, & de n'être plus qu'un tourbillon ſubalterne, portant à ſon centre une planette ou un globe péſant.

Il eſt facile de concevoir » que
» ce qui eſt arrivé aux grands tour-
» billons des planettes, a dû ſe pro-
» duire en même-tems dans la plû-
» part des petits tourbillons, dont
» ces grands tourbillons ſont com-
» poſés; c'eſt-à-dire, que de petits
» globes peſans ont dû en même-

» tems se former à leur centre par
» les mêmes voyes. « Voilà donc
tout l'univers chargé de tourbillons
emboités les uns dans les autres presqu'à l'infini, & tous pesans. Car
ayant chacun un globule à leur centre, ils participent eux-mêmes de la
pesanteur du globule, & tendent naturellement de la superficie au centre du tourbillon qui les contient.
Avec cela ces tourbillons pésans ont
plus de force à vîtesse égale que ceux
qui ne le sont pas, & conséquemment, faisant équilibre avec les tourbillons ordinaires, ils sont plus grands
qu'eux. Les globules dont nous venons de parler doivent être considérés comme de petits corps durs. C'est
au sujet de cette proposition que
M. de Molieres fait voir la cause de
la *dureté premiere.* » Descartes, dit-
» il, l'attribuoit au repos & au sim-
» ple contact immédiat des parties;
» mais quoique ces conditions soient
» peut-être nécessaires à la production
» de cet effet, il ne paroît pas néan-
» moins qu'elles en constituent l'es-
» sense, puisque l'expérience nous

„ apprend qu'un petit corps qui en
„ choque un grand, l'ébranle; ce que
„ Descartes ne vouloit pas, pour avoir
„ lieu de soutenir sa prétention. On
„ comprenoit bien que de petits
„ corps durs étant comprimés par
„ un fluide environnant, pouvoient
„ former un tout dur, comme nous
„ l'avons expliqué : mais c'étoit là
„ supposer la dureté dans les parties,
„ ce n'étoit expliquer que la dureté
„ seconde. On n'étoit pas parvenu
„ encore à la cause de la dureté pre-
„ miere : nous venons de la décou-
„ vrir dans le mouvement circulaire ;
„ ce qui est une preuve sensible que
„ nous tenons le bon chemin. " Voi-
ci cette cause. „ L'on comprendra
„ que les globules renfermés dans
„ nos petits tourbillons seront des
„ corps extrêmement durs, si l'on
„ considere que l' ffort que font les
„ parties du tourbillon de la terre,
„ pour comprimer au centre les par-
„ ties dont elle est formée, n'est que
„ comme un infiniment petit, par
„ rapport à celui que font les points
„ des petits tourbillons pour com-

„ primer les parties du petit globe „ qu'ils ont à leurs centres. Car ces „ efforts ſont entr'eux en raiſon in- „ verſe des quarrés du rayon de „ la terre, & du rayon du petit „ globe.

Au reſte ces petits globes ſe varient en grandeur, en denſité, en dureté : & cette varieté dépend de la diſtance de leurs tourbillons au centre commun ; d'où l'Auteur tire & explique une conſéquence, que l'atmoſphere d'une planette eſt compoſée de petits tourbillons du troiſiéme élement, formés par ceux du ſécond, qui le ſont eux-mêmes de ceux du premier, dont les points ſeront encore des tourbillons ; de ſorte que la ſubdiviſion n'aura d'autres bornes que celles que preſcrit l'inutilité de la porter plus loin : & c'eſt cette ſubdiviſion que M. de Molieres ajoute au ſyſtême du P. Malebranche. Il démontre & rend ſenſible par la comparaiſon d'un baſſin rempli d'eau tourbillonnée dans toutes ſes parties par un grand nombre de bâtons, il rend, dis-je, ſenſible cette propoſi-

tion, que » les trois élemens peuvent
» former trois milieux differens qui
» rempliront chacun le même espace
» sans se confondre ni se nuire dans
» aucune de leurs fonctions ; & dont
» l'élasticité du premier sera incom-
» parablement plus forte que celle
» du second, & l'élasticité du second
» plus forte que celle du troisiéme. »

Si vous étudiez ce que l'on démontre ensuite sur les changemens des tourbillons du premier élement en d'autres du second, & de ceux-ci en d'autres du troisiéme ; vous expliquerez par ce principe méchanique les phénomenes les plus exquis de la Chimie. Si vous concevez encore la dégradation des tourbillons du troisiéme élement qui vont toujours en diminuant à mesure qu'ils s'éloignent d'une planette, & se mettent enfin en équilibre avec ceux du second élement ; si vous comprenez que les premiers ne doivent pas circuler si promptement autour de la terre que les petits tourbillons du second élement le feroient, vous trouverez la solution d'une très-grande

difficulté, qui est celle de concilier dans l'hypothese des tourbillons la lenteur du mouvement des planettes autour de leur axe avec les loix de l'équilibre ; & vous conclurez que » l'équilibre auquel les couches sphé- » riques d'un tourbillon doivent né- » cessairement arriver, sera cause » que les couches sphériques com- » posées des petits tourbillons du » troisiéme élement, voisines de la » superficie de la terre, & par con- » séquent la terre, employeront » beaucoup plus de tems à faire » leurs révolutions, sçavoir 24. heu- » res ou 48. demi-heures, au lieu » qu'elles n'y auroient employé » qu'environ trois demi-heures, si » les tourbillons de l'Ether avoient » circulé tout simplement autour du » centre de la terre, & n'avoient pas » en même tems circulé autour des » petits globules du troisiéme éle- » ment : vous trouverez aussi que le » dérangement survenu dans les » couches des tourbillons des pla- » nettes à l'égard de la régle de Ke- » pler, ne doit avoir causé aucun

» changement dans la loi de la pe-
» ſanteur, qui croît & qui décroît
» également en raiſon inverſe du
» quarré de la diſtance. »

Il eſt fâcheux que nous ne puiſſions en quelque ſorte qu'indiquer les 15. propoſitions dont l'enchaînement forme toute cette doctrine. Elle eſt d'autant plus belle qu'on y voit les tourbillons petits & grands, legers ou peſans & indéfinis dans leur nombre, naître les uns des autres, ſe balancer mutuellement, ſe mêler ſans ſe confondre, pour former par leur équilibre, par leur concours, & par le ſeul mouvement circulaire, le reſſort ſimple & univerſel qui dévoile à notre eſprit la magnificence & la grandeur de la ſcêne qu'étale à nos yeux la nature. C'eſt ce que nous verrons dans les articles ſuivans, & dans les volumes qu'on nous promet.

Second article : *de l'Air.* M. de M... commence par détruire avant que de bâtir. L'expérience qui nous apprend les qualités de l'air, ſa tranſparence, ſa fluidité, ſa peſanteur, ſa

porosité, son ressort, sa capacité de se dilater ou de se comprimer extrêmement, & de se charger de parties heterogenes, cette expérience sert à l'Auteur, pour faire toucher au doigt & à l'œil que l'air des Cartésiens formé de parties branchues ou de lames contournées en limaçon, est une chimere insoutenable. Sur quoi il est bon de remarquer une grande difference entre les suppositions des Géometres & celles des purs Physiciens. Les premiers pour ne pas trop embrasser de difficultés à la fois; font des hypotheses qu'ils abandonnent après être parvenus à la démonstration. Les seconds réalisent quelquefois ces suppositions qui n'ont servi que d'échafaudage, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ainsi suppose-t-on du vuide dans les vesicules de l'air pour expliquer sa dilatation; mais, le calcul fait, on laisse là ce vuide chimérique. M. de M... cite même à ce sujet un passage remarquable de M. Newton (Principes p. 5.) *je me sers*, dit il, *indifferemment des termes d'attraction, d'impulsion ou de*

pente au centre, ne considérant ces forces que comme Mathématicien, non comme Physicien. C'est pourquoi le Lecteur doit se garder de croire que par ces expressions, j'entende definir une action ou cause, ou raison Physique, ni attribuer aux centres (vrais points Mathématiques) des forces physiques & reelles, lorsque je dis que les centres ont de l'attraction ou des forces.

Revenons à l'air. Qu'est il si on le considere dans son état naturel? ne fixera-t-on sa nature que sur la seule inspection des proprietés, comme on l'a voulu faire jusqu'à présent? il faudra donc former une supposition nouvelle. Il en faudra faire autant pour l'eau, l'huile, le feu, &c. il en résultera une fourmilliere d'hypotheses, qui outre leur multiplicité contraire au bon sens, auront encore le vice de la contradiction. Pour ôter à la Physique cet inconvénient qui la gâte, M. de M... ici & ailleurs tire tout du principe qu'il a établi & développé. Il a fait voir la formation nécessaire des petits tourbillons à globules pesans qui environnent

la terre. Si leur amas poſſede toutes les proprietés de l'air, il ſera l'air. Or cela eſt ainſi. Car 1°. pour la fluidité, il démontre bien que tout fluide ne ſçauroit être autre choſe qu'un milieu composé de petits tourbillons mûs en équilibre, & réciproquement. 2°. La peſanteur de l'air ſuit de la peſanteur des petits globes, & par conſéquent de leurs tourbillons. 3°. Sa lubricité réſulte de leur équilibre qui peut être aiſément rompu, vû leur contact en un ſeul point, & l'égalité de leurs forces centrifuges; une mouche pourra donc ſe mouvoir librement dans l'air. 4°. Sa tranſparence & ſa poroſité ſont des effets néceſſaires des tourbillons du ſecond élement qui compoſent ceux de l'air. 5°. Son reſſort n'eſt pas douteux par la même raiſon qui fait voir en même tems que l'élaſticité de l'Ether eſt beaucoup plus grande que celle de l'air dont nous parlons; de ſorte que la viteſſe de la lumiere eſt environ 600 mille fois plus grande que celle du ſon en tems égal, ſelon l'expérien-

ce de M. Huygens. 6°. La grande & prompte dilatation ou compreſſion de l'air que l'expérience d'une veſſie de carpe miſe dans le vuide rend ſi ſenſible, eſt encore une conſéquence du principe poſé. 7°. Enfin il en eſt de même de l'expérience qui frappe nos yeux au moyen d'un raïon de lumiere. Nous voyons qu'un nombre innombrable de petits corps differemment colorés pirouettent dans tous les ſens : expérience inexplicable, ſi l'air n'eſt qu'un amas de branches entrelaſſées ou de lames tournées en limaçon ; mais aiſée à développer, en ſuppoſant que l'air eſt un amas de petits tourbillons du troiſiéme élement. Donc tout concourt à montrer qu'il ne ſçauroit être autre choſe que cela.

Pour ſurcroît de preuves ſur cette nouvelle ſtructure de l'air, M. de M... allegue le Barometre, & commence par détromper les Phyſiciens qui veulent que la ſuſpenſion du vif-argent ſoit la meſure du poids de l'air. C'eſt une meſure exacte de l'élaſticité, non du poids. Il ne faut

pour s'en convaincre qu'éprouver le barometre dans la machine de Boile. L'air dilaté par la pompe n'a nulle communication avec l'air extérieur & ſoutient néanmoins des degrés de vif-argent proportionnés à ſa dilatation plus ou moins grande. Son reſſort eſt donc meſuré, non ſa peſanteur : & la connoiſſance de celle-ci qui n'excede pas la 850e partie du poids de l'eau, nous eſt bien moins importante, que la connoiſſance de l'élaſticité de l'air qui nous environne immédiatement, & que nous reſpirons : l'air eſt élaſtique quand le barometre monte, & moins lorſqu'il deſcend. Mais ce reſſort de l'air ne dépendant point uniquement de ſon poids, puiſque l'élaſticité peut être augmentée par la chaleur, & diminuée par le poids, (l'on entend celui des corps heterogenes) il s'enſuit que » ſi nous » prenons le barometre pour la me-» ſure du poids de l'air, il nous in-» duira à porter un faux jugement » qui eſt que l'air eſt plus leger, » lorſqu'il ſera en effet plus peſant, » & plus peſant lorſqu'il ſera en ef-

» ſet plus leger. » En effet embaraſſez l'air de vapeurs, il peſera plus: mais cet embaras ralentiſſant le jeu des tourbillons, l'air deviendra moins élaſtique, & le barometre baiſſera, malgré cette augmentation de poids.

Vérifions la ſtructure de ces tourbillons aëriens par l'expérience. 1°. Dans un tems humide & pluvieux l'air eſt plus chargé (quoiqu'en diſent les Phyſiciens) auſſi eſt-il moins élaſtique & le barometre baiſſe. 2°. Dans un tems ſec & ſerain le barometre monte au plus haut dégré. Auſſi l'air eſt-il plus élaſtique, & d'autant plus qu'il eſt plus chaud & moins peſant. Ceux qui ſont de ſentiment contraire diront-ils que le ſoleil l'a rempli d'un plus grand nombre de vapeurs & d'exhalaiſons attirées de la terre? M. de M... leur répondra » que ces molecules peſantes » étant montées bien haut, elles ſe » ſont diſperſées dans un très-grand » volume d'air; de ſorte que chaque » molecule d'air n'en contenant » qu'un très-petit nombre, elles ne » diminuent preſque rien de l'élaſ-

» ticité que la chaleur leur procure.
» Car quoique le soleil s'étant reti-
» ré, l'eau qui étoit montée dans
» l'air tombe en rosée, & que l'air
» en soit déchargé, le barometre ne
» laisse pas de demeurer élevé com-
» me auparavant ; à cause que ces
» goutes d'eau qui en tombant de
» bien haut fendent l'air inférieur,
» n'y séjournant pas, ne le moüillent
» pas, ne sont pas contenuës dans
» les pores de l'air, & ne diminuent
» pas par conséquent son ressort, ou
» n'empêchent pas que les molecu-
» les dont les petits tourbillons de
» l'air sont formés, ne circulent
» avec toute la vitesse qui leur con-
» vient. » C'est aux Physiciens de voir ce qu'ils peuvent repliquer à ceci. 3°. Dans le système de M. de M... la régle dont les Astronomes de l'Académie se sont servis pour mesurer la hauteur des montagnes par le barometre, subsiste toujours, non pas précisément parce que l'air est plus pesant au bord de la mer que sur les montagnes, mais parce que son élasticité est d'autant plus grande

grande qu'il eſt plus près du centre de la terre. Il ajoute qu'il ne faut pas aiſément ſe perſuader que l'atmoſphere ne s'étende qu'à une diſtance meſurable ; il l'étend fort au-delà avec M. de Mairan ; & il ne fixe cette étenduë qu'au point où les tourbillons de l'air ſont tellement diminués qu'ils font équilibre avec ceux de l'Ether, qui vont au contraire toujours en augmentant. 4°. L'on a obſervé que le barometre s'éleve moins haut & varie moins ſous la zone torride que dans nos régions. C'eſt que la chaleur étant plus grande, les tourbillons aëriens ſont plus enflés, par conſéquent plus chargés de matieres heterogenes, donc plus peſans & moins élaſtiques. Donc il ne faut point attribuer cet effet à une ſuppoſition imaginaire, ſçavoir que la colomne de l'atmoſphere eſt plus courte ſous l'équateur. De plus la chaleur étant égale produit moins de varieté dans les hauteurs du barometre. L'on a obſervé encore que les variations promptes & ſubites de ces hauteurs arrivent preſqu'en mê-

me tems dans un grand païs tel que l'Europe entiere. M. de M... est le premier qui donne l'explication vraisemblable de ce phénomene ; & il la tire de ses principes. C'est que le ressort de l'air tel que nous l'avons exposé, est nécessairement très-prompt, & l'équilibre des tourbillons très aisément rétabli par la vitesse inconcevable avec laquelle l'augmentation de force centrifuge se communique par-tout également.

Il nous reste dans cette seconde Leçon deux propositions qui ont leur mérite. 1°. La force de l'éther ou de la matiere est démontrée incomparablement plus grande que celle de l'air. Car les marbres polis ou le fer attaché à l'aiman adherent aussi fortement dans le vuide que dans l'air : & comme l'air n'est pour rien dans cet effet, il est donc visible que sa cause est la matiere subtile qui passe librement par les pores du récipient. Elle a donc la force de comprimer. Bien plus, cette force de l'éther est superieur à celle de l'air grossier. Il ne faut qu'alléguer l'expérience de

MM. Huygens & Mariotte. Le mercure bien purgé d'air étant mis dans un tuyau de 72. pouces, & plongé dans un vase rempli du même vif-argent, ne descend point. Pourquoi? est-ce à cause de sa viscosité & de son adhérence aux parois du tube? Raison commune & frivole, faute d'une meilleure que voici. Une secousse assez rude fait descendre le vif-argent à la hauteur de 28. pouces. Mais pourquoi à 28. pouces plûtôt qu'à 60. ou 50. si la viscosité est la cause de sa suspension précédente à 72. pouces? D'où vient qu'il ne tombe pas entierement? Cette adhérance cessant en un seul point, cesse par tout. Ce n'est donc pas elle qui soutient ce poids énorme de vif argent. Mais qu'arrive-t-il quand il est purgé d'air? Ses pores sont si serrés, que l'éther même ne peut y pénétrer. D'ailleurs il bouche les issuës des pores du verre. Donc l'éther extérieur contribuë avec l'air grossier à soutenir la colonne de vif argent à la hauteur de 72. pouces. Que si par une secousse vous détachez quelque par-

celle de vif-argent appliquée au tuyau, l'éther entrant alors dans le verre, se met en équilibre avec l'éther extérieur; de sorte que l'air seul du dehors faisant son office, le mercure descend à 28. pouces à l'ordinaire. Il est donc constant que l'élasticité & la force comprimante de la matiere subtile surpassent infiniment celle de l'air. 2°. Le retardement de la pendule sous l'équateur n'est pas une conséquence nécessaire que la terre soit un sphéroïde applatti du côté des poles. Le fait est que les vibrations d'un pendule quel qu'il soit, sont de plus longue durée sous l'équateur que dans nos climats; de façon qu'on est obligé d'accourcir de deux ou trois lignes le balancier des pendules pour réduire leur mouvement à la mesure des secondes; d'où M. Newton a conclu que vû cet effet la pésanteur étant moindre sur l'équateur terrestre que sur les paralleles, il devoit être plus éloigné qu'eux du centre de la terre qui devient par là un sphéroïde applatti vers les poles, au lieu qu'à s'en rap

porter aux meſures actuelles de M. Caſſini, & à celles que nous aurons dans la ſuite ſur les obſervations des Mathématiciens envoyés vers l'équateur & le Nord, la terre eſt plus vraiſemblablement un ſphéroïde allongé du côté des poles. En effet la raiſon de M. Newton ne prouve rien en cette matiere ſi le moins de péſanteur qu'on éprouve ſous l'équateur peut provenir d'une cauſe plus vraiſemblable. Or cette cauſe ſe trouve aiſément dans le ſyſteme de M. de M. . . . . . puiſqu'il a montré (comme nous l'avons dit) que l'élaſticité de l'air eſt moindre ſous la zone torride & ſous l'équateur, d'où réſulte la diminution du poids dans ce climat, indépendamment de la figure de la terre, ſoit ſphérique, ſoit ovale. » On voit par là (conclut notre Academicien) que rien „ n'échappe aux principes poſés; „ que les effets qui paroiſſent les „ plus difficiles à expliquer, viennent comme d'eux-mêmes, & ſans „ qu'on y ait penſé en les établiſſant, „ s'arranger ſous ces principes, ſans

„ y cauſer aucun trouble. «

Troiſiéme Article: *De l'Eau, de l'Huile, du Feu, &c.* Cet Article eſt traité avec la même méthode que le précédent. On y expoſe d'abord ce que l'expérience nous apprend des propriétés de l'eau. L'on renverſe ſans réplique les principes cartéſiens ſur la nature de l'eau. Elle n'eſt plus un milieu compoſé de petites anguilles très-ſouples, ni de globules durs. Elle eſt compreſſible, mais preſqu'imperceptiblement en comparaiſon de l'air qui ſe réduit à la 520 milliéme partie du volume qu'il peut occuper lorſqu'il eſt déchargé du poids de l'atmoſphere. Qu'eſt-ce donc que l'eau ? C'eſt un milieu formé de petits tourbillons du ſecond élémentcompoſé d'autres tourbillons du premier élement, qui ont chacun un globule peſant à leurs centres, & qui circulent autour d'un globule principal, placé au centre de chaque tourbillon ou molécule de l'eau. Il ne faut pas que l'imagination s'effraye: la même choſe peut arriver dans le petit que dans le

grand, la matiere étant diviſible à l'infini & diviſee preſqu'à l'indéfini, de ſorte que les molécules de l'eau ſont imperceptibles aux yeux aidés des meilleurs microſcopes. » Il n'eſt „ donc pas plus difficile de compren- „ dre que de très-petits globes circu- „ lent autour d'un centre commun „ dans un très-petit eſpace, que de „ concevoir que de grands globes tels „ que les planettes circulent autour „ du ſoleil dans les eſpaces immen- „ ſes du Ciel. » Une molécule d'eau ſera un monde en petit. Mais ſur quoi eſt appuyée cette ſtructure ? Même raiſon que pour celle de l'air. C'eſt que cette ſtructure s'accorde parfaitement avec les propriétés de l'eau, & les principes établis. Sans nous obliger d'entrer dans un auſſi grand détail que l'a fait M. de M. . . . . un Lecteur Philoſophe verra que ce que nous avons dit de l'air quant à ſa ſtructure comparée avec ſes propriétés & les principes, convient également avec proportion au parallele de l'eau avec ſa nouvelle ſtructure. L'eau eſt fluide, peſante,

plus peſante huit ou neuf cens fois que l'air, & non dilatée en paroiſſant bouillir ſous le récipient. Donc, &c. Tout bon Philoſophe verra encore que de cette notion claire, diſtincte, & purement méchanique des tourbillons aquatiques, l'on peut conclure ſans peine ces mêmes propriétés, & toutes les autres de l'eau. Il verra que ces tourbillons doivent être plus grands que ceux du ſecond élément avec leſquels ils ſe balancent. Il verra enfin que l'eau, quoiqu'incapable d'une dilatation ou compreſſion ſenſible par le moyen d'un poids ajoûté ou ôté, ſe rarefie pourtant par le chaud & ſe condenſe par le froid; de maniere que ſa rarefaction & ſa condenſation, ſont une ſuite néceſſaire de la ſtructure nouvelle qu'on lui donne. Mais il aura plus de peine à réſoudre une des plus grandes difficultés de la Phyſique ſur l'air vrai ou prétendu que renferme l'eau. M. de M. . . . . . la réſout par ſes principes, & il s'étend beaucoup ſur cet article, qui demande en effet quelque étenduë.

Tâchons de ne pas paſſer les bornes que nous nous preſcrivons, & faiſons toutefois ſentir, s'il eſt poſſible, cette ingénieuſe ſolution. Il faut d'abord ſuppoſer ce que l'Auteur prouve & prouve bien ; ſçavoir, que „ l'huile n'eſt pas, comme on le „ prétend communément, un amas „ de petites parties branchuës & en„ trelaſſées les unes dans les autres, „ mais qu'elle eſt un amas de petits „ tourbillons du premier élément, „ compoſés de tourbillons incom„ parablement plus petits, qui ont „ chacun un globule peſant à leurs „ centres. » Cela ſuppoſé, la matiere que l'eau renferme & qu'elle rend ſous le récipiant en paroiſſant bouillonner eſt-elle de l'air pur ? On l'a cru ainſi & on le croit encore. M. de M. . . . eſt d'avis contraire, & il s'appuye ſur l'expérience. Elle montre, 1°. qu'après une certaine quantité de matiere ſortie de l'eau par l'exercice de la pompe, les bulles qui continüent de ſe former ſont plus grandes que les précédentes, & que ce qui en ſort eſt une matiere

4 N v

ſubtile qui ſe diſſipe par les pores du verre. 2°. Que la petite quantité de matiere tranſparente qu'on a tirée de l'eau, & que l'on voit au haut de la bouteille, diminuë dans l'air extérieur, perd de ſa tranſparence, & s'évapore enfin. 3°. Que l'eau ainſi pompée, renduë à l'air libre, & remiſe ſous le récipient, donne encore la même quantité de matiere, & cela tant que l'on veut réïterer l'opération. 4°. Que ſans le ſecours de la machine du vuide, le ſeul mouvement qu'on imprime à l'eau, en fait ſortir un volume d'air triple de celui de l'eau, ſans le diminuer. (Voyez l'expérience de M. Petit Medecin; voyez auſſi celles de M. Hales, qui font voir que de preſque toutes les matieres ſoumiſes a la Chimie, il ſort une prodigieuſe quantité d'une eſpece d'air, & que quelques autres au contraire, abſorbent l'air commun.)

Quoi donc? l'air s'incorpore-t-il dans l'eau juſqu'à occuper un eſpace inſenſible, comme le veulent les Carteſiens? ou bien y eſt-il attiré par la force attractive de l'eau, comme le

prétendent les Newtoniens ? Mais l'expérience confond l'une & l'autre explication, puisque pour réduire un cilindre d'air à la moitié de sa hauteur, il faut y employer un cilindre de mercure de vingt-huit pouces qui ait le même diametre : d'où il est aisé d'inférer que pour réduire l'air à une espace insensible, il ne faudroit pas moins qu'une force comme infinie par rapport à celle de l'atmosphere. La force de compression des Cartésiens, & la force d'attraction des Newtoniens doivent être les mêmes, c'est-à-dire, presque infinies. Leur explication est donc également insoutenable. M. de Moliere en donne une qui est extrêmement naturelle. Ce qu'on appelle l'air de l'eau, n'est rien moins chez lui que de l'air. « C'est un amas „ de petits tourbillons d'huile qui „ s'aggrandissent, & qui entraînent „ dans leur circulation les petits „ tourbillons de l'éther, qui entrent „ continuellement dans le recipient „ par les pores du verre. » Le détail de cette proposition est si curieux,

qu'il mérite bien qu'on ait recours au Livre même, où l'on voit que le bouillonnement prodigieux de l'eau, soit dans le vuide, soit au feu, est l'effet d'un simple changement d'équilibre, & que l'huile de l'eau est réellement transformée en une espece d'air; chose confirmée par l'expérience. Car M. Hales rapporte, „ qu'ayant mis des pois & de l'eau „ dans un matras, l'air qui en étoit „ sorti par la fermentation, & qui „ occupoit la plus grande partie „ d'un récipient, étant exposé à la „ flâme d'une bougie, s'enflâmoit „ comme de l'esprit de vin. Or les „ Chimistes conviennent que la pro„ priété de s'enflâmer ne peut être „ rapportée qu'à l'huile. Cet air n'é„ toit donc qu'une huile extrême„ ment exaltée qui s'étoit transfor„ mée en air. »

Quatriéme Article: *Du Feu, du Sel, & de la vertu dissolvante de l'Eau.* Commençons par l'action du feu. Elle ne procede point, comme on le prétend, du mouvement confus de la matiere subtile: cette

confusion ne convient point au Méchanisme. Recourons avec M. de M. . . . au mouvement circulaire & régulier des petits tourbillons du premier élément & de l'huile. Cela est simple & suffisant pour expliquer tout ce qui concerne l'action du feu, de la lumiere, des couleurs, de la chaleur, &c. Car, 1°. au moyen des petits tourbillons du premier & du second élement, composés d'une matiere très-subtile, l'on conçoit comment le feu pénétre universellement tous les corps. Il est vrai qu'il ne se manifeste pas toujours à nos sens. L'équilibre de ces petits tourbillons élémentaires, est une barriere suffisante pour contenir l'action de ce feu répandu par tout. Mais si quelque cause rompt l'équilibre des tourbillons ignées avec ceux de l'huile, il est aisé de voir que ceux-ci feront des efforts plus ou moins vifs pour s'aggrandir. Si les secousses sont promptes & subites, ce sera de la chaleur ou du feu réel, suivant le dégré d'aggrandissement ou de mouvement. Si les tourbillons

du premier élément combattent avec ceux du ſecond & de l'huile, les vibrations causées par ce conflict exciteront la lumiere, de même que le ſon eſt excité dans l'air par le frémiſſement des corps ſonores. Tel degré de promptitude dans les ſecouſſes produira le *violet*, tel autre le *pourpre*, &c. Si les molécules de l'huile ne peuvent arriver juſqu'à l'air pour s'aggrandir conſiderablement, & devenir tourbillons du ſecond élément, il n'y aura point de flâme. Ainſi vous aurez beau plonger une allumette enflammée dans l'eſprit de vin, vous n'augmenterez pas ſenſiblement le volume des tourbillons : mais ſi vous approchez ſimplement la flâme, les tourbillons qui fourmillent à la ſuperficie de la liqueur, acquerant un petit degré de force, s'élanceront dans l'air, & en ſe développant, ils deviendront flâme. Ils communiqueront à leurs voiſins la même force ; de maniere que ces tourbillons enflâmés conſumeront peu à peu toute la liqueur.

Mais pourquoi la lumiere eſt-elle

quelquefois ſans chaleur, & la chaleur ſans lumiere ? le voici. » Les mo-
» lecules de l'huile qui s'enflâment
» ſucceſſivement à meſure qu'elles
» s'approchent de la ſuperficie du
» ſoleil, excitent néceſſairement des
» vibrations dans le premier & dans
„ le II. élement dont tout l'univers
„ eſt rempli; & les vibrations qu'elles
„ excitent dans le premier élement,
„ ſont à celles qu'elles excitent dans
„ le ſecond élement, comme les vi-
„ brations des petites fibres d'une
» corde à boiau ſont à celles de la
» corde entiere, c'eſt-à dire, qu'elles
» ſont comme infiniment promptes
„ en comparaiſon des autres, & les
„ molécules de l'huile dont les pores
„ des corps ſenſibles qui ſont autour
„ de la terre ſont remplis, n'étant au-
„ tre choſe que de petits tourbillons
„ qui font équilibre avec ceux du
„ premier élément, il s'enſuit que les
„ vibrations que les molécules enflâ-
„ més de l'huile qui ſont autour du
„ ſoleil excitent dans le premier élé-
„ ment, ſe tranſmettront aux molé-
„ cules de l'huile dont les corps ſen-

„ ſibles ſont remplis; que ces vibra-
„ tions ébranleront néceſſairement
„ ces molécules de l'huile, & pro-
„ duiront dans ces corps la rarefac-
„ tion & le mouvement de chaleur
„ qu'on y éprouve, tandis que les
„ vibrations qu'elles excitent dans le
„ ſecond élément produiront la lu-
„ miere. Ainſi les rayons qui nous
„ viennent directement du ſoleil ne
„ ſeront pas ſeulement capables d'ex-
„ citer la lumiere dans nos yeux, mais
„ encore d'exciter la chaleur dans
„ nos mains, & la raréfaction dans
„ les corps ſenſibles. Mais ces petites
„ vibrations étant tranſmiſes dans les
„ corps ſenſibles, ne pourront en au-
„ cune ſorte ſe transformer dans les
„ grandes qui excitent la lumiere.
„ Ainſi ces corps pourront bien
„ nous paroître chauds ; mais ils ne
„ pourront pas exciter en nous le
„ ſentiment de lumiere. „

Vous expliquerez par cette diffe-rence de vibrations la lumiere réflé-chie ſans chaleur, comme celle de la lune. De même ſi vous comprenez que l'action du premier élément ne

ſe communique aux autres parties de la matiere que par l'entremiſe des molécules de l'hüile, vous aurez la raiſon pourquoi les rayons du ſoleil n'excitent pas ſur les hauteurs des montagnes le dégré de chaleur qu'ils excitent en bas, pourquoi les fluides oléagineux, tels que l'huile ordinaire, l'eſprit de vin, le ſouffre fondu, &c. éprouvent tous les degrés de chaleur & de rarefaction dont un milieu peut être capable; pourquoi au contraire l'eau ne peut recevoir qu'un certain degré déterminé de chaleur & de rarefaction; pourquoi l'eſprit de vin ne ſe gele que difficilement, & que l'huile commune ne devient pas en ſe gelant un corps dur comme la glace.

Paſſons aux ſels. Il y en a de pluſieurs eſpeces, toutes conformes par le ſentiment de la ſaveur, & differentes par la diverſité des ſaveurs, des figures, & des matieres dont on les tire. Il s'agit principalement ici d'expliquer la cauſe de leur diſſolution. M. de M. . . . dit & prouve nettement *qu'elle n'a pas encore été con-*

nue. Les Phyſiciens en effet après avoir ſenti le mouvement inteſtin & conſtant des parties de l'eau pour diviſer les ſels en particules inſenſibles & diſperſées dans tout le volume d'eau, ſe ſont contentés de nous dire que ce mouvement procedoit de la matiere ſubtile où les parties de l'eau nagent comme des anguilles : pure ſubſtitution d'une cauſe inconnuë à une autre qui ne l'eſt pas moins. Car que ſignifient ces petits torrens de globules durs, dont on ne connoît ni les ſources, ni les réſervoirs, ni la pente ? quelle conformité entre ces torrens impétüeux, & le ſel uniformément briſé & repandu dans tout le volume d'eau ? D'autre part les Chimiſtes avec leurs aiguilles & leurs éponges, c'eſt-à dire, leurs acides & leurs alkalis, nous expliquent ils comment ces particules ſalines, quoique plus peſantes que celles de l'eau, y demeurent ſuſpenduës & y nagent en tout ſens ? Nullement, ſi ce n'eſt en diſant que ces particules ont beaucoup de ſurface par rapport à la petiteſſe de leur volume. Foible

raiſon, qui ne doit en aucune ſorte les empêcher d'être précipitees à la longue, puiſque le même rapport de peſanteur entre le ſel & l'eau ſubſiſte toujours indépendemment des ſurfaces. Ce méchaniſme eſt donc groſſier, comme l'ont très-bien remarqué les Chimiſtes Newtoniens. Mais ont-ils raiſon pour cela de bannir tout méchaniſme, & de recourir aux attractions ou répulſions indépendantes du choc? C'eſt ce que M. de M. . . . ne ſçauroit leur accorder. Voici le reſſort méchanique qu'il ſubſtitue au mouvement confus des Cartéſiens, & aux principes occultes des Newtoniens.

Laiſſons, dit-il, aux élémens des ſels la figure ſphérique. Cela n'ôte rien à leur difference, qui ſera aſſez marquée par celle de la groſſeur, de la peſanteur, &c. Cela ſuppoſé, ſi l'on met un grain de ſel dans l'eau, il arrivera que les petits tourbillons aquatiques, tels que nous les avons décrits, s'inſinuant dans les pores du grain, en détacheront les molécules qui ſont beaucoup plus petites; qu'ils

les entraîneront, & les feront piroüetter autour d'eux; que leurs voisins feront la même chose de couche en couche, jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus de sel; que par cette charge les mouvemens circulaires des tourbillons d'eau s'affoibliront; qu'il arrivera de là que les tourbillons d'huile qui faisoient équilibre avec eux rompront l'équilibre, s'aggrandiront, & se transformeront en air, pour former ces bulles qui se dégagent de l'eau durant tout le tems de la dissolution; que les molécules de sel se logeront à leur place, & par leur pésanteur retarderont la circulation des tourbillons de l'eau, qui par ce moyen deviendra plus froide; que sans supposer les élémens du sel longs & pointus, (figure imaginée pour rendre raison du picotement qu'ils font à la langue) la forme sphérique suffira pour produire le même effet, puisqu'une balle de mousquet n'a pas besoin d'autre figure pour percer le bois, & qu'à l'égard du sel le mouvement infiniment prompt, & l'extrême subtilité

ne cedent en rien aux pointes les plus aiguës; que l'eau sera uniformément empreignée de sel, quoique successivement, sans avoir recours à ces torrens confus des Cartésiens; que les molécules, tant de sel que d'eau, se mêleront sans se confondre & s'entredétruire, vû leur structure impénetrable de part & d'autre; que les intervalles étant remplis de sel, l'eau n'en dissoudra pas davantage; que si on l'agite ou l'échauffe, elle en dissoudra plus & plus promptement, ses tourbillons acquérant plus de force; que l'eau se refroidissant ou s'évaporant, cette force diminuëra, le sel ne pourra plus être soutenu, & se précipitera; qu'attendu la difference des sels plus ou moins solides, la même quantité d'eau ne pourra dissoudre autant d'un certain sel que d'un autre; qu'une eau rassasiée d'un sel en dissoudra quelque peu d'une autre, sans que ni l'un ni l'autre de ces sels se précipitent; qu'enfin le sel contenant plusieurs molécules de l'huile qui ne sont pas développées, ces molécules

faciliteront la circulation, & empêcheront l'eau de geler, jusqu'à ce que par un froid extrême, l'eau dégagée des molécules du sel qui se précipite, & de l'huile qui s'évade dans l'air, soit réduite à geler à l'ordinaire.

Tel est le jeu exquis des petits tourbillons si heureusement imaginés par M. de Moliere; jeu simple & naturel, né du même méchanisme, & si fécond en effets, que l'on en voit naître l'air, l'eau, le feu, le sel, tous les élémens, & toutes les opérations les plus secrettes de la nature, soit qu'elle agisse seule, soit qu'elle soit mise en œuvre par les experiences de la Physique & de la Chimie. C'est aux Lecteurs éclairés à étendre par leur sagacité ce que nous avons abregé par nécessité, à pénetrer ce que nous n'avons qu'indiqué, ou plûtôt à consulter le Livre même, pour entrer dans toute la profondeur de cette ingenieuse & subtile Philosophie.

ARTICLE XCIII.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ compendium à Christo nato ad annum 1700. *Auctore Joh. Alph. Turretino in Ecclesia & Academia Genevensi Pastore, S. Theologiæ & Historiæ Ecclesiasticæ Professore. Genevæ, Typis Fabri & Barillot* 1734. (C'est à dire) *Abrégé de l'Histoire de l'Eglise depuis J. C. jusqu'à l'année* 1700. *Par M. Jean-Alphonse Turretin, Pasteur de l'Eglise de Genève, Professeur en Théologie & en Histoire. A Genève, chez Fabri & Barillot.* 1734. 1. *Vol. in* 8°. *pages* 448.

TOus ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Eglise d'une maniere convenable au sujet, se sont également proposé d'instruire & d'édifier. Eh! quel autre dessein peut-on en effet avoir, en publiant une Histoire qui présente d'âge en âge l'instruction la plus solide, & la plus édifiante piété? La doctrine de J. C.

communiquée à ſes Apôtres, par eux tranſmiſe à leurs ſucceſſeurs & à leurs diſciples ; enſeignée par une ſuite non interrompuë de Paſteurs ; reçûë avec docilité par le troupeau fidéle ; défenduë par les plus grands génies, par les hommes les plus ſçavans, par les plus ſaints perſonnages ; victorieuſe des efforts, toujours renaiſſans du ſchiſme & de l'héréſie : la ſainte morale conſervée dans ſa pureté, pratiquée depuis le commencement juſqu'à nos jours, en ce qu'elle a de plus ſublime & de plus parfait, par des hommes d'une ſainteté conſommée : tel eſt l'objet que préſente naturellement à l'eſprit le titre d'une *Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Les Hérétiques des derniers ſiécles s'en ſont formé une idée bien différente. Au lieu du ſpectacle édifiant qu'on attend, ils n'ouvrent qu'une ſcene indécente & ſcandaleuſe ; & ce qu'ils appellent *Hiſtoire de l'Egliſe*, n'eſt en effet que le Roman odieux des erreurs qu'ils lui attribuent, & des déſordres qu'ils lui reprochent.

M. Turretin a parfaitement imité ſes

ſes prédéceſſeurs, s'il ne les a ſurpaſſés dans ſa briéveté. Car s'étant propoſé de donner un *Abrégé de l'Hiſtoire Générale de l'Egliſe*, il ſemble n'avoir eu d'autre vûë que de décrier ſa doctrine & ſes mœurs. Impatient d'exécuter ce beau projet, il a eu de la peine à laiſſer couler les deux ou trois premiers ſiécles ſans flétriſſure. Encore n'a-t'il pû tout-à-fait s'empêcher de répandre dès le ſecond ſiécle quelque ſemence des préjugés de la Prétenduë Réforme contre l'Egliſe Catholique. Mais au quatriéme ſiécle il commence à ne garder plus aucunes meſures « L'é-
„ tat de la Religion, dit-il, ſi l'on
„ ne conſidere que la pompe, fut
„ plus heureux dans ce ſiécle que
„ dans les précedens: ſi l'on y cher-
„ che la pureté, de jour en jour elle
„ perdoit ſon éclat, & s'affoibliſ-
„ ſoit. » Mais encore, que trouve donc à réformer dans la Religion Catholique du quatriéme ſiecle, ſiécle de lumiere & de ſainteté, que trouve à réformer le Miniſtre de Ge-

nève ? C'eſt, répond-t'il, » la paſſion » de diſputer. » Sans doute il falloit laiſſer l'Arianiſme & les autres héréſies ſemer leurs dogmes pernicieux, ſans s'y oppoſer, & voir tranquillement la Foi attaquée dans les points les plus eſſentiels, ſans prendre ſa défenſe. Que trouve-t'on encore à condamner dans l'Egliſe? « Les cé-„ rémonies empruntées du Paganiſ-„ me, les Images expoſées à la véné-„ ration des Chrétiens; le culte des „ Saints; l'honneur rendu à leurs „ Reliques; l'interceſſion introduite „ à l'imitation des Orateurs, & par „ une licence poëtique; enfin la loi „ du célibat pour les Miniſtres de „ l'Egliſe, & les richeſſes dont la „ piété des Empereurs la comble-„ rent. „ Peut-on entendre de pareils reproches, dirai-je, ſans indignation, ou ſans pitié ? Cependant le Profeſſeur Calviniſte les répéte preſque à chaque page ; & de ſiécle en ſiécle il ajoute à la peinture qu'il fait de l'Egliſe, des traits auſſi ridicules, & plus odieux que cette pre-

miere ébauche : c'eſt le refrein ordinaire par où il termine tous les Articles de cet Abrégé. Nous n'entreprenons point une Controverſe ; ce n'en eſt pas le lieu : nous ferons ſeulement une réflexion, qui vient ici naturellement. Si les prétendus Réformateurs avoient conſervé quelque reſpect pour la Religion, ils auroient ainſi raiſonné : De telles pratiques ont été obſervées dès le premier âge du Chriſtianiſme : (car elles remontent bien plus haut que ne le ſuppoſe M. Turretin, & ſon aveu même ſuffit pour le confondre.) Ces pratiques ſont donc conformes à l'eſprit de la Religion, & à la doctrine apoſtolique, qui n'a pû être ſitôt oubliée par des hommes parfaitement inſtruits, & infiniment zelés pour la conſervation du ſaint dépôt, auquel ils étoient toujours prêts de ſacrifier leur vie.

L'Ouvrage de M. Turretin eſt diviſé en deux Parties. La premiere, qui eſt la plus courte, comprend les quinze premiers ſiécles de l'Egliſe : la ſeconde ne renferme que le ſei-

ziéme & le dix-ſeptiéme. Dans un autre Hiſtorien, on ſeroit étonné de cette inégalité : mais l'Hiſtoire de la *bienheureuſe Réforme*, (ainſi l'appelle l'Ecrivain Proteſtant) méritoit bien de ſa part cette honorable diſtinction. Sa méthode dans cette premiere partie, eſt de rapporter à chaque Article ou à chaque ſiecle, car il donne un Article à chacun, les faits qu'il a jugé à propos de ramaſſer, c'eſt-à-dire, ceux ſur tout qu'il a crû favorables à ſon deſſein : mais avec une telle briéveté, que cette Partie reſſemble bien plus à la Table d'un Livre, qu'à un Ouvrage hiſtorique. Il y joint quelques réflexions qui vont toujours au but qu'il s'eſt propoſé, de rendre l'Egliſe odieuſe & mépriſable dans ſa doctrine, dans ſa morale, dans ſes uſages ; de noircir la mémoire des plus ſçavans Docteurs, des plus grands Saints, mais ſur tout des Papes, qui ont toujours été l'objet des plus véhémentes déclamations des derniers Sectaires : les éloges pures & ſans mélange ſont réſervés aux ſeuls Hérétiques ; & ſi leurs er-

reurs ont rapport à celles des nouvelles Sectes, leurs personnes & leur doctrine ne manquent point d'être canonisées.

Sur ce plan, après avoir jetté plus d'une fois un doute affecté sur le fait de Nestorius; les disputes sur le Nestorianisme, ajoute-t'il, produisirent ce mauvais effet, que le mot Θεοτόκος (Mere de Dieu) fut en quelque sorte consacré, & le culte superstitieux de la sainte Vierge bien plus accrédité. Ne croit-il donc pas que la sainte Vierge soit mere de Dieu? Vigilantius étoit un impie, ennemi de la virginité, de la continence des Clercs, des jeûnes, des reliques, &c. *Pour toutes les louanges qu'il méritoit*, dit M. Turretin, *il ne reçut de saint Jerôme que des injures.* Au huitiéme siécle, parlant des Images; depuis deux ou trois cens ans, dit-il, on avoit commencé à en faire usage dans les choses saintes. *Cœperat jam inde à duobus tribusve sæculis, Imaginum frequentari usus in sacris.* M. Turretin ignore-t'il ce que Tertullien témoi-

gne; que de son tems, on voyoit sur les Calices la figure du Bon-Pasteur rapportant au troupeau la brebis égarée. « Saint Leon étoit un
„ grand Pape; mais il poussoit trop
„ loin les droits de sa chaire. S. Gré-
„ goire le Grand n'étoit pas exempt
„ des taches de son siécle. Les deux
„ Grégoires second & troisiéme,
„ étoient des ignorans, remplis de
„ superstition : au moins attribuë-
„ t'on ces qualifications aux lettres
„ qu'ils s'écrivirent contre les Icono-
„ clastes. S. Bernard étoit digne
„ d'un meilleur siécle: mais il étoit
„ d'une superstition, & d'un zele
„ aveugle contre des gens qui n'é-
„ toient hérétiques que de nom. »
En effet, ils soutenoient à peu près les erreurs des Prétendus Réformés. Les Papes & les Docteurs des siécles suivans, sont encore plus maltraités; la doctrine & les mœurs plus décriées. On diroit en lisant ces sortes d'Ouvrages, que l'Histoire Ecclésiastique n'a d'autre objet à présenter, que les erreurs & les désordres des Chrétiens; erreurs faussement impu-

tées ; déſordres trop ſouvent réels, mais toujours condamnés par l'Egliſe. C'eſt ainſi que les Proteſtans inſtruiſent & édifient leurs Lecteurs, & qu'ils perpétuent la ſéduction.

La II. Partie ne comprend proprement que l'Hiſtoire de la Réforme, commencée en Allemagne par Luther, à l'occaſion & de la maniere que tout le monde ſçait ; répanduë en peu de tems en France, en Suiſſe, en Suede, en Dannemarck, en Angleterre, en Ecoſſe, en Bohême, en Hongrie, en Tranſylvanie ; diviſée en une infinité de Sectes ; accréditée par l'attrait du libertinage, par l'amour de l'indépendance, la licence de tout entreprendre, la cupidité, le mépris des Loix ; auſſi ennemie de la domination temporelle que de l'autorité ſpirituelle ; funeſte aux Etats qui l'ont reçûë ; ſource des ſcenes les plus tragiques, des événemens les plus inouis, du Fanatiſme le plus extravagant ; & ſans principes, pour remedier à tant d'excès. Voilà ce que feroit ſentir de la maniere la plus convaincante, la ſimple expo-

ſition des faits, à s'en tenir même aux Auteurs Proteſtans, & ſi l'on veut, à l'Hiſtoire de M. Turretin, pourvû qu'un Lecteur ſe trouvât, je ne dis pas, préparé à recevoir la vérité, mais du moins exempt des paſſions & des préjugés qui ferment les yeux à la lumiere.

ARTICLE XCIV.

MEMOIRES DE M. LE Marquis de Feuquieres, Lieutenant Général des Armées du Roy; contenant les Maximes ſur la Guerre, & l'Application des Exemples aux Maximes. Nouvelle Edition, revûe & corrigée ſur l'Original, augmentée de pluſieurs Additions conſiderables : enſemble d'une vie de l'Auteur, donnée par M. le Comte de Feuquieres ſon frere, & enrichie de Plans & de Cartes 1 *Volume in-4°. pages* 568. *ſans la Table. A Londres, chez Pierre du Noyer Libraire, à l'Enſeigne d'Eraſme dans le Strand.* 1736.

CEs Mémoires écrits d'un ſtile, qui n'appartient qu'aux Maîtres de l'art, & avec une liberté, qui eſt bien auſſi capable de leur donner cours, que la réputation de leur Auteur, ſont le fruit du repos forcé d'un Officier Général conſommé dans la ſcience de la Guerre, & pourront ſans doute conſoler ceux, qui ont regretté de ne l'avoir pas vû à la tête de nos armées, par l'utilité qu'il ne tiendra qu'à nos Guerriers de tirer de ſon travail. Mais comme le ſujet important, qu'il traite, n'eſt pas du reſſort de notre profeſſion, on ne doit attendre de nous qu'un ſimple expoſé du deſſein de l'Ouvrage, & de la maniere, dont il eſt exécuté.

On trouvera peut-être que le tems n'étoit pas encore venu de publier des vérités odieuſes, & qui intéreſſent de trop près des perſonnes en place : mais il faut conſiderer que ces Mémoires n'ont point été écrits pour être publiés, que l'Auteur y a eu uniquement en vûë l'inſtruction

d'un fils destiné par sa naissance au métier des Armes; que des particuliers ayant trouvé le secret d'en avoir des copies imparfaites, les ont fait imprimer, & par là ont mis la famille du Marquis de Feuquieres dans l'obligation de les donner au public tels qu'ils sont sortis de ses mains, pour empêcher que sa réputation ne souffrît de ces éditions informes.

C'est ce qu'il sera aisé de vérifier, si on veut bien se donner la peine de confronter celle-ci avec les trois, qui l'ont précédée, & on verra qu'on avoit fait souvent dire à l'Auteur tout le contraire de ce qu'il avoit écrit. Il suffiroit même de l'échantillon, qu'on en trouvera dans l'Avertissement de l'Editeur, pour justifier M. le Comte de Feuquieres, justement jaloux de la gloire de son illustre frere; d'autant plus que le mal qu'avoit voulu éviter ce Général, étoit fait, sans qu'on en pût rejetter le blâme sur lui. Au reste le prodigieux débit qu'ont eu ces Mémoires, tout défigurés qu'ils étoient, en a fait par avance un grand éloge, & assûre le

ſuccès de cette derniere Edition. Il ſeroit en effet bien difficile de trouver un Ouvrage de cette nature, dont la lecture fût plus utile & plus néceſſaire à quiconque veut ſe rendre capable dans la Profeſſion des Armes ; depuis le plus bas Officier juſqu'au Général, il y a à profiter pour tous.

Ce n'eſt point une Hiſtoire Militaire du Regne de Louis XIV. Nous en avons déja une, qui a ſon mérite. M. le Marquis de Feuquieres n'y entreprend point de former les mœurs, & de regler la conduite de ſon fils, il le ſuppoſe ſuffiſamment verſé dans la lecture des bons Auteurs : il lui avoit procuré une éducation, dont il avoit tout lieu d'eſperer qu'il profiteroit pour devenir un honnête homme, & un bon citoyen, pour ſe remplir l'eſprit des plus belles connoiſſances, & pour ſe faire un fond de religion, plus néceſſaire encore à un homme de guerre qu'à beaucoup d'autres. Le feu Marquis de Santa-Cruz, qui n'avoit en vûë perſonne en particulier, a fait tout cela dans ſon

grand Ouvrage, qu'on a commencé de nous donner en François. M. de Feuquieres ne s'est pas même proposé, dit son Editeur, d'enflammer l'ardeur d'un jeune Guerrier, en lui mettant devant les yeux de grands modéles, encore moins de l'amuser par des descriptions vives de siéges & de combats: » C'est là en général, „ ajoûte-t-il, le but de l'Histoire, & „ elle ne peut manquer de produire „ cet effet, pourvû que l'Historien „ sçache peindre; mais son instruc- „ tion s'étend rarement jusqu'au „ grand art de commander & de „ vaincre, qui consiste souvent dans „ la connoissance d'un mouvement „ subit & très-léger, d'une difference „ presqu'insensible dans la situation „ d'un terrein, dans la position d'un „ corps particulier, ou d'une ar- „ mée.

Or ce que ne fait point l'Histoire, & ce qu'elle ne peut faire, si l'Historien n'est pas lui-même un Guerrier capable & expérimenté, ce que le Marquis de Santa-Cruz ne s'est point proposé pour objet principal,

& ce que par conſéquent il n'a pas traité d'une maniere ſi préciſe, c'eſt ce qu'a entrepris l'Auteur de ces Mémoires, c'eſt-à-dire de donner des regles, des maximes courtes & propres ſur chaque opération d'une campagne, & ſur toutes les fonctions militaires, avec des remarques, où l'on faſſe l'application de ces regles & de ces maximes aux événemens ; ce ſont là les deux parties de ſon Ouvrage.

Dans la premiere, l'illuſtre auteur établit en très-peu de mots les gran des regles de l'art, il inſtruit ſon éleve de ce qui regarde la pratique juſques dans les plus petits détails ; il lui apprend à penſer beaucoup, & à prévoir tout, pour être en état de prendre ſon parti ſur le champ, ſelon les occurrences. Cela ſeul pouvoit faire un excellent Ouvrage, rien n'y eſt oublié, tout y eſt net & précis, ſans obſcurité & ſans confuſion ; ce ſont des leçons courtes, aiſées à retenir, & miſes à la portée de tout le monde.

Mais l'Auteur a compris que cette

expoſition ſimple & nuë des regles & des maximes rebutteroit peut-être ſon fils, ſi elle n'étoit aſſaiſonnée de quelque amuſement; que cette matiere, pour produire ſon effet, demandoit une étude & une application, dont les jeunes gens ſont peu capables, qu'on ſe fixe beaucoup plus ſûrement par des exemples, que par des préceptes, & qu'il y a toujours une diſtance infinie de la théorie à la pratique: enfin que quelques-unes de ſes maximes pourroient paroître ou obſcures, ou peu certaines, s'il ne les rendoit plus ſenſibles, en y joignant des exemples, qui fiſſent toucher au doigt que les événemens heureux ou malheureux n'ont point d'autre cauſe à la guerre, que l'obſervation & la négligence de ces regles; & c'eſt ce qu'il a exécuté dans la ſeconde Partie, ſous le nom de Remarques: mais ces deux parties vont toujours enſemble, les Remarques ſont à la ſuite des Regles ſur chaque Article, & l'ouvrage n'a point d'autre diviſion marquée, que celle des Chapitres, conformément à l'Original de M. de

Feuquiéres, que l'Auteur de la troisiéme Edition de ses Mémoires n'a pas jugé à propos de suivre en cela.

Pour empêcher que rien n'arrêtât un jeune Officier, qui ne seroit pas assez instruit de l'Histoire de Louis XIV. l'Editeur, en plaçant à la tête de ce Livre la Vie du Marquis de Feuquieres, y a tracé un abregé de l'Histoire des Guerres de 1672. & de 1688. & des Traités dont elles furent suivies: il y a même ajouté des notes, où il entre dans quelque détail des grands événemens, qui ne sont qu'indiqués dans la Vie même. "Quelque Lecteur, dit-il, trouvera „ mauvais peut-être, que dans ces „ notes on se soit attaché à réfuter „ certain Protestant refugié, qui a „ publié en Hollande une Histoire „ de Louis XIV. mais en vérité, cet „ Auteur s'est montré si partial, „ qu'on ne peut le lire sans en être „ indigné, & qu'on a cru lui faire „ grace, en se contentant, pour l'amour „ de la vérité, de relever simplement ses béyûës. Tout Ecrivain,

„ qui par un esprit de zéle de sec-
„ te, de parti, prostituë sa plume
„ au mensonge, ne devroit pas en
„ être quitte pour la perte de sa ré-
„ putation, il en fait trop peu de cas
„ pour qu'on le croye assez puni, lors-
„ qu'on a dévoilé sa malignité & son
„ imposture. „

Nous ne dirons rien ici de la vie de l'Auteur, sinon qu'elle est écrite de maniere, qu'en faisant parfaitement connoître tout le mérite de ce Général, sans affectation, & par le seul récit de ses actions, elle contient plusieurs leçons pratiques, qui pourront être très-utiles à ceux, qui veulent sçavoir la guerre. M. le Comte de Feuquieres n'y a pas oublié qu'il écrivoit l'histoire d'un frere, dont les louanges auroient pû être suspectes sous la plume, & qui n'avoit besoin que d'être bien connu, pour être généralement estimé.

Après avoir rendu compte en général du projet & du plan de l'Ouvrage, que nous annonçons, il ne nous reste que d'entrer dans quelque détail, du moins autant qu'il est né-

cessaire, pour achever d'en donner une juste idée. Dans le premier Chapitre *de la distinction des états de l'Europe*, l'Auteur se contente de dire en deux mots qu'ils sont gouvernés, ou par un Prince Souverain, ou par un Corps, qui s'appelle République; à quoi il ajoûte, » qu'également tous les Souverains sont susceptibles d'ambition, & du desir » de la grandeur, ou de l'amour du » repos & de la tranquillité.» Après avoir ainsi établi la distinction de Prince *ambitieux*, & de Prince *paisible*, comme il s'exprime ailleurs, il explique assez au long dans ses Remarques sur ce texte l'état de l'Europe après la paix de Riswick, & les changemens prodigieux, qu'y causerent la mort & le testament du Roi d'Espagne. La maniere dont cela est traité, fait bien sentir qu'on ne sçauroit être un grand homme de guerre, sans être en même-tems un grand homme d'état.

L'Auteur reprend ensuite dans le second Chapitre sa distinction du

Prince paiſible, c'eſt-à-dire, du Prince, qui ne veut que conſerver ſes Etats; & du Prince ambitieux, qui veut agrandir les ſiens. Il marque en peu de mots ce que doit faire le premier pour jouir paiſiblement de ce qu'il poſſede; mais il ajoûte qu'il n'a vû de ſon tems aucun Souverain, ni aucun Etat de l'Europe, qui ait pû ſe maintenir dans cette ſituation tranquille, ſi on en excepte le feu grand Duc de Toſcane, « qui a même été » obligé de donner de l'argent, pour » éviter d'être tourmenté par des » quartiers d'hyver.

Le caractere du Prince ambitieux lui ouvre un plus vaſte champ. Il obſerve d'abord que toutes les attentions, dont le Prince paiſible a beſoin pour ſe conſerver, lui ſont également néceſſaires; puis il expoſe toutes celles qu'il doit prendre, pour parvenir à l'exécution de ſes projets. Il prétend enſuite que ce caractere d'un Prince agiſſant par les ſeules vûës d'une ambition bien reglée, n'a été ſuivi de ſon tems avec exactitude,

que par l'Empereur Leopold I. & par le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne.

Pour rendre cette propoſition ſenſible, il commence par examiner les véritables motifs des guerres, qu'il a vû s'allumer dans l'Europe, depuis l'année 1666. qu'il eſt entré dans le Service. Il fait voir quelle a été la conduite des Souverains, qui ont déclaré ou ſoûtenu ces guerres; en quoi ils ont agi conſéquemment, & en quoi ils ſe ſont écartés des regles, qu'ils devoient ſuivre. Par là il met dans une parfaite évidence cette maxime, qu'il ne perd jamais de vuë dans tout ſon ouvrage, que les bons & les mauvais ſuccès ont toujours été des ſuites néceſſaires de l'obſervation, ou du violement de ces regles. Toute cette ſeconde partie du troiſiéme Chapitre eſt très intéreſſante, & pourra fournir de Mémoires bien précieux à ceux, qui écriront l'Hiſtoire de ce tems-là.

Dans le Chapitre IV. où l'Auteur ne parle que des Républiques, il ne nomme que celle des Suiſſes, & la

Hollande. « Celle-ci, dit-il, est la
» plus puissante, peut-être que son
» désir apparent de la sûreté de son
» Etat, & de la possession du com-
» merce de tout le monde, pourroit
» bien cacher de plus grandes vûës :
» c'est ce que le tems éclaircira. »
Nous passons le Chapitre V. où il est question du soin, que doit apporter le Prince à former des Généraux. Les maximes nous en paroissent très-judicieuses, & les Remarques en sont écrites avec cette liberté, qu'un Pere peut bien prendre dans le domestique en instruisant son fils, mais qu'on auroit bien de la peine à lui pardonner, si on pouvoit le soupçonner d'avoir prévû que ses Ecrits dûssent être si-tôt rendus publics.

A cette réflexion, nous croyons devoir en ajoûter une autre. C'est que s'il est triste pour plusieurs de ceux, dont il est parlé dans ces Remarques, qu'elles soient de la main d'un homme, qui paroît si grand connoisseur, bien des personnes aujourd'hui connoissent encore assez la carte de ce tems-là, pour sçavoir que

certaines circonstances, où s'est trouvé le Marquis de Feuquieres, son chagrin d'avoir été arrêté dans sa course au moment de faire dans le monde une brillante figure, dont ses grands services, & son mérite supérieur lui répondoient, & ses démêlés avec quelques-uns des Généraux, dont il ne parle pas avantageusement, doivent mettre le Lecteur en garde, sinon contre sa sincérité & ses lumieres, du moins contre ses préjugés, & une certaine prévention, qui empêchent les plus éclairés, & les plus véridiques de bien juger.

Il n'est même personne sans doute, qui ne doive être un peu supris, que M. de Feuquieres n'ait jamais représenté dans ses Remarques certains de nos Généraux, que par le bon côté, tandis qu'il ne nomme d'autres Acteurs, que pour censurer leur conduite. Les plus grands Généraux ont fait des fautes à la guerre ; & ces fautes des Maîtres de l'art sont celles, qui instruisent mieux un jeune Officier attentif à les remarquer : D'ailleurs

elles ne ſont point de tort à la réputation des Heros ; elles prouvent uniquement qu'ils étoient des hommes. Mais à qui perſuadera-t'on que le feu Maréchal de Catinat en a fait preſqu'autant que de démarches, qu'il ne doit ſa réputation, ſi généralement établie, qu'au bonheur qu'il a eu, d'avoir en tête un ennemi, qui en a fait encore de plus grandes ; & que les progrès des Impériaux en Italie, dans le tems qu'il y commandoit ſous le même Prince : qu'il avoit ſi ſouvent battu en Piémont, ont été le fruit de la ſupériorité de génie du Prince Eugene : c'eſt cependant l'idée, que l'on auroit de ce Maréchal, ſi on ne le connoiſſoit que par les Mémoires de M. de Feuquieres. Reprenons la ſuite de ces Mémoires.

On voit dans les chapitres ſuivans l'attention, que doit avoir un Prince à élever ſuivant les talens, & à récompenſer ſuivant les ſervices : les qualités d'un Général, & tout de ſuite les fonctions des Lieutenans Généraux, des Maréchaux de Camp,

des Aides de Camp, des Brigadiers, du Maréchal des Logis de l'armée, du Major Général de l'Infanterie, &c. Dans le Chapitre XXV. l'Auteur avouë que rien n'eſt plus ſage que les Ordonnances de nos Rois pour la diſcipline militaire, mais il prétend que leur inobſervation pendant la derniere guerre a cauſé des déſordres, qui couteront beaucoup à réparer.

Il y a dans le Chapitre ſuivant ſur les Troupes, dont les armées ſont compoſées, des maximes, qui contiennent une grande érudition militaire, & des Remarques, qui donnent une grande idée de la capacité & de l'expérience de l'Auteur; & comme ces qualités apprennent à ne rien négliger dans une profeſſion, où les plus petites fautes, quelquefois même les plus légeres négligences, ont ſouvent des ſuites très funeſtes, on ne doit point être ſurpris du ſoin de M. le Marquis de Feuquieres à inſtruire ſon éleve de ce qui regarde les armes & l'habillement du Soldat, la monture du Ca-

valier, les munitions de guerre, les ſubſiſtances, les fourrages, la paille, le bois, l'eau, les légumes, les pâtures, le pain, la viande, les boiſſons, les Marchands qui ſuivent l'Armée, les Hôpitaux, les Bagages, les eſpions, &c. A la vérité, il ne s'arrête pas également ſur tous ces Articles; mais il y en a, & de ceux qui à tout autre qu'à un homme du métier, ne paroîtroient pas les plus importans, auſquels il revient encore dans la ſuite.

Depuis le Chapitre XLV. juſqu'au LI. il traite de la guerre offenſive, & de la défenſive, de celle qui ſe fait entre Puiſſances, ou plûtôt à forces égales, de la guerre de ſecours, & de la guerre civile. Les maximes ſur tous ces articles regardent preſque uniquement les Puiſſances mêmes; mais les Remarques roulent principalement ſur ceux, qui ſont chargés de l'exécution, & dont l'habileté, ou l'incapacité ont ſouvent fait changer de nature à la guerre: les uns, par exemple, ayant ſouvent laiſſé dégénérer une guerre offenſive, ou entre

tre forces égales, en une fâcheuse défensive, & les autres par leur grande capacité, ayant trouvé le secret de se mettre en état d'attaquer & de conquérir, après avoir commencé par être réduits à se couvrir, & à éviter un ennemi supérieur en force. Il ne s'est rien passé en ce genre dans la derniere guerre, qui ait échappé à la pénétration de l'Auteur. Il y a toujours beaucoup à profiter dans ce qu'il dit, lors même qu'on pourroit craindre que par préoccupation, il n'eût alteré les faits.

Les avis qu'il donne dans le LI^e. Chapitre, sur les dispositions & les projets de guerre; & dans le suivant, sur l'importance du secret, regardent également les Ministres, le Conseil & les Généraux; aussi-bien que ce qui fait la matiere du LIII^e. où il est question de la connoissance du pays, qui doit être le théatre de la guerre. L'Auteur s'y étend beaucoup sur toutes les fautes, qu'il a vû faire par le défaut de cette connoissance, que nos Officiers négligent beaucoup, & dont ils devroient pourtant

faire une de leurs principales études.

L'article des marches, qui est le sujet du LV^e Chapitre, est fort étendu, & la matiere le demande, y ayant peu d'operations militaires, qui exigent plus de précautions, où on puisse moins réduire l'art à un petit nombre de regles générales, & où il soit plus mal aisé de les rendre sensibles par des exemples. En effet on comprendra sans peine que ces exemples doivent varier autant que la situation des lieux, les positions & les démarches de l'ennemi, & les circonstances des tems, c'est-à-dire, à l'infini. Aussi M. de Feuquieres s'y est-il borné dans ses Remarques à quelques-unes des plus belles marches du Prince de Condé, du Vicomte de Turenne, du Comte de Montecuculli, des Maréchaux de Crequy, de Luxembourg, & de Schomberg.

L'Article suivant, qui concerne les campemens, n'est ni moins intéressant, ni moins instructif, & la raison en est la même, puisque souvent le succès de toute une campagne en dépend. L'Auteur en rapporte une

preuve ſenſible dans un campement du feu Duc d'Orleans en Catalogne. Ce Prince lui en ayant communiqué le plan, il lui parut, dit-il, à la premiere inſpection fort hazardeux, & contre toutes les bonnes regles; mais il le trouva ſçavant & judicieux, quand ce même Prince lui en eut expliqué les raiſons.

Au reſte il eſt bon d'avertir ici que comme une ſeule opération tient ſouvent à pluſieurs autres, qu'une marche, un campement, un décampement, une ſurpriſe, une retraite eſt ſouvent l'occaſion, le prélude, la ſuite, ou la cauſe de la bonne ou de la mauvaiſe réuſſite d'une action générale, M. de Feuquieres rappelle les mêmes actions autant de fois, que toutes ces choſes lui donnent occaſion d'en parler. D'où il réſulte aſſez ſouvent que dans telle action, dont par un heureux hazard, ou par la faute de l'ennemi, le ſuccès a été heureux, les connoiſſeurs ont plus trouvé à blâmer, qu'à louer dans le Général, à qui la gloire en eſt demeurée dans l'eſprit du public,

qui n'a point d'autre regle pour en juger, que l'événement.

Il nous paroît inutile pour le but que nous nous proposons, de pousser plus loin cet Extrait; il nous suffit d'ajoûter que M. le Marquis de Feuquieres, non-seulement n'a omis aucuns des Articles, qui concernent la guerre, mais qu'il en a même épuisé la matiere, quant à la pratique, si ce n'est que dans quelques-uns il s'est borné à ce qui est du devoir du Général, même dans les Remarques, où il auroit pû, ce semble, par des exemples choisis, tels que nous en connoissons plusieurs, donner des Leçons importantes aux Officiers Généraux, & quelquefois aux Subalternes. C'est ce que nous avons sur tout remarqué dans l'Article des Siéges, & encore plus dans celui des Combats & des Batailles, par où nous finirons.

Selon l'illustre Auteur, « on ne » donne, à proprement parler, le » nom de Bataille qu'aux actions, qui » se passent entre les deux armées, » rangées dans leur ordre de ba-

» taille, & qui combattent dans un
» pays assez ouvert, pour que les li-
» gnes se chargent de front, & en
» même tems, ou au moins pour
» que la plus grande partie de la
» ligne charge, pendant que l'autre
» reste en présence par des difficultés,
» qui l'empêchent d'entrer si tôt en
» action, par un front égal à celui,
» qui pourroit lui être opposé par
» l'ennemi. Les autres grandes ac-
» tions, quoique presque toujours
» d'une plus longue durée, & mê-
» me plus meurtrieres, n'ont que le
» nom de combat. Cette difference
» de nom vient de la difference dans
» la disposition des armées, & de
» celle, qui se trouve ordinaire-
» ment dans les suites. »

Dans cet Article, Chapitre LXXX. où l'Auteur parle de toutes les batailles, & de tous les combats, qui se sont donnés depuis *Woerden* en 1672. jusqu'à Malplaquet en 1709. il n'y fait presque mention que des Généraux, par conséquent, on n'y voit que le trait principal du tableau; nul détail de

ces actions, qui nous apprenne la part que ceux, qui commandoient en second ont eu à la victoire ; le Prince de Conti n'est seulement pas nommé dans le récit du combat de Steinquerque, ni dans celui de la bataille de Nerwinde. Il y auroit cependant bien à profiter pour quiconque se trouveroit dans le cas, où se trouva ce grand Prince, qui ne s'acquit pas moins de gloire dans ces deux célébres journées, que le Maréchal de Luxembourg.

Plusieurs raisons nous empêchent encore de suivre plus long tems M. le Marquis de Feuquieres dans ses Remarques. La premiere est, qu'il n'est pas possible d'en faire un Extrait suivi, parce qu'il y est par tout si précis, qu'il n'y a pas un seul mot à retrancher ; la seconde, parce que nous ne pourrions y éviter de citer bien des faits personnels, souvent odieux, & que nous n'avons pas les mêmes raisons, qui ont engagé l'Auteur à faire ses Mémoires, & l'Editeur à les publier ; la troisiéme enfin, que quelque opinion que nous

ayions de la capacité du premier, il n'eſt pas impoſſible qu'il ne ſe ſoit quelquefois trompé, & que ce n'eſt point à nous à en juger.

ARTICLE XCV.

REMARQUES DU P. CASTEL, ſur la Lettre de M. Rameau. *

COmme M. Rameau ne m'adreſſe ſa Lettre que par la voye de la Publicité, je m'en tiens aux ſimples Remarques, ſous la forme deſquelles la Réponſe s'en préſente au premier coup d'œil.

1°. Il n'eſt pas queſtion de l'accueil que je fis à cet habile Muſicien, lorſque M. B. pour lui faire plaiſir le mena chez moi la prémiere fois, il y a environ quinze ans. Le Public ne prend aucun intérêt à ces perſonalités qui ne ſont bonnes qu'à *repaître l'amour propre* des perſonnes intéreſſées. Voulant me rappeller aux engagemens qu'il ſuppoſe que j'ai pris à perpétuité envers lui, M. Rameau auroit pû citer uniquement

* V. le Journal d'Août 1736.

mes Extraits, assez flatteurs en ce genre, & les seules pieces juridiques après tout de ce nouveau procès. Je puis désavouer, je désavoue même des discours familiers, oubliés de droit après quinze ans, & moins conformes à ma maniére générale de penser, qu'au but présent auquel on les ajuste avec trop d'art.

2°. Est-il question même, ou devroit-il être question de procès & de rien de juridique entre M. Rameau & moi? Des éloges & des complimens ne furent jamais des actes authentiques; & ce ne seroit pas trop le moyen de me faire avoüer mes Extraits, que de commencer par m'en faire rougir. Je n'en rougis point Dieu merci. M. Rameau méritoit en ce tems-là mon admiration & mes éloges les plus vifs. Et sur le petit excès où je puis avoir donné à cet égard, je conviens sans peine qu'il y a quinze ans que j'étois plus jeune d'autant, & du reste tout à-fait apprentif dans cette Musique savante de composition & d'accompagnement à laquelle, je fais gloi-

re de l'avoüer, c'est M. Rameau qui m'a initié : sans préjudice cependant de la noble liberté qu'on dit que le grand Descartes laissoit à ses éleves, d'aller plus loin après quinze ou vingt années de réfléxion.

3°. Ce n'étoit donc ni à mes premieres paroles, ni à mes premieres pensées qu'il convenoit de me ramener; mais, s'il m'est permis de le penser tout haut, à mes premiers sentimens, sentimens d'amitié, sentimens d'estime, toujours vifs, toujours les mêmes pour M. Rameau. Une personne de mérite m'annonça de sa part, il y a un mois, des démarches qui alloient à ce but. Avec mes anciens sentimens dont il étoit sûr, M. Rameau auroit pû s'assurer de mes nouvelles pensées. Il sçait bien que je n'ai jamais compté avec lui, que je n'ai eu rien de caché pour lui. Pour le moins il auroit mieux concerté ses interrogations, ou ses demandes ou ses prétentions, avec les réponses qu'il m'auroit vû en état de lui faire: & peut-être auroit-il conclu qu'encore valoit-il mieux ne me deman-

der raiſon de ma conduite à ſon égard qu'en particulier.

4°. J'en avois aſſez dit dans mes nouvelles expériences d'Optique, pour faire *ſouſentendre* à ce ſçavant Muſicien que j'en ſupprimois encore plus. Il me ſuffiſoit d'avoir pris acte aux yeux du Public que je n'étois pas juſqu'au bout dupe de mes premieres connoiſſances en Muſique. J'aurois pû m'en tenir à cette proteſtation, ou n'en parler jamais qu'avec la même réſerve. J'avouërai mon foible. MM. D. B. F. & d'autres, & M. Rameau même ſont témoins que j'ai tout fait pour me diſpenſer d'une Réponſe en public, & je puis dire, en citant la plûpart des mêmes témoins, que j'ai vingt & trente fois fait & refait cette Réponſe, pour la mettre au ton, s'il étoit poſſible, des premiers ſentimens que je viens d'atteſter. Pourquoi M. Rameau me force-t-il de publier mes nouvelles penſées ſur ſes Ouvrages & ſur mes premiers Extraits ? Il en coûte toujours au bon cœur de ſe voir donner le démenti par l'eſprit, même par le bon eſprit.

5°. Je ne me presserai point de sacrifier celui-là à celui ci, & pour le moins je protesterai contre moi-même en faveur du mérite de M. Rameau. Je commencerai par constater ce mérite tel que je le connois. J'ai toujours admiré, & j'admire encore quatre pensées sublimes de cet Auteur sur son Art. 1°. Sa Basse fondamentale. 2°. Ses Accords fondamentaux. 3°. Leur structure par tierces. 4°. Leur renversement par sixtes, quartes, secondes, &c. je ne m'en dédirai, je crois, jamais. Par le moyen de ces quatre principes le simple art de la Musique pratique prend un air de science mathématique, & devient ou commence à devenir un art regulier ; & je mets sans façon ces nouveautés au rang d'un petit nombre d'autres qui ont en divers tems fait éclore de nouveaux arts, ou porté les anciens à un nouveau degré de perfection.

6°. Après cette protestation, M. Rameau doit voir que je suis fort éloigné de le chicaner, ou de le suivre même dans les chicanes qu'il

fait à Kircher, sur lequel je veux lui donner plus de satisfaction qu'il n'en demande. Car il veut prouver que je connoissois cet Auteur il y a quinze ans, & il ne le prouve que par des présomptions & par des conjectures. Or je veux lui aider à l'établir par des faits, & par conséquent tourner en assertion le simple aveu qu'il éxige de moi. Je n'ai aucun intérêt à nier la connoissance que je puis avoir euë de Kircher, de sa *Musurgie*, il y a 15, 20, & 30. ans si cela fait plaisir à M. Rameau. Tout l'Univers sçait que Kircher est mon Auteur favori; & je l'ai cité de tout tems jusqu'à me le faire reprocher par ceux ou qui ne le connoissent pas, ou qui n'aiment pas que tout le monde le connoisse, parce que c'est une source & un vrai répertoire de découvertes en tout genre physicomathematique.

7°. Je dois pourtant dire toutes choses comme elles sont. De tous les Ouvrages de Kircher, la Musurgie est un des derniers que j'ai connus ou étudiés. M. Rameau qui me

fait la honte de m'attribuer *plusieurs & jusqu'à* 20. *années* d'étude de cet Auteur, *sans beaucoup de fruit*, me prend pour un Musicien de profession, oubliant qu'il ne m'a guéres vû étudier la Musique que pour lui & presqu'uniquement avec lui, dans des momens perdus, lesquels mis bout-à-bout ne feroient pas la valeur d'une bonne année d'étude sérieuse. En vérité M. Rameau éxige trop de ses amis. Vingt années d'étude de Musique pour trois ou quatre Extraits, en laisseroient trop peu de reste pour des études, & pour des ouvrages moins frivoles & plus intéressans.

8°. Seroit-ce pour méconnoître soi-même un Auteur qu'on affecteroit de prouver mal qu'un autre l'a connu? Au lieu d'imaginer ce qui n'est pas même vraisemblable, M. Rameau n'avoit qu'à narrer simplement ce qui est, & ce qu'il ne peut avoir oublié, lui qui prétend se souvenir des moindres syllabes que j'articulai dans notre premiere entrevûë, & à dire enfin 1°. que j'avois

cité Kircher dès mes premiers Extraits du Traité de l'Harmonie. 2°. qu'au tems où je faiſois ces Extraits, lui M. Rameau trouvoit tous les jours Kircher étalé ſous mes yeux à côté de ſon Traité. 3°. que j'avois toujours quelque morceau de Kircher à lui faire obſerver, parallele à quelqu'autre morceau du ſuſdit Traité, tantôt l'harmonie ſenaire, tantôt la quarte arithmétiquement conſonante, géométriquement diſſonante, tantôt la notion formelle de la *Baſſe Baſe*, procédant par quartes, quintes & octaves, & divers autres endroits, à la vûë deſquels. 4°. M. Rameau avoit eu la candeur de m'avouer, qu'il avoit lui-même connu Kircher en Province; m'ajoûtant à la verité, qu'il l'avoit peu lû, à cauſe de ſon Latin trop mêlé de Grec.

9°. Et le chant des oiſeaux noté dans Kircher, celui de la Poule qui rappelle ſes pouſſins, celui du Roſſignol qui module par toutes les inflexions dont ſon goſier eſt ſuſceptible, M. Rameau ne s'en ſouvient

il plus, ni de tous les efforts que je faisois de concert avec ce vaste auteur pour ranimer sa verve, & lui donner des desseins de pieces qui imitent le vrai de la nature? Est-il indifferent même de remarquer, qu'ayant cité moi même Kircher dans mes expériences, & ne l'ayant cité que vaguement sans en rapporter les propres paroles, sans en marquer la page ni le volume; M. Rameau cite tout cela avec une justesse qui fait honneur à son érudition; & ajoûte à l'honneur de sa bonne foi, qu'il ne lui a pas été difficile de le trouver: ce qui joint au commentaire subtil qu'il fait du *gaudet* & de *l'Hipatodus* de Kircher prouve, malgré sa modestie, que la langue de cet auteur ne lui est pas si étrangere.

10°. Sur ce *Gaudet*, je dois remarquer qu'il a une force bien autre que la grammaire ne lui en donne & qu'il marque le plus souvent un devoir rigoureux, & l'essence même des choses, comme ici *homo gaudet anima & corpore.* M. Rameau chicane

encore lorſqu'il dit que l'octave n'eſt que l'uniſſon. L'octave eſt l'octave, & l'uniſſon eſt l'uniſſon. En tout cas ce muſicien admet les deux dans la Baſſe fondamentale. Chicane encore de pretendre que le texte de Kircher n'eſt qu'un commentaire de celui de Zarlin: La Baſſe de M. Rameau ne ſeroit donc que cela: mais en rapportant le texte qui ne dit pas grand-choſe, pourquoi omettre le commentaire qui dit tout? C'eſt de la chicane encore une fois. Mais M. Rameau me preſſe, & me force de lui dire, pourquoi donc connoiſſant la Baſſe baſe de Kircher il y a 15. ans, je ne l'ai miſe en oppoſition avec ſa *Baſſe fondamentale* qu'en dernier lieu. J'en ai eu vingt raiſons fort honnêtes à dire, & qui ne paroîtront faites après coup à perſonne.

11°. Que diroit dabord M. Rameau ſi je lui renvoyois à lui même le ſoin de repondre pour moi? non ſeulement de répondre pourquoi il n'a pas cité lui-même Kircher qu'il connoiſſoit mieux que moi & avant moi, mais encore pourquoi je ne

l'ai pas moi même cité? je ne le presserai pas sur ce dernier article, & je me chargerai de répondre moi même que Kircher n'étoit pas pressé d'être cité, sa réputation étant faite il y a 100. ans: aulieu que M. Rameau il y a 15. ans étoit pressé de faire la sienne, & que j'étois tout aussi empressé d'y contribuer de mon mieux. J'écartai donc tout ce qui pouvoit faire quelqu'ombrage; & ce fut avec une pleine reflexion que je supprimai le passage en question qui auroit donné trop d'avantage à ceux que M. Rameau nomme *les jaloux*. Enfin le succès ayant passé mes espérances, & la réputation de M. Rameau étant à son comble, il a bien falu que toute verité eut enfin son tour.

12°. Cependant comme il n'y a que ce motif qui me fasse agir dans tout ceci, je veux bien prevenir les abus qu'on pourroit en faire, & déclarer que la notion de Kircher est réellement fort au dessous de celle que M. Rameau nous donne de la basse fondamentale; qu'elle n'en a

ni la précision, ni la netteté, ni surtout l'étenduë, la force & l'énergie, & que ce n'est, comme je l'ai dit en d'autres occasions, qu'une semence de découverte. Cependant quelque étenduë que je donne à la basse de M. Rameau comparée à celle de Kircher, je ne puis souscrire à celle que je lui donnois il y a 15. ans, faute de l'avoir mesurée alors comme je l'ai fait depuis à loisir ; & toujours même de concert avec M. Rameau; aux deux dernieres années près, pendant lesquelles, je dois le dire tout haut, il n'a pu concilier notre ancien commerce de speculation avec sa nouvelle pratique du theatre, où je veux croire qu'il n'a que trop bien réussi.

13°. Dans mes premiers extraits, je l'avoue à ma confusion, je ne donnai point de bornes à la basse fondamentale, & dans l'espece d'enthousiasme qui m'avoit saisi en faveur de mon Auteur, j'étois allé jusqu'à dire que sa Basse épuisoit la science & l'Art de la Musique, & que par son moyen on pouvoit en-

trois ou peu de jours se mettre au fait de la composition. Je ne rougirai pas tout seul de ce petit excès de jeunesse. J'avois tout ce qu'il falloit pour persuader, j'étois fortement persuadé moi même, & je ne voulois pas en avoir le démenti. Je ne puis que me louer de la déférence du Public en cette occasion, & de l'extrême politesse de Messieurs les Musiciens ; ils n'éludérent de toutes mes assertions que l'attribution que je faisois du systême à M. Rameau, chez qui pourtant j'en avois réellement pris tout le fonds & toute la substance.

14°. En France sur-tout on sçait qu'une expression naïve, un tour heureux, un mot lumineux, *magnas plerumque secat res.* J'ai dit que je n'étois pas trop Musicien en ce tems-là : cependant entre nuit & jour je saisis une comparaison dont le brillant fit des merveilles. Je me hazardai à dire que la Basse fondamentale étoit le miroir de la modulation. La comparaison étoit juste, elle l'étoit trop. Tous les progrès,

tous les accidens de la modulation, le ton principal, les tons ſubalternes, leurs liaiſons, leurs paſſages, les cadences de toutes les ſortes ſont naïvement repréſentées dans une Baſſe fondamentale de la façon de M. Rameau. Mais il faut que le miroir ſoit fait & éxiſte pour repréſenter. Il faut donc, pouvoient me répliquer Meſſieurs les Muſiciens, que la Baſſe fondamentale ſoit faite pour connoître par ſon moyen la modulation. Or l'affaire eſt de compoſer cette Baſſe ſous un chant donné.

15°. En effet, dès que le premier feu de la compoſition de mes Extraits fut paſſé, je n'eus rien de plus preſſé que d'éprouver la Baſſe fondamentale ſous un chant quelconque. J'aurois dû commencer par là : mais la néceſſité d'expédier mes Extraits, & l'empreſſement de ſervir M. Rameau, avoient précipité mes démarches dans une affaire, dont après tout il n'y avoit que la ſpéculation qui m'intéreſſât pour moi-même. La pratique me réuſſit donc

très-mal, & je fus fort étonné de me trouver vis-à-vis de ce que les Philoſophes appellent *le Cercle vicieux*. Car pour connoître la modulation, j'avois beſoin de la Baſſe; & pour faire cette Baſſe, il m'auroit fallu connoître la modulation. Je recourus à mes oracles. Je relus mes Extraits. Ils promettoient des merveilles; mais ce n'étoient que des Commentaires d'Oracles. Je conſultai le Texte, le Traité de l'Harmonie.

160. Les Oracles de la Sybille étoient écrits ſur des feuilles de chêne: les vents les confondoient & les emportoient à leur gré. Je ne retrouvai plus ce que j'avois crû voir. Sous divers titres, l'Auteur promet l'art de compoſer la Baſſe ſous un deſſus: mais il eſt obligé d'y convenir que la connoiſſance préliminaire de la modulation y aideroit bien. Et alors auroit-on beſoin de Baſſe fondamentale? Il faut que j'aye lû & relû mille fois ces Articles, & plus de cent fois le Traité entier de l'Harmonie que je ſçais comme par

cœur, quoique je ne l'aye que parcouru rapidement ; mais très-souvent dans des momens perdus. D'un autre côté je ne cessois d'importuner M. Rameau, & de le prier de dégager ma parole ou la sienne, en nous donnant une bonne fois les vrais principes de cette modulation, sans laquelle il n'y a point de véritable art pratique de Musique, d'Harmonie, de Composition.

17°. Il n'est pas douteux que toutes ces lectures & ces conversations n'ayent beaucoup contribué avec le tems à me faire connoître, sentir du moins la modulation. A force de battre le fer, les Musiciens de profession y viennent. Ce n'est pourtant pas là tout-à-fait ce que je cherchois, ne me destinant à aucune sorte d'éxécution & de pratique en ce genre, & visant sur-tout à la science de la chose, aux grands principes. Et en cela même j'avouerai que je dois beaucoup à M. Rameau ; car je veux lui accorder, comme j'ai dit, tout ce qui dépend de moi. J'ajoûterai donc encore

que c'est à ces importunités, à mes questions éternelles, à nos conversations fréquentes, je le dis avec complaisance, que le Public doit bien des éclaircissemens, des introductions, des supplémens que M. Rameau a ajoûtés à son Traité d'Harmonie, & à la matiere même de la modulation.

18°. Il me promettoit toûjours de l'épuiser enfin. Quelquefois il me répondoit que tout étoit déja dans ses Livres: d'autrefois il convenoit qu'il ne l'avoit qu'ébauchée. Enfin il y a trois ans que l'ayant tout-à-fait pressé de le faire, lui disant qu'autrement je serois forcé de dégager mes premieres avances, & de suppléer à son défaut, parce qu'en effet diverses lectures que j'avois faites de Kircher & des anciens, n'avoient pas laissé de m'éclairer un peu, & que j'avois dressé déja bien des matériaux que j'avois même communiqués à M. Rameau, cet habile homme, que son génie avoit enfin tourné tout-à-fait à la Musique pratique contre mon avis, me répon-

dit qu'il ne pouvoit pas pousser plus loin la spéculation, qu'il y renonçoit, que je pouvois la suivre, & qu'il m'offroit pour cela tous ses papiers où je trouverois tout. J'avois suivi d'assez près M. Rameau de vive voix & par écrit pour entrevoir de quoi il pouvoit être question dans ces papiers qu'il m'offroit; je me flatois même d'être arrivé au but par une route toute opposée, c'est-à-dire, par la méthode des Anciens, méthode peu connuë & fort méprisée par M. Rameau; je prévoyois d'ailleurs ce qui arrive aujourd'hui. Je remerciai donc M. Rameau de ses offres; & ce fut à peu-près notre dernier mot.

190. Je contai dans le tems ces offres & mon refus motivé à des amis communs, qui entrerent dans mes pressentimens, & qui en admirent aujourd'hui la justesse. Car on ne le croiroit pas, & M. Rameau sous des expressions radoucies, a voulu se le cacher à lui-même: le grand but de sa Lettre est de constater deux choses. 1°. Qu'il ne me doit

doit que de lui avoir rendu une pure & ſimple juſtice dans mes Extraits. 2°. Que moi au contraire je lui en dois de reſte, & que je ſuis en bon François un plagiaire à ſon égard. Voilà, par exemple, un trait que jamais M. Rameau n'auroit lâché, s'il s'étoit mis à portée de preſſentir les réponſes que je pouvois & que je dois, malgré moi, faire à un reproche de cette conſéquence.

20°. Il articule nommément un Ouvrage ſur les générations harmoniques, & il eſt vrai qu'il me remit il y a trois ou quatre ans quelques feuilles ſans ſuite ni liaiſon ſous ce titre, mais pour ſon profit, & pour que j'y miſſe l'ordre, & tout ce qu'il me plairoit. Il y avoit du bon par-ci par-là comme dans tout ce qu'a fait un ſi habile Muſicien. Mais en le lui rendant, il me reprocha avec raiſon, que je n'avois lû qu'à demi ce prétendu Ouvrage. Je m'excuſai ſur mes autres occupations. Du reſte, quelque forme que depuis trois ans il ait donné à ce manuſcrit, quelque forme qu'il

lui redonne d'après mes nouvelles expériences, qui le lui ont fait remettre à l'année prochaine, je ne crains pas trop, à moins qu'il ne me copie, ce qui seroit encore facile à dépister, qu'on y voye jamais aucune demie preuve que je l'aye copié moi-même en rien, si ce n'est dans ce que j'ai cité de lui dans mes Expériences ou dans mes Extraits.

210. Et puis si j'ai vû ses générations harmoniques il y a trois ans, il y en a 13. ou 14. qu'il a vû les miennes, & que je lui en ai donné la premiere idée & toute la méthode, avec une suite de réfléxions, de principes & de raisonnemens Physiques, Géométriques ou autres, n'ayant jamais eu rien de caché pour lui sur les matieres de sa compétence. Car comme pendant 10. à 12. ans il n'avoit rien de caché pour moi, on doit juger que le commerce étoit très-réciproque, & que ce commerce étoit tout relatif aux interêts du nouveau systême de Musique & de M. Rameau. Nommément il doit se souvenir qu'après que j'eus achevé mes premiers Ex-

traits, le goût de Musique où il m'avoit mis, me jetta selon mon propre goût dans des calculs harmoniques que je poussai assez loin à l'aide des trois nombres 2. 3. 5. c'est-à-dire, des octaves, des quintes, & des tierces.

22°. M. Rameau témoin & arbitre de mes occupations en ce genre, en fut frappé, sur-tout lorsqu'il vit avec quelle facilité j'y démontrois l'*ingenerabilité numérique*, ou l'incommensurabilité de la quarte du ton. Il m'envia le plaisir d'aller plus loin. Son compliment fut néanmoins fort honnête. Il me dit qu'ayant assez dequoi me signaler dans les sciences qui m'étoient propres, je ferois bien de lui céder ce morceau, qui étoit de son ressort, disoit-il. Cet habile Musicien sera surpris de m'entendre dire aujourd'hui que je fus alors très-piqué de sa demande, d'autant plus que je n'eus pas la force de lui rien refuser, n'ayant eu que celle de lui remontrer qu'il falloit être fort Géometre, pour suivre cette veine; que tôt ou tard il seroit forcé de me l'abandonner, après

l'avoir pourtant un peu éventée, & que ſon grand objet devoit être d'éclaircir & d'étendre ſes premieres vûës, & de fixer ſur-tout la modulation.

23°. Il en jugea autrement. Il prit quelques arrangemens du côté de la Géométrie, comme on le voit par ſon ſecond Ouvrage ſous le nom, je crois, d'Introduction ou de Supplément au Traité de l'Harmonie, & nous donna dans cet Ouvrage quelques Tables de nombres harmoniques qui ne vont à rien. Dans la Préface il crut ne pouvoir ſe diſpenſer de parler de moi; mais il ſe diſpenſa de parler de ce que je viens de raconter. Il eſt vrai qu'il me laiſſa long-tems le maître de lui dicter ſes expreſſions. Mais je m'obſtinai, en le priant ſouvent de ne me point citer de la ſorte, de lui laiſſer dicter ſa citation par la vérité & par ſon bon cœur. Je ne laiſſai pas de donner un Extrait favorable de ce ſecond Ouvrage, mais avec un peu plus de réſerve, & en y coulant quelques clauſes imperceptibles qui

pouvoient ſervir de proteſtations au beſoin. M. Rameau s'en apperçut, mais fit ſemblant de s'en contenter, après des plaintes détournées que j'éludai à mon tour.

24°. Pour ce qui eſt des Expériences de l'*Orgue* & de la *Pincette*, qu'il dit finement avoir été de mon goût, je n'ai, que je ſçache, jamais parlé de Pincette, & n'étant pas Organiſte ni Facteur d'Orgue, il faut bien que je conſulte ceux qui le ſont. J'avouë donc que j'ai ſouvent conſulté M. Rameau ſur ſon métier, & que je l'ai comme forcé à ſe rendre attentif à des Expériences qu'il avoit juſques-là, de ſon propre aveu, faites ſans y penſer, mais dont je lui faiſois ſentir la conſéquence, en lui faiſant voir le but où je les dirigeois, & où je l'exhortois à les diriger lui-même. Il faut cependant rendre juſtice à tout le monde; M. Rameau importuné ſans doute de mes queſtions ſur l'Orgue, me conſeilla de les adreſſer à M. F. très-brillant Organiſte, ſçavant compoſiteur, & fort entendu dans la fac-

ture de l'Inſtrument. C'eſt de lui que je tiens l'expérience de pluſieurs tuyaux concertés pour ne rendre qu'un ſon.

25°. M. Rameau qui ſemble avoir oublié tout ce qui s'eſt paſſé entre lui & moi, hors mes premiers complimens, touche un point délicat lorſqu'il dit, que je me ſuis contenté de ſes raiſons ſur l'accord de grande ſixte aſſociée à ſes accords fondamentaux. Mais il y a du tour encore ici ; & quand M. Rameau fait entendre qu'il ne ſçait que dire les choſes, il ne ſe rend pas tout-à-fait juſtice. Il y a un art infini dans ſa Lettre. Les choſes y ſont placées de maniere que, ſoit que j'y réponde, ſoit que je les laiſſe paſſer, à moins que je ne parle tout-à-fait clair, l'Auteur eſt prêt à prendre acte de mon ſilence comme de mes aveux. Or l'air de politeſſe qui regne, ſembloit ſuffire pour m'empêcher de prendre moi-même ce tour de clarté & de naïveté, que je n'ai pris en effet que malgré moi ; après avoir bien combattu entre mes pen-

ſées & mes ſentimens. Voici donc de quoi il s'agit.

26°. M. Rameau avoit eu d'admirables penſées ſur la Muſique, les quatre mêmes que j'ai rapportées au commencement. Elles étoient de l'invention de ce grand Muſicien, & c'étoient autant de belles & d'utiles découvertes, s'il s'y fût tenu. C'eſt de ces quatre maîtreſſes pieces que je compoſai le ſyſtême de mes premiers Extraits. Je ne les perdis jamais de vûë dans la ſuite, & je luttai pendant dix à douze ans pour y ramener M. Rameau, qui s'en étoit écarté dès ſon Traité d'Harmonie, & qui ſe déclare dans ſa Lettre tout-à-fait irrevertible ſur ce point, comme s'il s'entendoit avec *les jaloux*, & avec tout le monde, pour conſtater que le ſyſtême que je lui ai attribué, n'eſt pas ſon ſyſtême, & qu'il eſt au premier occupant

27°. La premiere piece du ſyſtême étoit une Baſſe procédant conſonamment par quarte, quinte, octave, ou uniſſon, & diſſonamment

tout au plus par ſeconde ou par ſeptiéme. La Baſſe de M. Rameau a toujours été, & eſt encore une Baſſe procédant par toutes ſortes d'intervalles, puiſqu'aux précedéns intervalles il aſſocie la tierce, & par conſéquent la ſixte, tant en montant qu'en deſcendant. La ſeconde piece étoient deux accords fondamentaux de quinte & de ſeptiéme. M. Rameau en a toujours admis, & en admet cinq, & même ſept, ajoûtant aux précédens, la grande ſixte, l'emprunt & la ſuppoſition, qui renferme la neuviéme & la onziéme. La troiſiéme piece étoit la ſtructure des accords fondamentaux par tierces. La onziéme de M. Rameau, ni même l'emprunt, n'eſt pas tout-à-fait dans la regle; mais la grande ſixte la renverſe tout-à-fait. 4°. Enfin le renverſement des accords dérivés. La grande ſixte eſt un accord primitif naturellement renverſé.

28°. C'eſt cette grande ſixte qui a toujours été, & qui eſt aujourd'hui la grande pierre d'achopement pour un ſi habile homme. C'eſt

dommage qu'il n'ait pas vû dans les générations harmoniques, que je lui communiquai il y a 13. ou 14. ans, que *fa numériquement, naturellement ingénerable*, étoit une erreur de modulation glissée par les anciens, & trop servilement admise par les récens dans le systême de la gamme naturelle des sons, qui par la même doit être *ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut.* Car le vrai goût du chant demande qu'on prononce *ut re mi*; ensuite *fa sol*: & enfin *la si ut*, & non *ut re mi fa*: & enfin *sol la si ut*; les *entre repos* naturels ne pouvant être sur la dissonance seule qui n'a point de lieu dans le systême primitif de la nature, mais un peu sur la médiante, beaucoup sur la dominante, & tout-à-fait sur la tonique. Et ceci répond tout d'un coup à toutes les difficultés que M. Rameau m'oppose à la fin de sa Lettre, & sans doute à toutes celles qu'il peut me faire dans l'Ouvrage remis à un an d'ici.

29°. Je ne sçais où il a pris que *la* étoit incommensurable comme

sa relativement à ut. Le contraire est démontré par mes premieres générations harmoniques, adoptées même par M. Rameau dans son introduction; tant j'étois fondé à prédire, que toute cette partie géométrique de la Musique n'étoit pas de son ressort, & qu'elle me reviendroit toujours, après avoir été un peu éventée contre mon gré: parce qu'enfin il en faut toujours revenir à la conclusion de M. Rameau, que c'est au *Géometre de se distinguer ici par ses calculs; au Physicien par ses raisonnemens, & au Musicien par son expérience*: Par son expérience, dis-je, & non par *des expériences*, qui appartiennent au Physicien, comme les calculs au Geometre.

ARTICLE XCVI.

MEMOIRE DOGMATIQUE & Historique, touchant les Juges de la Foi, où l'on prouve que les Evêques seuls & indépendamment des Prêtres, sont Juges de la Foi. A Paris chez la veuve Mazie-

res & J. B. Garnier, ruë S. Jacques, à la Providence. 1736. *in*-12. *Pages* 451.

A Quelle extrémité se trouve réduite une Secte opiniâtre, qui, pour se soutenir contre la proscription générale qui l'accable, est obligée d'avoir recours à de vains systêmes, aussi insoutenables que l'erreur qui y cherche un frivole appui! Après dix-sept siecles d'une possession constante, fondée sur l'institution Divine, & sur la parole de Jesus-Christ, est-on recevable à disputer aux premiers Pasteurs le droit de juger seuls, & définitivement les questions de Foi; & sur quel fondement peut-on le communiquer ce droit aux Ministres inférieurs, que Jesus-Christ n'a pas honorés de cette prérogative? C'est l'Erreur que combat dans cet Ecrit un Théologien déja connu par une sçavante Dissertation sur le Concile de Rimini. L'Ouvrage qu'il réfute a pour titre: *Mémoire sur les droits du second Ordre du Clergé, avec la Tra-*

dition qui prouve les droits du second Ordre. Pour le faire avec méthode, il divise son *Mémoire Dogmatique & Historique* en deux Parties, qui répondent aux deux Erreurs qu'il attaque. La premiere Erreur consiste à dire, que les Prêtres sont Juges de la Foi, de droit divin, aussi-bien que les Evêques. La seconde, que les Evêques ne peuvent juger seuls, sans le suffrage de leur Clergé, & que c'est de cette union du premier & du second Ordre, que les Décisions Episcopales tirent leur principale force. Dans l'une & dans l'autre Partie, l'Auteur, après avoir sçavamment exposé les preuves de la vérité qu'il défend, rapporte fidélement, & réfute solidement les difficultés alléguées par son Adversaire. Au reste, la cause qu'il soutient, a cet avantage, que, pour peu qu'on soit instruit des régles de la Religion, elle semble n'avoir pas besoin de Défenseur; & celui ci, par son érudition, & la solidité de ses raisonnemens, la feroit triompher des efforts qui la

combattent, quand ils seroient beaucoup plus redoutables.

Premiere Partie. Les Evêques sont de droit divin les seuls Juges de la Foi. N'est-ce pas ce que prouve avec évidence la pratique de l'Eglise dans tous les siecles ? 1°. Des Prêtres ont souvent assisté aux Conciles avec les Evêques : mais les Peres, les Docteurs, les Auteurs Eclésiastiques, les Conciles mêmes, à qui attribuent-ils les Decrets qui s'y font ? Aux seuls Evêques. 2°. Les Prêtres ou ne souscrivent point aux Conciles, ou ils y souscrivent d'une maniere différente de celle des Evêques. 3°. Prouvera-t-on que les Prêtres eussent droit d'assister aux Conciles, ou qu'ils y fussent appellés comme les Evêques ? Ne voit on pas au contraire qu'on n'y admettoit que ceux que les premiers Pasteurs jugeoient à propos d'y introduire ? A-t-on jamais reclamé contre cette pratique ? Où est donc le prétendu droit divin des Prêtres ? Ne leur préféroit-on pas même quelquefois des Diacres, ou d'autres

Miniſtres inférieurs ? 4°. Dans les diſputes avec les Hérétiques, a-t-on jamais eu recours aux jugemens des Prêtres ? n'étoit-ce pas l'autorité & le conſentement des ſeuls Evêques qui décidoit ? 5°. Enfin qu'eſt-il beſoin de raiſonnement ? Les Conciles & les Peres enſeignent nettement que le droit de prononcer déciſivement en matiere de Religion appartient aux ſeuls Evêques. Toutes ces propoſitions ſont démontrées par une multitude de faits conſacrés dans les plus reſpectables monumens, & l'induction ne permet aucune replique raiſonnable au Défenſeur des chimériques droits du ſecond Ordre. Une connoiſſance exacte de l'Antiquité ſacrée, une lecture réfléchie des Conciles, des Peres, des Ecrivains Eccleſiaſtiques, a mis M. Corgne en état de donner à ſes preuves une ſolidité victorieuſe des vains raiſonnemens, & des fauſſes allégations.

Nous ne le ſuivrons pas dans un long détail qu'il ſeroit difficile d'abréger, ſoit pour les faits, ſoit pour

les conſequences qui naiſſent de ces faits, & qu'il en tire en ſolide Théologien. Auſſi bien la difficulté n'eſt-elle pas à perſuader une doctrine, dont chaque jour fournit de nouvelles preuves, preuves d'uſage & de pratique ; preuves par conſéquent à la portée de tout le monde. Mais eſt-il une vérité ſi conſtante, un dogme ſi bien établi, que les préjugés, l'engagement dans un parti, l'attachement à une Secte ne trouvent moyen d'obſcurcir? Eſt-il au contraire une opinion ſi peu ſoutenable, que par les mêmes principes on ne revête d'une apparence qui ſéduit ceux qui ont intérêt à la faire valoir ? Voyons donc ce qu'on oppoſe à l'autorité excluſive des Evêques pour juger de la Foi.

Une partie des difficultés qu'on objecte, ſe prend de quelques Conciles, où il ſemble que les Prêtres ont exercé, ainſi que les Evêques, la fonction de Juges. Le premier de tous les Conciles, qui a ſervi de modele aux autres, paroît auſſi fournir le premier exemple de cet exer-

cice. On s'adresse aux Evêques & aux Prêtres qui sont à Jerusalem : *Ad Apostolos & Presbyteros qui sunt in Jerusalem.* Les uns & les autres s'assemblent en Concile : *Convenerunt Apostoli & seniores videre de verbo hoc.* La Lettre qui contient le Decret, est écrite au nom des Apôtres & des Prêtres : *Apostoli & Seniores fratres.* Ils déclarent en commun ce qui a semblé bon au S. Esprit & à eux ; & S. Paul ordonne de suivre les Dogmes décidés par les Apôtres & par les Prêtres : *Custodire Dogmata quæ erant decreta ab Apostolis & Senioribus.* On conviendra sans doute, que la difficulté n'est ni dissimulée, ni affoiblie.

Que répond le Théologien Catholique ? Premierement, il fait voir que les mots *Senior*, *Presbyter*, s'appliquent plus ordinairement dans l'Ecriture, & dans les Peres des premiers siecles aux Evêques, qu'aux simples Prêtres ; ce qu'il prouve par une foule d'autorités, par le consentement des Calvinistes, par l'aveu du P. Quesnel, au sujet de ce premier

Concile de Jerusalem. Il ajoûte que dans ces tems de l'Eglise naissante, on n'ordonnoit point de simples Prêtres, que les Eglises étoient gouvernées par les Evêques & par des Diacres C'est ce qu'assurent S. Epiphane, & le Pape S. Clement, suivis en ce point par plusieurs Sçavans hommes, Catholiques & Protestans. On cite encore Clement d'Alexandrie.

Mais enfin, continuë notre Théologien, supposons que ces *vieillards*, ou *Seniores*, ne soient en effet que de simples Prêtres, s'ensuit-il de là qu'au Concile de Jérusalem ils ayent exercé la fonction de Juges? Point du tout. Saint Pierre, comme chef de l'Eglise, parle le premier, propose la question, & dit son avis. Saint Paul & S. Barnabé racontent les merveilles que Dieu a opérées chez les Gentils, par leur ministere: Saint Jacques reprend ce qu'avoit dit S. Pierre, & le confirme, en décidant comme lui la question. On ne voit point de simples Prêtres prononcer ou juger, ni même par-

ler dans cette Assemblée. Et si la Lettre du Concile est écrite au nom des Apôtres & des Prêtres, elle est aussi écrite au nom des Freres, c'est-à-dire, de toute l'Eglise: ce qui marque seulement l'acquiescement au jugement des Apôtres & des Evêques, & l'union de la charité, qui de tous les Fideles ne faisoit qu'un cœur & qu'une ame; sans préjudice des droits des premiers Pasteurs, qui seuls avoient décidé.

M. Corgne ajoûte d'autres réfléxions, qui achevent de détruire l'objection de l'Anonyme. Il réfute avec le meme avantage toutes les autres objections tirées des Conciles ou des Assemblées Synodales, qui semblent donner aux Prêtres le rang & l'autorité de Juges.

En effet, si l'on en pouvoit conclure quelque chose en faveur du droit que le Mémoire leur attribuë, on seroit forcé de l'accorder aussi aux Diacres, aux Clercs inférieurs, aux Laïques mêmes, puisqu'on les voit dans quelques Conciles souscrire avec les Prêtres

& les Evêques; que dans d'autres les Decrets ſont faits en leur nom, & leur ſont attribués, auſſi-bien qu'aux Evêques; & qu'enfin des Laïcs ne font point de difficulté de dire, qu'ils confirment les Conciles. Mais ces expreſſions, ſuivant l'uſage des tems où elles ont été employées, ſignifient ſeulement, l'acceptation des Decrets, l'adhéſion & la ſoumiſſion à ce que les Conciles ont décidé. Il faut bien que l'Anonyme en convienne; car il n'a garde de donner aux Laïcs la qualité de Juges dans les Conciles. Il eſt même fort embarraſſé à l'égard des Diacres: ſes principes l'obligent à la leur attribuer; il n'oſe toutefois ſoutenir ce paradoxe étrange; & la contradiction où il tombe avec lui-même, décéle malgré lui la foibleſſe de la reſſource qu'il s'efforce de préparer à ſon Parti.

Les Prêtres, dit-il encore, ſont aſſis dans les Conciles. Ils y paroiſſent donc en poſture, & y font l'office de Juges. Mais on les voit aſſis dans des Conciles où certaine-

ment ils n'ont pû exercer ce miniſtere, puiſqu'il s'y agiſſoit de juger des Evêques. Et puis ne voyons-nous pas auſſi des Laïques aſſis dans les Conciles, tandis que les Diacres ſont debout ? C'eſt un honneur dû à la dignité, au rang, à la protection que les Princes, les Magiſtrats, les grands Officiers donnoient aux Conciles : accordé même à la naiſſance de quelques perſonnes illuſtres. Et pour ce qui eſt des Prêtres, c'eſt une ſuite de l'ancienne Diſcipline, qui ordonnoit aux Evêques de les faire aſſeoir en leur préſence, pour honorer le caractere & la dignité Sacerdotale.

Enfin, ce que l'Auteur avance de la condamnation d'Arius par le Synode d'Alexandrie, eſt démenti par toute l'Hiſtoire. Le ſaint Evêque Alexandre aſſemble ſon Clergé, pour lui faire part du Jugement qu'il a rendu, pour l'engager à l'approuver, & l'inſtruire de ce qu'il doit croire. auſſi S. Athanaſe attribuë-t-il à l'Evêque ſeul la dépoſition de cet Héréſiarque.

L'argument rebattu, qu'on tire des expreſſions embarraſſantes de quelques anciens, qui ont ſemblé égaler les Prêtres aux Evêques, eſt traité à fond par M. Corgne ; & la difficulté ſolidemment réfutée, tournée même contre le nouvel Echo des Proteſtans, de Saumaiſe de Blondel dont il emprunte cette objection tant de fois réfutée.

L'Anonyme prétend encore tirer avantage de la pratique des Vicaires Généraux, le ſiége vacant, des Officiaux, des Inquiſiteurs, des Confeſſeurs mêmes, & des Facultés de Théologie. Foible reſſource pour la cauſe qu'il défend ! Il eſt notoire que les Facultés de Théologie ne donnent que des avis doctrinaux. Les Confeſſeurs s'inſtruiſent des ſentimens de leurs Pénitens, pour ſçavoir s'ils ſont ſoumis aux Déciſions de l'Egliſe, & les obliger à s'y conformer.

Les Inquiſiteurs & les Officiaux reçoivent du Pape & des Evêques le pouvoir qu'ils ont de juger de la Doctrine, non en formant des Dé-

ciſions ſur la Foi, mais en prononçant conformément à ce qui eſt décidé.

Pour ce qui eſt des Vicaires Généraux durant la vacance du Siége, le ſçavant Théologien renvoye au Mandement de M. le Cardinal de Biſſy, imprimé en 1725, & ajoûte des Réfléxions, qui expliquent le pouvoir & l'autorité des Grands-Vicaires & des Officiaux. Tout ſe réduit à la conſervation de la Foi, & à la punition de ceux qui s'en écartent. Et ce droit ils le tiennent des Evêques & de l'Egliſe.

Enfin, l'Auteur du Mémoire allégue l'autorité de quelques Théologiens, qui aſſiſterent aux Conciles de Conſtance & de Bâle, ou qui ont vécu dans ces tems-là; du Cardinal d'Ailly, d'Almain, de Gerſon, des Cardinaux de S. Marc, de Palerme, & d'Arles.

D'abord, on peut ſans conſéquence abandonner ces Théologiens, s'ils s'écartent de la Doctrine conſtante de l'Egliſe; en ce cas il n'y a pas d'autre parti à prendre.

Et de quel poids ſeroit en effet le ſuffrage de trois ou quatre Théologiens entre mille; car on n'en trouvera pas un plus grand nombre ; de Théologiens que les circonſtances où ils ſe trouverent, le parti qu'ils ſoutenoient, les faux principes dont ils étoient prévenus, le peu de juſteſſe & l'eſprit hardi de quelques-uns, l'ignorance des autres a précipités dans des ſentimens ſinguliers, téméraires, erronés, pour ne rien dire de plus. Diſons quelque choſe de chacun de ces Théologiens, dont on emprunte le ſecours.

Premierement, l'Auteur du Mémoire a tronqué le Texte du Cardinal d'Ailly, pour y trouver ce qu'il ne dit point; & ce qu'il dit en effet, ne prouve rien pour ſon ſyſtême. Il ne parle que de l'extinction du ſchiſme, & du rétabliſſement de la paix dans l'Egliſe, & il ſoutient qu'en pareille occaſion, non-ſeulement les Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, mais auſſi les Rois, les Princes, ou leurs Ambaſſadeurs doivent avoir voix déciſive.

Le Paſſage de Gerſon paroît plus favorable à la prétention de l'Anonyme. Mais M. Corgne fait voir que s'il fait les Prêtres Juges de la Foi de droit divin, il n'a pas parlé conſéquemment, & qu'il n'y a pas de juſteſſe dans ſon diſcours. Il oppoſe à Gerſon, le ſentiment de l'Univerſité de Paris, dans une Lettre écrite au Roi Charles VI. celui du Cardinal d'Ailly ſon Maître, du Cardinal *de Turre Cremata*, d'Auguſtin Patrice, tous Auteurs du même ſiécle. Il obſerve que Gerſon dans cet endroit ne parle pas des Prêtres en général, mais ſeulement des Curés, des Prévôts & des Doyens ; qu'il n'attache pas la voix déciſive à l'Ordination, mais à la dignité & à la charge des ames. Enfin, il rapporte des textes plus précis de Gerſon, où ce fameux Docteur reſtraint le droit divin de juger définitivement de la Foi, aux ſeuls Evêques. Après tout, Gerſon a eu des idées ſi biſarres ſur l'Egliſe, que ſon autorité eſt un foible ſecours dans la queſtion dont il s'agit ici. Un Théologien

gien qui avance que la Foi peut ſubſiſter dans une ſeule vieille, & la moindre vieille, *in minimâ vetulâ*, tandis que tout l'Univers ſeroit livré à l'erreur : & que dans ce cas, qu'il ſuppoſe poſſible, ce ſeroit à cette vieille de convoquer un Concile. *Ad ſalvationem univerſalis Eccleſiæ poſſet convocatio Concilii fieri per minimam vetulam.* (Tom. II. édit. 1706. pag. 189.) ce Théologien, dis-je, eſt il un bon guide, & un ſûr garant des ſentimens orthodoxes ſur le droit de juger des matieres de la Foi ?

Pour ce qui eſt du Cardinal de Palerme, il eſt étonnant qu'on veuille autoriſer de ſon ſuffrage un ſentiment qu'il combattit courageuſement dans le Concile de Baſle, au rapport d'Æneas Sylvius, Auteur non ſuſpect. Auſſi l'Ouvrage d'où l'on a tiré le Paſſage que l'on cite, eſt-il juſtement ſuſpect de ſuppoſition.

Almain, dit M. Corgne, *& ſurtout les Cardinaux de S. Marc & d'Arles, montrent tant d'ignorance,*

que leur témoignage ſur cette matiere, ne peut être d'aucune conſéquence. Il cite enſuite un Paſſage du Cardinal de S. Marc, qui prouve très-bien l'idée qu'il donne de ce Prélat. « Le Cardinal d'Arles, con- » tinuë-t-il, ne ſe contente pas d'ap- » puyer ſon ſentiment par des ci- » tations ridicules, il inſinuë enco- « re clairement l'héréſie d'Aërius. » *Etſi, prout Hieronymo placet,* ce ſont les paroles de ce Cardinal, *Epiſcopi ſunt ſolâ conſuetudine prælati Presbyteris, utique fieri poteſt ut conſuetudinem contraria tollat conſuetudo.* (Apud Æn. Sylv. L. 1. de Geſt. Baſil. Concil. L. 1. pag. 29.) Quel fondement, reprend notre Théologien, peut-on faire ſur l'autorité de deux hommes ſi peu inſtruits de la Hierarchie Eccléſiaſtique, & qui appuient leur ſentiment ſur un principe hérétique? Il le combat, ce ſentiment, par l'autorité infiniment ſupérieure d'un grand nombre de Théologiens très-habiles dans la connoiſſance de l'Antiquité, dont *un ſeul,* dit-il, *doit l'emporter par*

la supériorité de lumieres sur tous ceux qui paroissent favoriser l'opinion contraire. Il en cite même dans tout l'Ouvrage qui ne doivent point être suspects à l'Auteur qu'il combat. Car ce n'est que dans le désespoir de sa déroute, que le parti a eu recours à ce dernier azyle. M. Corgne, après une courte récapitulation de ses Réponses aux difficultés proposées par l'Anonyme, finit cette premiere Partie par une sçavante Dissertation sur la conduite de l'Eglise dans les Conciles, envers le second Ordre. Ce n'est pas le morceau le moins curieux de l'Ouvrage. On y voit en quels tems & sur quel pied les Prêtres, les Diacres, les Moines, les Abbés, & les autres privilegiés ont été admis dans les Conciles; quand & de quelle maniere ils y ont souscrit, l'origine des distinctions accordées aux Prélats du second Ordre: Cette Partie, l'une des plus importantes de l'Histoire de l'Eglise, & de sa Discipline, est traitée avec beaucoup d'érudition, & une Critique éclairée & judicieuse; & il de-

meure conſtamment prouvé, que tout ce qui eſt inférieur aux Evêques dans l'ordre de la Hierarchie, n'a jamais été regardé comme ayant de droit divin voix déciſive en matiere de dogme. On diſpute même parmi les Théologiens, ſi les Evêques qui n'ont point de Siége, ont droit de ſuffrage dans les Conciles. M. Corgne, qui propoſe la queſtion, la laiſſe indéciſe, à cauſe de la diverſité des opinions : mais cette incertitude-là même, prouve combien dans l'Egliſe on eſt éloigné d'accorder ce droit aux Miniſtres inférieurs.

Dans la ſeconde Partie de ſon *Mémoire Dogmatique & Hiſtorique*, qui eſt fort courte, l'Auteur combat une ſeconde erreur de l'Anonyme, lequel ſoutient que les Déciſions des Evêques doivent néceſſairement être appuyées du ſuffrage de leur Clergé, & que c'eſt de là principalement qu'elles tirent leur force. Cette erreur eſt déja confonduë par tout ce qui a été dit juſqu'ici. M. Corgne y ajoûte premierement la parole de

J. C. adressée aux seuls Apôtres & aux Evêques leurs successeurs. *Allez, enseignez ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles.* Il ne dit pas : *Je suis avec vous*, à condition que vous consulterez vos Prêtres.

En second lieu, la pratique constante des Evêques depuis les premiers siécles de l'Eglise détruit cette vaine prétention. Ils décidoient sur la Doctrine, ils condamnoient les Hérésies, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, éloignés de leurs Diocèses, & de leur Clergé : Dans les grandes Villes où leurs affaires les retenoient, ils étoient invités à des Conciles, sans avoir été prévenus ; on y déféroit des erreurs, ils prononçoient, ils les condamnoient, sans avoir consulté leurs Prêtres. A l'occasion des Dédicaces des Eglises, ou pour d'autres raisons particulieres, les Evêques réunis, loin de leurs Diocèses, tenoient des Assemblées, *& jugeoient les Hérésies qui naissoient.* L'Antiquité fournit tant d'exemples de cette conduite, qu'il faut ou beau-

coup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaiſe foi, pour ne pas ſe rendre à l'évidence de cette preuve. Les frivoles objections de l'Anonyme, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Elles prouveroient tout au plus, qu'il eſt convenable que les Evêques conſultent, pour s'inſtruire de la Tradition, & de la Foi de l'Egliſe, s'ils ont beſoin de lumieres étrangeres ; & c'eſt auſſi ce qu'ils ne manquent point de faire, dans le beſoin : mais ne peuvent-ils pas être auſſi bien inſtruits, & ſouvent mieux, par des Docteurs étrangers à leurs Diocèſes, & par les Livres, que par les Prêtres qui compoſent leur Clergé ? Et n'eſt-il pas certain que Jeſus-Chriſt n'a pas fait dépendre de ſon conſentement & de ſon ſuffrage, la force & l'autorité des Déciſions Epiſcopales ? L'Auteur finit par un long texte d'un Manment de M. l'Archevêque de Cambray, publié en 1728, qu'il rapporte pour confondre le Richériſme de l'Anonyme.

ARTICLE XCVII.

LES GENEALOGIES Historiques des Rois, Empereurs, &c. & de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsiste jusqu'à présent; exposées dans des Cartes Généalogiques tirées des meilleurs Auteurs : avec des Explications Historiques & Chronologiques, dans lesquelles on trouvera l'établissement, les révolutions, & la durée des différens Etats du monde, l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrès, alliances, droits, titres, prétentions & armoiries, avec Figures, Tome I. in-4°. contenant les Généalogies des Patriarches, Rois, Héros de l'Antiquité, & Empereurs, depuis Jules Cesar, jusqu'à Constantin le Grand, avec celles des plus illustres Romains, pag. 750. Tome II. contenant les Maisons Souveraines d'Italie, avec les familles Papales depuis cent cinquante ans, pag. 698. A Paris chez Pierre-Fran-

çois Giffart, ruë S. Jacques, à Sainte Therese. 1736. avec Approbation & Privilege du Roi.

LEs deux Volumes dont nous allons parler, sont le commencement d'un grand Ouvrage, annoncé depuis quelques années. L'Auteur nous en promet la continuation. La justice que le Public éclairé, rend à ses travaux, doit l'encourager à executer au-plutôt ses promesses. S'il est vrai que l'arrangement, la clarté, la précision, l'exactitude soient le principal mérite d'un Ouvrage d'érudition, on a tout lieu d'être content de celui-ci. La patience de l'Auteur & son zele, ont surmonté toutes les difficultés qui s'opposoient à l'execution d'un projet aussi vaste, & la plûpart du tems aussi ingrat que le sien. Rien n'est peut-être plus capable de rebuter que l'obscurité qui enveloppe l'origine de la plûpart des grandes Maisons. On n'a pour se conduire dans ce labyrinthe, que des fils qui vous échappent, qui cassent, pour

ainſi dire à tout moment, & qu'il eſt bien difficile de renoüer. Que de courage ne faut-il pas encore, pour s'exprimer librement, pour être vrai en pareille matiere, & pour combattre de reſpectables chimeres! Ce Chapitre eſt épuiſé; auſſi nous ne nous y arrêterons pas, & nous nous contenterons d'aſſurer nos Lecteurs, qu'ils ſeront auſſi édifiés de la ſageſſe & de la modération de M. de Chaſot, que prévenus en faveur de ſon mérite & de ſes lumieres.

A la tête du premier Volume, l'Auteur a placé un Diſcours plein de ſens & de raiſon, pour prouver d'un côté l'utilité de ſon travail, & de l'autre expoſer la maniere dont il l'a executé. Si toutes les Préfaces étoient écrites dans ce goût là, on s'en plaindroit moins qu'on ne fait tous les jours, & on les regarderoit avec vérité comme une partie précieuſe de l'Ouvrage qu'elles précédent. Entrons dans quelque détail.

L'Auteur examine d'abord l'origine de la Souveraineté. On ne peut en conteſter la néceſſité, ſans tom-

ber dans des abſurdités qui révoltent. La liberté, ſans elle, ne ſeroit qu'une licence plus funeſte aux hommes que l'eſclavage même. Ce n'eſt qu'à l'abri des loix & de l'autorité, que les hommes peuvent goûter tranquillement le bonheur, & les avantages de la ſocieté.

Le premier Empire parmi les hommes, eſt l'empire paternel. Les enfans élevés par un pere, réunis ſous ſes yeux, vivent dans ſa dépendance; il reçoit leurs hommages, & ils partagent ſa tendreſſe. C'eſt ſur ce modéle que la Royauté ſans doute a été établie. Les anciens Peuples de la Paleſtine, dit l'Auteur, appellerent leurs Rois *Abimelech*, c'eſt-à dire, *mon Pere le Roy*. Et c'eſt ſur ce modéle encore que doivent ſe fixer les vûës des Souverains & des Sujets, lorſqu'ils veulent remplir leurs devoirs. Des Sujets ſoumis, laborieux, fideles, méritent de trouver un Pere dans leur Maître, comme un Maître humain, généreux, compatiſſant, auſſi occupé de la felicité des Peuples, qu'éloigné des plaiſirs

qui aviliſſent le pouvoir ſuprême, trouvera dans le cœur de ſes Sujets tous les ſentimens des enfans les plus tendres.

L'autorité chez les Nations, s'eſt pourtant produite & conſervée ſous différentes formes. L'Hiſtoire nous fait voir dès les premiers tems un grand nombre de Républiques. On ne peut même diſconvenir que pluſieurs n'ayent ſubſiſté avec un grand éclat, & que les Loix par leſquelles elles ſe gouvernoient, ne fuſſent très-ſages, & très-capables de procurer & de maintenir le bonheur des Citoyens. Malgré cela, la Monarchie eſt de toutes les ſortes de gouvernemens la plus commune, la plus ancienne, la plus naturelle, & parmi les Monarchies la meilleure, ajoûte l'Auteur, eſt la ſucceſſive & heréditaire, ſur-tout quand elle va de mâle en mâle, & d'aîné en aîné. Trois raiſons fondent cette déciſion. 1°. Cet ordre établi, prévient les brigues, les cabales, & les excès dont elles ſont preſque toujours accompagnées. 2°, Un Roi travail-

lant pour sa postérité, & regardant l'Etat comme son patrimoine, se conduit par des vûës plus nobles, plus généreuses, plus désintéressées. 3°. Les Peuples ont un amour plus tendre, & un respect plus profond pour les Maisons qui les gouvernent depuis plusieurs siécles, ou qui sont destinées à leur commander, pendant tout le tems qu'elles subsisteront. Quelle venération n'ont pas les François pour cette auguste Maison qui regne sur eux depuis près de huit siécles sans interruption? L'Auteur finit ce premier Article de son Discours, en approuvant la Loi qui exclut les femmes de la succession dans quelques Monarchies. Il a raison, mais si par tout on avoit pensé de même, que seroient encore aujourd'hui des Maisons dont nous révérons l'éclat & la puissance? *bella gerant alii, &c.*

L'Auteur dans un second article traitte de l'utilité des Généalogies. Sans elles peut-on se flatter de posseder parfaitement l'Histoire? si par la Géographie nous connoissons les

lieux & le théatre où les grandes actions ont été faites, si par la chronologie, nous fixons les temps où elles sont arrivées, les Généalogies nous conduisent d'un autre côté à distinguer les personnes qui y ont eu la principale ou l'unique part, & à démêler les véritables causes des plus célébres évenemens. Aussi Moyse, le plus excellent des Historiens, nous a-t il tracé dans ses Livres les Généalogies des premiers chefs des Nations. Mais si cette espece d'étude sert à la perfection de l'Histoire, quel secours n'en retire pas encore la Politique pour la connoissance des interêts des Princes ? Il est clair qu'on ne parviendra jamais à s'instruire éxactement de leurs droits & de leurs prétentions, si l'on n'a soin d'étudier en même-tems leurs alliances.

On sçait à la vérité combien cette connoissance a de difficultés. Les monumens les plus authentiques ont disparu, la plûpart des Titres se sont perdus, & ceux qui se sont conservés, n'ont-ils pas été le plus

ſouvent altérés ? Que d'équivoques qu'on n'apperçoit pas, ou qu'on éclaircit à ſon avantage ? Dans les ſiécles d'ignorance, on n'employoit aucune de ces ſages précautions que la prudence a depuis imaginées, pour affermir la fortune des familles, & conſtater l'état des Particuliers. L'amour propre, la vanité, ne ſçûrent que trop s'en prévaloir, & tel aujourd'hui dont l'origine ſe perd dans une longue ſuite de ſiécles, ſeroit bien humilié, ſi l'on dévoiloit les véritables reſſorts qui fondérent ſon illuſtration. Ces raiſons qui prouvent à-peu-près en même-tems la difficulté d'écrire une bonne Hiſtoire, font ſentir tout le mérite d'un Généalogiſte qui réuſſit, & qui donne au Public un Ouvrage vrai & judicieux dans un genre auſſi épineux. Quel cas doit-on faire au contraire de ces Ecrivains mercenaires dont les plumes ont réaliſé les fables les plus puériles ? ou de ces Auteurs pleins de malignité dont le venin a voulu noircir les ſources les plus pures ? Il n'y a

point de matiere ſur laquelle on ait cherché avec plus d'art à en impoſer au monde en mal & en bien. La corruption du cœur nous porte volontiers à nous élever contre ceux que la naiſſance a placés au-deſſus de nous, & de-là naît le penchant que nous avons à les décrier ; comme auſſi l'orgüeil aveugle les autres, & les engage à étayer par des chimeres une grandeur qui n'eſt réellement eſtimable, qu'autant que les vertus & les talens l'accompagnent. Les Sçavans, ſur-tout du dernier ſiécle, ſi nous en croyons l'Auteur, ont porté le flambeau d'une ſévére Critique dans les Annales des Peuples & des Familles. . . & c'eſt à la faveur de cette lumiere que nous pouvons diſtinguer le certain du probable, le probable de l'incertain, & l'incertain du faux. Malgré leurs recherches, que de points obſcurs qui exerceront longtems & partageront les eſprits! Sera-ce la vérité préciſément que l'on cherchera? On ne voudra que conſacrer de plus en plus ſes préjugés, & ſes préventions.

Le troiſiéme & dernier article du diſcours préliminaire, eſt employé à tracer le plan que l'Auteur a ſuivi. Il s'eſt attaché principalement à la méthode de M. Hubner, qui eſt la même que celle des Géographes. Des tables Généalogiques vous préſentent d'un coup d'œil l'origine d'une maiſon, la ſuite des perſonnes qui la compoſent, la difference & la proximité des degrés, l'ordre des ſucceſſions. Vous avez donc l'avantage de trouver dans un moment ce qu'il vous faudroit chercher avec des frais laborieux dans de nombreux volumes qu'on n'eſt pas toujours ni en liberté ni en humeur de conſulter. Les ſçavans en matiére de Généalogie, connoiſſent la reputation qu'a eu l'ouvrage allemand de M. Hubner. L'Auteur pour ſe l'approprier plus particuliérement l'a traduit en françois ; mais il n'a pas borné à cela ſon travail. Il a éxaminé avec une attention infinie le modele qu'il ſe propoſoit de ſuivre, il l'a étudié en critique auſtere, & il y a réformé un nombre

tres considerable de fautes. Hubner généralement parlant, est exact dans ce qui regarde les maisons souveraines d'Allemagne, mais il n'a pas traité avec le même succès la patie de l'Histoire ancienne profane & pour ce qui est des maisons étrangeres à sa patrie, il n'a presque fait que les ébaucher, soit qu'il ait ignoré les sources où il pouvoit puiser, soit, ce qui peut fort bien se supposer, qu'une prédilection aveugle pour son pays, l'ait rendu comme insensible à la gloire & aux prérogatives des autres nations. Il s'agissoit donc de suppléer à une infinité d'omissions de M. Hubner, & de rétablir ses méprises. Pour cela M. de C***. a consulté tous les auteurs qui ont eu le plus de réputation dans ce genre, Reinerus-Reinecius, Rensnerus, Imhoff, Rittershusius, Guichenon, Butkens, Sansovino, du Cange, Sainte Marthe &c. C'est d'après eux qu'il a formé ses tables, & qu'il en a fait un recüeil de plus de mille qu'il assure être le plus étendu de ceux qui auront paru jusqu'ici.

Mais ce n'est là qu'une partie du

deſſein de l'autheur. De ſimples tables généalogiques, n'auroient préſenté que des noms, & dès lors l'ouvrage n'eut été que d'une utilité aſſés médiocre, ſans aucun mélange d'agrément. Les ſçavans auroient été revoltés avec juſtice contre la préſomption de l'Auteur qui eut paru exiger qu'on l'en eût cru ſur ſa ſimple parole, & les ignorans ne lui auroient eu que la triſte obligation d'avoir augmenté leurs embarras, ſans diſſiper leurs incertitudes. Il a conçu que pour la perfection de ſon plan, il falloit que l'hiſtoire fût comme le commentaire de ſes tables, comme ſes tables à leur tour ſeroient pour l'Hiſtoire un ornement qui en rendroit l'étude plus utile & plus interreſſante. Ainſi il s'eſt appliqué à donner une connoiſſance exacte, quoique ſuccinte, de la naiſſance & de la durée des différens états, de l'origine & des progrès des maiſons ſouveraines, de leurs alliances droits, prérogatives & prétentions. Son ouvrage doit par la être conſideré tout à la fois & comme un corps complet des généalogies les

plus illustres & comme un abregé très méthodique de l'Histoire universelle. De quel avantage ne sera-t'il pas par conséquent & à ceux qui sçavent déja, pour leur rappeller, leurs connoissances, & à ceux qui ne sçavent pas encore, pour les mettre, du moins legerement au fait, de ce qu'il est pour l'ordinaire très honteux d'ignorer.

L'Auteur nous avertit qu'il a suivi pour la chronologie ancienne le systême d'Usserius. Dans le reste de sa préface il explique les précautions qu'il a prises pour rendre ses tables plus claires & plus intelligibles.

Le 1. volume est partagé en quatre livres. Le premier en 17. chapitres traite de l'Histoire sainte, & des Monarchies de l'Asie. Le second distribué en quatre chapitres, expose la suite des Rois d'Egypte, de Cyrene, de Numidie & de Mauritanie. Le troisiéme composé de 16. chapitres, est consacré à la Gréce, & aux differens états qui s'y maintinrent long-temps ensemble ou qui s'y succéderent. Le quatriéme enfin

en trois chapitres parcourt toute l'étenduë & la durée de Rome, à commencer aux anciens Rois du Latium, & à finir à Constantin. Nous ne pouvons nous arrêter à rendre un compte détaillé de la multitude prodigieuse de faits dont tout ce volume est plein, la plûpart d'ailleurs étant aussi généralement connus qu'ils le sont, mais nous devons admirer avec justice le zéle infatigable de l'Auteur qui n'a pu achever ce travail, qu'après s'être nourri lui même de tous les meilleurs livres de l'antiquité. C'est des sources les plus respectables qu'il tire ses relations; obligé de se borner dans une matiére aussi vaste, la précision ne nuit point chez lui à la clarté; des nottes courtes & sensées, expliquent ce que le texte a quelquefois necessairement d'embarrassant, ou ce que la contradiction des Auteurs a laissé d'indécis. En un mot, & les tables & les explications des tables, suffisent seules pour arranger avec fruit dans l'esprit des lecteurs les moins éclairés la connoissance de l'ancienne histoi-

re & l'intélligence des fables dont les passions & la politique l'ont défigurée. Sans doute qu'il y a bien des points sur lesquels on pourroit arrêter l'Auteur,& disputer de temps en temps avec lui? mais sur quoi ne forme-t'on pas des difficultés? qui ne sçait combien les premiers temps sont obscurs? Ce qui s'est conservé de monuments, ne sert le plus souvent qu'à rendre la verité plus difficile à trouver. Tout ce qu'on peut demander à un Auteur, sur tout lorsqu'il travaille moins pour les sçavans que pour l'instruction de ceux qui n'ont ni le temps ni la liberté de le devenir, c'est de bien choisir ses autorités, de citer ses témoignages, & de ne rien avancer de lui même. Les articles contestés, sont ordinairement assés indifférens, & leur discussion n'aboutit guéres pour l'ordinaire qu'à faire briller l'esprit & la sagacité aux dépens de la bonne foi & de la raison Le sçavant Auteur a évité cet écüeil, il raconte, il expose, il prend l'essentiel, & méprise le reste; il ne cherche qu'à

inſtruire, & l'érudition ne lui paroît eſtimable qu'autant qu'elle conduit à ce but.

Le ſecond volume contient les maiſons ſouveraines d'Italie, du moins le plus grand nombre, car on a reproché à l'Auteur d'en avoir omis quelques-unes. Peut être les memoires lui ont ils manqué. Peut-être auſſi a t'il apprehendé de multiplier les volumes, & d'en diminuer par là l'intérêt. A meſure que les objets ſe rapprochent de notre temps & de nos mœurs, ils piquent davantage notre curioſité & excitent de plus vifs empreſſements. On a donc raiſon de ſuppoſer qu'on lira avec ſatisfaction ce que l'Auteur a tâché de nous apprendre de certain ſur tant de grandes maiſons d'Italie, dont les unes ſe ſoutiennent aujourd'hui avec plus d'éclat qu'elles n'en ont jamais eu, & dont d'autres ne conſervent avec le nom que l'ombre de leur premiere grandeur.

La confuſion qu'apporta dans l'Italie l'inondation des Barbares, le partage qui s'y fit de l'autorité en-

tre tant de Potentats, la division de la famille de Charlemagne, & son extinction ont repandu un nuage si épais sur l'origine des maisons souveraines, même les plus illustres de ce temps là, qu'en verité il est comme impossible de la déterminer sûrement. Quelques soins que l'on se donne, quelques recherches que l'on fasse, on n'aura jamais sur cette matiére que des probabilités. Le mieux seroit de s'en tenir aux grands titres dont on est en possession depuis plusieurs siécles, sans aller au delà; mais la vanité ne s'en contente pas, & volontiers on voudroit n'avoir jamais commencé, ou réussir à le persuader. Quelle chimère?

La Maison de Savoye, par exemple, a éxercé l'habileté des plus celebres Généalogistes. Le systême le plus accrédité jusqu'àprésent est celui qui la fait descendre de Witikind Duc des Saxons, celui là même auquel les plus grandes maisons ont eu pendant un temps l'envie de vouloir absolument appartenir. Guichenon a plus particuliérement en-

core adopté cette opinion. Les raiſons ſur leſquelles il ſe fonde, que l'on peut voir dans ſon Hiſtoire, & dont l'Auteur fait un extrait judicieux, ſont bonnes, ſi l'on veut, & elles prouveroient ſi l'on pouvoit juſtifier les filiations depuis Witikind juſqu'à celui que nous reconnoiſſons pour la tige inconteſtable de cette Royale maiſon mais le fait-on! c'eſt ce qu'il faudroit pourtant éxécuter.

Du Bouchet connu par pluſieurs ouvrages fait ſortir la maiſon de Savoye des Rois d'Arles.

Selon pluſieurs auteurs celebres, & nommément ſelon M. de Liſle elle deſcend des Comtes de Généve. Notre Auteur, après avoir expoſé dans autant de tables tous les divers ſyſtêmes, & rapporté avec fidelité les preuves qui les établiſſent paroît donner la préference au dernier dont nous venons de parler. S'il n'a pas abſolument raiſon, c'eſt qu'il eſt très-difficile de l'avoir dans une matiere auſſi obſcure, ou qu'on ne peut arriver à le prouver.

Ce

Ce qui plaira davantage, c'eſt l'Hiſtoire exacte de cette maiſon, de ſes branches, de ſes alliances, de ſes pertes, de ſes accroiſſements, & des grands hommes qu'elle a produit dans tous les temps. On ſent bien que ces détails ne peuvent trouver place dans ces mémoires. La maiſon de Savoye, eſt actuellement réduite à la branche regnante & à celle de Carignan : La Princeſſe Victoire qui vient d'hériter du feu Prince Eugene, eſt fille de Loüis Thomas de Savoye Comte de Soiſſons, frere aîné de ce Prince, & d'Uranie de la Cropte-Beauvais d'une tres noble & très ancienne maiſon de Perigord.

A l'occaſion des Princes de Maſſeran de la maiſon de Ferrero, que l'Auteur croit être la même que celle des Acciajoli, il remarque que le Cardinal de ce nom, eſt des Ferrero de Nice, neveu du marquis Ferrero de S. Laurent, mort à Paris en 1725. Lieutenant Général des Armées du Roi, & dont la fille unique avoit épouſé l'année précédente le Marquis de Damas Danlezy.

LeMarquis d'Ormea principalMiniſtre du Roi de Sardaigne, eſt auſſi de la même maiſon, mais de la branche des Ferrero de Mondori. Les Princes de Maſſeran, ſont Ferrero-Freſque. Ce fief conſiderable entra dans leur maiſon par le mariage de Philibert Ferrero avec Bartholomée de Fieſque.

On ignore tous les jours les choſes les plus communes. On parle des ordres de grandeſſe, établis en Eſpagne, ſans en connoître la difference. L'Auteur nous l'apprend dans une note. Les grands de la premiere claſſe peuvent parler au Roi la tête couverte; ceux de la ſeconde ont ſeulement le droit d'être couverts en l'écoutant; ceux de la troiſiéme lui parlent & l'écoutent la tête nuë, mais ils peuvent ſe tenir couverts dans ſa chambre. On prétend que Charles V. fut l'Auteur de ces diſtinctions, & qu'il ne les imagina que pour s'attacher les Seigneurs Eſpagnols lorſqu'il alla prendre poſſeſſion de cette Monarchie.

La maiſon de Médicis, ſelon l'Auteur qui cite le Poëte Varina, eſt originaire de Magello petite ville de Toſcane, d'où elle alla s'établir à Florence. Elle y avoit, dit-on, un droit de patronage commun avec les Sizii ſur l'Egliſe de S. Thomas, & poſſedoit une maiſon dans la premiere enceinte de cette Ville ſituée en la place du vieux marché, flanquée d'une tour, & ornée d'un periſtile, d'où l'on conclut qu'elle y étoit floriſſante avant l'aggrandiſſement qui fut fait de la Ville de Florence en 1074. Le commerce de tout temps honorable à Florence & compatible avec les titres les plus relevés, enrichit les Médicis; leurs grands biens & leur merite les mirent preſque ſans interruption pendant un tres long temps à la tête de la république. La jalouſie de leurs ennemis contribua à leur grandeur, en leur fourniſſant un pretexte d'employer la force & d'emprunter des ſecours étrangers pour ſe ſoutenir; les circonſtances firent le reſte. Que d'évenemens tragiques & interreſſants

dans l'Histoire de cette maison ! Que d'illustration depuis deux siecles ! Le premier de la famille que l'on connoisse avec certitude, selon l'Auteur, est Lype ou Philippe de Médicis noble Citoyen de Florence qui mourut l'an 1258. c'est lui que l'on doit regarder comme la tige certaine de cette maison. Les Médicis de Milan, n'étoient point les mêmes que ceux de Florence, leur veritable nom étoit Médichino. Le Pere du célebre marquis de Marignan, étoit fermier ou commis pour la perception des impots de Milan. Le Duc de Florence touché de sa grande réputation & plus encore en considération des grands services qu'il en esperoit, pour affermir sa puissance & réduire Sienne, consentit à le reconnoître pour parent. L'élevation de son frere à la Papauté sous le nom de Pie IV. ne permit plus de regarder la chose comme douteuse. Une grande fortune donna toujours des Parens illustres, dès que l'on fut curieux d'en avoir & d'en chercher. Les Princes d'Oltojano établis au Royaume

de Naples , ont une origine commune avec le grand Duc, & ce fait la n'eſt point conteſté. L'Auteur les fait ſortir d'un Antoine de Médicis petit fils de Javencus. Nous ne ſçavons poûrquoi il a oublié de nous en expoſer la ſuite & la deſcendance dans une table particuliere: il nous apprend encore que la poſtérité d'un Bernardet de Médicis , ſubſiſte de nos jours à Florence. Pourquoi ne pas ajouter le rang qu'elle y tient , & les prérogatives dont il eſt naturel qu'elle y jouiſſe ?

Im-hoff commence la Genealogie de la maiſon de Farneſe à Pierre Farneſe qui fut genéral de la Cavalerie de l'Egliſe , & qui bâtit Orbitello en 1099. Cette famille acquit beaucoup de réputation dans les troubles qui déchirérent ſi long temps l'Italie. Pierre Louis Farneſe , Général des Florentins , leur rendit les plus grands ſervices dans la guerre qu'ils avoient contre les Piſans. Mais celui qui a le plus illuſtré le nom Farneſe , eſt comme tout le monde ſçait , le Pape Paul III.

Ce fut un grand homme, selon tous les Historiens, mais un Pere encore plus tendre pour ses enfans qu'il aima jusqu'à la foiblesse, ce qui lui fit commettre une infinité de fautes qui ont terni sa gloire, & fondé de la part des Protestans sur tout, les reproches les plus amers. Quelques uns ont avancé qu'il avoit été marié dans sa jeunesse avec une fille de la maison Ruffini, mais d'autres ont constamment soutenu qu'il ne lui avoit donné qu'une espérance vague de l'épouser. Il en eut trois enfans naturels, une fille & deux garçons. L'aîné Pierre Louis Farnese, fut le principal objet des complaisances de son Pere qui le fit souverain de Parme & de Plaisance, en aliénant ces deux Duchés du domaine de l'Eglise, malgré les représentations du sacré Collége. On sçait sa fin tragique. Le Cardinal Aléxandre Farnese un de ses fils se rendit illustre par la protection qu'il donna aux sciences & aux Arts. Son Palais fut l'azile de tout ce qu'il y avoit de plus excellens maîtres dans tous les

gentes, dont il employa les talens à décorer Rome de ſuperbes édifices. Son neveu Alexandre Farneſe Duc de Parme, fut encore plus celebre par ſa valeur & par ſes exploits. Si Philippe ſecond moins entêté en faveur de la ligue, eut ſuivi les avis de ce Héros, les Provinces unies étoient perdües ſans reſſource, & auroient à la fin immanquablement plié ſous le joug qu'elles vouloient ſecouer. De cette illuſtre maiſon, il ne reſte que la Reine d'Eſpagne fille d'Odoart II frere aîné des deux derniers Duc François & Antoine.

Peu de maiſons peuvent le diſputer pour l'antiquité & pour l'illuſtration à la maiſon d'Eſt, on s'accorde generalement à lui donner une origine commune avec la maiſon de Brunſwik. Elles deſcendent toutes les deux d'un Azon d'Eſt, ſur l'âge & les alliances du quel les auteurs pour la plûpart ſe contrediſent. L'Auteur n'a rien oublié pour éclaircir l'origine & détailler diſtinctement l'hiſtoire de cette maiſon. S'il n'y a pas réuſſi, c'eſt le défaut

de la matiere extremement embrouillée, comme tous les évenemens de l'Italie pendant plusieurs siecles. Les divisions des Papes & des Empereurs, la multitude des factions, le nombre des Souverains ou des Tirans qui s'y établissoient, en ont fait un cahos, où l'on se perd le plus souvent malgré les recherches les plus étudiées. On trouve dans la Maison d'Est de Ferrare plusieurs Bâtards qui succédent sans contradiction, surquoi l'Auteur dans une Note établit que dans les Etats dont la Souveraineté dépend ou du choix du Peuple, ou du consentement d'un Seigneur dominant, tel qu'est celui de Ferrare fief de l'Eglise, le droit ne se tire point de la légitimité seule de la naissance. Le choix du Peuple ou la volonté du Suserain fait un titre légitime pour celui qui parvient à la Souveraineté par ces voyes. Les Ducs de Ferare joüerent un grand rolle dans les affaires d'Italie, sur-tout depuis que les François, en y faisant valoir leurs prétentions depuis Charles VIII, en eurent changé le

ſyſtême. Le dernier Duc de Ferrare, fut Alfonſe II. qui mourut le 27. d'Octobre 1597. Il inſtitua ſon heritier univerſel Ceſar d'Eſt, petit-fils d'Alfonſe I. & d'une Laure Euſtochie que ce Prince avoit long tems entretenuë, & dont il avoit eu deux fils naturels. Le Pape Clement VIII. s'oppoſa hautement à cette diſpoſition. Ceſar fut obligé de plier. L'Etat de Ferrare fut réuni à l'Egliſe, mais outre les Duchés de Modene & de Reggio, on lui céda tous les biens allodiaux de la Maiſon d'Eſt, & on lui conſerva dans Rome tous les honneurs que le Duc Alfonſe y avoit eû. Le Duc d'aujourd'hui eſt le cinquiéme depuis Ceſar. Il y a une branche d'Eſt, dite de Saint Martin, établie à la Cour de Turin.

L'origine de la Maiſon Pic, eſt ſinguliere; telle qu'elle eſt rapportée par quelques Hiſtoriens. Euride fille de l'Empereur Conſtance, devint amoureuſe d'un des Officiers de ce Prince, avec lequel elle ſe ſauva & paſſa en Italie. Ils y furent inconnus pendant quelques années. Leur paſ-

ſion mutuelle adouciſſoit les ennuis de leur exil & de l'indigence à laquelle la néceſſité de ſe cacher, les réduiſoit. Il arriva à la fin que Mainfroy, c'étoit le nom de l'Officier, fut aſſez heureux pour rendre de ſignalés ſervices à l'Empereur que les beſoins de l'Empire avoient appellé en Italie. Il oſa eſpérer ſon pardon & le demander. Plein de confiance il paroît devant le Prince, il s'avoüe pour le raviſſeur de ſa fille; il lui préſente Euride & ſes enfans. L'Empereur dans ſon premier étonnement s'écria, *O res miranda*, d'où la ville de la Mirandole a tiré ſon nom, & s'attendrit ſur des perſonnes qui lui devenoient ſi cheres. L'Auteur rejette cette fable, & ſe contente de remarquer que les Pics étoient dès l'an 1100. des plus conſidérables de la ville de Modene, & Seigneurs du Château & de la petite ville de la Mirandole.

Le ſçavant Jean Pic, fut un des fils de Jean-François Pic, Seigneur de la Mirandole & Comté de Concordia. Ce que l'on raconte de lui,

seroit presque aussi incroyable que l'origine fabuleuse dont nous venons de parler, s'il n'étoit attesté par tous les Auteurs contemporains. Mais l'admiration que l'on avoit pour un génie si extraordinaire, a pû outrer les éloges & multiplier les prodiges. A l'âge de dix-huit ans, dit-on, il sçavoit vingt-deux Langues. A vingt-trois il fit publier à Rome des Theses qui contenoient neuf cent Propositions sur toutes les sciences, offrant de les soutenir en seize langues, contre tous ceux qui se présenteroient pour les combattre. L'ignorance & la jalousie en firent censurer treize, que Pic défendit par une sçavante Apologie, qu'il composa en dix-sept nuits, étant occupé le jour à soutenir les disputes. Il n'y a pas jusqu'à sa mort qui ne soit merveilleuse, si l'on en croit certains Auteurs. Il travailloit à un Ouvrage contre l'Astrologie judiciaire. Les Astrologues irrités tirerent son Horoscope, & décidérent 1°. Qu'il ne mettroit pas la derniere main à son Ouvrage contre eux.

2°. Qu'il ne passeroit pas sa trente-deuxiéme année. Ils lui envoyerent signifier cet Arrêt, & l'événement vérifia leur prédiction. Sa vaste érudition, continuë l'Auteur, étoit jointe à une pieté & à une vertu solide. Il étoit en même-tems le plus bel homme de son siécle; & malgré son application excessive à l'étude, raisonnablement curieux d'ajustemens & de parure. Il s'énonçoit avec autant de grace que de facilité, & ses réponses étoient si justes, si promptes, si agréables, qu'on ne pouvoit décider s'il avoit plus d'esprit, plus de mémoire ou de jugement. Avec des talens si supérieurs quel progrès n'auroit-il pas fait dans un siécle comme le nôtre, où tout est applani & défriché, & où le jargon puérile & absurde qui avoit si long-tems regné, se trouve remplacé par les connoissances les plus sublimes & les plus sûres? Le Duc de la Mirandole n'a pû rentrer jusqu'ici dans ses Etats, dont il a été dépoüillé par l'Empereur, pour avoir suivi le parti de la France & de l'Espagne, dans

la guerre pour la ſucceſſion de cette derniere Monarchie. L'Auteur auroit pû ajoûter que le Cardinal ſon oncle, eſt un des principaux ornemens de la Cour Romaine, où il eſt moins honoré pour ſa haute naiſſance que pour ſes éminentes vertus.

Nous renvoyons pour les autres Maiſons au Livre même. Nous avons pris ce que nous avons rapporté au hazard, & ſelon que les faits ſe ſont préſentés à nous. Il n'étoit queſtion que de donner idée de l'Ouvrage, & de propoſer pour cela quelques morceaux qui puſſent faire juger de tout le reſte. Nous répétons qu'on y trouvera par-tout la même éxactitude & les mêmes précautions pour arriver au vrai. L'Auteur a joint aux Maiſons Souveraines d'Italie les familles des Papes depuis Sixte V. Celle de Corſini qui occupe aujourd'hui le S. Siége, eſt une des plus illuſtres & des plus anciennes de Florence. Ce n'eſt point le petit neveu du Pape, comme l'avance l'Auteur, que nous avons vû Envoyé extraor-

dinaire du Grand Duc en France & au Congrès de Cambray. C'est le Cardinal Corsini d'aujourd'hui, propre neveu de Sa Sainteté, & frere du Prince Barthelemi Corsini Grand Ecuyer du Roi des deux Siciles, pere de celui qui est l'objet de cette méprise. Malgré tous les soins que l'Auteur a pris pour l'impression de l'Ouvrage, il s'est glissé quelques erreurs de chiffres assez considérables, qui défigurent le Texte, & qui peuvent arrêter les Lecteurs peu instruits; dans les Tables, l'âge des personnes, quelquefois même des plus connuës, n'est pas toujours marqué avec exactitude. Il faudroit être de bien mauvaise humeur pour ne le pas pardonner à l'Auteur, & pour en oublier ce que nous devons de reconnoissance à quinze années d'inquiétudes & d'études laborieuses.

ARTICLE XCVIII.

*LE SIECLE, OU MEMOIRES du Comte de S***. Par Madame L***. A Londres chez Pierre du*

Noyer 1736. in-12. *C'est-à-dire : A Paris chez Rollin fils. Brochure de* 107 *pages pour la premiere Partie, &* 76. *pages, pour la seconde.*

TOujours des Romans, & par conséquent toujours des Lecteurs de Romans! Mais en attendant qu'on guérisse de cette maladie, c'est quelque chose, qu'on en voye paroître ; qui semblent faits pour inspirer l'amour de la sagesse & de la vertu. On a lieu de croire que telles ont été les vûës de l'Auteur de ce petit Ouvrage. C'est dommage que des leçons, qui bien placées pourroient être utiles, se trouvent infectées de la contagion presque inséparable du genre Romanesque. Quel bisarre mélange, quelle union plus mal assortie ? Jesus-Christ & sa Religion toute divine, les plus saintes maximes de l'Evangile, les plus respectables Mysteres, accompagnés de frivoles avantures, de sentimens passionnés, de situations touchantes, plus propres à troubler le cœur, qu'à le détacher ; quoi-

qu'il ſemble que ce ſoit là le but que l'Auteur s'eſt propoſé : enfin une Critique dont la ſéchereſſe, peu propre à corriger les mœurs, porte aſſez ſouvent à faux. Pour le ſtyle, on n'y trouve ni l'élégante pureté qui donne du prix à certains Ouvrages de même eſpece, ni les fleurs & le brillant qui charment dans d'autres, ni même toujours la régularité & la correction, ſur-tout dans les Vers, qui font juger que le génie de la Poëſie, n'eſt pas le plus grand talent de l'Ecrivain. Le Livre eſt dédié à un illuſtre Magiſtrat, auquel on dit tout de ſuite.

Grand Magiſtrat, dans cet Ouvrage
Que je conſacre à votre nom,
Pour mieux obtenir le ſuffrage,
Je prens la ſûreté, non la prévention.
Qui ſçait choiſir, peut être ſage :
Ainſi mon Livre ſera bon.

Dans cette Epître on fait le Portrait d'un homme parfait, que les Dieux, à ſa naiſſance, ſe ſont fait un plaiſir d'orner des dons les plus précieux. Thémis entre autres,

Thémis lui donna sa Balance.

La Vérité approuvant ses présens, dit:

Ils sont faits avec choix;

Mais ils lui faut encor d'être un jour dans
la France

Le juste protecteur des Loix.

Le nom du Magistrat désigné par ces deux lettres d'A***. acheve de dévoiler l'Enigme, & ne laisse pas même le plaisir de deviner. Venons au Roman. C'est aux mœurs de notre siécle, qu'il en veut, ainsi que le Titre l'indique.

Menkolph, jeune Gentilhomme de Norwege, maître de son sort, livré à toutes ses passions, sans bien, mais d'une ambition démesurée, se met en tête de voyager. Il arrive à l'Isle de C**. Il paroît à la Cour; bien-tôt il en prend tous les vices, & surpasse tous les Courtisans en orgueil, en dissimulation, en galanterie. « Mais quoiqu'il tînt une con-
» duite fort licentieuse, il respec-
» toit les productions de son esprit,
» & n'étoit point comme certains

» Auteurs, qui veulent immortali-
» ſer juſqu'à leurs vices, en faiſant
» imprimer le ſcandale qu'ils don-
» nent, pour l'inſtruction de la
» poſtérité. „ Un jour durant ſon ſommeil, la Sageſſe s'apparoît à lui, elle lui fait de vifs reproches ſur ſa vie libertine ; le voilà tout d'un coup converti : il quitte les richeſſes dont le Prince l'avoit comblé ; il ſe met en chemin à pied, il traverſe un grand bois : il entend une voix qui chante en Vers de la façon de l'Auteur, le Triomphe de Jeſus-Chriſt ſur les puiſſances infernales, le Jugement dernier, la punition des méchans, la gloire des Juſtes. C'étoit un jeune Hermite qui chantoit. Menkolph l'aborde, lui fait connoître ſa conduite paſſée, & ſes diſpoſitions préſentes.

» Je vous offre, dit le Solitaire,
» une retraite dans ma petite grot-
» te. „ L'offre eſt acceptée. Menkolph s'empreſſe à ſon tour d'apprendre l'hiſtoire de ſon hôte.

» Je ſuis, lui dit le jeune Ana-

» chorete, le fils du Comte de S***
» qui unissoit à la noblesse, une
» fortune brillante, &c. „ Ce Comte est tué d'un boulet de canon, son épouse en meurt de chagrin, leur fils, qui n'avoit pas encore quinze ans, reste seul heritier de leurs grands biens. Après le deüil, il lui prend envie de voir le monde; il sort du Château où il avoit été élevé, accompagné d'un Précepteur pieux & sçavant; ils se rendent à une belle Ville qui n'étoit qu'à quelques lieuës. Ce sont les Avantures de ce jeune Comte qui font le sujet du Roman. « Le premier objet qui se
« présente, sont des Dames si far-
» dées, qu'il semble qu'elles ayent
» eû le dessein d'effacer en elles les
» traits de l'humanité. „ Après de belles réflexions sur ce sujet, je me repens déja de ma curiosité, dit le Comte, j'aurois presque envie de retourner au Château. Non, non, dit Fabio, c'étoit le nom du Précepteur, il faut tout voir; nous irons ce soir à l'Opéra. Il y vont, ils trou-

vent que les paſſions ſont éxagérées juſqu'à l'extravagance, que les Danſeuſes affectent des attitudes d'une indécence à faire rougir les plus libertins. Fabio promene ſon Eleve d'objets en objets, pour lui faire connoître les mœurs dont l'Auteur du Roman avoit envie de faire la peinture. A la promenade ils abordent un Bel Eſprit, un Sçavant. Comme on l'a peint d'imagination, on a eû ſoin qu'il ne manquât rien au ridicule qu'on s'eſt propoſé de lui donner. Le plus fâcheux, c'eſt que c'étoit un impie. Fabio l'entreprend vivement, & le prêche avec force. Je ſuis ſurpris, répond le Bel Eſprit, que vous me parliés en ces termes: vous êtes le premier Abbé du bel air que j'aye vû prendre le parti de la Religion. C'eſt qu'il en avoit bien peu vû, & qu'il n'avoit vû que ceux de ſa cabale. Enfin il eſt réduit à cet accablant aveu : « Je me trouve » obligé d'être tantôt Déïſte, tan» tôt Athée, quelquefois Pirrho» nien, Epicurien.... tandis qu'en

» ſecret je gémis, & voudrois être
» ſelon la Loi de l'Evangile, ſi
» cela n'étoit abſolument contrai-
» re à mes projets & à ma fortu-
« ne. „

Le Comte & ſon Mentor ſe trouvent d'un grand ſoupé, où chaque eſpéce de Conviés fournit de nouveaux traits. Nous ne prétendons pas copier toutes les peintures qu'ils nous font des défauts, des travers, des foibleſſes, des fourberies des hommes: mais nous ne pouvons omettre entierement le caractere du faux dévot, parce que la viſite qu'ils lui rendirent, fut l'occaſion qui engagea toute l'intrigue du Roman.
» Son air étoit ſévere, triſte; ils
» dînerent avec lui: il ne ceſſa de
» parler de la Pénitence pendant tout
» le repas. Il parla auſſi de l'amour
» de Dieu, mais d'une maniere ſi
» froide, qu'il parut bien qu'il n'en
» étoit pas pénétré. „ Une femme de condition, dont les affaires étoient fort dérangées, vient avec ſa fille lui demander quelque ſecours: il

le lui refuse, & d'une maniere très-offençante. Indigné d'un si brutal procedé, le jeune Comte fait donner mille écus à la Dame, mais avec un désintéressement dont il y a bien peu d'exemples, & d'un air si noble, qu'il rehausse infiniment le prix du service qu'il lui rend. La Dame répond avec la même noblesse. Il se fait un combat de générosité, qui n'est pas mal tourné; car l'Auteur s'entend assez bien en sentimens, si quelquefois il n'y raffinoit pas un peu trop. La connoissance se fait; le Comte devient amoureux de Mademoiselle de Nerville; c'est la fille de celle qu'il vient d'obliger d'une maniere si sensible. On s'attend bien qu'elle aura toutes les perfections que les Romans peuvent donner à leurs Héroïnes; elle a même une sagesse qu'ils leur donnent rarement, une prudence consommée dans une extrême jeunesse, une candeur aimable, avec un discernement exquis. Le Comte également sage & vertueux combat la passion qui le ty-

rannise; il s'interdit la vûë de l'objet qui l'a blessé. Il tombe dans une mélancholie qui le rend insensible à tout.

Cependant un frere de Me de Nerville revient des Païs étrangers chargé de richesses : il destine à sa niéce deux cens mille écus, & la promet à un Milord Anglois qu'elle ne peut se résoudre à épouser. Le jeune Comte, qui d'abord avoit généreusement renoncé à ses projets, de concert avec les personnes intéressées travaille à rompre un mariage odieux; il reprend ses premieres vûës, il fait sa déclaration, il est favorablement écouté. Tout se disposoit à la conclusion du mariage, lorsque l'Anglois fait enlever la Demoiselle de Nerville. Le Comte trouve en chemin les ravisseurs ; il tuë le Milord, & un des gens de sa suite; il est blessé lui-même. La Demoiselle est emmenée par le Sécretaire du Milord, lequel, au défaut de son Maître, en fait sa conquête. Elle s'échappe par des avantures

qu'il ſeroit auſſi inutile de raconter ici, qu'il l'a été de les écrire; elle revient au Château ; le Comte guérit de ſa bleſſure. Voilà les deux amans au comble de leur bonheur ; leurs vœux paroiſſent accomplis. Il fallut pourtant attendre encore trois ans ; & ce délai fit acheter cherement au Comte l'objet de ſes déſirs. Enfin ils ſont comblés. Ce n'étoit que plaiſirs, que fêtes, que feſtins. Mais ce bonheur ne dura guéres.

Un jour que les nouveaux époux avoient fait une partie de promenade ſur la Mer, tout-à-coup il s'éleve une furieuſe tempête, la gondole eſt engloutie ſous les flots. Le Comte ſe ſauve à la nage, tout le reſte diſparoît. Cette diſgrace le détermine à quitter le monde; il ſe retire dans le bois où Menkolph l'a rencontré. Dans le tems que les deux jeunes Solitaires s'entretenoient des voyes du ſalut, & que le plus expérimenté donnoit au nouveau venu des regles de conduite, des Archers rompent à coups de hache

la

la porte de la Cellule, se saisissent du Comte & de Menkolph. Le Prince informé de l'avanture de son favori, le fait revenir à sa Cour. Tout y avoit changé de face ; elle etoit devenuë une Ecole de régularité & de vertu, Fabio y étoit premier Ministre, l'Etat étoit gouverné par les loix de l'équité, de la raison, & de la Religion. Le Roi apprit de Menkolph que l'Hermite qui l'accompagnoit, étoit le Comte de S***.

Quelle surprise & quelle joye pour celui-ci de revoir son cher Fabio, & de le trouver dans une si grande elevation ! La Comtesse étoit aussi à la Cour. Elle avoit été emmenée à T***. par un Corsaire, & avoit trouvé moyen de se sauver avec la fille de son Maître. Durant sa captivité, elle avoit instruit & fait batiser cette jeune Infidele ; car tous les Acteurs prêchent dans ce Roman. Elle lui disoit entre autres choses :
» On regarde comme un prodige
» le cercueil de fer de votre Pro-

» phete, élevé en l'air ſans appui;
» mais c'eſt que l'on ignore que la
» voûte qui eſt deſſus, eſt compo-
» ſée avec de l'Aimant, & que deſ-
» ſous, une pierre oppoſée à l'Ai-
» mant l'empêche de toucher la
» voûte; par conſéquent, le prodi-
„ ge eſt fort naturel. „ Elle eût bien mieux fait de lui dire: que ce n'eſt qu'une fable, dont tout le monde connoît le ridicule. Mais c'étoit à l'Auteur du Roman, à mieux inſtruire ſa Miſſionnaire. Le Comte quitta ſon habit d'Hermite, reprit ſa femme, & parut à la Cour de la meilleure grace du monde. Menkolph épouſa une femme qu'il avoit autrefois *aimée par de beaux ſentimens.* Fabio emmené en eſclavage avec la Comteſſe, avoit été racheté par des Religieux. Il n'y a que M^e^ de Nerville, qu'on n'a pas jugé à propos de ſauver du naufrage.

ARTICLE XCIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

Miscellanea Berolinensia ad incrementum scientiarum ex scriptis societatis Regiæ scientiarum exhibitis edita : continuatio III. Sive Tomus IV. C'est-à-dire Memoires de la societé Royale des sciences de Berlin. Tome IV. chez André Rudiger in 4°. page 406. & onze planches.

On discute dans ce volume comme dans les précédents plusieurs points importans qui concernent 1°. Les Mathématiques 2°. L'Histoire Litteraire 3°. La Physique & la Medecine. Parmi les differens articles qui composent la premiere partie,

la dissertation de M. des Vignoles sur les années Egyptiennes mérite l'attention des sçavans. Selon lui, après le déluge l'année n'étoit que de 360. jours. Les Egyptiens reconnurent l'erreur & s'en tinrent au lever Héliaque du Soleil, comme à un point fixe; pour en déterminer le commencement & la fin, ils placérent leur époque historique à l'année qui fut celle de la division de l'Egypte en quatre Royaumes, & qui commença la Monarchie d'Héliopolis capitale de la basse Egypte. Cette année concourt, suivant le calcul du Chronologiste moderne, avec l'an de la periode Julienne 2429. Alors la canicule se leva le 20. Juillet à 4. heures du matin aux environs du *Caire*. Après 487. ans ou 175320 jours révolus, la canicule se leva précisément le 1^er^. jour de l'année. Dans cet intervalle son lever Héliaque s'étoit fait remarquer 480. fois. On donna donc à une semblable révolution le nom de cycle caniculaire, & elle devint la base de l'Ere Historique.

De la diviſion des 175320. jours par 480 reſultent pour quotient ou pour chaque revolution de la canicule 365. $\frac{1}{4}$ jours. Les Prêtres Egyptiens conſacrerent cette ſuite de jours, & en firent une année myſterieuſe qui devint le fondement de leurs ſupputations Aſtronomiques, & de la ſucceſſion chronologique des Rois d'Egypte, juſqu'au temps de Jules Céſar.

La famille de Ramées qui forma le deſſein d'exterminer les Iſraëlites, érigea grand nombre de Pyramides & d'Obéliſques placés directement au Méridien pour obſerver les Solſtices. Des obſervations correſpondantes qui furent faites alors, on conclut que la préceſſion des équinoxes étoit d'un degré en 100. ans comme Ptolomée fut forcé lui-même de le reconnoître. Or 1. 100. ans : : 365. $\frac{1}{4}$ 36525. ans ce quatriéme terme connu par la proportion geometrique donna aux Egyptiens & aux Grecs la révolution entiere du Zodiaque.

La vingtième année du regne de

Azeth, de la période Julienne 3389. fut le commencement d'un grand Cycle caniculaire, la canicule s'étant encore levée le 20. Juillet à 4. heures du matin. L'an 579. de ce grand Cycle, de la P. J. 3967 le 26. Fevrier commença l'Ere historique de Nabonassar. L'année 4669 de la même période, intercalaire dans l'année mysterieuse des Egyptiens, est la premiere depuis la réformation du Calendrier par Jule-César. La 4849^eme^. ou la 136. après J. C. finit le grand Cycle caniculaire, & commença le second au lever de la canicule qui parut le 21. Juillet à 4. heures 7. minutes du matin, un jour plus tard que dans les années de la periode Julienne, 2429, & 3389. L'an 1596. de J. C. qui fut celui d'un 3^eme^. Cycle la canicule se leva au Caire le 23. Juillet à 4. heures un quart suivant le vieux stile; & l'an 1732. elle se montra le 24. Juillet. Ainsi depuis plus de 4000. ans on ne conte que quatre jours de retardement dans l'année caniculaire des Egyp-

tiens, tandis que la précision de l'équinoctiale est d'environ 32. jours, conformément aux observations de de M. de la Hire. M. des Vignoles conclut en faveur de l'année caniculaire, par préference à celles dont chaque nation a composé son Calendrier.

De Berne.

Après la mort de M. Lauffer professeur en Eloquence & en Histoire, on a trouvé divers manuscrits dont la république des lettres peut tirer avantage. On estime sur tout *un Traité de la superstition.... Geographia vetus & nova* avec des cartes, une Histoire nouvelle de la Suisse.

De son vivant il avoit fait imprimer, *L'Athée dépourvu de raison....* Diss. *de hostium spoliis Deo sacratis & sacrandis* 1717.... Prælectio Litteraria; *Quis sit vere Litteratus* 1718.... Diss. Litter. *contra librorum malorum abundantiam* 1722. Diss. Litt. *de rectâ liberorum educatione* 1723.... 3. Harangues sur *la*

ſuperſtition, ſur *le reniement de Dieu*, ſur la *véritable religion.*

ANGLETERRE.

De Londres.

J. Tonſon & J. Watts ont publié un Volume in 8°. qui a pour titre: *Scripture Politicks*, c'eſt-à-dire, La Politique de l'Ecriture ſainte, ou, Deſcription de la Conſtitution Primordiale, & des révolutions arrivées dans le Gouvernement Religieux & Civil du peuple Juif, par M. Samuel Croxal Docteur en Théologie.

PAYS-BAS.

d'Amsterdam.

J. F. Bernard avertit ceux qui ont ſouſcrit aux Cérémonies Religieuſes de Bern. Picart, ou qui en ont acheté des Exemplaires, qu'il délivre actuellement le Tome VI. de cet Ouvrage, tant en grand qu'en petit papier, avec le Supplément dudit

Ouvrage, ſous le titre de Superſtitions, Tome II. & dernier.

Le même Libraire publiera à la fin de cette année l'Hiſtoire des Incas du Perou, &c. 2. vol. in-4°. avec les figures deſſinées par feu B. Picart le Romain. On joint à cet Ouvrage deux Piéces qui n'ont jamais paru en François. Il coûtera 7. florins en petit papier & 14. en grand, à ceux qui en retiendront des Exemplaires avant la fin de Décembre prochain. Il ne fait imprimer que 70. Exemplaires en grand papier.

DE LIEGE.

Everard Kints a mis en vente : *Hiſtoria Leodienſis, per Epiſcoporum & Principum ſeriem digeſta ab origine populi uſque ad Ferdinandi Bavari tempora; ſtudio & accurato labore R. P. Foullon, è Societate* JESU, *quondam deducta; nunc primum ex Eruditorum Scriniis in lucem edita, & Doctorum quorumdam cura ad ætatem noſtram ſuppleta. 3. volum. in-folio.*

On doit dire à la louange de l'Auteur & du Libraire, que rien ne manque à ce grand Ouvrage, l'élégance, du stile, l'importance des faits, l'ordre des narrations, l'étenduë des recherches deviennent encore plus sensibles par la beauté de l'impression, & par les autres ornemens qui enrichissent cette histoire intéressante.

DE FRANCE.

DE PARIS.

AVIS.

Pour l'exécution d'un Registre public, qui a pour titre: Armorial général de la France, *dirigé sous l'autorité du Roi, par Messire Louis-Pierre d'Hozier, Juge genéral d'Armes de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maitre ordinaire en sa Chambre des Comptes; Genéalogiste de la Maison & des Ecuries de Sa Majesté, & de celles de la Reine.*

DEpuis que l'usage des Armoiries s'est établi en France sous l'autorité des Souverains, pour caractériser publiquement la Noblesse par un signe particulier, qui la distinguât du commun des Hommes, il a paru en differens tems plusieurs Ouvrages dans ce genre. Les plus anciennement connus sont, entre autres, les Joustes faites à Chevanci en 1285. & dont le manuscrit contient les Armoiries blazonées des Chevaliers, qui s'y trouverent; la description d'un Tournois, fait l'an 1289. dans la Ville de Huy, où sont aussi blazonées les Armoiries de plusieurs Nobles & anciennes Familles; & un Armorial manuscrit de l'an 1312. qui comprend les noms & les Armes des Chevaliers, qui allerent à Rome au Couronnement de l'Empereur Henry VII.

Tous ces Recueils, ainsi que ceux qu'on appelloit autrefois Provinciaux, qui étoient dressés par les Hérauts d'Armes, pour chacune Province, dont ils portoient le Ti-

tre, & dans lesquels ils employoient les Noms, les Qualités, les Armes, & les Evénemens les plus honorables des Nobles, n'ont pû être regardés que comme des fragmens très-imparfaits, peu capables de satisfaire & d'instruire généralement sur une matiere aussi étenduë. C'est ce qui détermina la Noblesse en Corps, convoquée à Paris, en l'an 1614. de demander au Roi Louis XIII. la Création, en Titre d'Office, d'un Juge d'Armes de France, pour tenir des Registres publics & éxacts de toutes les Armoiries des Nobles du Royaume, avec leurs Noms, Surnoms & Qualités, & pour avoir l'Inspection & Jurisdiction sur tout ce qui pourroit concerner, non-seulement cette marque de Noblesse, mais encore tous les ornemens dont elle peut être susceptible. Cet Officier fut créé conséquemment. Mais ce ne fut que sous le Regne du feu Roi, que l'Armorial général, dont Sa Majesté avoit donné la Commission au Juge d'Armes de France, fut ordonné

par un Edit du mois de Novembre 1696. Ce Monument désiré depuis tant d'années par tout le Corps de la Noblesse, & qui ne fut éxécuté qu'en partie, eût été un objet digne de l'Etat, s'il n'eût pas été livré à la poursuite des Traitans, qui en ont défiguré tout l'avantage. Les Armoiries, qui y sont comprises avec les Noms, Surnoms, Qualités, & domiciles de ceux, ausquels elles ont été données, ou confirmées, y sont la plûpart si déguisées & si mal expliquées, que le feu Roi, par Arrêt de son Conseil du 9. Mars 1706. en défendant à toutes personnes, nouvellement agregées au Corps des Nobles, de porter des Armoiries sans le Réglement du Juge d'Armes de France, l'autorise en même tems à réformer, lorsqu'il en seroit requis, celles, qui avoient été mal prises, ou mal expliquées dans cet Armorial général.

C'est donc pour remplir sur cela le Vœu unanime de toute la Noblesse, & de ceux, qui, sous l'autorité du Roi, joüissent des Préroga-

tives, qui y sont attachées, que le Juge d'Armes de France s'est proposé de réunir successivement, autant qu'il sera possible, dans un Monument général éxact, & permanent, toutes les Armoiries des Familles éxistantes, sous le titre d'ARMORIAL GE'NE'RAL DE LA FRANCE. Sa Majesté convaincuë de l'utilité d'un Ouvrage de cette nature, en a agréé l'éxécution, & a permis au Juge d'Armes de France de le conduire par lui meme à sa perfection, & de le distribuer en autant de Volumes, que cet Armorial pourra s'étendre.

Dans ces circonstances, on a crû devoir rendre compte au Public d'un Ouvrage, qui doit être mis sous ses yeux, qui l'instruira d'un coup d'œil des Armoiries, des Surnoms, des Qualités & des domiciles de tous les Concitoyens; & qui, en supprimant les anciens jargons barbares d'une explication d'Armoiries, laquelle donnoit encore lieu à d'autres questions, pour pouvoir la comprendre; en rendra l'usage facile par

des termes ſimplifiés & expreſſifs.

Les matériaux, que le Juge d'Armes a déja raſſemblés, ſeroient plus que ſuffiſans, pour compoſer au moins ſix Volumes de cet Armorial général ; mais comme il n'eſt pas poſſible qu'il ſoit éxactement inſtruit de tous les changemens, qui arrivent journellement dans les Familles, ni qu'il ait connoiſſance, non-ſeulement des ſubſtitutions, qui aſſujettiſſent à joindre à ſon Nom & à ſes Armes ceux des Subſtituans, mais encore des Dignités & des Charges, dont la juſtice du Roi récompenſe & honore le mérite & les ſervices, on avertit ceux, qui déſireront que l'on n'omette rien dans cet Armorial général, de ce qui peut les concerner perſonnellement;

I°. De remettre, ou faire remettre par leurs Correſpondans au Juge d'Armes de France leurs Armoiries, bien expliquées, avec leurs Noms, Surnoms, Qualités, & domiciles ; pour que la gravûre & l'impreſſion puiſſent être faites avec ſoin, & ſans être obligé, comme il arrive

ſouvent, de recourir à une correction.

II°. Que chaque Volume contiendra environ 2500. Armoiries, rangées par l'ordre alphabétique des Surnoms de Famille, & qu'à la fin de chaque Volume, il y aura une Table alphabétique, auſſi des Noms des terres, jointes aux Surnoms, pour que l'on puiſſe facilement connoître ceux, qui ſont annoncés dans le monde ſous des dénominations différentes. Que pour ce qui doit compoſer le premier Volume, on ne recevra que juſqu'au 30. Septembre de cette année 1736. les mémoires de ceux, qui déſireront d'y être compris, & ſucceſſivement pour les autres Volumes dans les trois premiers & trois derniers mois de chaque année.

III°. Qu'on tirera l'Ouvrage ſur du papier Grand Raiſin; ſauf à ceux, qui en voudront des Exemplaires en papier plus grand, de faire part de leurs intentions, afin que l'on n'en tire précisément que ce qui ſera retenu.

On aura ſoin d'inſtruire le Pu-

blic, lorſque le premier Volume ſera prêt à être diſtribué.

M. D'HOZIER *demeure à Paris, vieille ruë du Temple, au coin de la ruë S. François.*

On a mis en vente les Livres ſuivans.

Eclairciſſemens Littéraires ſur un projet de Bibliothéque Alphabétique ſur l'Hiſtoire Littéraire de Cave, & ſur quelques autres Ouvrages ſemblables, ouvrage périodique. Lettre I. & II. à M. l'Abbé *** chez le Breton, Quay des Auguſtins. 1736. Brochure in-4°.

Mémoires Hiſtoriques concernant le Gouvernement de l'ancien & du nouveau Royaume de Tunis, avec des Réfléxions ſur la conduite d'un Conſul, & un détail du Commerce. Par M. de S. Gervais, ci-devant Conſul de France à Tunis. Vol. in-12. Chez Ganeau fils, Libraire, ruë ſaint Jacques. 1736.

Le parfait Ingénieur François, ou la Fortification offenſive & défenſive, contenant la Conſtruction, l'Attaque, & la Défenſe des Places

régulières & irrégulieres, selon les méthodes des plus habiles Auteurs de l'Europe qui ont écrit sur cette science. A Paris chez Jombert, ruë S. Jacques.

L'Etat de la France, contenant les Princes, le Clergé; les Ducs & Pairs; les Maréchaux de France; les Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi; les Chevaliers des Ordres; les Officiers d'Armées, tant sur terre que sur mer; les Conseils, les Gouverneurs des Provinces, toutes les Cours Supérieures du Royaume, les Généralités, les Intendances; les Universités & Académies; avec les noms des Officiers de la Maison du Roi. 6. Vol. in-12. Chez Michel Etienne David, Quay des Augustins.

Conversations sur plusieurs sujets de Morale propres à former les jeunes Filles à la piété; ouvrage utile à toutes les personnes chargées de leur éducation, par M. P. Collot, Docteur de Sorbonne. Chez Louis-Etienne Ganeau fils, ruë S. Jacques, à S. Louis. Vol. in-12.

Les Vies & les Miracles de Saint Spire & de S. Leu 1r. & 3e. Evêques de Bayeux en Normandie, avec l'histoire de la Translation de leurs Reliques au Château de Palluau en Gâtinois, & de là en l'Eglise Royale & Collégiale de Corbeil, où les nouveaux Miracles y sont insérés, dédiées à la Reine, revûës, corrigées & augmentées, avec Figures, & les Hymnes & Proses des Fêtes marquées. L'Abregé desdites Vies se vend aussi séparément avec les mêmes Hymnes & Proses Latines & Françoises, & mêmes figures, par Messire Jean-François Beaupied, Prêtre, Docteur en Théologie, Abbé de S.Spire, chez André Cailleau, Quay des Augustins, 1735. Vol. in-12.

On vend actuellement chez Prault fils, Libraire Quay de Conty les Tomes 3. & 4. des Discours Critiques & Historiques sur la Bible de M. Saurin, continuée par M. Roques, Ministre à Bâle. Ces deux Volumes sont ornés, ainsi que les premiers, de très-belles Figures, gravées sur les Desseins de Mrs. Hoet, Houbcak, & Picart.

On trouve chez Montalant le 6. Vol. du Dictionaire Géographique de M. de la Martiniere.

Rollin fils,& de Bure l'aîné, Quay des Augustins, ont imprimé & débitent *Méthode pour étudier la Géographie*, où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie R. des Sciences, avec un Discours Préliminaire sur l'Etude de cette Science, & un Catalogue des Cartes Géographiques, des Relations, Voyages & Descriptions les plus nécessaires pour la Géographie, par M. l'Abbé Langlet du Fresnoy.

On a réimprimé deux Livres de piété, dont le titre seul fait l'éloge. 1°. L'Imitation de J. C. par le P. Gonnelieu Jesuite. *in*-12. *in*-8. *in*-18. chez Coignard, Boudet, & Guerin l'aîné, ruë S. Jacques. 2°. Méditations d'Abelly, chez les mêmes Libraires.

Le Triomphe de la Pauvreté & des Humiliations, ou la Vie de Mademoiselle de Bellete du Tronchay, appellée communément Sœur Loui-

ſe, avec ſes Lettres. Chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques.

La vie de cette Demoiſelle a été un enchaînement continuel de ſouffrances, & une conſtante pratique des vertus les plus héroïques. On y remarque les traits particuliers de la Providence divine, qui l'a conduite par des routes inconnuës à la prudence humaine, pour faire éclater l'Eſprit de l'Evangile. Ceux qui dans tous les états aſpirent à la perfection Chrétienne, trouveront dans cette Sainte fille un modéle de fidélité, & de patience, au milieu des plus rudes épreuves.

Hiſtoires de Piété & de Morale, par M. l'Abbé de Choiſy. A Paris, chez P. G. Le Mercier, ruë S. Jacques, au Livre d'or, in-12. deux vol, 1735. 4. liv.

Réfléxions Militaires & Politiques, traduites de l'Eſpagnol de M. le Marquis de Santacruz de Mendoza, par M. du Vergy, Tomes III. & IV. A Paris chez Jacques Guérin, Quay des Auguſtins. 1736. in-12.

Production d'Esprit, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux. Ouvrage critique & sublime, composé par le Docteur Suift, & autres personnes remplies d'une érudition profonde, avec des Notes en plusieurs endroits, traduit par M. *** 2. vol. in-12. A. Paris chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais. 1736.

Collectio judiciorum de novis Erroribus, qui ab initio duodecimi Sæculi post Incarnationem Verbi, usque ad annum 1735. in Ecclesiâ proscripti sunt & notati; censoria etiam judicia insignium Academiarum, inter alias Parisiensis, & Oxoniensis, tum Lovaniensis, & Duacensis in Belgio, aliorumque Collegiorum Theologiæ apud Germanos, Italos, Hispanos, Polonos, Hungaros, Lotharos, &c. cum Notis, Observationibus & variis monumentis ad Res Theologicas pertinentibus, opera & studio Caroli Duplessis d'Argentré, illustrissimi & Reverendissimi Episcopi, & Vice-Comitis Tutelensis, Tom. III. fol. in quo

ipsæ Conclusiones judicia sacræ Facultatis Parisiensis adversus novos Errores, tum de rebus Theologiæ ab anno 1733. usque ad hanc ætatem exscripta sunt, deinde in altera parte voluminis reliqua monumenta continentur, quæ initio designavimus. Lutetiæ Parisiorum, apud Andream Cailleau, Bibliopolam Juratum Academiæ Parisiensis. 1736. On trouvera chez le même Libraire les deux premiers Volumes de cet Ouvrage.

Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, avec les Mémoires de Littérature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'an 1731. jusques & compris l'an 1733. De l'Imprimerie Royale IX. & X. vol. 1736.

TABLE DES ARTICLES
du Mois de Septembre 1736.

ART. XCII. LEçons de Physique, contenant les Elémens de Physique, déterminées par les seules loix des Méchaniques, &c. Tom. II p. 1926.
ART. XCIII. *Historia Ecclesiastica compen-*

dium, &c. ou Abregé de l'Histoire Ecclésiastique depuis J. C. jusqu'à l'année 1700, par M. Turretin, Pasteur de l'Eglise de Genéve, &c. 1967.

Art. XCIV. Mémoires de M. le Marquis de Feuquieres, &c. 1976.

Art. XCV. Remarques du P. Castel sur la Lettre de M. Rameau. 1999.

Art. XCVI. Mémoire Dogmatique & Historique, touchant les Juges de la Foi, &c. 2026.

Art. XCVII. Les Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, &c. & des Maisons Souveraines, &c. avec des Explications Historiques & Chronologiques, dans lesquelles on trouvera l'Etablissement, les Révolutions, & la durée des differens Etats du Monde, l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrés, &c. 2047.

Art. XCVIII. Le *Siécle*, ou Mémoires du Comte de S***. Par Madame L***. 2078.

Art. XCIX. Nouvelles Litteraires. 2091.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Octobre 1736.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v,
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	12. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Octobre 1736.

ARTICLE C.

DE SERVORUM DEI Beatificatione & Beatorum Canonizatione Liber secundus, &c. C'est-à dire, *Livre second des Beatifications & des Canonizations, par S. E. Monseigneur le Cardinal Lambertini, Archevêque de Boulogne. A Boulogne 1735. chez Longhi, & se vend à Paris chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, Volume* in-folio. *de 727 pages.*

VOici le ſecond Livre de l'immenſe Traité de Monſeigneur le Cardinal Lambertini, ſur la Juriſprudence Eccléſiaſtique qui s'obſerve dans les Béatifications & les Canoniſations. Dès que le premier parut en France, nous en parlâmes dans nos Memoires de Juillet 1735. Art. LXXIII. page 1157, d'Août, Art. LXXV. p. 1386. & d'Octobre, Art. CII. page 1982. de la même année. L'idée que nous avons donnée du premier Volume, nous diſpenſera de nous étendre ſi fort ſur le ſecond, quoiqu'il ne ſoit ni moins curieux, ni moins rempli de cette profonde & vaſte érudition, qui ne laiſſe rien à déſirer ſur tous les points que l'Eminentiſſime Auteur ſe propoſe de traiter. Mais la nature d'un tel Ouvrage, qu'on peut regarder comme un Code parfait en ce genre, ne ſouffre pas qu'on reſſerre toutes les matieres dans les bornes d'un Abregé didactique. Il ſuffit d'en tracer le plan général, d'en

indiquer toutes les parties, & de choisir quelques morceaux, en sorte qu'il en résulte ce que nous avons déja insinué ailleurs, sçavoir qu'un pareil Traité, aussi complet que le doit être celui-ci, quand le tout sera imprimé, est un ouvrage unique, & par conséquent nécessaire pour les Bibliothéques, du moins celles où l'on veut rassembler les Livres essentiels.

Le projet de ce second Volume est, d'éxaminer en détail tout ce qui concerne la forme judiciaire des causes de Béatification & de Canonisation. Cet éxamen consiste en cinquante-quatre Chapitres; dans lesquels on discute & l'on décide une infinité de Questions & de Cas, que n'imaginent pas ceux qui ne sont point au fait des précautions étonnantes que prend le S. Siége pour assurer sur des fondemens inébranlables les Décisions qu'il porte au sujet des Serviteurs de Dieu.

Quoique l'Auteur ait exposé dans le premier Livre le commencement, le progrès, & la fin des Actes dont

il s'agit, ainsi que nous l'avons observé; comme il ne l'a fait qu'en passant, & pour donner une vuë générale de la forme judiciaire, il juge nécessaire de revenir sur ses traces, & de reprendre par parties chacun des Actes qu'il avoit simplement indiqués.

Le premier pas regarde l'*Ordinaire*. Cela donne lieu à plusieurs Chapitres,& à quantité de Questions, où l'on mesure l'étenduë & les limites du pouvoir de l'Ordinaire au sujet des Procès qu'il dresse; d'abord on détermine quel est le Juge qu'on entend ici par l'Ordinaire. C'est l'Evêque non-seulement du Diocèse où se trouve le Corps, mais encore celui du lieu dans lequel il y a des miracles ou des témoins; c'est le Vicaire Apostolique: ce sont des Prélats inférieurs qui ont la jurisdiction qu'on appelle *quasi* Episcopale. Les Nonces avoient anciennement droit de procès, comme l'*Ordinaire*. Aujourd'hui ils ne l'ont plus. Il en est de même des Religieux pour un sujet de leur Ordre, & des Juges

séculiers pour quiconque. L'on prouve qu'il n'y a point eû de procès d'*Ordinaire* proprement dits, & juridiques, jusqu'à l'établissement de la Congrégation des Rites; & que ces procès n'ont de force qu'autant qu'ils sont conformes à ceux qui se font par autorité Apostolique. L'explication de cette conformité demande des détails de Droit extrêmement étendus.

L'on propose la question de la *singularité* des procès de l'*Ordinaire*, ou sçavoir si quelquefois ces procès peuvent suffire sans ceux qu'on nomme Apostoliques, du moins pour quelque fait. Il y a tant de conditions requises pour la validité des uns & des autres, qu'il n'est pas possible de résoudre la question en peu de paroles. Outre la matiere des Vertus, du Martyre, & des Miracles qui entre dans ces causes, il y a celle du *non culte*, source d'un grand nombre de cas& de difficultés.

Il est certain que depuis que le Saint Siége s'est réservé les Béatifications & les Canonisations, l'Eglise

n'a rien omis pour abolir le culte de ceux qui ne le méritoient pas. Boniface VIII. fit déterrer & brûler le corps d'un certain Herman, honoré durant vingt années comme un Saint à Ferrare. L'on avoit convaincu ce personnage d'Héréfie. Urbain V. à la sixiéme année de son Pontificat, fit cesser le culte intéressé que rendoient les Dominicains & les Hermites de S. Augustin, à deux de leurs Freres dans la Province de Ravenne. La même année il éteignit en Bretagne le culte de Charles de Blois. Simon de Cramaud, Evêque de Poitiers, dans un Concile Provincial tenu l'an 1387. défendit à ses Curés, sous peine d'excommunication, de révérer des Corps au tombeau desquels le Peuple couroit en foule, animé par le zéle indiscret des Prédicateurs. Le Patriarche de Constantinople Gennade, reprit vivement les Grecs l'an 1453, sur les honneurs publics qu'ils rendoient à Palamas, & à Marc d'Ephese, homme de crane étroit, & franc hypocrite. Le Con-

cile de Chartres de l'année 1626. défend expressément de placer dans l'Eglise, ou ailleurs, quelque représentation de Saint suspect, inconnu & nouveau, pour le révérer sous prétexte de prétendus miracles. L'on sçait ce que prescrit le Concile de Trente à la Session 25. Mais l'on peut avoir oublié que S. Charles Borromée ayant oui parler d'une fontaine qui couloit, disoit-on, des os d'un mort, & n'ayant trouvé ni sainteté, ni miracle, fit cacher en terre ce Saint de nouvelle fabrique. L'illustre Auteur rapporte encore un grand nombre d'autres éxemples, & pour ne pas, dit-il, accabler ses Lecteurs par l'assemblage de ceux qu'il pourroit aisément recueillir, il finit par un Decret d'Innocent XI. qui annulle l'Acte imprimé d'Hyacinthe Micelli, Vicaire Général de Cassano (du 9. Novembre 1678.) Micelli avoit été surpris & séduit par un imposteur. Il déclaroit par cet Acte qu'un Anachorete nommé Jean Calà, mort depuis long-tems, étoit en posses-

ſion d'un culte légitime, & devoit conſéquemment y être maintenu. Le Pape en annullant cet Acte, défend de plus la continuation du culte; ordonne que les prétenduës Reliques ſoient enterrées & confonduës dans le lieu de la ſépulture des fidelles, ſans qu'on puiſſe les en retirer déſormais; que les repréſentations, habits, & autres reſtes extérieurs ſoient enlevés des Egliſes, Oratoires, Chapelles, & Autels; que les diademes, raïons, laureoles, le titre de bienheureux, & tous les indices de ſainteté ou de beatitude ſoient abolis; qu'on improuve, comme faux & apocryphes, les Livres, Cahiers, & Feuilles quelconques, qui traitent de la prétenduë ſainteté de Jean Calà, de ſes miracles, prophéties, viſions, &c. Papebrock & Bayle citent ce Decret d'Innocent XI. avec éloge.

L'Egliſe non contente d'enlever les honneurs du culte à ceux qui en ſont indignes, modére même le penchant qu'ont les perſonnes pieuſes à vénérer ceux qui ſont vérita

blement morts en odeur de sainteté, mais à qui elle n'a pas juridiquement décerné ces honneurs. A leur égard l'on ne permet qu'un culte très borné & secret, rien de public. L'on rapporte sur cela ce qui se passa sous Clement VIII. & Paul V. avec les Decrets d'Urbain VIII. Ce furent les honneurs que l'on commençoit de rendre au tombeau de Fra-Paolo, qui engagerent ce Pontife à dresser ses Decrets, sur lesquels on trouvera dans le Livre du Cardinal Lambertini quantité de sçavantes remarques. Il y employe plusieurs Chapitres, sans perdre un moment de vûë le fil de la forme judiciaire, dont il étale successivement tous les Actes. Il épuise la matiere du jugement sur le *non culte*, & celle du *cas excepté*, soit en général, soit en détail, par le commun consentement de l'Eglise, par les Ecrits des Peres & des Saints, par l'Indult Apostolique, par la permission de la sacrée Congrégation, ou par un tems immémorial, &c. puis il arrive au Chapitre XXV, suivi de beau-

coup d'autres, où il traite à fond un point sur lequel nous insisterons un peu davantage.

Il s'agit des écrits, de la doctrine, & des visions de ceux qu'on propose pour être béatifiés. Voici les regles. 1°. La revision des écrits doit précéder la signature de la Commission, le Decret d'Urbain VIII. est net & précis sur cet Article. Quant aux exemples ils ne sont pas rares, même avant Urbain. L'Eglise n'a jamais regardé la science prise solitairement & en elle-même comme un titre valable de Canonisation, fût-elle infuse. Il n'y a eû d'exception que pour celle qui a été animée par la charité. *Igne charitatis accensa.* L'on a regardé comme telle celle de saint Paul, des saints Docteurs, des Peres, & de quelques autres Saints; par éxemple, S. Thomas d'Aquin. Mais d'un autre côté la science véritablement utile à la propagation de la Foi & des bonnes mœurs, la science guidée par la charité, la science inspirée par l'Esprit de Dieu, pouvant

indirectement contribuer aux Canonisations, il s'ensuit qu'on ne sçauroit trop louer la prudence de l'Eglise dans l'examen rigoureux qu'elle fait des Ecrits de ceux à qui l'on se propose de rendre les honneurs dûs aux Saints ; éxamen d'autant plus nécessaire, que rien n'étant si pernicieux, ni si ordinaire que l'abus de la science, la seule prudence humaine éxigeroit qu'avant toutes choses on éxaminât l'usage qu'en ont fait ceux qu'on nomme *Serviteurs de Dieu.*

Seconde regle sur la question, quels sont les Ouvrages à revoir. Généralement tout ; rien n'est excepté ; écrits, imprimés, manuscrits, longs, courts, publics, particuliers, tout doit être revû : & la pratique est si sévere que la cause est suspenduë, jusqu'à ce que cet éxamen ait été préalablement fait & parfait. Les Ecrits des Papes ont le même sort quand ils les ont composés comme hommes privés ou Docteurs particuliers. L'on a revû ceux de cette nature qui sont émanés de la

plume de Pie V, de Gregoire X, d'Innocent XI, de Benoit XI, & à plus forte raiſon ceux qu'ils ont faits avant leur élevation ſur la Chaire de S. Pierre. Obſervons que l'on compulſe les authographes des œuvres non imprimées, malgré la difficulté de les lire ou de les déchiffrer, & qu'il arrive même des cas, dans leſquels l'on compare l'authographe avec l'imprimé. L'on en conſerve même des copies collationnées pour faire foi. Si les caracteres ſont peu liſibles, on confie le ſoin des copies à l'Evêque du lieu, & à des Vérificateurs ſous ſix ou ſept conditions qui ne ſouffrent pas qu'on puiſſe être trompé.

La troiſiéme regle concerne le tems, la maniere de revoir, & les perſonnes employées à la réviſion. Pour le tems, l'on commence l'éxamen avant tout autre Acte, à moins de diſpenſe pour de juſtes raiſons, comme ſeroit la crainte de perdre les preuves de témoins oculaires déja fort âgés. Si la cauſe étant commencée, l'on découvre que le ſujet

proposé a fait des Ouvrages que l'on ignoroit, l'on interrompt & l'on suspend le procès pour aller à la révision. Quant aux Reviseurs, ce sont d'ordinaire ou le Cardinal Rapporteur, ou le Promoteur avec des personnes habiles qu'on leur permet d'employer à cette fonction, ou bien enfin en cas de mort ou d'absence, c'est à la sacrée Congrégation, ou au Pape d'y pourvoir. Les Censeurs nommés secrettement communiquent par écrit leurs Notes à la Congrégation, qui les examine, & forme ses difficultés. Si les suffrages s'accordent l'on en fait le rapport au Pape, qui confirme la Sentence ; & alors on poursuit le procès. Sinon, l'on n'en parle plus, & la cause est (comme l'on s'exprime) condamnée à un perpétuel silence. Ce n'est pas que l'importance des écrits ou des difficultés qui peuvent être éclaircies n'éxige quelquefois une autre conduite. Dans ces cas l'on employe les Cardinaux de la Congrégation des Rites à la revision des Censures : comme il arriva dans celle des

Oeuvres de S. Jacques *de Marchia*. Quelquefois même l'on communique les difficultés aux *Postulateurs*, afin qu'ils donnent leurs réponses pour être éxaminées & jugées, ainsi qu'on le pratiqua au sujet du B. Bernardin de *Feltro*. Au reste, les Extraits & les Notes des Censeurs sont un travail souvent pénible, & extrêmement étendu. L'on n'y obmet rien de tout ce qui paroît être de la moindre conséquence. Quand les revisions ont paru trop peu spécifiées, faute de marquer les titres, les éditions, le lieu, les Imprimeurs, &c. l'on nomme de nouveaux Reviseurs. L'on a passé sur cette difficulté dans la cause du Cardinal Bellarmin, à l'occasion de ses célebres *Controverses* déja revûës soigneusement, assez indiquées par le Censeur, quoique le titre manquât, & déja approuvées par la Congrégation quant à l'éxamen; mais l'on a crû devoir faire une nouvelle revision des *Opuscules*, parce qu'on pouvoit douter avec quelque sorte de fondement, s'ils avoient été com-

pris dans la premiere révision. C'est Monseigneur le Cardinal Lambertini lui-même qui se chargea de les éxaminer de nouveau, & d'en faire son rapport.

Comme le but de la révision est de s'assurer si la Doctrine est saine & conforme à la Foi, la quatriéme regle veut que l'on s'en tienne là, pour ce qui touche le jugement sur l'éxamen des Livres. Que si l'on y trouve quelques traits d'où l'on puisse inférer un doute sur les vertus de l'Auteur ; par exemple, sur celles de l'humilité & du secret, comme on a crû le trouver dans la Vie du Cardinal Bellarmin, écrite par lui-même & non imprimée ; cela regarde l'examen des vertus, & par conséquent le Promoteur de la Foi ; & l'on peut passer outre pour terminer le jugement qui consiste à dire, que les écrits ne contiennent rien de contraire à la doctrine de l'Eglise. Ainsi le décide le Cardinal Lambertini sur la pratique même de la sacrée Congrégation. Au reste il ajoûte que les *Postulateurs* ont satisfait *totis*

viribus ſatisfecerunt, ſur le doute excité contre le Cardinal Bellarmin au ſujet de la note de vanité & de révélation de certains ſecrets.

Il obſerve que les mots *nouveaux* dont les Ecoles Catholiques ſe ſervent, ne doivent point être qualifiés de *nouvelle* Doctrine, s'ils ne font qu'expliquer les Myſteres; qu'il faut avoir égard à l'âge auquel l'Auteur a écrit, & diſtinguer *S. Auguſtin vieux* de *S. Auguſtin jeune.* Qu'il ne faut point tirer d'inductions des erreurs mêmes que les Saints ont écrites avant les déciſions de l'Egliſe. Ce n'étoient point alors des erreurs, qui les rendiſſent hérétiques proprement dits. Il rapporte ſur cela quantité d'exemples curieux qu'il éclaircit, & qui montrent avecquelle délicateſſe l'on diſcute dans les Saints mêmes tout ce qui ſemble le moins du monde approcher de la nouveauté.

La regle cinquiéme concerne les viſions, les révélations & les prophéties. Tout cela, s'il eſt écrit par les Serviteurs de Dieu, ou par d'au-

tres sur leur rapport, est sujet à revision. On rejette tout fait de cette nature, s'il est contraire au Droit divin, aux regles de l'Eglise, & aux bonnes mœurs. L'office du Reviseur ne s'étend pas plus loin. Aussi n'en faut-il pas davantage pour arrêter la procédure. Le surplus après l'Article de la Doctrine saine & des bonnes mœurs bien avéré, consiste en deux choses, qui sont particulierement du ressort de la Congrégation. La premiere est de reconnoître si la personne dont l'on a deja prouvé les vertus dans un degre héroïque, peut être censee avoir reçû en général le don des apparitions, des révélations, & de prophétie. Le Tribunal le reconnoît quelquefois en termes généraux. La seconde est, d'examiner & d'approuver telle ou telle révélation. On l'examine à la priere des *Postulateurs*: rarement on l'approuve; & même quand la vision se trouve jointe à un miracle *in instanti*, le miracle bien vérifié est approuvé, non la vision. Il y a eû pourtant quelques approbations de

faits pareils, mais peu, & beaucoup moins encore de volumes entiers de ces évenements. Enfin les approbations ne signifient autre chose, si ce n'est que ces faits sont vraysemblables, & peuvent être crûs pieusement de foi humaine.

Le 33e. chapitre auquel nous sommes arrivés, agite une question qui suit naturellement des précedentes. On demande si une mauvaise doctrine soit en fait de foi, soit en fait de mœurs ecrite & soutenuë par une personne qui l'a rétractée ou soumise au jugement de l'eglise avant sa mort, doit être un obstacle à la canonisation. La question est double & plus délicate qu'elle ne paroît au premier aspect. Il s'agit de rétractation formelle ou de soumission simple. Si la mauvaise doctrine est retractée, elle est regardée comme non avenue, & conséquemment il seroit dur de la comprendre dans le décret d'Urbain VIII. qui défend de proceder davantage quand on trouve une doctrine erronée dans les écrits de ceux que l'on propose

pour être béatifiés. Il n'en est pas ainsi des erreurs non retractées, & soumises simplement au jugement de l'Eglise. Elles tombent dans le cas du decret, puisqu'elles existent réellement : nonobstant la soumission soit vraie soit apparente, au lieu que les erreurs rétractées n'éxistent plus étant anéantis par un acte aussi méritoire que l'est le desaveu, & aussi sincere & efficace que la soumission simple semble être suspecte, ou du moins insuffisante. La verité est que quand même l'on seroit certain que cette doctrine soumise à l'examen de l'Eglise seroit échappée a un Auteur par ignorance ou de bonne foi, elle subsiste ; cela suffit & le decret est formel. L'Auteur ne sçauroit être canonisé, il s'ensuit seulement que ses propositions seront hérétiques, sans que sa personne puisse être taxée de la note d'hérésie.

Enfin dans le 34e. chapitre le Cardinal termine la matiere des écrits, par un article qui cause quelquefois beaucoup plus de difficultés & d'embaras que les autres, & sur lequel

auſſi l'on prend des méſures ſi juſtes & ſi détaillées qu'il n'y a pas de tribunal au monde où ce ſujet ſoit traité avec autant d'éxactitude, pour ne pas dire, de ſcrupule. L'eſpéce eſt de deux ſortes ; ou il y a des écrits dont il conſte que la perſonne propoſée eſt auteur, mais que l'on ne ſçauroit retrouver : ou bien il en eſt d'autres que l'on trouve, mais que les *Poſtulateurs* nient avoir été compoſés par celui à qui on les attribue, ou même dont ils portent le nom. Ces ouvrages ſoit réels & rares, ſoit prétendus ſuppoſés, donnent lieu à une infinité de recherches longues, penibles, couteuſes ; & à des éxamens & des déciſions dont l'on ne ſçauroit trop admirer la ſageſſe ; mais qu'il eſt difficile d'expoſer ſans copier tout ce chapitre. Nous y renvoyons les lecteurs curieux. Ils y trouveront des exemples & des pratiques de fait avec des regles de ſpéculation & de critique.

Nous ferons la même choſe ſur une partie des actes ſuivans ; ſur la ſignature

ſignature de la commiſſion tant en general que dans les cauſes qui procedent par voye de *non culte* ou de *cas excepté*: ſur la commiſſion pour ce qu'on appelle *réaſſumpte* : ſur la validité des procès conſtruits par l'authorité de l'ordinaire, ou par celle du Saint Siége : ſur les perſonnes à qui l'on adreſſe les lettres dites *remiſſoriales* & *compulſoriales* : ſur l'exhibition de ces lettres & leur execution : ſur l'étendue du pouvoir des Juges *remiſſoriaux*, & des perſonnes requiſes pour la confection des procès : ſur le ſerment qu'on éxige d'eux & des témoins &c. C'eſt aſſés pour nous de ſpécifier ces actes ſans expliquer des définitions, des diviſions & ſous-diviſions, & des pratiques ſans nombre qu'entraîne néceſſairement la recherche éxacte de tout ce qui concerne la procedure la plus juridique & la plus détaillée dans cet ouvrage.

Arrêtons nous ſur un article qui eſt plus à la portée de tout le monde : c'eſt ce qu'on nomme *réputation de ſainteté*, *fama ſanctitatis*.

L'on constate cette réputation principalement par les dépositions de six ou huit témoins dignes de foi. La derniere question de l'interrogatoire qu'on leur fait prêter rassemble toutes les circonstances. On demande au témoin » ce qu'il entend par
» réputation de sainteté, si elle a
» été repanduë dans quelque partie
» plus ou moins considerable du
» peuple : si elle a pris naissance
» de raisons vraisemblables, ou si
» ce n'est point un pur bruit po-
» pulaire, si elle n'est point née de
» l'affection aveugle ou de l'inte-
» rêt de personnes suspectes, com-
» me seroient des parens, des alliés,
» des amis, des Religieux de mê-
» me ordre, ou d'autres semblables,
» que des vuës interressées, du moins
» d'inclination pour l'Eglise où re-
» pose le corps, ou enfin quelques
» autres motifs, auroient portées
» à semer ces rumeurs. Si les per-
» sonnes qui y ont donné lieu sont
» gens de poids & dignes d'être
» crûs, ou des caracteres legers &
» ordinaires, tels que des femmes;

» des Payſans, des gens ſimples ou
» ignorans. Si ce bruit de ſainteté
» a été conſtant & continu, de beau-
» coup ou de peu de durée, auſſi-
» tôt évanoui que répandu. S'il n'a
» pas trouvé de contradicteurs par
» paroles, par faits, ou par ouï-
» dire. S'il a ſubſiſté non ſeulement
» dans le lieu de la demeure ou du
» trepas du propoſé, mais encore
» ailleurs, & en quels endroits ;
» ou s'il n'a couru ſeulement que
» dans ſon territoire ou ſimplement
» ailleurs, & pour quelle raiſon il
» eſt arrivé que cette réputation
» n'ait pas été univerſelle, ſur-
» tout dans le lieu de la demeure
» ou de la mort. »

Tout cela n'appartient encore qu'au procès préparatoire *in genere*, ſur quoi l'on éxamine ſi l'on peut paſſer au procès *in ſpecie* : c'eſt par cette raiſon qu'il n'eſt pas néceſſaire quant au premier que les témoins ſoient, comme l'on dit *cotemoins conteſtes*. La réputation de ſainteté ſera aſſez verifiée ſi l'un dépoſe un bruit conſtant ſur la foi, un autre

ſur la charité &c. Il en eſt de même de la reputation des miracles en general. L'un aſſurera avoir vû ou ſçu la guériſon d'un aveugle: l'autre celle d'un boiteux ; un troiſiéme la réſurrection d'un mort &c. Les vies écrites peuvent être un témoignage de la réputation, ſi elles ſont anciennes, ou récemment faites par quelque perſonne grave & ſçavante ſur des mémoires conformes aux actes du procès, & ſi elles ſont approuvées par des Cardinaux & des Papes.

Generalement parlant les traits ſatiriques lancés contre les Saints ne dérogent point à la reputation legitime de ſainteté, ſi l'on prouve que ce ſont des calomnies ; comme on l'a montré au ſujet de St. Thomas de Cantorberi accuſé de rebellion, & de St. Bernadin de Sienne pourſuivi par un certain arithmeticien qu'il avoit noté d'hereſie, & qui avoit ſurpris un témoignage de Catholicité de la part du Pape Eugéne IV. abuſé par ſes artifices.

Il y a d'autres cas plus difficiles &

qui peuvent répandre des nuages ſur la procédure. On les diſſipe en peſant la quantité & la qualité des témoins qui s'oppoſent à la canoniſation. L'on examine ſi ce n'eſt point un motif de haine & de vengeance qui les fait agir, ainſi qu'on le vit dans la cauſe de S. Charles Boromée. L'on démêle ſi ce ne ſont point des libertins qui blaſphêment ce qu'ils ignorent, ou ce qu'ils regardent comme une condamnation tacite de leur peu de goût pour les choſes du Ciel. L'on compare la durée des bruits ſiniſtres ſouvent auſſitôt évanoüis que formés, avec la continuité de bonne réputation qui ſurvit à ces bruits.

Il faut dire à proportion la même choſe des écrits que des témoins: voici des exemples. L'on ſçait les differens de S. Hilaire d'Arles & du grand St. Leon, au ſujet d'un Evêque que le premier avoit dépoſé & que le ſecond avoit retabli. La ſuite de ces diſputes eſt racontée dans la vie de S. Hilaire, compoſée ſoit par S. Honorat de Marſeille,

ſoit par quelqu'auteur incertain. S. Leon les raconte auſſi dans ſes Epîtres, mais fort différemment, & d'une maniere qui taxe Hilaire de trois ou quatre faits peu conformes à la ſainteté. Le Cardinal Baronius en étoit ſi touché, que de ſon aveu il a douté quelque temps s'il devoit regarder ce Prélat comme ſaint. mais il s'eſt rendu, non comme quelques modernes temeraires, en preferant l'autorité de la vie incertaine de S. Hilaire aux écrits de S. Leon, mais en obſervant par divers monumens indubitables que S. Hilaire d'Arles ſe repentit de ſes excès.

Il s'enſuit de cet exemple que ſi les écrits reciproques de S. Leon contre S. Hilaire, & des Auteurs au ſujet de S. Hilaire contre S. Leon, n'ont pas empêché que l'un & l'autre n'ait été canoniſé, l'article de la réputation de ſainteté pour tous les autres eſt ſuffiſamment à couvert malgré les traits hiſtoriques contraires, ſi l'on prouve que les auteurs ont écrit ſur des oüi-dire; & que l'on en faſſe voir la fauſſeté par d'au-

tres monumens; ou bien que si les reproches sont averés, la penitence n'est pas moins verifiée, sur tout si c'est par l'auteur même qui a narré les faits repréhensibles.

Autre exemple plus délicat. Il regarde Robert d'Arbrisselle, à qui un Cardinal abbé reproche dans une de ses lettres *d'avoir inventé une étrange sorte de martyre, si ce qu'on dit de ses déportemens est vrai.* Cette lettre a ses partisans & ses critiques, tous de grande autorité; les uns la tiennent apocriphe : les autres veulent qu'elle soit réelle. Mais les uns & les autres conviennent qu'elle ne sçauroit nuire à la réputation legitime de sainteté qu'avoit Robert, tant à cause d'une infinité de témoignages contraires, qu'à cause des expressions mêmes de la lettre qui n'est fondée que sur des oui-dire & des suppositions. „ Pour
» moi (ajoute le Card. Lamberti-
» ni) j'ai lû quelques écrits compo-
» sés pour l'introduction du procès
» concernant la canonisation de ce
» fondateur d'ordre, & j'ai trouvé

» que le promoteur de la foi (M.
„ Pierre François Rubei) ne faisoit
„ point ou faisoit peu de fonds sur
„ la lettre en question ; mais qu'il
„ insistoit sur le défaut d'autres cho-
„ ses requises. „ C'est en effet au promoteur, (comme nous l'avons dit ailleurs) de discuter & de faire valoir autant qu'il le peut tout ce qui paroit s'opposer à la canonisation du sujet proposé.

Parmi le grand nombre d'exemples que cite notre illustre Auteur, & qu'il seroit trop long de rapporter, il ne manque pas celui de B. Vincent de Paul dont nous avons vû la béatification tout recemment, & qui vient d'être canonisé. On objectoit ses liaisons avec le fameux abbé de Saint Cyran fondé sur un écrit intitulé *défense de M. Vincent de Paul contre le faux raisonnement inseré dans sa vie composée par M. Abelli.* Les *Postulateurs* convainquirent cet écrit de mensonge en faisant voir par des preuves qui subsiste encore,& que l'on a eu soin de perpetuer par l'impression, que ce Saint fondateur de Saint

Lazare après avoir inutilement repris l'Abbé de Saint Cyran pour le ramener au ſein de l'Egliſe, avoit rompu tout commerce avec lui, & s'étoit toujours déclaré ennemi des nouveautés. Auſſi ſur la confrontation des objections calomnieuſes, & des preuves contradictoires, l'on jugea que l'on devoit paſſer outre, & on le fit.

Le reſte de l'Ouvrage dont nous parlons, conſiſte en cinq ou ſix Chapitres qui traitent d'un nombre prodigieux de formalités qu'il faut néceſſairement garder pour aſſûrer la validité des procès, ſoit de l'Ordinaire, ſoit du S. Siége. L'Auteur finit par un Avertiſſement qu'il réitere aux *Poſtulateurs*; c'eſt d'avoir ſoin que dans les procédures de l'Ordinaire l'on garde tout ce qui eſt preſcrit par le Droit pour les procedures Apoſtoliques, non que les premieres ne ſoient valides, étant faites ſelon les regles du Droit commun, mais parce qu'à juger du train des choſes dans la pratique,, il eſt moralement impoſſible de ne pas trou-

ver des obſtacles, s'il n'y a une conformité parfaite entre le procès de l'Ordinaire & celui du S. Siege.

Nous finirons en avertiſſant nos Lecteurs qu'ils trouveront à la fin de de ce Volume une ample *Appendice* des pieces juſtificavives, & des monumens relatifs aux choſes dont il eſt parlé en divers endroits de ce ſecond Livre. Quoiqu'il ſoit aſſez inutile de les citer ici, nous exhortons à les lire, comme des Ecrits qui contribuëront à faire connoître de plus en plus l'extrême attention de l'Egliſe à obſerver rigoureuſement tout ce que la prudence la plus conſommée peut exiger dans le cours d'un Jugement auſſi important que celui des Béatifications & des Canoniſations. Nous invitons particulierement à la lecture des relations juridiques faites par les Auditeurs de Rote, ſur les procès au ſujet des BB. Pierre Regalati, & Gregoire X.

Nous ne devons pas omettre une choſe qui fait beaucoup d'honneur à Monſeigneur le Cardinal Lambertini, c'eſt qu'après avoir dédié le

premier Volume au Pape Clement XII. actuellement regnant, comme il convenoit, il a crû que la reconnoissance éxigeoit de lui de dédier le second au feu Pape Clement XI. qui l'avoit comblé de bienfaits. L'Epître Dédicatoire est un Eloge de ce Pontife, aussi honorable pour le Prélat vivant que pour le Pape mort, dont il étale la science & les vertus.

ARTICLE CI.

REVELATIONS CABALISTIQUES d'une Médecine universelle tirée du Vin: avec une maniere d'extraire le Sel de Rosée: & une Dissertation sur les Lampes Sépulcrales. Par le Sr. Gosset, Docteur Aggregé au College des Médecins de la Ville d'Amiens. A Amiens, chez Louis Godart 1735. *in-12. pages* 56. *pour la Préface, &* 215. *pour le Livre.*

LE Titre est assez beau : il est pourtant rempli avec un peu moins de mystere que les termes de

Révélations & de *Cabale* ne ſemblent annoncer. L'Auteur révele ſes ſecrets avec beaucoup de ſimplicité & de bonne-foi, ne paroiſſant touché que de l'intérêt du Public. Une Médecine univerſelle tirée du Vin, intéreſſera d'abord tous ceux qui en aiment la liqueur. Mais la plûpart ſans paſſer le Titre, ou les premiers aphoriſmes, pourront s'en tenir *à la vertu déja éxaltée que le Vin a acquiſe en fermentant immédiatement après avoir été exprimé du raiſin*, ſans trop ſe fier aux *eſprits acides*, *aux eſprits étherés*, *aux Sels tant fixes que volatiles*, *& beaucoup moins aux principes paſſifs*, *la Terre & l'eau* que l'Auteur prétend en tirer avec les Chymiſtes, pour les rejoindre de nouveau ſous une forme dont il a beau vanter la pureté, & dire que *c'eſt la clef de la ſcience cabaliſtique*; la clef d'un Sanctuaire bacchique, étant en toute autre recommandation parmi la cabale de ceux pour qui le vin eſt une médecine univerſelle, ſans autre ſcience ni révélation.

Enfin l'Auteur est Chymiste & Médecin, & sa pensée après tout n'a rien que de raisonnable, de prétendre trouver dans le Vin & dans ses esprits, sur-tout dans les Etherés, une Médecine, sinon universelle, du moins appropriée à bien des maux. Il seroit à souhaiter que la plûpart des gens entrant dans cette pensée voulussent bien regarder le Vin comme un remede plutôt que comme une boisson usuelle & de tous les jours. On peut dire qu'il ne manque au Vin pour être un remede & un grand remede, que d'être regardé comme tel, ou pris comme tel, c'est-à dire rarement, sobrement, sans excès, sans habitude, pour ranimer la nature, & jamais pour la surcharger.

M. Gosset ne prend pas cependant la chose de ce côté. Ce n'est pas précisément le Vin qui est sa médecine universelle. Il ne se contente pas de cette premiere façon qu'on lui donne par la simple fermentation après l'avoir exprimé du raisin. Il le fermente de nouveau, il le digere, il le distille, il le cohobe, il l'exalte;

il l'analyse par toutes les voyes chymiques ordinaires & extraordinaires, pour en tirer des esprits, des extraits, des élixirs, des essences, des quintessences, dont les vertus sont sans doute assez souvent supérieures à celles du Vin, témoin les Tartres, les Vinaigres, & sur-tout les Eaux-de-Vie & les Esprits-de-Vin. Nous ne suivrons pas l'Auteur dans tout le détail des curieuses opérations dont son Livre est plein. Les Sels, les Esprits, les Huiles, les Tartres, les Lies, il analyse tout. C'est aux Artistes en ce genre d'en juger en dernier ressort. Il y a du neuf dans ces analyses, & dans les spécifiques médicinaux qui en résultent.

Nous dirons seulement que le but général de Mr Gosset est de purifier les principes en les séparant, afin de les rejoindre ensuite d'une maniere qu'il croit plus pure que celle que la nature ou l'art simple de la vendange nous avoit donnée. Surquoi nous prendrons la liberté de remarquer, avec la permission de Messieurs les Chymistes, que les

noms de pur & d'impur paroissent fort équivoques dans leur science dans leur Art & dans leurs Livres; n'y ayant après tout de pur que les simples élemens ausquels il paroît difficile d'atteindre; & ce qu'ils appellent impur n'étant le plus souvent qu'un mélange qui n'a rien de mauvais, rien même que d'avantageux dans le plan de la nature qui le compose avec un art tout divin. Il est sur-tout à craindre qu'en voulant purifier le Vin & tout autre mixte naturel ou artificiel, on ne l'altere, on ne le rende plus impur, on ne le change au moins de nature, & qu'on ne substituë un remede équivoque à un régime naturel & éprouvé, dont il ne tient qu'à nous de rendre l'usage utile & bienfaisant. Le Vin, par exemple, nous est mieux connu sans doute que tous les remedes qu'on en peut tirer sous prétexte de le purifier; & nous sçavons assez ce que son usage peut avoir de bon ou de mauvais pour nous.

L'art d'extraire du Sel de la rosée, est curieux pour les Chymistes,

qui ont de tout tems imaginé que ce Sel n'étoit qu'un eſprit univerſel, eſprit aërien & céleſte concentré, & par conſéquent un vrai réſervoir de vertus céleſtes. Car dans leur idée la roſée a quelque choſe de plus céleſte que la pluye, quoique ce ne ſoit pourtant qu'une pluye ou un broüillart comme les autres. Enfin, après une digeſtion de 40. jours, & des diſtillations réitérées huit ou neuf fois, l'Auteur a retiré de quarante pots de roſée deux onces d'un *Sel Cryſtallin très-pur & tres-beau comme le plus fin Salpêtre, fondant à la bouche, & fulminant de même ſur le charbon ardent.* L'Auteur ne nous apprend pas les miracles que ce Sel a opérés entre ſes mains. Il déclare ſeulement qu'il en regarde la ſubſtance comme *plus précieuſe que celle du Salpêtre.* Il le faut bien : autrement ſeroit-ce la peine de le fabriquer à ſi grands frais?

La matiere des Lampes ſépulcrales, épuiſée par une infinité de célébres Auteurs, eſt remaniée par celui-ci. Les Lampes qu'on a retrou-

vées dans les tombeaux des anciens, l'imagination des travailleurs, qui en voyant des Lampes, ont souvent crû avoir vû de la lumiere, le respect aveugle de plusieurs sçavans pour l'Antiquité, avoient enfanté & accrédité il y a un siécle la ridicule fable des Lampes perpétuelles, & des feux inextinguibles. La perpétuité en tout genre est encore une de ces chimeres, dont l'homme avide d'immortalité s'infatuë avec plaisir. Mais la perpétuité du feu ayant aussi peu réussi que celle du mouvement, à ceux qui étoient dignes de s'y exercer, les gens de bon sens ont trouvé dans les lumieres de leur raison, & dans les principes d'une saine Physique, dequoi se désabuser de cette double vision. Il faut pourtant qu'il y ait des raisons pour & contre, puisque M. Gosset ne laisse pas de pancher encore à croire que les anciens avoient l'art d'extraire des métaux une huile, un soufre, un phosphore capable de brûler, d'éclairer sans se consumer. *Credat judœus apella, non ego.*

ARTICLE CII.

ESSAI POLITIQUE sur le Commerce. Nouvelle édition, augmentée de Sept Chapitres, & où les lacunes des éditions précédentes sont remplies. 1736.

LE succès & le débit rapide des premieres éditions de cet Ouvrage, en ont fait désirer une nouvelle, & le Public sera d'autant plus satisfait de celle-ci, qu'il y trouvera des augmentations considérables. Il seroit inutile de répéter à cette occasion les justes éloges que nous avons déja faits de l'Ouvrage, lorsque nous avons rendu compte de la premiere édition (mois de Mars 1735. Art. XXIX.) Les applaudissemens du Public ont justifié l'équité de notre suffrage, & pour peu que l'Auteur fût sensible à la gloire, il auroit tout lieu d'être satisfait de son travail; mais il est vrai qu'uniquement occupé de la vûë du bien public, il nous a même fait un

reproche d'avoir décelé ſon nom. Nous allons nous conformer à ſes intentions, en nous bornant ici à rendre compte, non pas de tout l'Ouvrage, puiſque nous en avons déja donné l'Extrait, mais des ſept Chapitres dont il a enrichi cette édition.

Dans le premier des Chapitres ajoûtés, qui eſt le dixiéme de l'Ouvrage, l'Auteur traite *de l'importation & de l'éxportation*, c'eſt-à-dire, du Commerce des marchandiſes que l'Etranger apporte chez nous, & de celles que nous portons chez l'Etranger. A parler en général une entiere liberté de tout tranſport réciproque, ſeroit peut-être ce qu'il y auroit de plus utile; « mais il fau-
» droit que toute l'Europe y con-
» courût par des vûës générales
» difficiles à concilier avec les pe-
» tits intérêts dont la plûpart des
» hommes ſont occupés. » Gardons-nous donc de porter chez l'Etranger les matieres premieres néceſſaires pour faire travailler les Manufactures. Les Anglois nous apportent leurs draperies, & outre le prix de

la laine, ils y gagnent celui de la main de l'ouvrier ; mais ils n'ont garde de nous apporter leurs laines, parce qu'ils priveroient de leur subsistance un nombre infini d'ouvriers. Cette regle a pourtant quelques exceptions, que l'Auteur se contente d'indiquer. Il fait aussi remarquer l'avantage immense que l'Angleterre a retiré de ce fameux Acte de Navigation, commencé du tems de Cromwel ; par lequel entr'autres articles il est défendu aux Vaisseaux étrangers d'apporter en Angleterre d'autres marchandises que celles de leur propre crû. Il est aisé d'entrevoir les grands profits que l'Angleterre a dû retirer d'un pareil Reglement aux dépens des Hollandois, qui par le grand nombre de leurs Vaisseaux étoient devenus, pour ainsi dire, les Voituriers universels de toute l'Europe. Que ces grandes vûës politiques, ajoûte l'Auteur, sont différentes de celles d'un Jurisconsulte de notre tems ! C'est Domat, Auteur très estimable d'ailleurs, qui veut nous persuader qu'il est plus

utile d'attirer les Etrangers que d'aller chez eux. « Car de ce principe
» ſuivroit la deſtruction de la Ma-
» rine, & une dépendance ſervile
» ſur toute ſorte de commerce, mê-
» me le plus néceſſaire. Nous ſe-
» rions renfermés comme dans une
» Ville bloquée, qui ne peut aller
» chercher rien de ce qui lui man-
» que, & qui eſt bien-tôt obligée
» de demander grace à ſon enne-
» mi. Les périls & les frais de na-
» vigation & de voiture ſont tou-
» jours au profit de la Nation qui
» les entreprend. » Par le même principe l'Auteur blâme la Loi Romaine qui défendoit le tranſport chez les Barbares. " Quelle petiteſ-
» ſe de politique, dit-il, de penſer
» que l'envoi de ces denrées auroit
» attiré les Barbares, lorſqu'il y
» avoit déja aſſez de relation en-
» tr'eux & les Romains, pour que
» cette loi même de défenſe par-
» vînt néceſſairement juſqu'à eux,
» & leur inſpirât d'autant plus le
„ deſir de conquête qu'elle leur
„ apprenoit le motif de la Loi. „

Ces Obſervations ſont ſuivies de quelques Réfléxions ſur la pratique des Hollandois en ce point, & ſur l'importance dont il eſt de conſerver la liberté du Commerce pendant la guerre même avec les Nations ennemies. " Ce n'eſt point par „ la perte des ſoldats que les guer- „ res ſont les plus funeſtes. Cent „ mille hommes tués ſont une bien „ petite portion ſur vingt millions. „ Il y a même quelque Nation qui „ n'évaluë la perte des hommes „ qu'en florins; mais les augmenta- „ tions des impoſitions, les diffi- „ cultés des recouvremens qui ſont „ une ſuite néceſſaire & de cette „ augmentation & du manque de „ commerce, rendent vingt millions „ d'hommes malheureux, & ces „ malheurs ſont communs à tou- „ tes les Parties. „ Tout le reſte de ce Chapitre eſt également rempli de réfléxions judicieuſes & d'idées nouvelles, même pour ceux qui ont étudié la matiere.

Chapitre XI. De la liberté du Commerce. La liberté eſt ſans contre-

dit ce qu'il y a de plus important pour faire fleurir le Commerce, & le rendre utile à l'Etat; mais il faut bien entendre le terme de liberté. Elle ne consiste pas dans une imprudente licence aux Négocians d'envoyer & de recevoir librement toute sorte de marchandises. Il faut des mesures & des poids étalonnés, il faut des marques & des cachets pour assujettir les Ouvriers, & prévenir la cupidité frauduleuse du Marchand. Il faut en un mot avoir plus d'égard à l'avantage du Citoyen qu'au profit du Négociant. Sur ce principe l'Auteur parcourt divers exemples de liberté & de contrainte dans le Commerce, l'Acte de Navigation des Anglois, le Bill qui permet en Angleterre l'enlévement des Matelots qui sont sur les Vaisseaux Marchands, les Privileges accordés en faveur des Particuliers, la liberté ôtée aux uns & accordée aux autres de cultiver le Tabac, & à ce propos, il fait une réfléxion qui mérite d'être rapportée. « La vente exclusive du „ Tabac est nécessaire pour la levée

„ de l'imposition, & cette imposi-
„ tion est la moins onéreuse. Il man-
„ que encore de la rigueur dans la
„ Régie, & il n'est pas moins im-
„ portant de detruire les Fraudeurs
„ que les Mandians. Faut-il qu'il y
„ ait une profession dont les salai-
„ res soient fondés sur la désobéis-
„ sance continuelle aux ordres du
„ Souverain ? Faut-il que ces frau-
„ deurs trouvent par-tout des com-
„ plices ? Car c'est l'être que d'ache-
„ ter d'eux. C'est se servir de fausse
„ monnoye à l'abri de la punition.
„ Suivons-en les conséquences. Cet-
„ te Ferme rend huit millions : les
„ Fraudeurs lui en ôtent peut être
„ quatre dont cette Ferme augmen-
„ teroit, & une autre Imposition di-
„ minuëroit. Que cela s'étendent aux
„ fraudes du Sel, des Indiennes, &c.
„ La Taille & la Capitation dimi-
„ nuëroient, c'est-à-dire, les La-
„ boureurs & les Ouvriers paye-
„ roient cela de moins. „ Et de-là il faut conclure, comme il est en effet très-vrai, que tous les vrais Citoyens sont intéressés, & devroient concourir

concourir à exterminer la fraude en tout genre.

Chapitre XIX. Diverses Observations sur les Monnoyes. Ce Chapitre contient des Observations très-curieuses, & des Réfléxions profondes sur l'usage que le Prince doit faire de la fabrique, de l'augmentation ou de la diminution des Monnoyes. Mais il faudroit le transcrire tout entier, & c'est ce que nous ne pouvons pas faire. On y trouvera entr'autres une remarque importante sur l'Histoire de M. de Thou, par rapport au célebre M. le Duc de Sully, Auteur des Mémoires si estimés, qui portent son nom. Car, comme dans le tems que l'Histoire de M. de Thou parut, les Finances étoient gouvernées par M. de Sully, & que l'Historien déclame vivement contre ceux, qui de son tems administroient les Finances, on est porté à croire que c'est M. de Sully que l'Historien a en vûë, & cependant il n'en est rien. Car, comme remarque notre Auteur, il paroît par la Préface même de l'Histoire, que M. de

Thou avoit composé ſon Ouvrage dans l'intervalle du tems qu'il y eut entre François I. & Henry IV. de ſorte que ſes reproches tombent uniquement & avec raiſon ſur ceux qui adminiſtroient les finances, principalement ſous Henry II. & Henry III. Mais d'un autre côté l'Auteur ne prouve pas moins ſolidement par les propres diſcours de M. de Thou, que ce grand Magiſtrat n'entendoit rien aux matieres de finance.

Chapitre XXI. De l'Agio. „ Agio, dit l'Auteur, eſt un terme „ de Banque publique, qui dans ſon „ origine ſignifie la différence entre l'argent courant & l'argent de „ Banque ou de Billet. Le commerce d'agio ſuit les hazards „ des autres commerces. L'abondance avilit, & la demande enchérit ou l'argent ou le billet. „ De ce nom eſt venu celui d'Agioteur donné odieuſement en „ France à ceux qui font le commerce de Papiers publics. L'agiotage a commencé au premier „ diſcrédit de la Caiſſe des Em-

„ prunts, s'eſt multiplié à meſure „ de l'augmentation des Billets, & „ enfin eſt monté au comble par les „ opérations de notre Banque. „ L'Hiſtoire de l'agiotage peut s'ap- „ prendre facilement par la lecture „ des Edits & Arrêts qui établiſſent „ ou ſuppriment les papiers, & il „ eſt curieux. „ L'Auteur expoſe enſuite les inconvéniens de l'agiotage, & ne laiſſe pas de l'approuver, pourvû qu'il ne ſoit pas conduit par des manœuvres criminelles que toutes les Loix condamnent. Mais l'Auteur parle en homme d'Etat, & non en Théologien; & nous pouvons bien auſſi l'aſſurer, qu'il trouvera beaucoup plus de Politiques que de Caſuiſtes qui approuveront ſon ſentiment.

Chapitre XXII. De la balance du Commerce. " L'objet principal de „ ce Chapitre, eſt d'examiner com- „ ment le Légiſlateur peut connoî- „ tre la balance du Commerce; & „ cette connoiſſance ſuppoſée, com- „ ment il doit agir ou pour la ſou- „ tenir ſi elle eſt avantageuſe, ou

„ pour la changer à notre avanta-
„ ge. „ Cet objet, comme on voit aiſément, eſt grand & profond, & pour être bien traité, demande des connoiſſances peu communes. On en trouvera ici pluſieurs de cette eſpece. Par où le Prince, & ceux qui gouvernent ſous ſes ordres, peuvent-ils connoître l'avantage ou le déſavantage que leurs Peuples ont dans le Commerce qu'ils font avec les autres Nations? Ce n'eſt point par la connoiſſance des marchandiſes d'entrée & de ſortie; car il faudroit encore connoître le prix de ces marchandiſes. Or pour acquérir cette derniere connoiſſance, il faudroit établir une Inquiſition dangereuſe, & encore ſeroit-il impoſſible de vérifier les déclarations des Marchands.

Il n'y a donc que le Change qui puiſſe donner ſur cela les lumieres néceſſaires, non pas le Change momentané & de quelques jours, mais la totalité des Changes d'une année, à-peu-près comme on remarque à l'Obſervatoire de Paris les années plus ou moins pluvieuſes, par la to-

talité des pluyes qui ſont tombées durant tout le cours de l'année, avec cette différence pourtant que l'obſervation des pluyes paroît beaucoup plus curieuſe qu'utile, au lieu que celle du Change eſt d'une grande importance pour l'Etat. Car « ſi le „ Change indique une balance dé„ fectueuſe, alors par l'examen des „ marchandiſes d'entrée, par des „ comparaiſons avec les années pré„ cédentes, & par d'autres obſerva„ tions faciles, le Légiſlateur voit „ quelle eſt la Partie ſouffrante, & „ cherche les moyens de la rétablir, „ & c'eſt là un des principaux uſages „ des Bureaux d'entrée & de ſor„ tie. „ Il y a pourtant ſur cela quelques remarques à faire, & l'Auteur ne les oublie pas. La matiere qu'il traite lui donne occaſion de parler des prêts d'argent à intérêt, & en même-tems qu'il « laiſſe, dit„ il, aux Théologiens le ſoin péni„ ble de concilier la ſévérité de leur „ morale avec la néceſſité de l'*inté„ rêt* pour le maintien de la ſocieté; „ il ne laiſſe pas d'établir des princi-

pes qui favorisent le sentiment que les Théologiens n'approuvent pas ; mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matiere, qui est peut-être en effet la plus épineuse de toute la morale, & nous nous contenterons de dire que nous laissons aussi à notre tour aux Politiques & aux hommes d'Etat le soin de concilier leurs principes prétendus nécessaires avec le sentiment constant & décidé de l'Eglise. L'Auteur n'a pourtant garde d'approuver des prêts d'argent à un intérêt plus fort que le Commerce n'en peut comporter. C'est-là ce qu'il appelle usure, & dans ce sens l'usure lui paroît avec raison une chose très-pernicieuse, que le Législateur doit exterminer. « C'est » une erreur grossiere que de croi» re suppléer à la disette d'argent » par le monnoyage de la vaisselle. » La masse générale en acquiert une » légere augmentation bien-tôt » engloutie avec le reste. La disette » d'argent ne vient point du défaut » de quantité, elle vient de la mé» fiance sur l'emploi. Détruisez l'u-

„ ſure, ranimez le crédit, alors
„ bien loin que ces particuliers en-
„ voyent leur vaiſſelle à la Mon-
„ noye, ils en feront faire de nou-
„ velle, & l'argent monnoyé abor-
„ dera partout. Dans le tems mal-
„ heureux où l'argent augmente de
„ prix, les denrées baiſſent dans la
„ même proportion, & par conſé-
„ quent les fonds qui les produiſent.
„ Le propriétaire des terres vit à
„ peine, & paye mal l'Impoſition.
„ Le débiteur ne peut plus payer
„ l'interêt par la vente de ſa denrée
„ avilie: accablé ſous le poids de
„ l'uſure il abandonne ſa Terre,
„ qu'il ne cultiveroit que pour ſon
„ Créancier, & ce Créancier s'en
„ empare à vil prix, après que les
„ formalités l'ont dégradée & laiſ-
„ ſée en friche pendant pluſieurs an-
„ nées. Or toute la maſſe d'argent
„ dans ſa valeur ordinaire ne vaut
„ pas la dixiéme partie des terres.
„ Les terres ſont des richeſſes réel-
„ les, qui ne peuvent être ſuppléées
„ qu'en partie & qu'avec peine par
„ un commerce laborieux. Les va-

„ leurs de l'argent ſe ſuppléent ai-
„ ſément, & dans ſa cherté il n'y
„ en a qu'une petite partie en circu-
„ lation. Soutenir la cherté de l'ar-
„ gent aux dépens de celle des ter-
„ res, c'eſt préférer un à mille, c'eſt
„ préférer l'Uſurier au Citoyen, au
„ Laboureur, à l'Ouvrier. C'eſt l'en-
„ richir aux dépens des autres par-
„ ties de l'Etat, qui ne ſont en va-
„ leur qu'autant que l'abondance
„ des circulations les animent; en-
„ fin c'eſt détruire le Commerce
„ intérieur, & abandonner le Com-
„ merce étranger. „

Ces Obſervations ſont ſuivies de quelques Réfléxions ſur l'utilité des *aſſurances*. Les Anglois portent cette pratique beaucoup plus loin que nous. L'autre traite enſuite de la Balance intérieure, qu'il dit avec raiſon être d'une très grande importance, & qui doit toujours ſubſiſter entre la Capitale & les Provinces.

„ La Capitale, dit-il, eſt le cen-
» tre où aboutiſſent toutes les ri-
» cheſſes. Outre la dépenſe de la
„ Maiſon du Roi, les Seigneurs &

„ les pensionnaires y consomment
„ les revenus de leurs Terres, leurs
„ pensions & les appointemens de
„ leurs Gouvernemens. Les habitans
„ y reçoivent quarante millions de
„ Rentes sur la Ville, six ou sept
„ millions de Dividendes d'Actions,
„ les gages des Jurisdictions, & les
„ frais des Plaideurs: les Fermiers
„ du Roi, les Receveurs, les Trai-
„ tans y font venir tous leurs pro-
„ duits, ce sont les Provinces qui
„ fournissent à tant de dépenses an-
„ nuelles. Les Impositions sont tou-
„ jours évaluées & payées en ar-
„ gent comme mesure commune,
„ mais elles sont toujours réducti-
„ bles en denrées; sans cela les Pro-
„ vinces épuisées d'argent dès la
„ premiere année seroient dans
„ l'impuissance de payer l'année
„ suivante. Ainsi lorsque le Législa-
„ teur regle l'Imposition, il doit dé-
„ terminer la somme de chaque
„ Province sur l'abondance de ses
„ denrées & sur ses ressources pour
„ les vendre; ressources qui de pro-
che en proche dépendent de la

„ Capitale ; & des opérations du „ Gouvernement. C'est principalement des consommations de la „ Capitale que les Provinces tirent „ l'argent qui doit remplacer ce „ qu'elles payent annuellement de „ Taille, de Sel, de Dixiéme, &c. „ Plus l'Imposition augmente, & „ plus la consommation devient nécessaire à cause des profits sur les „ Entreprises ; sur les Recouvremens, &c. & voilà comment le „ luxe sera toujours avantageux „ lorsqu'il y aura tant de moyens „ de s'enrichir dans la Capitale. Les „ étoffes d'or de Lyon, les vins de „ Bourgogne & de Champagne, „ les volailles de Normandie, & „ du Maine, les Perdrix & les truffes de Périgord payent les tributs „ de ces Provinces. Le vulgaire „ ignorant s'irrite de ces folles dépenses ; & l'homme d'Etat les regarde comme un effet désirable „ d'une cause qui en devient moins „ mauvaise. „

Chapitre XXIV. De l'Arithmétique politique. Sous ce titre singulier

l'Auteur fait entendre que tout est reductible au calcul, & que par le calcul on peut estimer & juger probablement le parti le plus convenable que doit prendre un Législateur, un Ministre, ou un particulier, soit pour rejetter ou pour accepter une proposition, une entreprise, &c. Il commence par faire remarquer la différence qu'il y a entre les calculs faciles qui sont à la portée de tout le monde, & ces calculs compliqués qui sont d'une recherche fine & profonde, & qui doivent être l'objet d'un Législateur. Il n'y a point de Marchand de Boutique, ni de Commis de Finance qui ne fasse aisément les premiers. L'habitude seule les fait faire si promptement qu'à peine s'apperçoit-on qu'on les a faits ; „ mais dans les objets de Législa-„ tion, ce n'est qu'avec un grand „ travail que le plus grand génie » peut découvrir toutes les faces de » tant d'objets différens qu'il est » obligé d'embrasser en même-tems. » Il doit déterminer son choix sur » la pluralité des possibilités où en-

» trent le calcul des hommes, le
» nombre des travailleurs, la va-
» leur des travaux, le moyen de les
» multiplier & de les faire valoir....
» & dans ce ſens le meilleur Cal-
» culateur devient le meilleur Lé-
» giſlateur. „

Le Chevalier Guillaume Petti Anglois, eſt le premier qui a voulu calculer la puiſſance d'un Etat, & la politique du Commerce. Son Ouvrage intitulé *Arithmétique Politique*, fut imprimé en 1691. Il y calcule les terres, les hommes, & la navigation. Mais notre Auteur fait remarquer dans cet Ouvrage beaucoup de défauts, entre autres plusieurs fauſſes ſuppoſitions, ſur leſquelles il fonde les propoſitions qu'il déduit de ſes calculs. Le Chevalier Petti ne compte par exemple au Roi de France que treize millions de ſujets, & dans le tems qu'il écrivoit il y avoit en France plus de dix-neuf millions de perſonnes. L'Auteur évite cependant d'entrer dans des diſcuſſions de controverſe, & ſe borne, conformément au premier Chapi-

tre du Chevalier Petti à trois points, qui ſont le calcul des grains, celui des hommes, & celui du gage, des échanges ou de l'argent. Mais au calcul des récoltes il faut ajoûter celui des moyens de la conſommation ou de la vente avantageuſe: au calcul des hommes il faut ajoûter celui de la valeur de leur travail, & au calcul des valeurs numéraires ou de l'argent, il faut ajoûter celui du crédit courant du Négociant, & ſon crédit poſſible.

Nous ne pouvons point rapporter le détail des réfléxions que l'Auteur fait ſur tout cela; mais nous pouvons aſſurer les Lecteurs qu'ils y trouveront beaucoup de lumieres & de connoiſſances auſſi agréables qu'utiles. Nous ferons encore obſerver que l'Auteur revient toujours à la culture des terres qu'il regarde avec raiſon comme l'objet principal de tout bon gouvernement par rapport au Commerce.

Chapitre XXV. Des Syſtêmes. On appelle Syſtême une ſuite de propoſitions liées enſemble, dont les con-

ſéquences tendent à établir une vérité ou une opinion. Comme il y en a dans la Phyſique & dans la Morale, il peut auſſi y en avoir dans le Gouvernement, tel eſt le Teſtament du Cardinal de Richelieu, & tel eſt auſſi le Projet de la Dixme Royale de M. de Vauban. On peut pareillement en imaginer pour les Finances, & pour le Commerce; mais ſelon les Remarques de l'Auteur, l'écueïl ordinaire de ces ſortes de ſyſtêmes, c'eſt la difficulté de l'execution. Nous renvoyons encore ici le Lecteur à l'Ouvrage même. Nous dirons ſeulement un mot d'une digreſſion que l'Auteur fait ſur le Gouvernement & la Police des Chinois. Il leur reproche d'avoir pour les Cadavres un reſpect religieux, qui ne leur en permet pas l'ouverture, ce qui les prive des fruits précieux que l'Anatomie nous a procurés. Il leur reproche encore la trop grande étenduë qu'ils donnent au pouvoir Paternel, juſques-là qu'un Pere eſt autoriſé à expoſer, & même à tuer ſes enfans lorſqu'il en eſt trop ſurchar-

gé; mais ſur ce ſecond article, nous nous croyons obligés, pour la juſtification des Chinois, de dire que l'Auteur porte un peu trop loin ſa Remarque critique. Car il eſt vrai que rien n'eſt plus commun à la Chine que d'expoſer des enfans qu'on n'eſt pas en état de nourrir, & l'Auteur a ſans doute raiſon de reprocher aux Chinois le peu d'attention qu'ils ont pour corriger ce déſordre; mais nous ne trouvons point dans le Pere du Halde qu'aucune de leurs Loix autoriſe le meurtre des enfans; & nous ſommes au contraire perſuadés qu'elles le condamnent. Si malgré cela le déſordre eſt aſſez commun à la Chine, c'eſt que les Chinois ne ſont pas plus fideles à obſerver leurs Loix, que nous ne le ſommes à obſerver les nôtres. L'Auteur ajoûte une Réfléxion critique ſur le Gouvernement Chinois, qui nous paroît très-juſte; c'eſt que le Païs étant auſſi parfaitement cultivé qu'on le ſuppoſe, & cependant le petit Peuple ſouffrant beaucoup de la diſette & de la pauvreté; c'eſt

une preuve évidente qu'il y a trop d'habitans, & par conséquent c'est le cas d'envoyer au loin des Colonies, chose à laquelle les Chinois ne pensent seulement pas. De ces différentes remarques il conclut, que les Chinois ont mal profité de quatre mille ans de paisible Monarchie, & cette réfléxion devient plus plausible, lorsqu'on compare des progrès si lents & si bornés, avec ceux que les Moscovites ont faits depuis vingt ans.

ARTICLE CIII.

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES faites dans l'Observatoire des PP. de la Compagnie de Jesus, à Lyon, par le P. Duclos Jésuite, Professeur de Mathématiques.

1°.

Détermination de la Latitude de l'Observatoire.

LE nouveau Plan de Lyon, que Seraucourt vient de donner, & dont on reconnoît tous les jours

de plus en plus l'éxactitude & la justesse, m'a fait naître la pensée d'éxaminer, & de comparer les différentes Observations qui se sont faites pour déterminer la Latitude de cette Ville.

En 1674. M. Picart détermina la hauteur du Pole près l'Hôtel de Ville... 45°. 46′. 20″. A en juger par la nature des Observations qu'il fit, & par la situation des lieux j'ai conjecturé que ces Observations s'étoient faites derriere l'Hôtel de Ville, sur le Quay S. Clair. Or suivant le nouveau Plan cet endroit est 10″. plus septentrional que notre Observatoire, d'où l'on concluëroit que la hauteur du Pole à cet Observatoire est de 45°. 46′. 10″.

En 1682. M. de la Hire près de S. Paul détermina la hauteur du Pole de 45°. 45′. 35″. Or S. Paul est plus septentrional que notre Observatoire de 4 à 5″. Ainsi selon cette détermination la hauteur du Pole de l'Observatoire seroit de 45°. 45′. 30″.

M. de la Hire ajoûte, que l'en-

droit où M. Picart fit ces Obſervations eſt plus ſeptentrional que celui où il fit les ſiennes de 45″. Ce qui n'a point de vraiſemblance.

Il ajoûte encore que Saint Jean eſt plus au midi que Saint Paul de 15″. & qu'ainſi la hauteur du Pole à S. Jean eſt de 45°. 45′. 20″. & voilà ſans doute ſur quoi eſt fondée cette latitude, priſe communément pour celle de Lyon.

S. Jean eſt réellement au midi de notre Obſervatoire de 17′. & ſuivant M. Picart la latitude y ſeroit de 45°. 45′. 53″.

J'obſerve en paſſant que S. Jean eſt à l'occident de notre Obſervatoire de 37″. à 38″. S. Paul de 36. à 37″. & l'endroit du Quay de Saint Clair, dont j'ai parlé, eſt plus à l'orient de 3 à 4″.

Avant M. Picart, M. Mouton, Perpétuel de l'Egliſe de S. Paul avoit déterminé la latitude de Lyon à 45°. 46′. 3″.

En 1700. le P. de S. Bonnet détermina la hauteur de l'Obſervatoire à 45°. 45′. 57″.

Je trouve des Obſervations de 1704. & 1705. par leſquelles cette hauteur eſt eſtimée de 45°. 46′. 12″.

Par pluſieurs Obſervations que j'ai faites depuis trois mois de l'Etoile Polaire, d'Aldebaran, & de Sirius à leur paſſage par le Méridien, j'ai toujours trouvé la hauteur du Pole à notre Obſervatoire entre 45°. 45′. 58″. & 45°. 46′. 15″. ſur quoi ayant déterminé cette hauteur de 45°. 46′. 10″. j'ai placé mon quart de Cercle dans le plan du Méridien le plus exactement qu'il m'a été poſſible; je l'ai enſuite mis à la hauteur que devoit avoir tantôt Sirius, tantôt le cœur de l'hydre, tantôt le limbe ſupérieur ou inférieur du Soleil en paſſant par le Méridien: après avoir calculé leur déclinaiſon, l'erreur qui vient de la réfraction, du quart du Cercle, & même de la paralaxe du Soleil, & après toutes ces précautions, je n'ai pû m'appercevoir d'aucune différence lorſque les Aſtres paſſoient par la lunette, ainſi je m'en tiens à la hauteur de 45°. 46′. 10″.

2°.

Observation de l'Eclipse de Lune, faite à notre Observatoire le 26. Mars 1736.

Commencement de l'ombre. . . . tems vrai. . .	10^h.	32^l.	20^{ll}.
Galilæus entre dans l'ombre.	10.	34	30.
Keplerus.	10.	40.	22.
Copernicus. . . .	10.	44.	58.
Penombre sur Ticho. ,	10.	58.	26.
Ticho entre dans l'ombre.	10.	59.	14.
Ticho tout dans l'ombre.	11.	—:	8.
Mare Crisium entre dans l'ombre.	11.	20.	21.
Mare Crisium tout dans l'ombre.	11.	24.	26.
Immersion totale. . .	11.	29.	15.
Emersion.	1.	8.	25.
Galilæus sort..	1.	11.	23.
Keplerus tout dehors. .	1.	21.	48.
Ticho sort.	1.	33.	47.
Mare serenitatis dehors. .	1.	46.	45.
Mare crisium. . . .	2.	—:	27.
Mare fæcunditatis. , . .	2.	1.	29.
Fin de l'Eclipse. . . .	2.	5.	33.

Suivant le Calcul que j'avois fait en me servant des Tables de M. de la Hi-

re, j'avois trouvé le commencement de l'Eclipſe, tems vrai à

Lyon.	10h.	32l.	48ll.
L'Immerſion. . . .	11.	30.	23.
La pleine Lune vraie.	—:	19.	47.
Le milieu de l'Eclipſe.	—:	19.	35.
L'Emerſion. . . .	1:	8.	47.
La fin de l'Eclipſe. . .	2.	6.	22.
La quantité de l'Eclipſe.	21d.	49l.	

38.

Obſervations du Cours de pluſieurs Taches ſur le Soleil.

Le 16e Mars dernier je m'apperçûs des trois taches A. B. C. placés ſur le Soleil, de la maniere que le repréſente la figure. La tache A. étoit la plus groſſe, & me parut avec des Lunettes de 18. pieds, entourée & ſuivie de pluſieurs petites taches & nuages. C'étoit ſur le midi le Soleil demeurant à paſſer par le fil vertical de la lunette du quart du Cercle 130ll. la tache A. y arriva à 73ll. la tache B. à 85ll. & la tache C. à 88. Le 17. & le 18. le tems fut couvert.

Le 19. à la même heure la tache

A ſituée comme on le voit dans la Figure, paſſa par le fil vertical à la 40″. la tache B à la 52″. la tache C à la 60″. & la tache D à la 64″.

Le 20. à la même heure la tache A paſſa par le fil vertical à 31″. la tache B qui parut s'être groſſie & allongée, à la 44″. la tache C à la 49″. la tache D à la 57″. & la tache V à la 106″.

Le 21. le tems étoit couvert.

Le 22. la tache A ne parut plus. La tache B paſſa à 22″. la tache C à la 28″. la tache D à la 36″. la tache V à la 82″. la tache X à la 92″. la tache Y à la 94″. & la tache Z à la 100″. le Soleil ne demeurant plus que 129″. à paſſer.

Le 23. la tache B ne parut plus. La tache C paſſa à la 18″. la tache D à la 26″. la tache V à la 69″. la tache X à la 78″. la tache Y à la 83″. la tache Z à 90″. la tache P à la 92″. Il parut de plus pluſieurs petites taches entre V & X.

Le 24. la tache C paſſa à la 10″. la tache D à la 19″. la tache V à la 58″. la tache X à la 66″. la tache

Y à la 72″. la tache Z à la 79″. la tache P à la 82″.

Le 25. la tache C paſſa à la 4″. la tache D à la 10″. la tache V à la 46″. la tache X à la 53″. la tache Y à la 61″. la tache Z à la 70″. Cette derniere tache parut beaucoup plus étenduë & plus irréguliere. Je ne vis plus la tache P.

Le 26. les taches C & D ne parurent plus. La tache V paſſa à 35″. la tache X à 41″. la tache Y à 52″. la tache Z à 58″.

Le 27. la tache V paſſa à 26″. la tache X à 33″. la tache Y à 45″. la tache Z à 52″. Cette derniere tache devenoit toujours plus irréguliere.

Le 28. les taches V & Y ne parurent plus. La tache X paſſa à la 26″. la tache Z à la 45″. la tache O très-petite à la 101″.

Enfin le 29. je n'en découvris aucune dans tout le diſque du Soleil. Le tems fut enſuite couvert juſqu'au 3. Avril, j'en découvris ce jour-là deux petites aſſez diſtinctement, à-peu-près dans la ſituation des taches A & B: mais dans l'hémiſphere in-

férieur du Soleil la premiere paſſa à la 88ʺ. après midi & demi, la 2ᵉ à la 95ʺ. le Soleil demeurant 131ʺ. à paſſer par le fil vertical. Lorſque je regardai ces taches avec des Lunettes de 18. pieds, elles ſe trouverent mêlées au milieu d'une quantité extraordinaire de petites taches, que je ne pus jamais compter.

ARTICLE CIV.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France, &c. Tome III. qui comprend les ſixiéme & ſeptiéme Siécles, in-4°. 1735. *pages* 655. *ſans les Tables. Voyez Novembre* 1733 *p.*1977.*Mars* 1736.*p.*428.

AVant la fin du V. Siécle, il n'étoit point de genre de Littérature, qui ne ſe reſſentît de la triſte & funeſte décadence des Lettres. « Dès-lors, diſent les ſçavans » Auteurs de cette Hiſtoire, bien » loin de faire quelque accueil à la » Grammaire, à la Philoſophie, & » aux autres Sciences, on n'avoit » pour elles que du mépris, & même de

» de l'horreur : Dès-lors l'Eloquen-
» ce & la Poësie avoient tellement
» dégénéré de ce qu'elles étoient
» autrefois, qu'elles n'étoient pres-
» que plus reconnoissables : dès-
» lors l'oisiveté, la paresse, l'amour
» des délices, les amusemens pué-
» rils avoient pris la place des oc-
» cupations sérieuses de l'étude.
» Dans le VI. le mal alla toujours
» croissant. *Væ diebus nostris*, s'é-
» crie Gregoire de Tours, *quia pe-*
» *riit Studium Litterarum à no-*
» *bis....* Ce Siécle néanmoins ne
» laissa pas d'avoir ses Ecrivains,
» même en assez bon nombre.
» Mais, grand Dieu, quels Ecri-
» vains pour la plûpart ! Presque
» tous ceux, qui s'émanciperent de
» le devenir, étoient, non-seule-
» ment sans critique.... mais ils
» suivoient encore le mauvais goût
„ de leur siécle, où le merveilleux
„ l'emportoit sur le vrai, & l'ex-
„ traordinaire sur le simple. „

Nos Auteurs prétendent que ce dépérissement du bon goût fut accéléré par le grand nombre de mi-

racles, qui se publierent alors, mais ils remarquent fort bien que Dieu eut dans ce Siécle une raison particuliere de les multiplier : que l'Eglise Gallicane se trouvant investie de Barbares presque tous, ou Payens, ou Hérétiques, leur rusticité les rendoit peu susceptibles d'instruction.
« Il falloit, ajoûtent-t-ils, dans le
» dessein, que Dieu avoit de les ap-
» peller à la Foi Catholique, quel-
» que chose, qui les prît par les sens.
» Il choisit donc les miracles, com-
» me le moyen le plus propre pour
» faire sur ces peuples une salutaire
» impression... & l'on sçait que ce
» fut ce qui contribua le plus à dé-
» terminer Clovis à embrasser le
» Christianisme. »

Cette remarque est d'autant plus ici à sa place, que les libertins, & les prétendus esprits forts de nos jours ont conclu contre l'autenticité de ces miracles, de la grossiereté de ces tems-là : comme si les Evêques, pour n'avoir pas le goût de la bonne littérature, avoient cessé d'être les Juges compétens de la vérité

de ces effets merveilleux, & que la Tradition Ecclésiastique des faits de cette importance, ne fût pas à proportion, autant que celle des dogmes, avec lesquels ils ont une si étroite liaison, indépendant de l'Eloquence & de la pureté du stile.

Il est vrai, & nos Historiens en conviennent, qu'aux miracles réels on en ajoûta d'imaginaires, qu'on entreprit même d'orner le récit de ceux-là de circonstances, qui en relevoient le merveilleux; mais on a beau abuser du vrai, & l'altérer, il subsiste toujours, & il n'y a que ceux, en qui la corruption du cœur a obscurci les lumieres de l'esprit, qui concluent qu'il n'y a point eu de vrais miracles, parce qu'il y en a eu de faux. Saint Augustin, qui n'étoit ni un ignorant, ni un esprit foible, raisonnoit tout au contraire. D'ailleurs, dans le VI. Siécle, comme dans le I. les miracles étoient nécessaires, & par les mêmes raisons. C'en est assez pour ne pas rejetter les uns, si on a encore assez de religion, & de simplicité chré-

tienne, pour admettre les autres.

Nos Auteurs nous donnent une idée fort juſte de la barbarie, qui s'introduiſit alors dans les Lettres: la dépravation du goût fit bien-tôt négliger toutes les regles de la Grammaire; la corruption paſſa enſuite dans les termes mêmes: comme les mots Latins manquoient, parce qu'on ne liſoit plus les anciens Auteurss, on y en ſubſtituoit de barbares, auſquels on donnoit une infléxion & une terminaiſon latine; & cette licence étoit venuë, non-ſeulement du défaut de latinité, mais auſſi de l'exemple & de la coûtume des François habitués dans les Gaules. Ceux-ci ignorant le Latin, & ſe trouvant obligé de le parler, y accommodoient leur langue, comme ils pouvoient, & c'eſt de-là, que ſe forma inſenſiblement, ce qu'on nomma *le Roman*, c'eſt-à-dire, la langue vulgaire, & ruſtique.

Ce qu'il y eut de plus triſte, c'eſt que la décadence des Lettres entraîna le relâchement de la Diſcipline; que l'exercice des armes & de la chaſ-

se, qui étoient l'occupation favorite de la Nation regnante, se communiqua au Clergé: que les Prêtres & les Evêques devenus d'abord chasseurs, devinrent guerriers dans la suite, & négligerent les fonctions de leur Ministere; beaucoup plus encore l'étude & la science Ecclésiastique; qu'on alla jusqu'à oublier les dispositions légitimes pour entrer dans le saint Ministere. On s'y introduisit par la brigue & la faveur, sans science, sans mérite, souvent sans capacité pour en acquérir. Les Evêchez étoient dès-lors si riches par la libéralité de nos premiers Rois, & ils donnoient un si grand pouvoir, qu'on quittoit volontiers les plus beaux emplois, pour en être revêtu, & la plûpart des Seigneurs Gaulois se jettoient dans l'Eglise, comme dans un azyle, de peur qu'on ne les soupçonnât de cabaler contre la nouvelle domination.

A ces vûës d'intérêt & d'ambition se joignirent dans la suite des tems les vices grossiers, qui défigurerent la face de l'Eglise Gallicane,

& au milieu de tout cela, on voyoit croître de jour en jour la mauvaise érudition, le défaut de critique & de goût, & la trop grande crédulité, tous enfins de l'ignorance, qui étendirent leur empire jusques sur la Théologie. On l'étudioit encore dans les Gaules, & on l'y étudia toujours, mais comme on s'y appliquoit sans principes, & sur de mauvais modeles, cette science devint grossiere & barbare, remplie de questions inutiles, & inconnuës aux premiers Docteurs. Nos anciens Gaulois étoient passionnés pour les augures & les autres divinations; on n'avoit jamais pû les en guérir entierement; mais en ce siécle le mal reprit de nouvelles forces, & on trouva le secret de le colorer d'un prétexte de Religion. On s'avisa d'y employer les saintes Ecritures, & cette nouvelle espece de divination fut nommée *le Sort des Saints.* Ce qu'on appelloit encore plus criminellement le *Jugement de Dieu*, ces combats singuliers établis pour terminer les disputes & les procès; ces

épreuves du fer rouge, de l'eau bouillante & de l'eau froide pour justifier son innocence, & tant d'autres pratiques superstitieuses, venoient de là même source.

Au milieu de ces tristes effets de l'ignorance, les Gaules sçurent néanmoins conserver l'usage de la langue Latine, quoiqu'elle cessât d'y être vulgaire ; & ce qui contribua le plus à l'y maintenir, c'est qu'on la retint toujours dans les Prieres & dans l'Office de l'Eglise. Par-là les conquérans même furent obligés de l'apprendre, du moins assez pour entendre les Sermons & les Homélies des Evêques, qui les faisoient ordinairement en cette langue. Les Souverains l'employoient aussi dans leurs Actes, tant particuliers, que publics ; nos premiers Rois le parloient même assez bien, & la Jurisprudence, qu'ils eurent soin de faire fleurir dans leurs Etats, suffisoit seule pour obliger un grand nombre de leurs Sujets à sçavoir le Latin.

Ces Princes, & à leur exemple quelques-uns de leurs Courtisans se

picquérent même de littérature & d'érudition, ce qui fut encore une reſſource pour les Lettres; s'ils euſſent commencé plutôt, ils euſſent apparemment conſervé le bon goût. Gondebaud Roi des Bourguignons, & Alaric Roi des Viſigots, n'étoient pas moins amateurs des Sciences, que les Rois François, & on voyoit des Ecoles publiques dans leurs Etats. Nos Hiſtoriens croyent même que ce fut le Recueil Theodoſien, & de pluſieurs autres Livres de l'ancien Droit, que fit publier Alaric, qui donna à l'Empereur Juſtinien la penſée d'une pareille entrepriſe.

Après tout, il faut avouer que le Clergé, & l'Ordre Monaſtique, où la Religion ſe réfugia, furent les ports, où ſe ſauverent auſſi les débris des Lettres & des Sciences. Les Egliſes Cathédrales avoient des Ecoles, où l'on donnoit des Leçons de Grammaire, de Dialectique, de Rhétorique, de Géométrie, d'Aſtrologie, d'Arithmétique, de Muſique & de Poëſie. On y expliquoit l'Ecriture, on y liſoit les Ecrits des Pe-

res, & des Auteurs Eccléſiaſtiques; on y donnoit des principes de Morale, on y apprenoit la Diſcipline de l'Egliſe. La plus floriſſante étoit celle d'Arles: Saint Céſaire y enſeigna lui-même, & y forma pluſieurs Sçavans. Il falloit bien que ces Ecoles Epiſcopales euſſent quelque réputation dans l'Europe, puiſqu'elles ont mérité cet éloge d'un Poëte Italien nommé *Arator.*

Sunt quia Pontifices in Religione Magiſtri,
Gallia quos multos dat ſtudioſa viros.

Par-là les Evêques, & par leur application à inſtruire leurs troupeaux, rendirent encore un ſervice important à la Religion, en inſpirant aux Princes & aux Sujets un attachement inviolable à la Foi Catholique, dont nos Rois & la Nation en général furent long-tems les plus grands zélateurs. On ſçait même que c'eſt par le moyen des Princeſſes Françoiſes, mariées avec des Princes idolâtres ou hérétiques, que la véritable croyan-

ce fut introduite parmi les Lombards, les Visigots d'Espagne, & les Anglois Saxons.

Les sçavans Benedictins s'étendent encore plus sur la maniere, dont la Religion & les Sciences se conserverent dans les Monasteres, qui se multiplioient à mesure qu'on en reconnoissoit l'utilté. « Les François, disent ils, les fondoient sans » qu'il leur en coûtat beaucoup. On » cédoit à des Moines autant de » terres incultes, qu'ils pouvoient » en mettre en valeur : ces troupes » pénitentes, qui ne s'étoient pas » données à Dieu pour mener une » vie oisive, travailloient de toutes » leurs forces à défricher, à bâtir, » à planter, moins pour en être plus » à leur aise, puisqu'ils vivoient dans » une grande frugalité, que pour » en soulager les pauvres. Le Ciel » favorisa de ses plus douces influen- » ces des terres labourées par des » mains si pures : ces lieux, aupa- » ravant arides & déserts, devin- » rent fertiles & agréables, & cette » fertilité jointe aux grandes aumô-

„ nes, qu'y répandoient les Moines,
„ & aux instructions qu'ils y fai-
„ soient, y attira successivement
„ beaucoup de monde. ... ainsi se
„ formerent plusieurs Villes consi-
„ dérables, qui subsistent encore
„ aujourd'hui. „

Dans ces asyles de la science & de la vertu, on partageoit le tems entre la priere, le travail des mains, & la lecture. Les Livres qu'on y lisoit, étoient l'Ecriture Sainte, les Vies des Saints, les Ascetiques, les Peres Grecs & Latins, les Poëtes Chrétiens, & les Historiens Ecclésiastiques. Chaque Monastere avoit sa Bibliothéque, & comme on y commença dès ce VI. siécle à substituer au travail pénible de l'agriculture l'occupation de copier les anciens Livres, ces Bibliothéques s'enrichissoient tous les jours; & c'est à elles qu'on est presque uniquement redevable de tout ce qui nous reste de monumens de Littérature, tant sacrée que profane. Il y avoit aussi dans chaque Monastere une Ecole, où l'Abbé lui-même se chargeoit

d'instruire la jeunesse, & pour juger du fruit qu'elle produisoit, il ne faut que se souvenir que dans ce siécle, & dans les six suivans elles ont fourni en particulier à la France un nombre prodigieux d'Evêques, & à la République des Lettres une infinité de célébres Ecrivains. Mais venons aux Sçavans de ce siécle.

Le premier, dont on nous donne l'histoire, est *Saint Eugene* Evêque de Cartage. Ce grand homme ne tient pourtant à la France, que parce qu'il mourut en éxil auprès d'Albi, où il fonda un Monastere. C'est, ce semble commencer trop tôt à faire sentir la disette des Ecrivains François dans ce siécle, que d'adopter sur un si leger fondement un Ecrivain, qui n'a fait qu'édifier ce Royaume par ses vertus, & l'enrichir de ses Reliques. Dans l'Article du Concile d'Agde, tenu en 506, on trouve deux Canons, qui méritent d'être remarqués, mais qui ne regardent nullement l'Histoire Litéraire: L'un permet aux Prêtres & aux Clercs, soit de la Ville, ou du

reste du Diocèse, de retenir les biens de l'Eglise, avec le consentement de l'Evêque, sauf néanmoins le droit de l'Eglise, dont dépendent ces biens, & sans pouvoir les vendre, ou les donner. Voilà, disent nos Auteurs, l'origine des Bénéfices bien marquée. L'autre contient, selon eux, le premier établissement des Oratoires, ou Chapelles à la campagne pour la commodité de ceux, qui seroient éloignés des Paroisses: mais on en excepte les grandes Fêtes de l'année.

Après avoir gémi sur le dépérissement des Lettres, causé par l'inondation des Barbares dans les Gaules, on ne devroit pas ce semble, s'attendre à trouver la plûpart de leurs Rois parmi les Sçavans du VI. siécle. Cependant Clovis & plusieurs de ses successeurs, & Gondebaud Roi des Bourguignons y ont leur place; nous ne sçavons pas même pourquoi Alaric, dont il est fait une si honorable mention dans le Discours Préliminaire, y a été oublié.
„ On fait ordinairement honneur à

„ Pharamon, disent nos Historiens,
» de l'institution de la Loi Salique
» mais peut être auroit-on plus de
» fondement de l'attribuer à Clovis.
» Il est au moins vrai, & person-
» ne n'en disconvient, que ce Prin-
» ce la publia, pour établir le bon
» ordre dans son royaume, & qu'il
» y fit des additions & des change-
» mens considerables. » On lira avec plaisir tout ce qu'ils ont recueilli touchant cette fameuse Loy, si souvent citée & si peu connue, avant le P. Daniel, & les differentes éditions, qui en ont été faites.

L'article suivant n'est guere moins interressant: il regarde un moine anonyme de Condat, Auteur d'une vie de Saint Eugende abbé de ce même monastere. Les plus grands critiques de nos jours ont fait grand cas de cet ouvrage; le seul P. Avesnes a pretendu qu'il est sans autorité & que s'il n'est pas absolument faux & supposé, il a été au moins alteré & falsifié. Nos Historiens ne nient point que la suite des tems ne puisse absolument y avoir introduit quelque

addition, & qu'en effet on n'y ſente quelque hors d'œuvre ajouté après coup: mais ils ſoutiennent avec M. de Tillemont qu'à cela près c'eſt un des plus autentiques que nous ayons de ce ſiecle. L'Anonyme a auſſi travaillé ſur la regle du Monaſtere d'Agaune & il y a par rapport à cela quelques difficultés, que nos auteurs éclairciſſent avec leur érudition ordinaire.

Nous avons un recueil des loix, que fit Gondebaud, ou qu'il perfectionna, & qu'on appelle vulgairement les *Gombettes.* „ On y remar-
» que un grand fond d'équité, beau-
» coup de penetration d'eſprit, une
» attention ſinguliere à prévenir
» les moindres differends, une ſcien-
» ce peu commune en ce tems là
» dans la politique, une ſageſſe di-
» gne d'un Prince Chrétien. „ Il en faut pourtant excepter celle, qui permet les combats ſinguliers. Gondebaud la fit pour éviter les parjures que faiſoient, ceux qui étoient accuſé, mais le duel eſt-il une voye plus sûre de convaincre les criminels ?

Les loix de Gondebaud ne font guére moins d'honneur à ses sujets qu'à lui-même, car elles les supposent fort raisonnables & fort polis: on n'y trouve rien, qui tendent à corriger en eux ces mœurs feroces & barbares, si communes à la plûpart des autres nations étrangeres, qui avoient conquis les Gaules. D'ailleurs elles nous apprennent quels étoient leurs usages, leurs maximes. & leur maniere de gouvernement.

L'article de S. Ennode Evêque de Pavie, & natif d'Arles, est fort bien traité. Nos historiens prétendent qu'il ne faut pas chercher dans les écrits de ce Saint la doctrine de l'Eglise; qu'il s'y en trouve néanmoins quelques traits, mais en très petit nombre Ils ajoûtent qu'il a fort bien établi le libre arbitre; que les continuateurs de Bollandus l'ont parfaitement justifié du semipelagianisme, dont M. Dupin l'avoit mal à propos accusé; que le Cardinal Bona l'a fort bien défini *sententiis abundans, eloquio intricatus*; enfin qu'on reconnoît en lui un Poëte ingenieux, & un bel esprit.

Une des plus grandes lumieres des Gaules dans ce ſiecle fut illuſtre St. Avite Evêque de Vienne ; mais nous avons perdu un grand nombre de ſes ouvrages. M. Dupin, qui hazarde quelque fois, diſent nos auteurs, ils pouroient dire, ſouvent, des opinions ſingulieres, a avancé que ce prélat étoit mediocrement ſcavant, mais pour porter à coup sûr un pareil jugement, ajoûtent-ils, il faudroit avoir tous ſes écrits : il y a plus, c'eſt que ceux, qui les ont lus, n'ont pas penſé de même ; & que le peu qui nous en reſte, montre qu'il poſſedoit à fond l'écriture, qu'il étoit bon Théologien ; & qu'il entendoit aſſez la controverſe. On ſçait qu'il eut affaire à Gondebaud, le Prince de ſon temps, qui avoit le plus d'eſprit & de ſçavoir, & qu'il le confondit toujours, auſſi bien que tous les Evêques de ſa communion, dont pluſieurs n'étoient rien moins que des ignoran.

M. Dupin, qui veut bien lui accorder la droiture d'intention, & la bonne volonté, lui trouve peu

de noblesse & d'élevation, cela peut être vrai, quant au stile & aux termes, répondent nos Historiens, mais il n'en est pas ainsi pour les pensées. Ils avouent qu'il y a beaucoup plus de beautés dans ses vers que dans sa Prose, & en effet plus d'un critique a été étonné qu'un siecle tel que le sien ait produit un Poëte si élegant. Ils ajoutent que la pureté de sa doctrine ne peut être douteuse, qu'il foudroye les héresies d'Arius, de Nestorius, d'Eutichés, & les restes du Pélagianisme, qu'il établit clairement le peché originel, ses suites fâcheuses, & la necessité du remede: qu'il enseigne sans détour la présence réel de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils, & qu'il n'est pas moins exacte sur la morale, que sur le dogme.

On ne connoît pas le nom de l'Auteur d'une ancienne vie de Sainte Genevieve, dont nos historiens font un tres grand cas & qu'ils croyent avoir été écrite peu de temps après la mort de la Sainte. C'est donc sans

fondement que M. de Valois a prétendu qu'il n'y avoit aucune vie de cette Patrone de Paris, qui méritât creance. Bollandus nous a donné en 1643. une édition de celle, dont il s'agit, beaucoup plus exacte que celle de Surius, & qui a mérité les éloges des sçavans.

Nous n'avons aucune histoire de Saint Remi l'Apôtre des François, & peut-être le plus respectable Prélat de son siecle, desorte que pour être instruit de ses actions, il faut avoir recours à des monumens étrangers, où l'on en trouve quelques traits répandu comme par hazard.
» Le personnage qu'il a fait dans
» l'Eglise, le talent qu'il avoit pour
» bien écrire, les frequentes occa-
» casions, où il s'est rencontré,
» d'en faire usage, les instances réï-
» terées, qu'on lui faisoit quelque-
» fois pour avoir des productions
» de son esprit, l'obligerent incon-
» testablement à prendre souvent
» la plume. » Toutefois nonseulement il n'est venu jusqu'à nous que très peu de chose de lui, mais nous

ne ſçavons pas même tout ce qu'il a fait. Il n'eſt échappé aux malheurs des tems que quatre Lettres, dont on verra ici un extrait fidele, accompagné de remarques fort judicieuſes ſur quelque ouvrages, qu'on lui a attribués ſur les déclamations, ou piéces d'éloquence, qu'on ſçait qu'il avoit compoſées dont Sidoine Appollinaire a fait un très grand éloge ; & ſur un aſſez long commentaire des Epîtres de Saint Paul, qui portent ſon nom dans la Biblioteque des PP. de Lyon & ailleurs.

Il n'a manqué à S. Ceſaire d'Arles, pour pouvoir être compté parmi les meilleurs Ecrivains Eccléſiaſtiques, que d'avoir vécu dans un meilleur ſiecle. A la vérité nous n'avons de lui, & il paroît même n'avoir fait que des ſermons, des exhortations, des homelies, des lettres, & autres pieces ſemblables, mais on y découvre un heureux genie, & une grande érudition. Comme ſes écrits ont été long temps diſperſés, & que dans les recueils, qu'on en a publiés, on a inſeré pluſieurs pieces, ou douteu-

ſes ou étrangeres ; on y en a omis un plus grand nombre encore, qui lui appartiennent ſans contradiction, nos auteurs après les avoir diſcutées avec le plus grand ſoin, propoſent le plan d'une edition de ſes œuvres, dont l'execution ne couteroit pas beaucoup après leur travail. Nous aurions bien des choſes à dire ſur ce que nos Hiſtoriens ont avancé, que S. Céſaire avoit écrit contre Fauſte de Riez un traité de grace & du libre arbitre, & qu'il avoit été ſuſcité de Dieu pour détruire les erreurs de ce Prelat ; mais outre que nous avons déja juſtifié Fauſtes des accuſations formées contre lui on nous a prévenus * ſur ce qui regarde la prétenduë refutation que S. Ceſaire a faitte de ſa doctrine, à laquelle on a ſolidement prouvé qu'il avoit été aucontraire inviolablement attaché.

S. Céſaire avoit fondé à Arles un Monaſtere de filles, qui porta d'abord le nom de S. Jean, & qui eſt aujour-

* Voyez ces Mémoires Juillet 2. partie article LXXVIII.

d'hui connu sous celui de notreSaint. Il y établit pour premiere Abbesse Ste. Cesarie sa sœur, à laquelle succéda une autre Ste. Césarie, que quelques uns ont mal à propos confonduë avec la précédente. Nous avons de la seconde une très belle Lettre, que D. Durand & D. Martenne ont les premiers donnée au public. Ste Radegonde avoit prié Césarie de lui communiquer la Regle, qu'elle faisoit pratiquer dans son monastere la Sainte Abbesse lui envoya ce qu'elle desiroit, & y joignit une lettre, que l'on peut regarder comme une exhortation à la perfection religieuse. „ Après les écrits des Peres, disent nos historiens, il nous reste » peu de monumens de ce siecle, » qui soient plus respectables, que « cette lettre, qui n'est presque qu'» un tissu de passages de l'écriture » choisis & appliqués à propos. » L'extrait qu'ils nous en donnent, justifie ce jugement. Sainte Radegonde a aussi écrit plusieurs lettres, dont une seule, qui porte le nom de testament, est venuë jusqu'a nous.

Theodebert I. Clotaire I. Chilperic I. Gontran, & Childebert II. Roys de France sont ici parmi les Ecrivains du VI. siecle, pour avoir publié quelques ordonnances & quelques loix, mais cela ne prouve pas qu'ils fussent sçavants. Le seul Chilperic en a eu la reputation, & en effet, outre la connoissance des langues, & la science des loix, il se mêla encore de poësie, de grammaire, de Theologie, & de controverse. Peu s'en fallut même qu'il ne devint hérésiarque; sans la fermeté de S. Grégoire de Tours, & de S. Salvius d'Albi, cela seroit peut être arrivé. Il ne nous reste rien de ses poësies, car bien des gens doutent que l Epitaphe de S. Germain de Paris, que nous avons, soit celle, qu'il avoit faite. Il avoit composé des hymnes, & d'autres prieres pour le service de l'Eglise, mais dont on ne fit aucun usage. Enfin il ajoûta à l'Alphabet quatre caracteres, pour marquer d'un seul trait certaines prononciations, dont chacune avoit besoins de plusieurs lettres : mais on

ne s'en servit que sous son regne. Les manuscrits de Gregoire de Tours marquent différemment ces caracteres, nos Auteurs s'en tiennent à ceux-ci, qui sont raportés dans Aimoin. Θ. Φ. X. Ω.

Il y a bien de l'érudition, beaucoup de critique & de recherches, & des détails fort instructifs dans l'Article, qui traite de Gregoire de Tours, mais nous avons parlé assez au long de cet Auteur dans une autre occasion, & nous ne pourrions que nous répéter ici.

ARTICLE CV.

RE'PONSE A LA LETTRE écrite dans le Mercure (Juin, 2. vol. 1736. p. 1374.) à l'Auteur de l'Article XXXIII. *des Mémoires de Trevoux du mois de Mars* 1736.

L'Auteur de cette Lettre est un Anonyme, homme par conséquent, qui se donne droit de dire tout ce qu'il veut, sans aucune modération,

dération, & en vérité ſans aucun diſcernement. L'Auteur de l'Article qu'il attaque, auroit laiſſé ſa Lettre ſans réponſe, non-ſeulement comme un libelle ténébreux & ſans aveu, mais comme une piece informe, pleine de mal entendus, de fauſſes ſuppoſitions, de bévûës & de contradictions. Mais l'honneur des nouveaux Géographes de la Chine qu'on attaque, l'honneur même de M. Sanſon que cette Lettre inconſidérée ſuppoſe que nous avons attaqué, nous engagent à nous expliquer ſur ces deux points, en faveur de ceux que les mépriſes de cet Auteur pourroient entraîner dans les mêmes erreurs, ſi toutefois un Auteur Anonyme fait quelque foi, même ſur les plus foibles eſprits.

La premiere qualité d'un aggreſſeur, d'un critique, devroit être une ſagacité, néceſſaire pour prendre non-ſeulement le vrai ſens des choſes, mais les choſes même, au moins comme on les dit ouvertement. Notre Anonyme n'a pris ni l'un ni l'au-

tre au ſujet de M. Sanſon. Il nous attribuë un mépris exceſſif pour ce Géographe, & une eſtime non moins exceſſive pour M. Deliſle. Nul de ces excès ne nous convient, Dieu merci. Nous avons (p. 542.) cité les propres paroles de l'éloge de M. Deliſle fait par M. de Fontenelle. Si ces paroles paroiſſent ſi exceſſives à l'Anonyme, nous n'en ſommes pas reſponſables, & il y a une vraye calomnie à nous les attribuer comme ſi nous en étions les ſeuls & vrais Auteurs. La calomnie eſt d'autant plus groſſiére, que non-ſeulement nous avions cité le célebre Panégyriſte de l'Académie, mais que nous avions mis ſes paroles en italique, comme le fait l'Anonyme en nous les attribuant, ſans aucune mention du Panégyriſte en queſtion.

L'Anonyme n'a donc pas pris les choſes comme on les a dites: & comment auroit-il donc pris le ſens de celles qu'on n'a point énoncées ſi ouvertement? Il eſt homme à expreſſions fortes & dures, & paroît

ne rien entendre à un certain langage plein de bienſéance que la politeſſe du ſiecle, & la délicateſſe des gens de Lettres éxigent dans le commerce du bel eſprit. En citant l'Eloge funebre de M. Deliſle; notre intention ne fut jamais d'y ſouſcrire, ſur-tout dans le point qui regarde M. Sanſon, qui y eſt effectivement un peu maltraité. Auſſi avions-nous adouci les expreſſions qui le regardent, & fait ſentir que dans le parallele, ce Géographe valoit bien celui qu'on relevoit ſi fort au-deſſus. Mais nous l'avions fait ſi doucement que notre Anonyme ne s'en eſt point apperçû. Falloit-il cependant tant de fineſſe, tant de ſagacité pour s'en appercevoir, & pour voir au moins que M. Deliſle n'étoit point notre héros? Dans les ténébres où il ſe cache, l'Anonyme n'a n'a rien vû. Ceux qui ſçavent de qui ſont les découvertes du Nil, de la Terre d'Yeço, de la Chine, &c. ſur leſquelles l'Eloge de M. Deliſle eſt principalement fondé dans le texte qu'on cite de part & d'autre, ont

bien ſenti le poids que nous avions prétendu donner à ce texte en le rapportant.

Sur l'autre Article, où l'Auteur de la Lettre attaque les nouvelles Cartes de la Chine & leurs ſçavans & pieux Auteurs, cet inviſible n'a pas eu l'œil plus perçant. Il prétend que nous avons conſtaté ſans preuves l'authenticité de ces Cartes. Il faut dire toutes choſes par leur nom à cet homme, qui n'oſe nous dire le ſien. Qu'il ſçache donc que le témoignage de l'Empereur, s'appelle une preuve : que le témoignage de ſon Succeſſeur peu favorable d'ailleurs aux Miſſionnaires, en eſt une autre : que le conſentement unanime, & la non reclamation des Mandarins, du Peuple & de tout l'Empire Chinois & Tartare, en vaut pluſieurs : que la conformité des nouvelles Cartes avec les anciennes, & la rectification de celles-ci par celles-là, en fournit une quatriéme : que notre Extrait, & l'Ouvrage ſur-tout du P. du Halde en détaillent bien d'autres ; & que l'accueil ſingulier qu'on

a fait à cet Ouvrage, & nommément au morceau Géographique, en Angleterre, en France, & dans toute l'Europe, en ſuppoſant toutes ces preuves, les porte à la démonſtration; démonſtration morale telle qu'il convient à cette nature de vérités hiſtoriques & de tradition.

Nous avions dit que les nouvelles Cartes de la Chine étoient par rapport aux anciennes, ce que ſont nos Cartes de France ou d'Allemagne d'aujourd'hui, par rapport à des Cartes qui en *auroient* été faites il y a cinq ou ſix cens ans. L'inconnu nous demande froidement où ſont ces Cartes qui *auroient* été faites il y a 5. ou 600. ans? comme ſi nous avions dit abſolument qu'on les eût faites : car cet Auteur ſûr de ſes ténebres, & n'y craignant aucune eſpece de jour, confond tout, & ne ſe donne la peine de rien éxaminer, ni de rien diſcerner, prenant quelquefois les choſes trop à la lettre, & ſouvent ne les y prenant même pas.

Car tantôt il nous chicane d'avoir

fait un crime à Sanſon de ce qu'il n'avoit conſulté aucune obſervation, & tantôt il nous accuſe de ce que nous avons loüé nos Géographes d'avoir ſubſtitué la Meſure actuelle, la Géométrie, la Trigonométrie à la méthode lente & peu ſûre de l'obſervation : ce n'eſt point nous qui avons blâmé Sanſon d'avoir négligé les obſervations. Les obſervations ſont bonnes pour des Géographes ſédentaires, mais c'eſt la moindre reſſource de ceux qui levent les Cartes en Apôtres, en voyageant, en ſe tranſportant ſur les lieux, comme l'ont fait les Géographes Chinois.

Mais parce que nous avons dit que ces Géographes avoient meſuré 900. lieuës de païs & tout l'Empire Chinois, la regle & le compas à la main, & en Géometres, cet Anonyme ſe jette dans des calculs admirables ſur le nombre de lieuës quarrées, d'arpens, de toiſes, de pieds, de pouces, de lignes peu s'en faut, que contiendroient 900. lieuës en quarré ; & trouvant qu'il y auroit eu 10. lieuës en quarré à meſurer par jour pour chaque Géographe,

il conclut à l'impoſſibilité d'une choſe qui eſt pourtant faite, éxécutée & achevée depuis bien des années. Il n'y a qu'un mot à répondre, en ſuppoſant même la vérité de ce réſultat de calcul; qu'un habile homme qui meſure en chef & à la tête de tout un Empire comme celui de la Chine, peut meſurer non ſeulement 10. mais 100. lieuës en quarré chaque jour, ſans aucune difficulté.

Qui doute que les Géographes Chinois n'ayent eu tous les ſecours qu'on peut avoir naturellement dans ce ſeul Empire, pour l'execution d'un ſi grand deſſein? Nous l'avons aſſez dit, & le P. du Halde l'a aſſez dit auſſi. Mais alors le clairvoyant Anonyme, qui entend ſans doute les choſes au ſecond mot, ne manquera pas l'argument de *Phinée*, qui ſe récrie dans l'*Andromede* de Corneille qu'il en eût bien fait autant que *Perſée*, & qu'il auroit tué le monſtre, s'il avoit eu la protection des Dieux, des aîles aux talons, & un cheval aîlé, pour l'élever dans les

airs. Nous n'avons pas ſous les yeux cette belle piece de Corneille. L'Anonyme peut la conſulter, il y trouvera la réponſe à tous les traits de l'envie en pareil cas. Elle porte en ſubſtance, que Perſée eſt un grand homme, non-ſeulement pour avoir tué un monſtre, mais ſur-tout pour avoir mérité la protection des Dieux pour le tuer.

A ce que l'Anonyme ajoûte, que *la Méridienne tracée au milieu de la France, n'eſt rien en comparaiſon* des nouvelles Cartes, & que cependant il a fallu pour cela bien *du tems aux plus habiles Aſtronomes & Géometres de l'Univers, & dont le nom ſeul fait le panégyrique, pour executer un pareil ouvrage;* nous n'avons d'autre replique que celle que nous venons de faire; & nous nous contenterons de remarquer que les Géographes Chinois ſont trop modeſtes pour recevoir de la plume de leurs ennemis mêmes, l'éloge trop flateur d'avoir fait un ouvrage *en comparaiſon* duquel l'ouvrage des *plus habiles Aſtronomes & Géometres de l'U-*

nivers, & dont le nom ſeul fait le Panégyrique, n'eſt rien. Car voilà les excès où la paſſion, ſur-tout celle de l'envie ſecrette & maligne, conduit ceux qui en ſont atteints, à la gloire le plus ſouvent de ceux qui en ſont l'objet.

ARTICLE CVI.

HISTOIRE DES BOURGUIGNONS, & du premier Royaume de Bourgogne. Suite de l'Article XLIV. du mois d'Avril.

APrès un Préambule de quelques pages, ſur les incurſions des Barbares dans les Provinces Romaines, & les diverſes Révolutions qui ébranlerent l'Empire juſqu'à l'année 415, M. Dunod commence l'Hiſtoire des Bourguignons, & fixe à cette année-là leur entrée dans les Gaules. Ils s'établirent ſur les bords du Rhin, & y formérent un Royaume, qui eut dans la ſuite une bien plus grande étenduë. Ces Peuples, dans leur origine, au rapport de Pline, faiſoient partie de la

grande Nation des Vandales : car c'eſt ainſi qu'on entend le mot *Vindeli*, ou *Vindili*. Ils occupoient, dit Cluvier, tout le païs compris entre l'Elbe, la Viſtule & la Mer ; & les Bourguignons en particulier, il les place entre les rivieres de Warte & de Notez, aux environs de Gneſne.

Grotius, qui regarde les Gots comme la tige de tous les Peuples du Nord, les fait ſortir de la Suede. Notre Hiſtorien rejette ces deux opinions, & il croit *qu'on peut dire avec fondement* que les Bourguignons étoient Gaulois d'origine, & du nombre de ceux qui, ſous la conduite de Ségoveſe, avoient autrefois établi des Colonies au-delà du Rhin. Auſſi l'Empereur Valentinien I. leur ayant demandé du ſecours, ils répondirent à ſes Envoyés qu'ils le lui accordoient d'autant plus volontiers, qu'ils ſçavoient qu'ils étoient de la race des Romains; c'eſt-à-dire, des Gaulois ſoumis aux Romains. *Quod jam inde priſcis temporibus ſobolem ſe eſſe Romanam*

Burgundii ſciunt. * Nous laiſſons d'autres conjectures, par leſquelles l'Auteur appuye ſon ſentiment.

Peu de tems après la mort d'Aurélien, les Bourguignons avec d'autres Peuples de la Germanie, entrerent dans les Gaules, & s'emparerent de ſoixante & dix Villes. Probus les attaqua, leur tua en deux ans quarante mille hommes, & les repouſſa au-delà du Rhin. Sous Maximien ils firent une nouvelle tentative, qui leur fut infiniment funeſte. Ce Prince leur coupa les vivres, leur ferma les paſſages, & les fit périr par la famine. De long-tems ils ne furent en état d'inquiéter les Romains; mais durant une paix de près d'un ſiécle, ils rétablirent ſi bien leurs forces, qu'ils ſe firent rechercher même de leurs anciens vainqueurs, & devinrent la terreur de leurs voiſins. Ces Peuples s'étant avancés ſur le Rhin, au nombre de quatre-vingt-mille hommes, les Allemans en furent ſi épouvantés, qu'ils leur cederent la place qu'ils

* Ammian. Marcell. L XXVIII. Cap. V.

occupoient entre le Mein, le Rhin & le Danube. Là ils trouverent de nouveaux ennemis qui leur firent bien du mal Les Gots remporterent sur eux une grande victoire. Les Huns, nation féroce & avide de butin, ravageoit sans cesse leurs campagnes, & leur tuoit beaucoup de monde. Dans cette extrémité, ils ont recours au Dieu des Chrétiens, ils s'adressent à un Evêque des Gaules, demandent & reçoivent le Batême. Alors, pleins de confiance, ils attaquent les Huns, les défont sans peine, & tuent leur Roi Uptare. Tout cela se passa peu de tems avant leur établissement dans les Gaules ; & les Bourguignons ont eu l'avantage d'être les premiers Chrétiens entre les peuples de la Germanie. *Chrétiens & Catholiques*, au rapport d'Orose, *de mœurs douces & innocentes, soumis aux Prêtres qu'ils avoient reçûs* pour les instruire & leur servir de Pasteurs. *Paroles*, s'écrie l'Historien de Bourgogne, *dignes d'être gravées sur l'airain & sur le bronze, pour l'honneur de la nation*

Bourguignone. Nous voyons néanmoins dans la ſuite leur Roi Gondebaut engagé dans l'Arianiſme.

L'Hiſtoire a mis tant de confuſion dans la généalogie, la ſuite, les noms des Rois de Bourgogne, que ceux qui s'y intéreſſent, ſçauront bon gré à M. Dunod de la peine qu'il s'eſt donnée pour les débrouiller. Voici l'ordre dans lequel il les places. Gibica, Godomar, Giſlahaire, Gundahaire. On ne marque point la filiation de ceux-ci. Ce fut Gundahaire, qui fixa ſes peuples dans les Gaules, & qui y fonda le premier Royaume de Bourgogne. On lui donne trois fils, Gundéric, Gundioc, Hilpéric. Gundioc fut pere de Gondebauld, de Godégiſile, de Chilpéric, & de Godomar. Ces derniers & ceux qui les ſuivent ſont aſſez connus dans notre Hiſtoire.

Les Bourguignons s'établirent dans les Gaules, du conſentement des Romains, qui les y reçûrent à titre d'hoſpitalité; c'eſt-à-dire, qu'ils partagerent leurs biens avec eux, qu'ils les regarderent comme des amis, des

alliés, des vaſſaux, propres à défendre les terres de l'Empire, contre d'autres Nations beaucoup plus à craindre. Car ces peuples, quoique braves, comme tous les Germains, étoient beaucoup plus traitables, plus doux, plus cultivés, plus amis de la paix; ils n'étoient ni cruels, ni ambitieux, ils éxerçoient presque tous des arts méchaniques, & vivoient en ſociété dans des bourgs, d'où leur vient le nom de Bourguignons. Tandis que l'Empire ſubſiſta, ils demeurerent toujours attachés & fideles aux Romains, ſi l'on excepte l'entrepriſe de Gondahaire, lequel ayant voulu s'étendre au-delà des bornes qu'on lui avoit preſcrites, fut battu par Aëtius, qui lui tua vingt mille hommes. Mais enfin les Barbares ayant prévalu, & démembré l'Empire, *le Royaume des Bourguignons prit ſa conſiſtance. Il comprenoit la Province Séquanoiſe, la Viennoiſe, celle des Alpes, la premiere Lionnoiſe, le Nivernois dans celle de Sens, & la partie de la ſeconde Narbonnoiſe, qui eſt entre le Rhône & la Durance.*

Les affaires de ce Royaume ſont tellement liées à celles de France, qu'on doit bien s'attendre à retrouver pluſieurs traits de notre Hiſtoire, dans celle des Bourguignons. Nous ne nous y arrêterons, qu'autant qu'ils paroîtront mériter quelque réfléxion. Le mariage de Clotilde niéce de Gondebauld, avec le Roi des François, y eſt raconté tout ſimplement, & ſuivant le récit de Gregoire de Tours, ſans aucune des circonſtances dont les autres Ecrivains ont embelli l'Hiſtoire. On n'y voit ni l'inquiéte politique du Roi Bourguignon, ni ſa diſſimulation, ni ſes efforts pour s'oppoſer à cette alliance, ni ſa vigilance trompée, ni la facilité de Clotilde à écouter la propoſition qu'on lui fait de la part de Clovis, ni la fuite de la niéce, ni le reſſentiment de l'oncle, ni le conte de la Baſterne enlevée, & de la Princeſſe manquée. Tout cet Epiſode, au jugement de l'Hiſtorien de Bourgogne *ſent la fable & le Roman; il ne convient ni à la prudence, ni à la dignité de Gonde-*

bauld : il eſt *injurieux à la mémoire de Clotilde, dont* on *vante la ſageſſe.* Au reſte il étend cette cenſure à d'autres faits *qui concernent* les *Rois Bourguignons.* Selon lui, les *Auteurs François d'un tems poſtérieur* à ces faits, *ont écrit ſans diſcernement ni critique*, &c. *&*, *parce que les enfans de Clovis uſurperent le Royaume de Bourgogne, & firent mourir ſes Rois, on a cherché après coup dans leur Nation, à les excuſer par des faits inventés à plaiſir, & à rejetter la haine de ſes actions injuſtes & barbares, ſur Clotilde, qui n'en étoit pas capable*, &c. Il faut quelque choſe de plus que ces préjugés nationnaux, pour détruire le témoignage des Auteurs qui n'écrivent pas conformément à nos inclinations. Mais au moins Frédegaire, qu'on a lieu de croire Bourguignon, & qui écrivoit dans un tems où la Bourgogne n'étoit plus étrangére à la France, ne devoit-il pas être excepté ?

En parlant de la fameuſe bataille qui détermina Clovis à embraſſer le Chriſtianiſme, M. Dunod ſe dé-

clare pour l'opinion qu'il attribuë au *P. Bolandus*, lequel, dit-il, *sur la Vie de S. Sigebert, croit que cette action se passa auprès de Strasbourg.* Mais premierement Bollandus n'a point donné la Vie de S. Sigebert; c'est Henschenius qui l'a publiée. En second lieu, ce Sçavant n'y parle point de la victoire de Clovis sur les Allemans; & c'est dans ses Notes sur la Vie de S. Vast, au 6. de Février, & sur celle de sainte Clotilde au 3. de Juin, que le P. Henschenius a établi le sentiment que M. Dunod a suivi.

Les Rois Bourguignons s'étoient fait une guerre cruelle, où les deux agresseurs, Godomar, & Chilpéric pere de Clotilde épouse de Clovis, avoient péri de la maniere que tout le monde sçait. L'Historien de la nation n'oublie rien pour diminuer l'horreur de l'éxécution barbare qui deshonore la mémoire de Gondebauld. Quelques années après Godégisile aussi peu content de ce Prince, que l'avoient été ses deux freres immolés à la vengeance de

leur aîné, ou, si l'on veut, à sa sûreté, prit des liaisons secrétes avec Clovis, dans le tems même que Gondebaut se préparoit à agir de concert avec lui contre le Roi des François. Leurs armées s'étant jointes, ils marcherent ensemble audevant de Clovis, & l'ayant rencontré sur le bord de la riviere d'Oûche, proche de Dijon, l'affaire fut bien-tôt engagée. Mais tandis que Gondebaut se défend contre les François, Godégisile tout à coup le prend en flanc, & la victoire n'est plus disputée. Gondebaut en déroute court s'enfermer dans Avignon. Clovis le poursuit, & forme le siége de la ville. Les Auteurs François disent qu'Arédius Ministre de Gondebaut, feignant d'être mécontent de son Maître, sortit de la Place, persuada à Clovis de lever le siege, & de se contenter d'un tribut que Gondebaut lui payeroit. *Cette manœuvre* (c'est la réfléxion de l'Historien de Bourgogne) *a l'air de celle de Sinon inventée par les Poëtes, mais elle n'est pas si bien imaginée.... Il est bien plus vrai-*

semblable que la Place étant forte, bien munie, & défenduë par son Roi, Clovis désespéra de la prendre, &c. Gondebaut étoit déja vassal de Clovis. Il est vrai que M. Dunod a omis cette circonstance; mais Avitus Evêque de Vienne, & sujet de Gondebaut, écrivant à Clovis, le dit en termes formels; ç'eût été trop d'être encore son tributaire. Godésigile s'étant enfermé dans Viennne, dont il s'étoit emparé, Gondebaut l'y assiegéa, prit la Ville, & au milieu du carnage qui s'y fit, le malheureux Prince fut tué dans une Eglise d'Ariens, où il s'étoit réfugié. C'est le troisiéme frere de Gondebaut sacrifié à son ambition, ou du moins à ses intérêts. Seul maître d'un grand Etat, il s'appliqua à le regler par des Loix que nous avons encore. M. Dunod se contente d'en rapporter quelques-unes, pour donner une idée de la Jurisprudence de ces peuples encore barbares. Il observe en général " qu'elles sont d'un „ style assez bon pour le tems, clai- „ res & intelligibles; qu'elles sont

„ la source de beaucoup d'usages qui
„ subsistent encore, & qu'elles con-
„ tiennent un détail qui laissoit peu
„ de doutes sur chaque affaire ; le
„ Législateur s'étant particuliere-
„ ment attaché à découvrir & punir
„ les fraudes, réprimer & prévenir
„ les querelles, les usurpations, &
„ les larcins, qui étoient alors les
„ causes ordinaires des difficultés. „
Agobard Archevêque de Lyon obtint de Louis le Débonnaire l'abolition de ces Loix, parce qu'elles admettoient la preuve du Duel, à laquelle, dit l'Historien, elles donnent plus de faveur que les autres Loix des Barbares.

Gondebaut mourut en 517. *Le meurtre de ses freres, & l'Arianisme, dont il a fait profession, l'ont rendu odieux à la postérité ; mais j'ose dire*, ajoûte M. Dunod, *qu'elle ne lui a pas fait justice.* Clovis, ainsi que bien d'autres Princes de ces tems-là, n'eurent pas plus d'humanité ; & les freres de Gondebaut par leur ambition, leur perfidie, leur humeur inquiéte & turbulente, mé-

ritoient le ſort funeſte qu'ils éprouverent. C'eſt le précis de l'Apologie de Gondebaut, ſur ce premier chef. *Il nâquit Catholique, puiſque ſes pere & mere l'étoient. Mais les liaiſons qu'il eut avec les Rois des Vandales, des Gots & des Viſigots, l'engagerent dans l'Arianiſme.* Il ne tient pas au nouvel Hiſtorien qu'on ne ſoit perſuadé qu'il ſe convertit à la fin de ſes jours, & qu'il mourut Catholique. Les preuves qu'il en rapporte, n'ont pas été inconnuës aux autres Ecrivains. Sans doute ils n'y ont pas fait autant d'attention que lui. Il finit par un éloge des grandes qualités de ce Prince.

Gondebaut laiſſa deux fils en mourant, Sigiſmond & Godomar. Le premier ſuccéda à tous les Etats de ſon Pere, qui l'avoit aſſocié au Royaume de ſon vivant, quoiqu'il eût abjuré l'héréſie Arienne. Les Evêques ne ſe virent pas plutôt en liberté par la mort de Gondebaut, qu'ils penſerent à s'aſſembler en Concile, pour regler les affaires de la Religion. Saint Avite de Vienne, &

Saint Viventiole de Lyon le convoquerent à Epaone, qu'on croit être Yenne dans le Diocèſe du Bellai, pour le 6. de Septembre de l'année 517. Les Prélats qui y aſſiſterent, font connoître l'étenduë du Royaume de Bourgogne.

M. Dunod en compte ving-ſix : on varie fort ſur le nombre ; il donne à l'Evêque de Lyon le titre d'Archevêque, quoiqu'il convienne ailleurs, & avec raiſon, qu'on ne le donnoit pas encore alors aux Métropolitains. L'Hiſtoire de Sigiſmond eſt ſi connuë, qu'on nous diſpenſera de nous y arrêter. Godomâr ſon frere & ſon ſucceſſeur ayant été vaincu par les Rois François, auprès d'Autun, Procope dit qu'ils l'enfermérent dans un Château, où ils le tinrent priſonnier juſqu'à ſa mort. Ce Prince fut le dernier de cette premiere Race des Rois de Bourgogne, & c'eſt ainſi que ce Royaume paſſa entre les mains des enfans de Clovis l'an 534. ou 535. cent vingt-deux ans après qu'il eut été fondé dans les Gaules, ſelon le calcul de M. Du-

nod, qui y fait entrer les Bourguignons en 415.

Histoire de l'Eglise de Besançon.

L'Avertissement qu'on voit à la tête de cette Histoire nous apprend quelles sont les sources principales d'où l'Auteur l'a tirée. Les Manuscrits de l'Eglise Métropolitaine de Besançon lui ont fourni la plus grande partie de ce qu'il dit des premiers Evêques de cette Ville. Il examine, suivant les regles d'une critique judicieuse, qu'elle peut être l'autorité de ces Manuscrits, en quoi ils méritent d'être crûs, & dans quel tems ils ont été composés. Les plus utiles pour cet Ouvrage, ne sont que de l'onziéme siécle; mais ils en supposent de plus anciens, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Après cet éclaircissement M. Dunod commence l'Histoire de l'Eglise de Besançon. D'abord il rejette, comme peu vraisemblable, l'opinion qui fait S. Lin successeur de S. Pierre dans le Siége Apostolique, premier

Evêque de l'Egliſe des Séquanois : il fixe la prédication de l'Evangile dans cette Province, au commencement du troiſiéme ſiécle, lorſque S. Irénée Evêque de Lyon, envoya à Beſançon S. Ferreol, & S. Ferrution, appellé dans le païs S. Ferjeux. Ils en furent les premiers Apôtres, & ſouffrirent le martyre environ l'an 212.

Tous les monumens connus ne donnent à S. Ferreol que la qualité de Prêtre, ſa propre Egliſe ne l'honore que ſous ce titre. Le nouvel Hiſtorien entreprend de prouver qu'il fut premier Evêque de Beſançon; & ſi l'on pouvoit revenir d'une opinion établie depuis tant de ſiécles, les raiſons qu'il allégue, feroient peut être adopter ce paradoxe hiſtorique.

Il donne la ſuite des Evêques de Beſançon, juſqu'au XIX^e. nommé Claude, qui ſouſcrivit au Concile d'Epaone en 517, & mourut au plus-tard en 549, éclairciſſant, autant qu'il eſt poſſible, une matiére auſſi ſtérile qu'embaraſſée, & n'oubliant

bliant rien de ce qui a rapport à son sujet. La fameuse affaire de Célidoine XVI. Evêque dans cette liste, déposé par S. Hilaire d'Arles, & rétabli par le Pape S. Leon, est une des plus importantes de cette Histoire. L'Auteur ajoute à la fin une Dissertation pour prouver contre M. l'Abbé Fleury, & contre le P. Quesnel, que Célidoine étoit Evêque de Besançon, Métropolitain, indépendant de l'Evêque d'Arles, dont la Sentence par conséquent doit être regardée comme l'*attentat* d'un Juge incompétent.

Histoire des Abbayes Nobles du Comté de Bourgogne.

La plus ancienne de toutes est la célébre Abbaye de S. Claude, fondée par S. Romain au cinquiéme siécle, dans un affreux désert du Mont Jura, à huit lieuës d'Isernore sa patrie. Lupicin son frere, & un grand nombre de Disciples attirés par son exemple, s'étant joints à lui, ils bâtirent d'abord le Monastere de Condat, & ensuite celui de Lauco-

ne à deux lieuës du premier. Romain demeuroit ordinairement à Condat, & S. Lupicin à Laucone. Une sœur qu'ils avoient laissée dans le monde, leur amena une troupe nombreuse de filles & de femmes veuves, qui se mirent sous leur conduite: on leur bâtit un troisiéme Monastere au lieu nommé Baume, à deux lieuës de Condat. Saint Romain étant mort environ l'an 460, Lupicin prit le gouvernement de tous les Monasteres qu'ils avoient établis; & mourut vers l'an 480, âgé de 80. ans. Les Reliques de S. Claude l'un des Abbés de Condat, au septiéme siécle, y ayant été transférées dans le douziéme, lui donnérent un nouvel éclat; & c'est de-là que cette Abbaye a pris le nom sous lequel elle est aujourd'hui plus connuë. On croit que les saints Fondateurs y firent d'abord observer une Regle tirée de celles de S. Basile, & de S. Pacôme. M. Dunod conjecture qu'ils emprunterent quelque chose de la Regle de S. Martin. Quoiqu'il en soit, leur Monastere

ſe ſoumit dans la ſuite à la Regle de S. Benoît, qu'on y ſuit encore aujourd'hui, mais fort mitigée. Voici le portrait que l'on nous fait de l'état préſent de l'Abbaye de S. Claude. « Elle ſubſiſte avec beaucoup » d'éclat, non-ſeulement par ſes ri» cheſſes, mais auſſi par les vertus » des Sujets qui la compoſent : con» duite d'autant plus eſtimable, » qu'ils ne ſont pas en vie commu» ne, & qu'ils ſont moins aſtraints » par leur Régle, qui a reçû de » grandes modifications par les uſa» ges ſuivant leſquels ils font pro» feſſion. Pluſieurs d'entr'eux ont » des Offices Clauſtraux, qui leur » produiſent des revenus conſidé» rables. Ils vivent noblement, mais » ils réſervent la meilleure partie de » leurs revenus, pour l'employer » en œuvres pieuſes, en charités » qu'ils font journellement, en va» ſes précieux dont ils ornent leurs » Egliſes, &c. »

L'Auteur dès le commencement avoit dit, qu'on n'eſt reçû dans cette Abbaye, *qu'après une preuve rigou-*

reuse de seize quartiers de Noblesse. Il ajoûte à la page 105 : *on ne peut douter que la coutume qui a aujourd'hui force de Loi, de ne recevoir à S. Claude que des Gentilhommes, soit fort ancienne; puisque les Religieux de cette Abbaye, qu'on trouve nommés dans les Actes des derniers siécles, portent des noms de familles nobles.* Les Actes des derniers siécles prouvent-ils une coutume fort ancienne? *Quant à l'usage de faire preuve de seize quartiers*, continuë-t-il, *il est immémorial. Il fut établi en 1555. par un Statut de la Confrairie de la Noblesse de la Province*, &c. Et peu après: « L'on voit » dans les Registres du Parlement de Dole un Arrêt rendu le 23. » Août 1647, qui porte, que nul » ne peut être reçû Religieux à S. » Claude, Baume & Gigny, qu'il » ne soit Gentilhomme de naissan- » ce, & n'ait fait preuve de huit » lignées, quatre paternelles & » quatre maternelles. » Ce qui fut confirmé par le Roi en 1654. Sont-ce seize, ou seulement huit quar-

tiers de Nobleſſe qu'on éxige à S. Claude? Ce diſcours fait naître, & ne léve point le doute.

Les autres Abbayes Nobles du Comté de Bourgogne ſont Baume, Château-Chalon, Baume-les-Dames, Faverné, Sainte Claire de Beſançon, Lons-le Saunier, Migette, Montigny. Gigny n'eſt qu'un Prieuré, Bernon ſon Fondateur & ſon premier Abbé l'ayant ſoumis à l'Abbaye de Baume, qu'il avoit obtenuë en 994, de Rodolphe premier, Roi de la Bourgogne Transjurane. Cette datte de l'année 994. eſt apparemment une faute d'impreſſion, quoiqu'elle ne ſoit pas dans l'*Errata*, puiſque Bernon mourut en 927: On a voulu dire 904, comme le marque le P. Mabillon.

Guillaume Comte, ou Duc d'Aquitaine ayant fondé en 910. l'Abbaye de Cluni, en confia le gouvernement à Bernon, qui y fit venir de ſes Moines de Baume & de Gigny, pour y établir la diſcipline Monaſtique, & y mourut dix-ſept ans après. Auſſi eſt-il regardé comme le pre-

mier Instituteur de cette célébre Congrégation.

Dans l'Histoire de chaque Abbaye, M. Dunod marque, autant qu'il a pû, le tems & l'Auteur de la fondation, les divers changemens arrivés à l'Institut, les Regles qu'on y observe aujourd'hui, la forme de leur gouvernement, leurs droits, leurs prérogatives, les personnes qui s'y sont distinguées, sur-tout par leur sainteté. Il donne des Catalogues des Abbés & des Abbesses qui ont gouverné ou possedé ces Abbayes. Celle de S. Claude en compte 94, ou 95, dans l'espace d'environ treize cens ans, depuis S. Romain Fondateur & premier Abbé, jusqu'à Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont, nommé au mois de May 1718.

ARTICLE CVII.

SYNONYMES FRANÇOIS. Leurs différentes significations, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. Par M. l'Abbé

Girard. S. J. D. R. Nouvelle édition. A Paris de l'Imprimerie de la veuve d'Houry, ruë de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Séverin, au S. Esprit. 1736. in-12. *pages* 490.

L'Auteur commence par une Préface raisonnée, qui roule principalement sur deux points : 1°. L'utilité des Langues & des Grammaires ; 2°. La difficulté de démêler la nature & l'usage des mots synonymes d'une langue. Le premier point est évident. Pour le second, sa difficulté est si grande, que ceux qui l'éxagèrent le plus, ne la sentent peut-être pas encore toute entiere. M. l'Abbé Girard reconnoît lui même plusieurs mécontes dans sa premiére édition sur le sujet des Synonymes. Quand on en a beaucoup corrigé on suppose qu'il en reste peu : mais dans près de mille Articles que contient un Volume, à peine s'en trouve-t-il où il n'y ait quelque chose à réformer, à ajoûter, à retrancher, à éclaircir, à changer,

ou à juſtifier. Un Cenſeur qui a voulu s'égayer ſur les premiers Articles de ce Livre, nous a fait tenir un Mémoire à ce ſujet. Il prétend donc, ſans outrer la critique, montrer qu'il n'y a pas aſſez de préciſion, d'éxactitude, & de détermination de ſens, dès le premier Article de cet Ouvrage, où l'on parle des mots: *avoir-accès*, *aborder*, *approcher ;* que l'Auteur éxpoſe ainſi. *On a accès où l'on entre. On aborde les perſonnes à qui l'on veut parler ; & l'on approche celles avec qui l'on eſt ſouvent* : mais dit le critique, on entre dans une foire, dans un marché, dans une écurie ; dira-t-on pour cela, *j'ai accès au marché ; j'ai accès dans cette écurie?* Il faudroit donc, pour former une idée juſte, ajoûter ; qu'*avoir accès*, ſuppoſe un lieu de conſidération, un Hôtel, ou un Palais qui n'eſt pas ouvert à tout le monde, mais ſeulement à des perſonnes connües ou diſtinguées du Seigneur ou du Prince qui en eſt le Maître. L'idée d'*avoir accès* n'eſt donc pas l'idée d'*entrer* : il s'en faut bien.

L'idée d'*aborder* n'eſt guéres plus éxacte que celle d'*avoir accès :* elle le ſeroit aſſez, dit le Critique, ſi l'Auteur, au lieu du mot *aborder* en général, avoit mis *aborder quelqu'un* : en effet, on *aborde les perſonnes à qui l'on veut parler*, comme dit M. l'Abbé Girard : encore peut-on *aborder* les gens, ſoit par curioſité, par compagnie, par hazard ou autrement ſans vouloir leur parler : mais la notion d'*aborder* eſt encore défectueuſe : 1°. En ce qu'on veut parler à bien des gens qu'on n'*aborde point* : 2°. En ce qu'*aborder* convient à bien d'autres occaſions qu'à celle qu'on marque ici ; car il ſignifie dans le ſens propre, *arriver au bord*, ou *venir en quelque pays*, en quelque lieu, &c. Peut-être l'Auteur ne parle-t-il du mot *aborder*, qu'entant qu'il pourroit ſe confondre avec *avoir accès* ; mais en vérité, il faudroit être bien novice pour s'y méprendre ; & je ne ſçais ſi la choſe mériteroit une obſervation pour qui a une teinture de la langue.

Enfin la notion d'*approcher*, qui

a plus de rapport avec *avoir accès*, ne paroît pas non-plus renduë éxactement; en disant qu'*on approche les personnes avec qui l'on est souvent*; car il est des grands Seigneurs que l'on approche quelquefois, sans être souvent avec eux; & il est bien des gens *avec qui l'on est souvent*, soit amis, parens, domestiques & Marchands, par rapport ausquels on ne diroit pas sans parler ridiculement, qu'*on les approche*: c'est donc une idée bien écartée de celle d'*approcher* que celle d'*être* souvent avec les gens. On ne laisse pas, ajoûte le Critique, d'entrevoir ce que veut dire l'Auteur; en quoi son intention est loüable, il y a même du vrai en ce qu'il avance; mais dans une juste notion il faut que tout y soit vrai.

A parler franchement, c'est en quoi ces sortes d'Ouvrages sont désespérans, pour ceux même qui possédent parfaitement notre langue, ce qui est plus rare qu'on ne peut croire: tandis que tout est plein de demi-connoisseurs présomptueux,

qui en parlent & en décident, à la faveur de quelques autres dont ils sont écoutés : ceux ci s'en raportant de la meilleur foi du monde à celui qui n'a guére en cela par dessus eux qu'un ton de Docteur avec une superficie de doctrine.

Nous pourrions dans un besoin en-trouver l'exemple par rapport au second article de ce volume, où l'on parle des mots *acte* & *action*, sur quoi l'Auteur s'énonce ainsi : *Action se dit de tout ce qu'on fait, soit commun, soit extraordinaire; acte se dit seulement de tout ce qu'on fait de remarquable.* Il s'en faut bien (dit encore là dessus le mémoire qui nous est venu) que cette réfléxion ne soit juste. On ne diroit point de la foi de la Cananée que J. C. releva avec tant d'éloges, *ce fut une action de foi héroïque*, il faut dire *ce fut un acte de foi héroïque* ; ainsi on ne dit pas indifferemment le mot *action* de *tout ce qu'on fait, soit commun, soit héroïque.* La seconde partie de la reflexion de l'auteur des Synonimes n'est pas plus exacte, savoir

qu'*un acte se dit seulement de ce qui est de remarquable* ; en exerçant les vertus & les moins remarquables & les plus communes , on employera très bien le mot *acte* comme *l'esperance du Ciel quelque commune qu'elle soit est toujours un acte de vertu.* On peut & on doit dire de toutes les vertus chrétiennes dont nous formons le desir, que *ce sont des actes de pieté.* L'auteur ne semble donc pas avoir pensé à la difference la plus essentielle entre l'usage des mots *acte* & *action.* En effet *acte* se dit proprement des actions intérieures, & qui tournent du côté de la vertu ; car on ne diroit guere, ce semble, faire un *acte de haine*, un *acte d'orgueïl ;* quoique M. l'Abbé Girard,& après lui certain Observateur , disent *des actes de cruauté.* Il est vrai que le mot *acte* se dit aussi des choses exterieures, comme *un acte de valeur*, un *acte de liberalité, &c.* Mais outre qu'on diroit alors pour le moins aussi bien une *action de valeur* , une action de liberalité , le mot d'*acte* en ces choses extérieures, ne se dit que

par rapport à la volonté & à la disposition intérieure qui commande & régle l'action exterieure en ces occasions : d'ailleurs que la chose soit plus ou moins remarquable ; c'est ce qui ne fait rien du tout à la difference du sens entre les mots *acte* & *action*. Aussi dans les exemples que cite l'auteur il n'a pas fait l'aplication de la notion générale qu'il aporte dabord *d'acte* & *action* ; il paroit tendre plûtôt à justifier la critique ; car selon lui même, on dit *une action vertueuse* ; mais on dit, *une acte de vertu.* Il seroit donc à souhaitter que là oú il veut marquer l'usage different des mots *acte* & *action* : il n'eut pas aporté des exemples où l'un se pourroit dire pour l'autre à peu près également bien ; car au lieu de dire *une acte de vertu*, *une acte de bonté*, on diroit très bien en une infinité d'endroits, *une action de vertu*, *une action de bonté.*

Nous pourrions parcourir l'ouvrage d'un bout à l'autre, & y trouver matiere de discussions pareilles en continuant de suivre notre mèmoire

critique. Si la chose en vaut la peine, on en pourra faire un ouvrage à part & fort ample ; c'est ce qui montre combien le travail de l'auteur est de soi épineux, pour ne pas dire vétilleux. D'ailleurs il s'y trouve de fort bonnes remarques & des réfléxions ingenieuses. Ce qui nous paroît singulier, c'est qu'un de nos Critiques hebdomadaires ait saisi pour apuyer son aprobation & son éloge cet article de l'*acte & de l'action* : un autre l'auroit choisi comme l'endroit peut-être le moins juste de tout l'ouvrage.

Pour revenir au livre des Synonymes, il demanderoit pour être éxécuté avec le succès qu'on pourroit desirer, une grande finesse de discernement, & surtout beaucoup de soin & de temps à consulter ceux qui seroient capables de juger de ces matieres. On a oüi dire que ce dernier point est ce qui contribua peut être le plus à faire de la Grammaire Francoise du P. Buffier un des bons ouvrages qui ait paru sur notre langue. Il en faisoit la lecture, dit-

on, une fois la ſemaine avant l'impreſſion chez M. l'Abbé de Cordemoi dans une aſſemblée de gens de lettres. Feu M. de la Motte dont le jugement étoit des plus ſurs, s'y trouvoit régulierement, & c'eſt lui qui pendant trois ſemaines en trois différentes aſſemblées, y fit changer autant de fois le chapitre des articles des noms François. Avec de telles précautions & de la docilité dans un écrivain, on donneroit à un ouvrage toute la bonté dont il eſt ſuſceptible. C'eſt par là qu'on auroit inſinué dans le livre des Synonimes quelques réflexions générales eſſentielles au ſujet; telles que les ſuivantes.

1°. Les mots qui ſont ou qui paroiſſent Synonimes, ceſſent ordinairement de l'être par les mots dont ils ſont précedés ou ſuivis.

2°. Un mot eſt Synonime à un autre dans le ſens propre, & ſouvent il ne l'eſt plus dans le ſens figuré; & reciproquement il l'eſt quelquefois dans un ſens figuré, ſans qu'il le ſoit dans le ſens propre.

3°. Un mot eſt ſouvent Synonime,

& cesse de l'être par le ton dont est prononcé.

4°. Il est synonime dans un stile comme dans le stile familier, & il ne l'est point dans le stile elevé.

5°. Deux mots sont éffectivement synonimes par un endroit, & portent dans l'esprit absolument la même idée, quoiqu'il ne soit pas toujours indifferent de les prendre également l'un pour l'autre, à cause de l'usage de la langue ou de la consonnance des mots, qui demande que l'un soit employé en telle place préférablement à l'autre. D'autres fois deux mots ont la même signification, mais l'une aura un air de bienséance que l'autre n'aura pas; par exemple, les mots *bande*, *troupe*, *compagnie*, renferment au fond le même sens pour indiquer une assemblée de personnes de même profession; sans que l'usage permette indifféremment l'un ou l'autre. Ainsi un député des Comédiens aïant employé, parlant de ses confreres, l'expression *notre compagnie*, en faisant un compliment à Messieurs du Parlement;

l'illustre Magistrat qui présidoit, voulant lui faire sentir gayement l'incongruité de l'expression, lui répondit : *notre Troupe* est fort obligée à votre *Compagnie.* D'ailleurs, les Comédiens eux-mêmes se formaliseroient qu'on donnât à leur *Troupe* le nom de *Bande*, selon l'autorité d'un d'entr'eux dans une de ses Piéces, où il s'exprime ainsi : *On dit Bande d'Egyptiens, mais Bande offenseroit tous les Comédiens.* Cependant, comme il n'y a pas d'Arrêt du Conseil contre l'usage irrégulier de ces mots synonimes, les Libraires n'ont pas fait difficulté d'appeller récemment leur Assemblée, *Compagnie*, au lieu du mot *Societé des Libraires*, nom qui leur étoit de tout tems affecté.

6°. Enfin, un mot qui est synonime à un autre mot par une idée, peut se trouver synonime à plusieurs autres mots par différentes idées, qui composent son idée principale: & alors il ne doit point proprement ni obsolument s'appeller *synonime*; mais il doit être dit *avoir différentes signi-*

fications, qu'il appartient aux Dictionaires de marquer dans ce qu'elles ont de plus frappant & de plus ſenſible : ſans qu'il ſoit poſſible de es marquer toutes à cauſe de leur multiplicité, ou même de leur infinité, qui ſe varie ſelon les occaſions infiniment différentes. Or, s'il en eſt ainſi de chaque mot pris à part, ſans rapport à un autre mot, que ſera-ce d'un mot par rapport à un autre mot, chacun des deux étant ſuſceptible de beaucoup de nuances diverſes, qui s'entremêlent ſouvent, & que l'on ne peut démêler que par l'uſage & le très-grand uſage d'une langue : encore avec cela deux perſonnes habiles ſe trouveront partagées quelquefois ſur la différence préciſe de la ſignification d'un mot.

Pour peu qu'on entre dans ces réfléxions, on ne s'étonnera pas qu'avec l'eſprit, le diſcernement, & le goût que montre M. l'Abbé Girard, on trouve encore tant de choſes à diſcuter dans ſon Livre, ainſi qu'on le voit à l'égard de ſes deux

premiers Articles; & c'eſt ce qu'on peut voir encore dans les Articles qui ſuivent immédiatement, comme le marque notre Mémoire critique.

3e. Article ſur les mots, *adreſſe*, *ſoupleſſe*, *fineſſe*, *ruſe*, *artifice*: ſelon l'Auteur, l'*adreſſe eſt l'art de conduire ſes entrepriſes d'une maniere propre à y reüſſir*; mais ſelon le Critique, cette notion convient pour le moins autant, & même mieux à la prudence & à l'habileté qu'à la ſimple adreſſe. La *ſoupleſſe*, dit encore l'Auteur, eſt *une diſpoſition à s'accommoder aux conjonctures & aux événemens imprévûs*. Mais la *ſoupleſſe*, ſelon le Critique, ne regarde pas toutes ſortes de conjonctures & d'événemens: On ne dit pas d'un homme qui ſe trouve ſubitement dans la conjoncture & l'événement d'un orage & d'une tempête imprévûë, & qui s'y accommode en ſe retirant dans la maiſon de ſon ami, que cet homme-là eſt *ſouple*; il eſt ſenſé, il eſt judicieux: mais pour

de la *ſoupleſſe*, il faut ſuppoſer la volonté de quelqu'un, à qui par intérêt, on craint de paroître manquer de ſoûmiſſion ou de condeſcendance. La *fineſſe*, pourſuit l'Auteur, *eſt une façon d'agir ſecrette & cachée*: mais ſelon le Mémoire, la plus ſaine *politique* & la *juſtice* même agiſſent & doivent agir quelquefois d'une façon ſecrette & cachée, ſans que ni l'une ni l'autre prenne pour cela le nom de fineſſe. La *ruſe*, dit encore l'Auteur, *eſt une voye déguiſée pour aller à ſes fins*. Il auroit été bon de marquer en quoi conſiſte cette *voye déguiſee* pour la diſtinguer d'un côté de la *fineſſe*, & de l'autre côté du *menſonge*; enfin, ajoûte l'Auteur, l'*artifice eſt un moyen recherché & peu naturel pour l'éxécution de ſes deſſeins*: mais ſelon le Mémoire, tout *artifice* eſt coupable, odieux, & digne de reproche: ce qui ne ſeroit pas vrai à l'égard *d'un moyen d'éxécuter ſes deſſeins* s'il étoit ſimplement *recherché* & peu *naturel*, c'eſt-à-dire peu ordinaire;

car l'Auteur apparemment n'entend pas, par *peu naturel* rien de magique, ni de ſurnaturel.

Au 4^e^. Article, ſur *dextérité*, *adreſſe*, *habileté*, l'Auteur dit : *la dextérité a plus de rapport à la maniere d'éxécuter les choſes ; l'adreſſe en a davantage aux moyens de l'éxécution : l'habileté regarde plus le diſcernement des choſes.* Selon le Mémoire, ce qu'on dit ici de chacun de ces trois mots, peut ſe dire également de l'un des deux autres, ou de tous les trois. Pour le mot d'*habileté* il a un uſage bien plus étendu que les autres ; il en renferme le ſens, mais d'une maniere plus vague.

Pour ne pas continuer à donner des éxemples, de ce qui pourroit être plus éxact dans ce Livre, il faut en apporter de ce qui nous y paroît de plus juſte : comme ſur les mots : *ſentiment*, *ſenſation*, *perception* : ces mots, dit l'Auteur, déſignent l'impreſſion que les objets font ſur l'ame. Le *ſentiment* va au cœur, la

ſenſation s'arrête aux ſens, la *perception* s'adreſſe à l'eſprit: cette différence eſt plauſible; bien que certains Philoſophes la vouluſſent autrement expliquer.

Au ſujet des mots: *lueur*, *clarté*, *ſplendeur*, l'Auteur dit encore ingénieuſement; *la lueur eſt un commencement de clarté, & la ſplendeur en eſt la perfection.* Cependant, ſelon le Mémoire cité, quelques-uns prétendroient que la lueur eſt auſſi-bien la fin ou la foibleſſe de la clarté que le commencement; d'ailleurs, la *ſplendeur* ſignifie plûtôt l'éclàt particulier d'une ſorte de lumiere, que la perfection de la lumiere en général. Pluſieurs trouveront de plus que cet Article pourroit être ſupprimé du rang des ſynonimes, ſans faire nul tort à leur catégorie; car pour peu qu'on ſçache la langue, peut-on ne pas diſtinguer le ſens des trois mots dont nous parlons? C'eſt ce qu'on pourroit dire auſſi de pluſieurs autres Articles; tels que ceux de, *voleur*, *fripon*, *filou*; ou de, *vou-*

loir, *ſoupirer*, *convoiter*; ou de, *abſtraction*, *préciſion*; ou d'*apprendre*, *étudier*; ou d'*enfant*, *puéril*, &c. Car certainement à moins que d'ignorer abſolument l'uſage le plus commun de la langue, on ne peut guéres ſe méprendre à l'uſage différent de ces mots. Les remarques qu'on y fait pour indiquer avec préciſion leur ſignification différente, qu'il eſt ſouvent difficile d'attraper juſte, ne peuvent donc guéres être utiles qu'aux Etrangers, qui commenceroient à parler François; mais ceux-ci ont plus beſoin d'un Dictionaire, que de réfléxions curieuſes & recherchées ſur la fineſſe de notre langue.

Au reſte, comme nous ne garantiſſons en rien ce que nous avons avancé d'après le Mémoire critique; nous ſommes diſpoſés à inſérer dans les nôtres la Réponſe de l'Auteur des Synonimes: c'eſt même à quoi nous l'invitons, afin de nous mieux inſtruire de pluſieurs points qu'il eſt bon d'éclaircir, pour la juſteſſe de notre langue.

ARTICLE CVIII.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Histoires des Anciens Peuples, Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cyrus, en trois Livres. Dans le premier on éxamine le Fragment de l'Histoire Phénicienne de Sanchoniaton, conservé par Eusébe. Dans le second, on réforme la Mythologie, & l'on donne l'origine historique des Dieux de l'Egypte, de la Gréce, de la Phénicie, &c. Dans le troisiéme, en réfutant Scaliger, Pétau, Usférius, Marsham, Pezron, &c. on explique les difficultés Chronologiques de l'Ancien Testament, & de l'Histoire Egyptienne, Babylonienne, Assyrienne, Gréque, Chinoise, &c. A la fin est un Canon Chronologique de l'Empire de la Chine, avec les noms de ses Empereurs, en lettres Latines, & en caracteres Chinois, tirés des Annales mêmes, l'idée des

des tems d'avant le Déluge, & une Récapitulation. Par M. Fourmont l'aîné, Professeur en langue Arabe au Collége Royale de France, Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Interpréte, & Sous-Bibliothécaire du Roi, &c. A Paris chez Musier pere, à l'entrée du Quay des Augustins, à l'Olivier; Jombert, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins; Briasson, ruë S. Jacques, à la Science; Bullot, ruë de la Parcheminerie, à l'Image S. Joseph. 1735. *deux Volumes* in-4°. *Tome I. pages* 88. *pour le premier Livre;* 384. *pour le second;* LVI, *pour la Préface. Tome II. pages* 503.

TEl est le plan général de l'Ouvrage dont nous allons rendre compte; il est assez bien répresenté dans le Titre: Ouvrage d'une érudition vaste, épineuse, recherchée. Appliqué toute sa vie à un travail infatigable, livré à l'étude la plus

profonde ; Langues, Histoire, Mythologie, Chronologie ; Langues les plus inconnuës & les plus oubliées, Histoire la plus obscure, Mythologie la plus embroüillée, Chronologie la plus embarrassée ; tout est du ressort de M. Fourmont, tout céde à sa sagacité. Par l'étenduë de ses connoissances, il est devenu, pour ainsi dire, l'homme de tous les siécles, & de tous les pays. Dans les ténébres épaisses de l'Antiquité la plus reculée, dans ce cahos formé du mélange confus de la vérité & de la fable, dans ce labyrinthe presqu'impénétrable, il marche d'un pas assuré, où les autres ne vont qu'en tâtonnant, où plusieurs des plus fameux Chronologistes sont demeurés court : & ce qui fit le tourment & le désespoir de ces grands hommes, semble pour lui n'être qu'un jeu, & qu'un amusement. Entrons sur ses traces dans cette savante carriere ; & , sans nous engager à le suivre pas-à-pas, recüeillons le précis de ses vastes travaux.

L'Ouvrage est précédé d'une lon-

gue & ſçavante Préface diviſée en trois Parties. La premiere contient le jugement de l'Auteur ſur les principaux Chronologiſtes. Il nomme, comme les plus illuſtres, M. Newton, M. Fréret, le P. Tournemine, le P. Souciet, Marsham, le P. Pezron, Uſſérius, Simſon, Riccioli, le P. Pétau, Codoman, Capelle, Sethus Calviſus, Scaliger, Génébrard Tornielle, Salien, Vignier, Dom Pierre de S. Romuald, &c. Après tant de célébres Auteurs, (& il en eſt encore d'autres, qui auroient pû avoir place dans cette liſte,) *occupé à des Ouvrages très vaſtes*, M. Fourmont avoit deſſein de n'entrer dans aucune diſcuſſion chronologique: mais la diverſité de leurs ſentimens, l'oppoſition perpétuelle de leurs ſyſtêmes, la différence de leurs calculs, l'a mis dans la néceſſité de donner, comme eux, ſes vûës ſur les différens âges. Quel ſervice ne rendroit pas M. Fourmont, s'il pouvoit réuſſir enfin à réunir & à fixer tous les ſentimens? Eſt il rien en effet de plus incommode, & de plus

embarraſſant poür ceux qui s'appliquent à l'Hiſtoire ancienne, & à la Chronologie, que cette diſcorde éternelle, & cette incertitude juſqu'ici ſans reméde? M. Fourmont ne ſe flatte pas d'avoir calculé les tems avec plus d'éxactitude que les autres: *c'eſt une tâche*, dit-il, *que je n'entreprens que pour le général, & que je regarde comme aſſez inutile, quand elle eſt trop pouſſée.*

« De l'aveu de tous les Sçavans, » continuë-t-il, les deux plus illu» ſtres Chronologiſtes, ſont Scali» ger & le P. Petau. Le malheur eſt » que leurs grands *infolio* roulent » preſque tous entiers ſur les ſeules » regles, que ces regles ſont diffi» ciles, &, ſi je l'oſe dire, d'une » aſſez médiocre utilité en Chro» nologie. „ Il parle enſuite de la fameuſe Période Julienne de Scaliger; & il ſe déclare en faveur de cette méthode, avec le P. Petau contre Salien & les autres, qui la regardent comme inutile. A l'égard du P. Petau, ajoûte-t-il ailleurs, ce qu'il dit des Dynaſties,

Sur le midi.

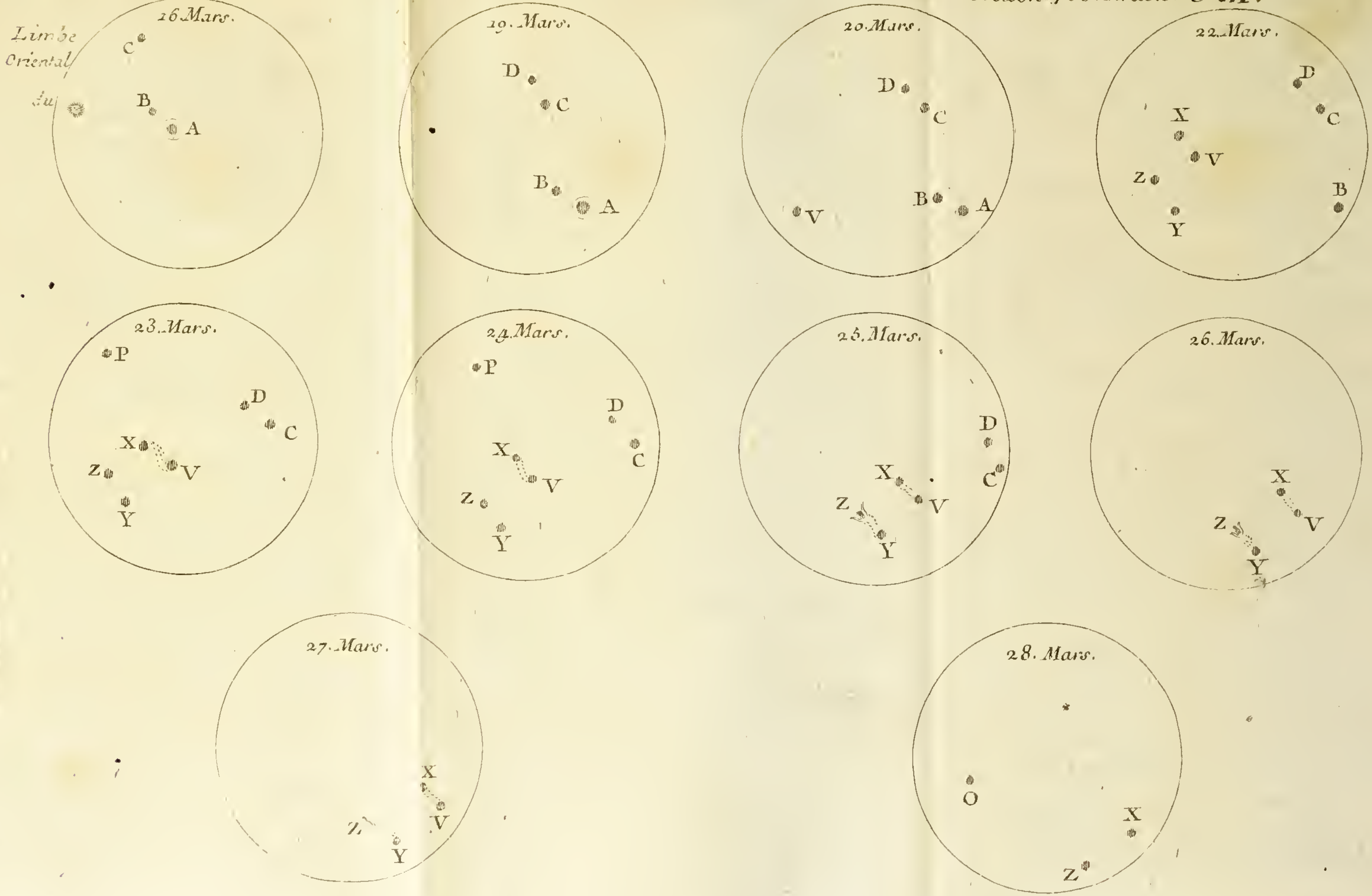

Renou fecit.

(des Egyptiens) *est chétif en tout sens.*

Dodwel abandonne tout ce qui a précédé la guerre de Troye, & même celle du Péloponêse. Que deviendra l'Histoire ancienne, reprend le nouveau Chronologiste, *si, comme le P. Petau, & comme Dodvvel, nous nous en départons, parce que tout y paroît fabuleux?* &c. Quelle *dissention* sur la durée totale des années du monde! *Marsham rétrecit les tems mal-à propos: le P. Pezron les allonge sans raison.* L'Auteur fait de semblables réfléxions sur les plus fameuses époques, sur les points les plus importans de la Chronologie, sur les Ouvrages des Sçavans qui se sont acquis le plus de réputation dans cette difficile entreprise. Il se flatte de répandre par tout une lumiere qui dissipera toutes les ténébres, qui lévera toutes les difficultés. C'est au Public à juger de l'éxécution d'un si grand projet. Il est sans doute bien plus aisé de critiquer, que de ne rien laisser en écrivant, qui donne prise à la Critique.

Dans la ſeconde Partie, M. Fourmont prouve la néceſſité de la connoiſſancedes langues Orientales,pour la ſcience de la Mythologie. En effet, puiſque la fable eſt toute Chaldéenne, Phénicienne, Egyptienne d'origine, qui oſera, ſans le ſecours de ces Langues, entreprendre d'en dévoiler les myſtéres, d'en diſſiper les nüages? Qui pourra remonter juſqu'à la ſource, c'eſt-à-dire juſqu'à l'Hiſtoire, juſqu'aux véritables hommes, traveſtis ſous le biſarre merveilleux dont le Paganiſme les a enveloppés, & ſi monſtrueuſement défigurés par les fictions des Poëtes? Au renouvellement des Lettres, dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécle, la Mythologie fit peu de progrès: les Sçavans qui s'y appliquérent, en demeurerent au Grec, & n'allerent pas plus loin. Auſſi juſqu'à Scaliger, Heinſius, Voſſius, Seldenus, Bochart, on fit peu de découvertes. *C'eſt proprement à ces Critiques, & à quelqu'autres qui les ont imités, comme M. Hüet, M. le Clerc, M. Bianchini, que tout*

homme de bon sens en appellera toujours. Mais ces Sçavans eux-mêmes n'ont point encore épuisé la matiere : ils ont fort avancé l'ouvrage ; ils ne l'ont pas porté à sa perfection. *Parmi les étymologies que donne* Heinsius, *il y en a plusieurs de vraies ; mais il s'en trouve d'absolument ridicules.*

De tous ceux qui ont écrit sur la Mythologie, Bochart est assurément le plus célèbre : mais ses systêmes ne sont pas assez liés, & n'embrassent pas toujours assez. Vossius, dans son ample & sçavant Traité de l'Idolatrie, *se laisse éblouïr par les contrarietés des Auteurs, & ne s'éléve nulle part jusqu'à l'esprit systématique.* M. Hüet étale autant d'érudition que Bochart ; « mais quel bisarre dessein de rapporter au seul » Moyse tous les Dieux, & toutes » les Déesses aux seules Marie & » Séphora, l'une sœur, l'autre femme de Moyse ? » Dans le Livre du P. Thomassin *de la Lecture des Poëtes*, « l'érudition est encore abon» dante ; il y a des recherches, &

» un Critique ne perd pas son tems » à le parcourir. Mais obligé de » rapporter les étymologies des » autres Sçavans, il donne les siennes, quelquefois aussi mauvaises » que celles de son Dictionaire. En » un mot, c'est une compilation. „ *M. le Clerc ne se répand point en conjectures frivoles : bien ou mal, il tend au but & s'y avance.* L'Auteur donne ici le détail du systême de ce Sçavant, auquel il ne peut refuser de justes loüanges. " Avec tout » cela, conclut il, l'édifice de M. » le Clerc ne laisse pas d'être bâti » sur le sable, & il faut peu de se» cousses pour le renverser. Com» ment a-t-il pensé que seroit reçû » ce mêlange d'Histoire Phénicien» ne & Thessalienne ; les guerres » des Titons & de Typhoée au» près de l'Othrys & de l'Olym» pe, & la victoire de Jupiter sur » Thyphon auprès de Tséboïm ? „ Ne suivons pas plus long-tems M. Fourmont dans cet éxamen. Tout son Ouvrage est plein d'une semblable critique. Que ne doit-on pas

attendre d'un ſçavant qui diſtribuë ainſi, en arbitre ſouverain les rangs au mérite peſé & apprecié des Auteurs les plus illuſtres ? Auſſi nous annonce-t'il ingénuëment, qu'on trouvera chez lui ce qu'envain on chercheroit ailleurs, une ſuite de générations ſure par l'Hiſtoire,& prouvée par la Critique. Guidé par Sanchoniathon, mieux entendu, plus aprofondi qu'il ne l'avoit été juſqu'ici, M. Fourmont va nous donner la vraye clef de la Mythologie, l'accord tant déſiré, ſi long tems cherché de l'Hiſtoire véritable des premiers hommes, des anciens Patriarches, avec l'Hiſtoire fabuleuſe des principaux Dieux du Paganiſme. Tous les ſçavans conviennent que c'eſt dans ces grands hommes, conſacrés par un culte idolâtre & ſuperſtitieux, qu'il faut chercher les fauſſes divinités: mais notre Auteur a ſur cela un ſyſtême plus lié & mieux ſuivi.

Au reſte quoi de plus glorieux à la vraye Religion, quoi de plus avan-

tageux, que de remonter à la ſource de l'Idolatrie, que de faire voir que ſes prétendus Dieux aux quels les aveugles mortels ont offert leur encens, ont été de ſimples hommes, les plus fidelles adorateurs d'un ſeul Dieu, les ennemis les plus déclarés du Polythéiſme? Un Noé, un Abraham, un Moyſe? Pourquoi ces paroles ſi ſouvent répétées dans les Livres du S. Légiſlateur: *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob?* N'eſt-ce pas un reproche vif & convaincant, qui confond également & les Juifs idolâtres, & les Gentils? Je ſuis le Dieu, & j'ai toujours été reconnu pour le ſeul Dieu de ceux-là mêmes, à qui vous attribués la divinité. Cette reflexion eſt développée, & pouſſée avec force par M. Fourmont: l'endroit mérite d'être lû.

Dans la troiſieme partie, le ſçavant Auteur fait voir 1°. la verité & l'autenticité du fragment de Sanchoniathon, par les témoignages des anciens, & par le ſuffrage des plus habiles d'entre les Modernes qui l'ont

examiné, des Bocharts, des Vossius, des Cumberlans &c. Il répond aux raisons de ceux qui le taxent de supposition, & met le P. Tournemine de ce nombre. Il est vrai que ce P. regarde le Fragment comme une piéce supposée ; mais M. Fourmont cite des Dissertations qui ne sont pas de lui. Notre Auteur soutient que quelque idée qu'on se soit formée de ce monument, on en tire toujours les mêmes conséquences pour l'Histoire de la Genese, & pour les loix mêmes de Moyse. » Ici » dit-il, on découvre non seu- » lement la vérité des livres du » Pentateuque, (ce qui n'est » pas en question) mais l'œcono- » mie, la justesse, les ménagemens, » les vuës, les raisons des loix & » des punitions; on sent toute en- » tiere cette prudence, qui fait le » prix de la politique vertueuse, » & la sagesse qui doit regner dans » l'histoire d'un peuple que Dieu » forme pour lui même. » M. Fourmont expose en cet endroit le plan de la mission du législateur des Hé-

breux, & sa conduite dans le gouvernement de son peuple, les voies qu'il suit, les moyens qu'il employe, & toujours pour l'affermir dans l'adoration & le service d'un Dieu unique, de ce Dieu, qui par tant de prodiges de son bras tout-puissant, l'avoit tiré de la servitude d'Egypte. Réfléxions solides, & qui doivent être d'autant plus efficaces, qu'elles viennent d'un Sçavant, que la raison éclaire, & qu'elles sont le fruit d'une méditation sage & profonde. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur cette Préface, qui mériteroit seule un plus long Extrait.

Le Fragment de Sanchoniathon étant comme le Texte commenté par M. Fourmont, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner ici quelque idée. Il comprend deux Parties; la premiere, expose la Cosmogonie, ou formation du Monde; la seconde donne la Généalogie & l'Histoire des premiers hommes; le tout suivant la Théologie Phénicienne. D'abord Sanchonia-

thon met pour principes de l'Univers, un air ténébreux, ou le ſoufle & l'eſprit d'un air ténébreux, un cahos confus & ſans clarté; & ces choſes ſont infinies ou éternelles. L'eſprit devenu amoureux de ſes principes, il ſe forme une union qui s'appelle *Amour*. De leur alliance ſortit un être, qu'on nomme *Mot*. Les uns diſent que c'eſt un limon, une eſpece de bouë, d'autres veulent que ce ſoit une eau bourbeuſe & corrompuë. Il y avoit des animaux dépourvûs de ſentiment, leſquels en produiſirent d'intelligens. Ceux-ci furent nommés *Sophaſemin*, ou Contemplateurs du Ciel. Ce *Mot* devint lumineux, & avec lui, le Soleil, la Lune, & les autres Aſtres. Sanchoniathon explique enſuite la formation des vents, des nuées, des plüies, des tonneres, des éclairs. Au bruit des tonneres, dit-il, les animaux doüés d'intelligence s'éveillent, & commencent à ſe mouvoir. Il ajoûte qu'il a pris cette Coſmogonie dans les Livres de *Taaut*. Il

continuë ainsi. Du vent *Colpia* & de sa femme *Baau* nâquirent *Æon* & *Protogonos*, deux hommes mortels. Ceux qui sortirent d'*Æon* & de *Protogonos* furent appellés *Guénos*, & *Guénea*. Ils habiterent la Phénicie, & adorerent le Soleil, qu'ils nommérent *Béelsamen*, c'est-dire en langue Phénicienne, le Seigneur du Ciel. C'est le *Zeus*, ou Jupiter des Grecs. *Guénos* eut trois enfans mortels, comme les autres hommes, Φῶς, la lumiere, Πῦρ, le feu, Φλὸξ, la flamme. Ce furent eux qui trouverent le feu, & qui en enseignerent l'usage. Ils eurent des enfans d'une grandeur & d'une fierté extraordinaire, qui donnerent leurs noms aux montagnes dont ils se rendirent les maîtres, au *Liban*, à l'*Anti-Liban*, au mont *Casius*, & au *Brathy*. De ceux-ci sortirent *Memrumus*, & *Ypsouranios*. Ce dernier eut Tyr pour lieu de sa demeure, & fit la guerre à son frere *Ousoüs*. Long tems après la race d'*Ypsouranios*, vinrent *Agreus*, le Chasseur,

& *Alieus*, le Pêcheur. Parmi leurs enfans, il y en eut deux qui trouverent le fer, & la maniere de le travailler. L'un se nommoit *Chrysor*, & l'Auteur remarque que c'est Vulcain. Il s'appelloit encore Διαμίχιος, Jupiter Machiniste, ou Mécanicien. Après plusieurs générations, viennent *Misor* & *Sydyk*, (le Juste.) *Misor* eut entre ses descendans *Taaut*, qui inventa les premiers caracteres. Les Egyptiens le nomment *Thoor*, ceux d'Alexandrie, *Thoüt*, & les Grecs, *Hermès*, Mercure. De *Sydyk* sortirent les *Dioscures*, appellés aussi *Cabires*, *Corybantes*, *Samothraces*.

Dans ce tems vivoit un homme illustre, que l'on nommoit *Elioun*, en Grec Ὕψιστος, *le Très-Haut*; & une femme appellée *Bérouth*, qui demeuroient auprès de *Biblos*. Ils eurent un fils, ou un de leurs descendans nommé Ἐπίγειος, ou Αὐτόχθων, *né dans le pays*, & qui fut ensuite appellé Οὐρανός; nom que les Grecs ont donné au Ciel.

Celui-ci eut une sœur, qui fut nommée *Gué*. Leur beauté fit donner leurs noms au Ciel & à la Terre. *Upsistos* après sa mort fut mis au nombre des Dieux. *Ouranos* succéda à l'Empire de son pere, & épousa sa sœur *Gué*, dont il eut quatre enfans, *Ilus*, aussi nommé *Chronos*, ou Saturne, *Bétyle*, *Dagon*, en Grec Σίτων, *donneur de bled*, & *Atlas*.

Ouranos eut de plusieurs autres femmes une nombreuse postérité; ce qui causa beaucoup de jalousie à *Gué*, & une grande division entre les deux époux, qui en vinrent enfin à une guerre ouverte. *Cronos* aidé des conseils de Mercure Trismégiste, son Sécretaire, prit le parti de sa mere contre *Ouranos*, le détrôna, & regna à sa place. Il eut deux filles, *Perséphoné* & *Athéné*. La premiere, mourut sans être mariée. Il donna dans la suite à *Athéné* le Royaume d'Attique. Nous ne rapporterons pas toutes les avantures de *Cronos*, & nous ne parlerons point ici de tous les enfans qu'il eut

de diverſes femmes, & en particulier, de deux de ſes ſœurs, *Rhea* & *Dioné*, qu'il épouſa. Mais, ce que nous ne devons point omettre, c'eſt que dans une peſte, & une famine, qui affligerent le païs, *Cronos* ayant immolé à ſon pere *Ouranos*, ſon fils unique *Sadid*, ſe circoncit lui-même, & ordonna à tous ſes gens d'en faire autant. Pour le reſte de cette Hiſtoire Phénicienne, nous renvoyons à notre Auteur, ou à Euſébe, qui l'a conſervée, au Livre premier de la *Préparation Evangélique*.

Nous donnerons dans un autre Extrait une idée de la maniere dont M. Fourmont explique le Fragment de Sanchoniathon, & de l'application qu'il en fait à l'Hiſtoire véritable & connuë.

ARTICLE CIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Iene.

Monſieur Weber, Chapelain, Conſeiller Eccléſiaſtique, & Surintendant général à Weimar, a trouvé dans ce ſeul mot Amen, une matiere aſſez abondante de réfléxions & de recherches, pour en compoſer un Ouvrage Latin, qui eſt imprimé.

De Helmstadt.

M. Conradi, Profeſſeur ordinaire en Droit, a publié en Latin une brochure *in*-4°. ſur les Feciaux du Peuple Romain.

M. Joachim Oporinus, a mis au

jour, une Histoire critique du Dogme de l'immortalité de l'Ame. C'est un ouvrage Latin, *in*-8°. qui sera suivi d'un autre qui concerne les Anges.

De Vienne.

Les Libraires de cette Ville débitent l'Histoire nouvellement imprimée des cinq Empereurs qui ont porté le nom de Charles. *Augusta quinque Carolorum Historia.* Par le Pere Richler de la Compagnie de Jesus.

De Quedlinbourg.

M. Eckhard, après bien des recherches sur les Antiquités de la Crosse Episcopale & Abbatiale, a mis au jour une Dissertation Latine, Critique & Historique : *De pedo Pastorali.*

De Leipsick.

En 1707. M. Menke avoit mis

au jour les Lettres, & les Poësies de Jean-Antoine Campanus Evêque de Crotone, & ensuite de Teramo. Le fils de l'Editeur a fait réimprimer les Oeuvres diverses de ce célébre Prélat, entre autres la Vie du Pape Pie II. & celle d'André Brachio; c'est ce fameux Capitaine issu de la famille de Forte-Bracci originaire de Pérouse. En 1409. il avoit été Général des Florentins, qui s'étoient déclarés pour Louis II. Duc d'Anjou contre Ladislas Roi de Naples. Cinq ans après le Pape Jean XXIII. lui confia le Commandement de ses Troupes, & le Gouvernement de Boulogne. Il rétablit alors la Noblesse de Pérouse, que la Populace avoit chassée de cette Ville. Après s'être réuni au Pape Martin V. contre qui il avoit eu une guerre à soutenir, il dompta les Rebelles de Boulogne, il fut mis à la tête des Troupes de Jeanne II. Reine de Naples, & d'Alphonse Roi d'Arragon, contre Louis Duc d'Anjou; il se signala par la défaite de Sforce, zélé partisan du Duc. La Principau-

té de Capouë, & la dignité de Connêtable du Royaume qu'il obtint de la Reine Jeanne, furent la récompense de ses services. Son ambition causa sa disgrace & sa mort. Il porta ses prétentions jusqu'au Trône de Naples. Et dans ce dessein, il prit les armes contre sa Souveraine. Mais ayant été blessé, & fait prisonnier dans un combat, il se laissa mourir de faim l'an 1424.

LORRAINE.

De Nancy.

Rouark Imprimeur, a publié un *Traité Dogmatique & Historique touchant l'obligation de faire l'aumône*, par Dom de Lisle, Abbé de S. Leopold de Nancy. 1736. vol. in-8°.

Le Févre a imprimé deux volumes *in*-4°. qui ont pour titre *Traité du Retrait féodal*, dans lequel sont agitées les matieres les plus curieuses du Retrait lignager, & plusieurs autres questions importantes sur

differens ſujets qui y ont rapport ; par M. François-Xavier Breyé, Avocat en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois. 1736.

ANGLETERRE.

De Londres.

On a mis au jour un Ouvrage qui a pour titre : *An Enquiry into the nature of the human ſoul.* C'eſt-à-dire, *Recherches ſur la nature de l'Ame de l'homme, où l'immatérialité de l'ame eſt prouvée par les principes de la Raiſon & de la Philoſophie.* Par M. Baxter, Gentilhomme Ecoſſois, *in* 4°. L'Auteur s'attache principalement à prouver que la matiere n'a d'elle-même ni mouvement ni activité. Il en veut ſurtout à M. Loke & aux autres Matérialiſtes qui ont oſé avancer cet étrange paradoxe, qu'un être purement matériel peut penſer. La preuve de l'immatérialité de l'Ame, le conduit à celle de ſon immortalité ; & tout de ſuite, il renverſe le monſ-

trueux ſyſtême de Lucrece ; il employe les plus ſolides démonſtrations contre cet ancien Philoſophe, qui attribuoit les ſonges à une eſpéce de méchaniſme ; indépendamment d'une cauſe active & intelligente de la nature.

Cet Ouvrage en a fait éclore un autre ſur le même ſujet. Il eſt de la façon du ſieur Jakſon. C'eſt une *Diſſertation ſur la matiere & ſur l'Eſprit*, avec quelques remarques ſur les raiſonnemens de M. Baxter. *A Diſſertation on matter and ſpirit.* &c. Le nouvel Antagoniſte prétend que pour décider à coup ſûr une queſtion de cette importance, il faudroit avoir une idée claire & parfaite des attributs qui conſtituent l'eſſence de la matiere : or, dit-il, qui peut ſe répondre d'avoir ce degré de connoiſſance néceſſaire pour en conclure invinciblement, que la penſée ou la puiſſance de penſer ne peut s'allier avec une ſubſtance matériele ? Mais cette objection ſi ſouvent rebattuë, ne peut faire illuſion

aux perſonnes ſenſées qui veulent philoſopher de bonne-foi.

En vain ceux qui ſe font gloire de douter de tout, tâcheront-ils de s'aveugler au milieu de la lumiere ; en vain oppoſeront-ils des raiſonnemens vagues, des conceptions abſtraites, des préjugés biſarres, ils ſeront forcés de convenir que la matiere eſt un Etre diviſible, un Etre étendu en longueur, largeur & profondeur, un Etre ſuſceptible de différentes configurations, modifications, & combinaiſons de parties. Je demande s'il eſt un incrédule au monde qui ſe perſuade que la penſée eſt elle même une configuration, une modification de parties. Pour peu qu'on veuille faire uſage de ſon ſens commun, oſera-t-on avancer que la penſée eſt identifiée à la matiere, qu'elle en a toutes les proprietés, l'étenduë, la diviſibilité, la longueur, la largeur, &c. par conſéquent qu'elle eſt diviſible en toiſes, en pieds, en quarrés, en cubes, &c. comme la ſubſtance matérielle.

Dans

Dans cette ſuppoſition, il faudroit prendre le parti d'avoüer, que nous pouvons nous former l'idée d'un quart, d'une dixiéme, d'une cinquiéme, d'une fraction de penſée, comme nous avons l'idée d'une dixiéme, d'une cinquiéme, & des diverſes fractions d'un bloc de matiere. Or, qui ne voit que la raiſon & le ſentiment intérieur, indépendamment même de la Religion & de la révélation réclame contre une abſurdité ſi étrange?

PAYS-BAS.

D'AMSTERDAM.

François Changuyon a imprimé *Le Philoſophe Nouvelliſte*, traduit de l'Anglois de M. Strécle, par A. D. L. C. deux vol. in-12..... *Eſſay politique ſur le Commerce*, par M.**.in-8°. & *Lettres ſur differens ſujets importants de la Religion*, par M. de Chauffepied, Paſteur de l'Egliſe Wallone à

Delft, in-8°. On trouve chez le même Libraire *Thesaurus Historiæ Helveticæ. Fol. Tiguri* 1735. Et Simler *De Republicâ Helvetiorum*, 8°. *Tiguri* 1735.

Westhein & Smith ont achevé d'imprimer& débitent l'*Histoire du Concile de Trente*, par Fra-Paolo Sarpi, traduite en François, avec des Notes Critiques, Historiques, & Theologiques, par le P. Pierre-François Courayer, deux vol. in-4°. On voit que ce fameux défenseur de l'Episcopat Anglican ne se lasse point de lui donner des marques éclatantes de son zéle, de son attachement, & de sa reconnoissance.

On trouve chez les mêmes Libraires, *Logica sive Ars cogitandi, editio novissima plurimis in locis emendata; in quâ addita sunt sex Capita nullis in editionibus Latinis reperiunda.*

DE LOUVAIN.

Martin van Overbeke a mis au jour:

Institutionum Medicarum Libri duo, Complectentes Physiologiam, Hygieinen veterum placitis, legibus hydraulicis, principiis mechanicis, Recentiorum inventis, nec non solidis ac demonstrativis inde deductis ratiociniis innixi; Authore Servat. August. de Villers, in Universitate Lovaniensi, Professore Regio Medicinæ. Et se vend chez Coignard & Boudet, ruë S. Jacques.

DE LEYDE.

Jean Lusac Libraire, imprime actuellement *Jurisprudentia vetus Anti-Justinianea &c. ex recensione, & cum Notis Antonii Schutingii, vol. in*-4°. M. Kucker successeur de feu M. Schulting, dans l'Université de Leyde, s'est chargé du soin de cette nouvelle édition, qu'il enrichira des Additions considérables, dont on est redevable à son Prédécesseur, *vol. in*-4°. 1736.

Le même Libraire débitera incessamment, *Commentarius perpe-*

tuus in Librum Jobi, par Albert Schultens, 2. vol. in-4°. 1736.

FRANCE.

De Toulouse.

Claude le Camus Libraire, a mis en vente : *Recueil de plusieurs Pieces de Poësies, & d'Eloquence*, présentées dans les Assemblées publiques de l'Académie, un vol. in-8°.

L'Académie des Jeux Floraux, propose pour sujet du Prix d'Eloquence de l'année 1737. *Il est plus difficile de conserver une grande réputation que de l'acquérir.*

De Pau.

L'Académie des Sciences & beaux Arts, établie dans cette Ville, accordera pour le 1. Février 1737. un Prix d'une Médaille d'or empreinte de ses Armes, à l'Ouvrage en Prose ou en Vers qui méritera la préférence. Elle a fixé le Texte sui-

vant pour ſujet du prix : *Il y a plus de ſatisfaction à mériter la loüange ſans l'obtenir, qu'à l'obtenir ſans la mériter.* Les Concurrens adreſſeront leurs Ouvrages juſqu'au mois de Novembre prochain à M. d'Hegobure, Secretaire de l'Académie.

DE CARPENTRAS.

M. le Baron de Bimard de la Baſtie, & M. Muratori travaillent de concert à recueillir les Inſcriptions Grecques & Latines, Payennes, ſans en excepter les Chrétiennes, qui dattent depuis l'an 1000. de Jeſus-Chriſt. Leur projet eſt d'en former une ample Collection, qui ſerve de Supplément à celles de Gruter, de Reineſius, de Spon, & de Fabretti. Les deux ſçavans Editeurs joindront à ce Supplément des Tables éxactes, des Notes ſur les endroits obſcurs, & des Diſſertations en forme d'*Appendix*.

Ceux qui auront fait quelque nouvelle découverte en genre d'Inſ-

criptions, pourront en informer M. le Baron de Bimar, à Carpentras.

De Toulon.

Observations de l'Aiguille aimantée, du Barometre, & du Thermometre pendant l'année 1735. par le Pere du Chatelar Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.

La déclinaison de l'Aiguille aimantée pendant cette année 1735. prenant un milieu entre les différentes qui ont été observées en différens tems $6^{d}. 10^{m}$.

La plus grande hauteur du barometre a été de 28. pouces & 1. ligne ½ le Vent étant au Nord; & la plus petite de 27. pouces 3. lignes, le Vent étant à l'Est & à l'Est-Nord-Est.

Le Thermometre est monté le 1. Juillet à 57. pouces 3. lignes ½ ce fut le jour le plus chaud de 1735. à Toulon.

L'inclinaison de l'Aiman a été observée de 60. à 70. degrés, tel-

lement qu'il y a toujours eu une différence d'environ 10^{d}. de l'inclinaiſon de l'Aiguille; une face de l'inſtrument étant préſentée ſur la méridienne à l'Eſt, & la même face étant préſentée à l'Oueſt.

DE LYON.

Les Freres de Ville Libraires à Lyon, ont achevé d'imprimer le Corps du Droit Canonique, ſous ce titre: *Corpus Juris Canonici per regulas naturali ordine digeſtas, Authore Joanne Petro Gibert, Doctore Theologo & Canoniſta*, 3. vol. in-folio.

Méditations ſur les vérités Chrétiennes & Eccléſiaſtiques, tirées des Epîtres & des Evangiles qui ſe liſent à la Meſſe, pour ſervir de diſpoſition à la célébrer, à faire des Instructions utiles aux Eccléſiaſtiques & au Peuple, & à remplir les autres fonctions attachées au ſacré miniſtere des Autels, pour tous les Di-

manches & principales Fêtes de l'année, 5. vol. in-12.

Le Public désiroit depuis longtems un pareil Ouvrage.

Don. Joannis Pugæ & Feijoo J. C. & primarii Antecessoris Salmanticensis, Regii Neapolitani Senatus Præsidis, Tractatus Academici, sive Opera omnia posthuma, nunc primum collecta & edita per Gregorium Mayans J. C. Olivensi, & in Academia Valentina Justinianei Codicis interprete, 2. vol. in fol.

Une nouvelle édition des *Dictionnaires de Danet François-Latin, & Latin-François, à l'usage de Monseigneur le Dauphin*. 4°. 2. vol.

Les mêmes freres de Ville ont imprimé plusieurs autres Livres Latins, desquels, comme de ceux qu'ils tirent continuellement des Pays étrangers, ils distribuënt *gratis* un Catalogue qui comprend plus de sept mille cinq cens Articles, ceux qui le souhaitent n'auront qu'à leur écrire.

De Soissons.

L'Académie dans ſon Aſſemblée du Lundy 29. Avril 1737. délivrera pour prix une Médaille d'or de 300. livres, donnée par M. l'Evêque de Soiſſons. Le ſujet de la Diſſertation Hiſtorique, Françoiſe ou Latine qu'elle propoſe aux Concurrens eſt l'*Epoque de l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne dans le Soiſſonnois, & ſes progrès juſqu'à la fin du IV. Siécle ; les noms des prémiers Evêques de Soiſſons, le tems & la durée de leur Epiſcopat, juſqu'à la fin du méme Siécle.* Dans l'éxamen des Ouvrages qui doivent être d'environ une heure ou une heure & demie de lecture, on aura égard non-ſeulement au nombre & à l'étenduë des recherches, mais encore à la pureté du ſtyle. Les Auteurss ſont avertis de mettre à la marge, les preuves des faits qu'ils auront avancés, & les ſources où ils les auront puiſées. Dans les Diſſertations

Latines, ils auront ſoin d'indiquer les noms François, des perſonnes, & des lieux dont ils feront mention; c'eſt une précaution néceſſaire pour éviter les chicanes qui pourroient naître à ce ſujet. On s'adreſſera comme les années précédentes, à M. de Beyne, Préſident au Préſidial de Soiſſons, & Sécretaire perpétuel de l'Académie, port franc, & avant le premier Février.

La Piéce qui a remporté le Prix cette année, eſt de M. Biet, Chanoine de la Congrégation de France, Abbé de S. Léger de Soiſſons.

De Paris.

Tractatus de Sacramentis, &c. Traité des Sacremens à l'uſage des Séminaires, par M. Nicolas l'Herminier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Archidiacre du Mans, chez la veuve Delaulne, ruë S. Jacques. 3. vol. in-12. L'Auteur a traité dans le même Ouvrage la Doctrine des Cenſures,

du Purgatoire, & des Indulgences. 1735.

La Cité de Dieu de S. Augustin, par M. Lambert, 4. vol. in 12. avec la Vie de l'Auteur, chez Rollin fils, Quay des Augustins. 1736.

Suite du Journal des Audiences, par M. Nupied, ancien Avocat au Parlement, cinquiéme Volume, chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais, à l'L couronnée. 1736.

Nouveau Traité de la Perfection sur le fait des Armes, où l'on enseigne la maniere de combattre de l'Epée de pointe seule, toutes les gardes étrangeres, l'Espadon, les Piques, Hallebardes, Bayonnettes au bout du Fusil, Fléaux brisés, & Bâtons à deux bouts, à faire de bonne grace les saluts de l'Esponton, l'éxercice du Fusil, & celui de la Grenadiere, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'art Militaire de France, orné de figures en Taille-douce, par le sieur P. J. F. Girard, ancien Officier de Marine; & se vend chez Moette, ruë de la vieille

Bouclerie, à S. Alexis ; la veuve Jouvenel, à l'Hôtel Bretonvilliers, Iſle S. Louis ; Girard, au Nom de Jeſus, Grand'Salle du Palais ; Dupuis fils, près la Fontaine ſaint Severin ; Jacques Seneuſe fils, Quay des Auguſtins. Le prix eſt de 18. liv. en brochure.

Deſcription de la Ville & des environs d'Orleans, avec des Remarques hiſtoriques, un vol. in-8°. chez Deſpilly, ruë S. Jacques. 1736.

Le 10ᵉ Volume de l'Hiſtoire ancienne, par M. Rollin, chez la veuve Etienne, ruë S. Jacques. 1736.

Tomes VII. & VIII. des Cauſes célébres & intéreſſantes, par M. Gayot de Pitaval, chez Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques, & chez Jean de Nully, au Palais.

Traité de l'Abus & du vrai ſujet des Appellations qualifiées du nom d'Abus, par M. Charles Févret, nouvelle édition, corrigée & augmentée de ſçavantes Notes, 2 vol. in-fol. chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques, & ſe vend à Lyon,

chez Duplain pere & fils, & les freres de Ville.

Tome VI. du *Dictionnaire Géographique & Critique* de M. Bruzen de la Martiniere, contenant les Lettres N. O. P. *in folio*. Le prix est de 24. livres. Chez Montalant Libraire, Quay des Augustins. On trouvera chez le même Libraire tout l'Exemplaire complet.

On réimprime encore chez Cl. Thiboust, & Jacques Clousier, les Entretiens Physiques du P. Regnault, mais sans changemens & sans additions.

Mémoire présenté à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac, touchant les Bibliothéques Grecques de Sicile, par M. l'Abbé Guyot de Marne, Commandeur, & ci-devant Gouverneur des Pages du Grand-Maître de Malte.

M. l'Abbé Sevin envoyé par Sa Majesté pour rechercher des Mss. au

Levant, paſſant à Malte à ſon retour de Conſtantinople au mois de Juin 1730, me témoigna être fort fâché de s'en retourner à Paris ſans avoir fait le voyage de Sicile, dont il s'étoit propoſé de viſiter les Monaſteres Grecs, & comme il ſçut que j'avois une connoiſſance particuliere de cette Iſle, dont j'avois parcouru toute l'étenduë d'un bout à l'autre, il me propoſa de me charger de cette Commiſſion, dont je pouvois m'acquitter avec plus d'eſpérance de ſuccès qu'un autre, par les habitudes que j'ai dans le païs; mais ma ſituation préſente ne m'a pas permis de me charger de cette entrepriſe à mes dépens.

Les Moines Baſiliens furent établis en Sicile dans le tems qu'on y parloit encore la langue Grecque, & comme ils ont été les ſeuls qui s'y ſoient maintenus pendant la domination des Sarraſins, tout le Clergé s'étant retiré en Italie dans le tems de leur invaſion; ils ont ſauvé de la fureur de ces Barbares plus

ſieurs Manuſcrits qui ſont enſevelis dans leurs Archives, ſans qu'aucun d'eux veuille prendre la peine de les tirer de l'obſcurité où ils pourriſſent. J'y en ai vû une grande quantité en rouleaux ou volumes, qui ſont d'une très-grande antiquité. Quel avantage pour la République des Lettres, ſi on y retrouvoit quelque fragment de Philiſte, ou d'Epicharme, quelque Poëme de Stéſichore d'Hyméte, ou quelques-uns des Livres qui manquent dans l'Hiſtoire de Diodore, outre pluſieurs Ouvrages de la primitive Egliſe qui n'ont pas encore vû le jour. Les Eſpagnols qui ont été maîtres de la Sicile depuis & avant la reſtauration des Lettres, n'ont jamais été curieux de ces précieux débris de l'antiquité, & les Moines de S. Bazile qui ſont en poſſeſſion de ces tréſors, bien qu'ils faſſent l'Office en Grec, ſont ſi ignorans dans cette Langue, qu'il n'y en a pas un parmi eux qui puiſſe lire ces manuſcrits.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire

des Insectes, par M. de Reaumur, de l'Académie Royale des Sciences, Tome II

Suite de l'Histoire des Chenilles, & des Papillons, & l'Histoire des Insectes ennemis des Chenilles. A Paris de l'Imprimerie Royale. 1736.

Osmont Libraire, ruë S. Jacques, débite le VI[e] Volume de la nouvelle édition du Glossaire de M. Du Cange. Pour ne rien laisser à désirer dans ce grand Ouvrage, on a renvoyé au Supplément la Table générale des Matieres.

On trouve chez Ganeau fils Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis : *Theologia Universa, Speculativa, & Dogmatica, complectens omnia dogmata, & singulas quæstiones Theologicas, quæ in Scholis tractari solent, ad usum Theologiæ Candidatorum accommodata, à Patre J. Paulo Gabriele Antoine, Societatis Jesu*, in-12. 7. vol. 1736.

Ejusdem, Theologia Moralis, nova editio, in-12. 4. vol.

Compendiosæ Institutiones Theolo-

gicæ, ad usum Seminarii Pictaviensis, editio ultima, in-12. 4. vol. de petit caractere.

Le même in-12. 5. volumes.

Les Panégyriques des Martyrs, par S. Jean Chrysostome, traduit du Grec, avec un Abregé de la Vie de ces mêmes Martyrs, par le P. de Bonrecueil de l'Oratoire, *in-octavo.*

Coutumier Général, ou Corps & Compilations de tous les Commentateurs sur la Coutume de Poitou, avec les Conférences des autres Coutumes, les Notes de Charles du Moulin, & de nouvelles Observations, par M. Boucheul, *in-fol.* 2. volumes.

Abregé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Comte de Boulainvilliers, in-12. 5. vol.

Abregé de l'histoire des Plantes usuelles, par M. Chomel, in-12. 3. volumes.

Le Parfait Notaire Apostolique, & Procureur des Officialitez, par M. Brunet, Avocat, in-4°. 2. volumes.

Officina Latinitatis, seu novum Dictionarium Latino-Gallicum, nova editio, in-octavo.

Oeuvres de Chirurgie, traduites par M. Devaux, Chirurgien, contenant les Traités des Maladies qui arrivent aux Parties Genitales des deux sexes. La nature, les causes, les simptômes & la curation des Maladies Vénériennes, la vertu des Médicamens; les Maladies aiguës des Enfans, le Flux Menstruel des Femmes, in-12. 5. volumes.

Discours sur les Vies des Saints de l'Ancien Testament, in-12. 6. volumes.

SECOND AVIS.

Pour l'exécution d'un Registre public, qui aura pour titre : Armorial général de la France.

Sur les différentes questions qui ont été faites au Juge d'Armes de France, non-seulement par un grand nombre de Gentilshommes & de

Nobles des différentes Provinces du Royaume, mais encore par plusieurs de ceux qui en vertu de Privileges particuliers sont en droit de porter des Armoiries timbrées, à l'instar des Nobles, on a crû devoir donner une seconde Instruction, & annoncer encore au Public,

I°. Que ce Registre, sous le titre d'Armorial général de la France, comprendra dans chaque Volume par ordre Alphabétique, depuis la lettre A jusqu'à la lettre Z les Noms, surnoms, Qualités, Domiciles & Armoiries de tous ceux qui ont l'honneur d'être agregés au Corps des Nobles, soit par leur ancienneté, soit par les Offices, ou par les différens Privileges ausquels la Noblesse est attachée.

II°. Qu'il contiendra aussi dans le même ordre les noms, Qualités & Domiciles des Bourgeois de la Ville de Paris, même des autres Villes, qui ont comme eux le privilege de porter des Armoiries, tant par d'anciennes Concessions, que

par les Ordonnances des Commissaires du Roi, nommés à cet effet en 1696. ou même par les Brevets de Reglement du Juge d'Armes de France.

III°. Que ceux, qui dans l'un de ces cas désireront d'être compris dans ce Registre, auront soin de faire remettre au Juge d'Armes de France, non par la voye de la Poste, mais par leurs Correspondans à Paris, les Piéces justificatives du droit qu'ils ont de porter des Armoiries, soit en prouvant leur Noblesse, (dont elles sont le symbole) par Titres, ou par Arrrêts, Jugemens & Ordonnances de maintenuë précédemment renduës sur leurdite qualité de Noble, ou par Arrêts émanés du Conseil du Roi, portant exception des révocations de Lettres de Noblesse, soit en produisant les Titres, Brévets, & Réglemens d'Armoiries, délivrés par le Juge d'Armes de France, pour ceux, qui sans être Nobles sont en droit d'en porter en vertu de leurs Privileges.

IV°. Qu'à l'Article de chaque Particulier on fera mention de ses services, soit Militaires, soit dans la Robe, ou autrement, pourvû qu'on en fournisse des témoignages assez probans, pour ne rien mettre que de constant sous les yeux du Roi, & sous ceux du Public.

V°. Que pour ne pas multiplier un nombre infini d'Armoiries semblables, qu'il auroit été nécessaire de répéter à chaque Article, ainsi qu'on l'avoit annoncé dans le premier Avis; on réduira sous un même Article les Enfans seulement de celui qui sera employé dans le Registre, avec leurs Noms, Surnoms & Qualités justifiées, à moins que par des Substitutions ou Concessions particulieres ils ne soient assujettis à porter des Armes differenciées de celles de leur Pere. Quant aux Collatéraux, on les comprendra successivement par un Article séparé, comme faisant des Branches distinctes.

On avertit le Public que les pre-

mieres feuilles du premier Volume, & qui comprennent l'A & le B, sont déja imprimées, & que l'on travaille de suite & sans discontinuation aux autres feuilles de ce Volume, afin de pouvoir le délivrer au commencement des six derniers mois de 1737.

Le Sieur COLOMBAT, Imprimeur du Cabinet, & de la Maison du Roi, a été agréé par Sa Majesté pour imprimer seul cet Ouvrage.

On a réimprimé, & augmenté considérablement : *Code des Curés*, ou *Nouveau Recueil des Reglemens concernant les Dixmes, les Portions Congruës, les fonctions, les droits, honneurs, exemptions & privileges des Curés, Vicaires perpétuels, Vicaires amovibles, & autres Bénéficiers, & la Jurisdiction Ecclésiastique.* Ensemble, *les Droits Honorifiques des Seigneurs, & Officiers, tant de Sa Majesté, que des Cours Supérieures, & autres Justices du Royau-*

des Sciences & des beaux Arts. 2303

me. Chez Prault, pere, Quay de Gêvres, au Paradis. 1736. *in*-12. deux volumes.

Cet Ouvrage a déja paru sous différens titres: mais les augmentations peuvent le faire regarder comme un Ouvrage nouveau.

TABLE DES ARTICLES

du Mois d'Octobre 1736.

ART. C. DE Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonizatione, &c. Page 2117.

ART. CI. Révélations Cabalistiques, &c. Par M. Gosset, &c. 2147.

ART. CII. Essay Politique sur le Commerce, &c. 2154.

ART. CIII. Observations Astronomiques, faites à Lyon par le P. Duclos Jésuite, &c. 2176.

ART. CIV. Histoire Littéraire de France, &c. Tome III. &c. 2184.

ART. CV. Réponse à la Lettre écrite dans le Mercure (Juin 2. Vol p. 1374.) à l'Auteur de l'Art. XXXIII. des Mémoires de Trévoux, du mois de Mars 1736. 2208.

ART. CVI. Histoire des Bourguignons, &c. 2217.

Art. CVII. *Synonymes François*, leurs différentes significations, &c. Par M. l'Abbé Girard, &c. 2239.
Art. CVIII. Réfléxions Critiques sur les Histoires des Anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, &c. Par M. Fourmont l'aîné, &c. 2256.
Art. CIX. Nouvelles Litteraires. 2274.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. Robustel.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4239